

Université de Montréal

**La sécurité collective dans l'unipolarité :
la crise nucléaire iranienne**

par

Djallil Lounnas

Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de PhD
en Science politique

Septembre 2010

© Djallil Lounnas, 2010.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

**La sécurité collective dans l'unipolarité : la crise
nucléaire iranienne**

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes

Mamoudou Gazibo, Président-rapporteur

Michel Fortmann, Directeur de recherche

Frédéric Mérand, Examineur interne

Pierre Pahlavi, Examineur externe

Samir Saul, Représentant de la F.E.S

Résumé :

L'argument central de notre thèse est qu'une structure internationale unipolaire non hégémonique favorise la sécurité collective. Après avoir montré que telle est la structure actuelle et avoir justifié notre positionnement théorique néolibéral, nous avons eu recours au modèle d'interaction du « leader-suiveur de Stackelberg », pour démontrer qu'une coopération conflictuelle entre États rationnels est possible, ce qui leur permet de surmonter leur dilemme de l'action collective. Une coopération possible en raison de l'existence d'un intérêt mutuel et d'un leader favorisant la coopération entre ces États, ainsi que de conditions leur permettant de mettre en place une 'stratégie de la réciprocité'. Ils forment alors ce qu'on appelle le « groupe de Stackelberg ». Le suiveur de la périphérie, ou '*défecteur*' doit, pour sa part, non seulement s'ajuster à l'intérêt mutuel ainsi défini, mais aussi coopérer et négocier avec le groupe, et ce, sous la pression de sanctions, voire d'un usage ultime de la force si besoin est. Après l'éventuel succès de ces négociations, un équilibre de Stackelberg favorisé par le leader, soit la puissance unipolaire et non hégémonique, est alors atteint et la coopération permet, alors, à chacun de retirer un bénéfice de cet intérêt mutuel.

Dans notre cas, le groupe de Stackelberg est constitué des membres du G5 + 1, soit les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU et de l'Allemagne, agissant sous le leadership américain; l'Iran est un suiveur de la périphérie, soupçonné de défection, et l'intérêt mutuel est celui de la lutte contre la prolifération des ADM. Notre évaluation empirique montre que les conditions de la réciprocité des membres de ce groupe sont réunies et que celles de l'Iran sont en cours de négociation.

. **Mots clés** : Sécurité collective, coopération conflictuelle, leadership de Stackelberg, non-prolifération, coûts de la coopération stratégie de la réciprocité, jeux à niveaux multiples, sanctions internationales, Iran, grandes puissances, Conseil de Sécurité de l'ONU, AIEA.

Abstract:

The main argument of our thesis is that a unipolar and non hegemonic structure of the international system furthers collective security. After having shown that the present international structure is as such and having justified our neoliberal theoretical approach, we have adopted the interaction model of the Stackelberg leadership model to demonstrate that a conflicting cooperation between rational States, that are respectful of the international order, is possible, which allows them to overcome their collective action dilemma. This cooperation depends on the existence of shared interests, on the ability of the leader to foster cooperation among them, and on structural conditions as well, which enable the setting up of “a reciprocity strategy”. They, thus, form what we call as a “Stackelberg’s group”. With regard to the periphery follower, or defector, he should adjust to the mutual interest of the group, as defined by this latter, as well as cooperate and negotiate with it, under the pressure of sanctions or the use of force if necessary. In the event of a successful negotiation, a Stackelberg equilibrium, furthered by the leader of the group, that is the unipolar and non hegemonic power, is then reached where cooperation between the members of the group, i.e. the States, allows them to get their share, that is a benefit from their mutual interest.

In our case study, the Stackelberg’s group includes the five permanent members of the U.N Security Council plus Germany, all acting under the US leadership. Iran is a periphery follower suspected of defection, and the mutual interest is the international security against WMD proliferation. Our empirical assessment shows that the respective conditions, which enable a reciprocity strategy within the

Stackelberg's group, are then met by its members, whereas those of Iran are still under negotiations.

Key-Words: Collective Security, conflicting cooperation, Stackelberg model leadership, non proliferation, cooperation costs, reciprocity strategy, multilevel games, international sanctions, Iran, major powers, UN Security Council, IAEA.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

1. La coopération internationale après la Guerre froide	1
2. Problématique et cas d'étude.....	4
3. Méthodologie	12
4. Recherche de terrain	17
5. Plan de la thèse	21

Première partie : *La sécurité collective et la coopération dans un système international anarchique*

Chapitre 1 : *Primus Inter Pares ?*

La polarité du système international, la coopération et la politique extérieure américaine.

1. La polarité du système international :	24
<i>Empire, Hégémonie ou Unipolarité ?</i>	
1.1 Empire et hégémonie	25
1.2 La nature du système international actuel.....	32
2. La tentation hégémonique 2000-2003 : « <i>Oderint Dumt Metuant</i> »	
2.1 Le néo-conservatisme	38
2.2 Gulliver libéré : <i>La tentation hégémonique</i>	43

Chapitre 2 : Sécurité collective et coopération entre États rationnels dans un système international anarchique.

1. Définition de la sécurité collective	51
2. Les approches théoriques : <i>Sécurité collective et coopération</i>	55
2.1 Le néoréalisme et la sécurité collective	55
2.2 Le néolibéralisme et la sécurité collective	60
2.3 Le constructivisme et la sécurité collective	65
3. Pourquoi un positionnement néolibéral	71
3.1 Comparaison méthodologique	71
3.2 Gains absolus vs Gains relatifs	74

Chapitre 3 : La sécurité collective avec leader : *Le modèle de Stackelberg*

1. La coopération et les dilemmes d'actions collectives	80
1.1 L'action collective : <i>définition et problèmes</i>	80
1.2 Les dilemmes de la coopération collective	85
(a) La coopération non conflictuelle	86
(b) Les interactions purement conflictuelles	88
(c) La coopération conflictuelle : <i>les interactions étatiques</i>	89
2. La sécurité collective et la coopération conflictuelle	91
2.1 La coopération conflictuelle et la stratégie de la réprocité	91
(a) Les intérêts mutuels	91
(b) L'ombre du futur	92
(c) Le nombre d'acteurs	93
(d) Les contextes d'interaction	94
2.2 La théorie des jeux et l'action collective	96

2.3 Une coopération sans leader vs une coopération avec leader.....	99
(a) Une coopération sans leader : <i>les stratégies de la gâchette et le problème des sanctions</i>	99
(b) Une coopération avec leader.....	102
3. La sécurité collective et le modèle de Stackelberg	107
3.1 Définition du modèle du « leader-suiveur de Stackelberg.....	108
3.2 La sécurité collective avec leader de Stackelberg	112
(a) Les conditions structurelles.....	113
(b) Les facteurs d'analyse du modèle théorique.....	114
4. La stratégie de la réciprocité et la crise iranienne	121

**Deuxième partie : *La crise nucléaire iranienne et la coopération entre les grandes puissances :
Un cas de sécurité collective***

Chapitre 4 : L'Iran : *une menace nucléair*

1. La non-prolifération nucléaire : <i>Une norme internationale et un bien public</i>	130
1.1 Les fondements du régime de non prolifération	131
1.2 Les tensions sur le TNP après l'effondrement de l'URSS	134
1.3. Les forces et limites du TNP	140
2. La crise nucléaire iranienne :	
2.1 Contexte de la crise : Les États dits « voyous »	143
2.2 Historique de la crise	147
2.3 Le programme de missiles balistiques	155

2.4 Le contexte iranien : <i>Des considérations intérieures et internationales</i>	158
3. La politique américaine vis-à-vis de l'Iran depuis la fin de la Guerre froide : <i>du « dual containment » à la confrontation.</i>	
3.1 L'Administration Clinton (1993-2000) : <i>Une politique 'endiguement ...</i>	164
3.2 L'Administration Bush (2000-2003) : <i>De l'isolement à la confrontation</i>	167
4. Les conditions structurelles d'une sécurité collective	171

Chapitre 5 : Un champ d'application mondial

1. La géostratégie de la région	173
2. La question du pétrole	175
3. L'Afghanistan, l'Iran et le conflit israélo-arabe: <i>Le rôle clé de l'Iran</i>	
3.1 L'Afghanistan	179
3.2 L'Irak	181
3.3 Le conflit israélo-arabe	184
4. Une région clé pour la stabilité internationale	188

Chapitre 6 : Le groupe de Stackelberg

Les motivations des grandes puissances

1. Le « <i>Soft Bandwagoning</i> » européen : <i>Un suivisme peu conflictuel</i>	
1.1 La perception européenne de la menace iranienne	195
1.2 La stratégie européenne contre la prolifération:	199
1.3 L'Europe dans la crise iranienne : <i>Le multilatéralisme efficace</i>	201
2. Les ambiguïtés chinoises :	
2.1 La Chine et les États-Unis :	209
2.2 La Chine et la crise nucléaire iranienne :	213
2.2 (a) Les intérêts chinois dans la région :	213

2.2 (b) Les relations entre Téhéran et Pékin:.....	217
2.3 Le « casse tête » chinois : <i>Taiwan et le Pétrole</i>	222
2.3 (a) La variable « taïwanaise » :	222
2.3 (b) L'enjeu pétrolier :	227
2.4 La Chine : <i>un pays « suiveur de Stackelberg »</i>	234
3. La Russie : <i>Entre partenariat et rivalité</i>	
3.1 La Russie et les États-Unis :	238
3.2 La Russie et l'Iran : <i>Un partenariat « non stratégique »</i>	244
3.3 Les montagnes russes : <i>L'OTAN et le bouclier antimissile</i>	248
3.3 (a) L'élargissement de l'OTAN :.....	248
3.3 (b) Le bouclier antimissile :	254
3.4 La Russie comme « suiveur de Stackelberg » :	261
4. Le groupe de Stackelberg et l'Iran	267

Chapitre 7 : La sécurité collective dans une structure unipolaire : *La répartition des coûts, le régime des sanctions et les prises de décisions*

1. Le mode de prise de décision :	
1.1 Sanctions unilatérales vs sanctions internationales	272
1.2 Processus de décisions des sanctions dans la crise iranienne :	274
<i>De l'unilatéralisme au chapitre VII de la Charte des Nations Unies</i>	
2. La structure des sanctions et la répartition des coûts :	281
2.1 L'efficacité des sanctions économiques :	
<i>Des embargos aux sanctions ciblées</i>	283
2.2 La structure des sanctions contre l'Iran : <i>ciblées et réversibles</i>	288
2.3 Les conséquences sur l'Iran et sur la crise nucléaire :	294
2.4 Le mode de répartition des coûts :	297

(a) Le coût de la coopération conflictuelle :	299
(b) Le coût des sanctions :	306
3. La stratégie de la réciprocité et la sécurité collective	313

**Conclusion : La sécurité collective et la non prolifération
nucléaire au 21^e siècle**

1. Résumé des arguments :	320
1.1 L'argumentaire théoriques :	320
2.2 La validation empirique :	324
2. Implications théoriques et questions :	329
2.1 Unipolarité, multipolarité et sécurité collective :	329
2.2 Les limites du modèle de Stackelberg :	330
3. La sécurité collective au 21 ^e siècle :	333
3.1 <u>Iran</u> : <i>Les possibles scénarios d'une sortie de crise</i> :	333
3.2 Terrorisme et prolifération au 21 ^e siècle :	337
3.3 L'effritement de la norme de non prolifération et le modèle de Stackelberg :	338
3.3 L'avenir de la sécurité collective :	341

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

Annexe A : Attestation de l'AIEA – Recherche de terrain.

Annexe B : Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP).

Annexe C : Rapport du Comité des sanctions contre l'Iran, Conseil de Sécurité de l'ONU.

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Comparaison des trois approches	72
Tableau 2 : Situations non conflictuelles.....	87
Tableau 3 : Situations purement conflictuelles.....	88
Tableau 4 : Situations conflictuelles.....	90
Tableau 5 : Les types de leaders.....	105
Tableau 6 : Les règles du régime de non prolifération nucléaire	134
Tableau 7 : Portée des missiles iraniens vs les principales capitales européennes.....	197

Liste des diagrammes et graphiques :

- Diagramme 1 :** Dépenses militaires US par rapport au reste du monde 36
- Diagramme 2 :** La consommation pétrolière chinoise en 2006228
- Graphique 1 :** L'équilibre de Stackelberg 111

Listes des infographies :

Infographie 1 : Les foyers d'instabilité au Proche-Orient	128
Infographie 2 : Carte des sites nucléaires iraniens	148
Infographie 3 : Les étapes de la fabrication d'une arme nucléaire ...	152
Infographie 4 : Portée des missiles Shahab 3	157
Infographie 5 : Les routes du pétrole au Moyen-Orient	178
Infographie 6 : Le bouclier antimissile américain	259
Infographie 7 : Le nouveau projet américain de bouclier antimissile	305

Liste des sigles :

ADM : Armes de Destruction Massive.

AIEA : Agence Internationale de l'Énergie Atomique.

APL : Armée Populaire de Libération chinoise

ASEAN: Association of South Asian Nations

CBO: Congress Budget Office

CEI: Communauté des États Indépendants

EDAN : États Détenteurs de l'Arme Nucléaire.

ENDAN : États Non Détenteurs de l'Arme Nucléaire.

FNI : Forces Nucléaires Intermédiaires.

GAFI : Groupe d'Action Financière.

HAMAS : Harakat Al Moukawama Al iSlamiya

(mouvement de la résistance islamique).

ILSA : Iran-Libya Sanction Act.

MAD : Mutual Assured Destruction

MEK : Moujahidine El Khalk.

OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement
en Europe.

ONU : Organisation des Nations Unies.

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

OSC : Organisation de Coopération de Shangai

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

RAM : Révolution dans les Affaires Militaires.

SDN : Société des Nations.

SVR : Service de renseignement extérieur russe.

TCA : Trade and Cooperation Agreement.

TFC : Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe.

TNP : Traité de Non-Prolifération.

Traité ABM : Anti-Ballistic Missile Treaty.

U.E : Union Européenne.

Remerciements

Mes remerciements vont, tout d'abord, à mon directeur de recherche, Monsieur le Professeur Michel Fortmann qui m'a dirigé et appuyé tout au long de mes études doctorales, prenant le temps de lire, de corriger et de discuter avec moi de ma thèse.

Je voudrais également remercier Mme Marie-Joëlle Zahar, Professeur au département de Science Politique, qui a été ma directrice de maîtrise, et qui, tout au long de la préparation de ma thèse, m'a régulièrement encouragé et conseillé.

Une part importante de ce soutien provient également de mes collègues et amis du CEPSI. Mes remerciements vont aux assistantes du CEPSI, Gaëlle Rivard Piché et Véronique Dumais, et tout particulièrement à mon amie et collègue, le Dr. Stefanie Von Hlatly, dont l'appui constant m'a beaucoup aidé au long de ces années.

Ma profonde gratitude va aussi au soutien sans réserve de tous mes amis du 3^e cycle qui m'ont permis d'avancer tout au long de ces années. Je pense notamment à Hala Chaarani, à Afshin Hodjati, *notre Afshin le grand*, à Patrice Backong, dit *Patrice Bakonov*, à Aude claire Fourrot, *la Georges Sand de notre Département*, à Patricia Garcia, à Karoline McGraw, et à Elise Auvachez. Je remercie aussi tout particulièrement Élisabeth Jacques qui a pris le temps de lire ma thèse et d'y apporter des remarques judicieuses. Son soutien m'a été précieux. Un remerciement à mes deux amis Malik et Jammil Drareni

Finalement, mes très grands remerciements vont à ma famille, à ma sœur Samia et mon frère Nadir, mais surtout à mes parents Rezki et Hassina Lounnas. Leur appui et leurs encouragements sans réserve, leur constante présence à mes côtés tout au

long de ces années m'ont été essentiels. Je n'aurais sans doute jamais terminé cette thèse sans leur soutien.

INTRODUCTION

Le 26 décembre 1991, le monde entrait dans une période très particulière de son histoire : l'URSS venait d'être dissoute et le système international devenait pour la première fois unipolaire, avec les États-Unis comme centre principal de puissance politique, économique et militaire. Cependant, face à ce nouvel ordre international et à l'attitude des États-Unis, de nombreux spécialistes se demandèrent si les Américains allaient profiter de « ce moment unipolaire » pour affermir leur position ou, au contraire, agir dans le cadre des lois et institutions internationales ?

1. La coopération internationale après la Guerre froide :

En fait pour beaucoup, la fin de la Guerre froide et de la bipolarité devait, avec la cessation des conflits entre les grandes idéologies et la victoire du système de la démocratie libérale, déboucher sur une plus grande stabilité internationale. Une stabilité, qui, selon l'expression célèbre de Francis Fukuyama, consacrerait « *la fin de l'histoire* »¹. Abondant dans ce sens, certains dont notamment John Ikenberry, précisaient que le monde d'après Guerre froide serait stable car construit autour d'une puissance américaine, certes hégémonique mais libérale². Et, ce nouvel ordre mondial devrait être durable car fondé sur des normes et des institutions imprégnant profondément les structures étatiques et sociétales du système international³. Plus spécifiquement, Ikenberry prédisait, par association au multilatéralisme croissant, l'institutionnalisation d'un système de sécurité internationale. En effet, estimait-il,

¹ - Voir Francis Fukuyama, "The End of History", *The National Interest* 16 (été 1989): 3- 17.

² - Voir John Ikenberry, « Liberal Hegemony and The Future of American Postwar Order » dans T.V Paul et John A. Hall, dir., *International Order and The Future of World Politics* (Cambridge: Cambridge University Press, 1999), 123-25.

³ - *Id*

après un conflit, les États vainqueurs tendraient à favoriser, à divers degrés, un ordre institutionnel contraignant pour les États tentés par un usage indiscriminé et arbitraire de leur puissance⁴. Ainsi, des institutions internationales, telles l'ONU et l'OTAN, allaient permettre aux États de gérer leurs incertitudes et leurs disparités de puissance, en suivant des stratégies les liant les uns aux autres⁵.

En revanche, pour d'autres penseurs, la fin de la Guerre froide n'impliquait pas la fin des conflits mais simplement leur changement de forme. Ainsi, pour Benjamin Barber, deux forces, celles du « *Jihad* » et du « *McWorld* », tirent maintenant le monde dans des directions opposées⁶. Celle du Jihad, animée par des haines de clochers, inciterait à la recréation d'anciennes frontières sous-nationales (sub-national) et ethniques, tandis que celle du McWorld, animée par l'universalisation des marchés, rendrait, au contraire, les frontières internationales poreuses et sans importance. Et, Barber de conclure que, dans l'éventualité où ces deux forces venaient à s'affronter, l'avenir de la démocratie serait alors compromis. Quant à Samuel Huntington, sa thèse, plus controversée, du *Choc des civilisations* soutient que « *la culture et les identités culturelles, définies comme identités civilisationnelles, détermineraient les structures de cohésion, de désintégration et de conflits dans le monde d'après Guerre froide* »⁷. Ainsi, dans cette perspective, les confrontations majeures de l'avenir interviendraient surtout entre les blocs culturels occidental et musulman. Robert Kaplan a un constat plus immédiat⁸: la fin de la guerre froide n'a pas débouché sur plus de paix mais, au contraire, sur plus de conflits et de contradictions, notamment

⁴ - John Ikenberry, *After Victory : Institutions, Strategic Restraint and The Rebuilding of Order After Major Wars* (Princeton: Princeton University Press, 2001), 4-8.

⁵ - *Id.*

⁶ - Benjamin B. Barber, « Jihad vs McWorld », *Atlantic Monthly* 273, 3 (mars 1992): 53-65.

⁷ - Samuel Huntington, *Le choc des civilisations* (Paris : Éditions Odile Jacob, 2000), 17.

⁸ - Robert Kaplan, « The Coming Anarchy », *Atlantic Monthly* 273, 2 (février 1994), 403-75.

en Afrique et au Moyen-Orient (guerres civiles, anarchies, Sida, etc.). Des conflits et des contradictions qui, à terme, pourraient affecter et menacer la cohérence des sociétés occidentales. En tous les cas, selon John Mearscheimer, la probabilité de nouvelles crises, voire même de guerres, notamment en Europe⁹, serait en augmentation. L'Europe serait même, selon lui, en train de retourner vers une distribution multipolaire des puissances qui créerait de nouvelles conditions favorisant les conflits.

Toutefois, dans toutes les visions proposées, qu'elles soient optimistes ou pessimistes, l'élément relatif au rôle des États-Unis et à leur comportement dans le système international revient constamment. En fait, durant les années qui suivirent immédiatement la fin de la guerre froide, la vision optimiste parut l'emporter. En effet, et comme l'illustrèrent la première guerre du Golfe, conduite en 1991 sous l'égide de l'ONU, et l'intervention en 1999 au Kosovo sous l'égide de l'OTAN, le système du multilatéralisme et de sécurité collective a semblé bien fonctionner. Et effectivement, les États-Unis ont agi dans ce cadre (*hégémonie bienveillante* ?), laissant à penser qu'ils recherchaient alors une légitimité internationale dans leurs actions. En fait, ils voyaient, dans leur politique étrangère, le multilatéralisme non pas comme une obligation, mais comme une option parmi d'autres¹⁰.

Cependant, en novembre 2000, George Bush dont la vision du monde était celle d'un système international dangereux, hobbesien, dans lequel les États-Unis étaient devenus la cible, était élu à la présidence de ce pays. Cette élection allait bouleverser

⁹ - John J. Mearscheimer, « Why We Will Soon Miss the Cold War » dans Richard K. Betts, dir., *Conflict After The Cold War* (New York : McMillan Publishing, 2001), 44-61.

¹⁰ - Rosemary Foot, Neil MacFarlane et Michael Mastanduno, *US Hegemony and International Organizations* (Oxford: Oxford University Press, 2003), 26.

l'ordre mondial. En effet, afin de se protéger de leurs ennemis¹¹, il devenait urgent, pour les Américains de remettre en cause le statu quo international. Les attentats du 11 septembre 2001 semblèrent valider cette vision « *bushienne* » du monde et provoquèrent, en effet, un changement radical dans la politique extérieure américaine¹². La lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive apparurent, alors, comme l'implication logique de cette volonté de transformation profonde du système international. Et de fait, la doctrine de la guerre préventive¹³, adoptée par l'Administration Bush et appliquée dans le cadre de l'invasion de l'Irak, renforça cette perception. Ainsi, le système international semblait, revenir au concept hobbesien de « *la lutte de tous contre tous* », avec une coopération entre États réduite à sa plus simple expression, tandis que la puissance dominante imposait ses vues. À l'évidence, cela posait un problème de cohérence du système, d'où notre questionnement: **la notion de sécurité collective est-elle encore valable dans un monde unipolaire ?**

2. Problématique et cas d'étude :

Ainsi, avons-nous formulé l'hypothèse suivante : **contrairement aux prédictions théoriques, le système international est anarchique, hiérarchique et « unipolaire, mais non-hégémonique »¹⁴, ces conditions constituant un environnement favorable à la sécurité collective.** La période 2000-2003 doit être,

¹¹ - Ivo Daadler et James Lindsay, *America Unbound : The Bush Revolution in Foreign Policy* (Washington: Brooking Institution Press, 2003), 13.

¹² - Brian Frederking, "Constructing Post-Cold War Collective Security", *The American Political Science Review* 97,3 (août 2003), 363.

¹³ - George W. Bush, «The National Security Strategy of the United States of America » (Washington, Maison Blanche, septembre 2002). En ligne <<http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf> > (page consultée le 20 août 2007).

¹⁴ - Cette expression, « empruntée » à David Wilkinson, semble décrire le mieux le système international d'après Guerre froide. Voir David Wilkinson, « Unipolarity Without Hegemony », *International Studies Review* 1, 2 (été 1999), 141-72.

dans ce cadre, considérée comme une « *anomalie* » transitoire due à un unilatéralisme américain difficilement viable. En effet, puissance dominante mais non hégémonique, les États-Unis ont dû réintégrer dans leur politique extérieure ‘une forte dose’ de multilatéralisme, et revenir à une approche des relations internationales plus coopérative, notamment, en associant davantage les autres grandes puissances en matière de sécurité collective.

Plus précisément, il s’agira de savoir si, dans un tel système international unipolaire, et appelé à le demeurer pour un certain temps, les grandes puissances coopéreront entre elles afin de mettre en place, sous le leadership de la puissance dominante, une forme adaptée de sécurité collective. Ou si, au contraire, elles reviendront aux principes de l’équilibre des puissances.

Le projet de sécurité collective est, en soi, très ancien. Comme le souligne Georges Downs, on le retrouve, déjà, à l’époque « *des ligues amphictyoniques* ». En effet, les cités grecques s’étaient alors données pour obligation, en temps de guerre, de ne pas se détruire¹⁵ et de marcher ensemble contre celle qui violerait cette règle. Deux mille ans après, le Duc de Sully (1559-1641), principal ministre d’Henri IV appelait de ses vœux les grandes puissances à imposer la paix en Europe, en portant notamment assistance aux faibles et aux opprimés. De même, dans son *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, l’abbé de Saint Pierre appelait, en 1713, à une union des États européens fondée sur un tribunal international et une diète des

¹⁵ - George W. Downs, « Beyond the Debate on Collective Security » dans George W. Downs, dir., *Collective Security Beyond The Cold War* (Ann Arbor : University of Michigan Press, 1994), 2-3.

souverains, dont les décisions devaient être collectivement appliquées¹⁶. Ceci fut également repris en partie, en 1795, par Emmanuel Kant¹⁷ dans son ouvrage, *Pour la Paix Perpétuelle*, dans lequel il déclarait que la paix nécessitait trois conditions. En effet, il estimait que les constitutions civiles des États doivent être républicaines, que ces derniers doivent être regroupés dans une fédération et qu'une loi cosmopolite, régissant leurs relations, doit être établie. Toutefois, tous ces projets furent durement critiqués par leurs contemporains.

Ainsi, Frédéric II de Prusse (1712-1786), ironique et cassant, disait: « *ceci est la chose la plus réalisable, étant donné que pour son succès, la seule chose manquante est le consentement de l'Europe et quelques autres petits détails* »¹⁸. Puis, Rousseau, dans son *Jugement sur le projet de Saint-Pierre pour une paix perpétuelle*, publié après sa mort en 1782, anticipait de nombreuses critiques en déclarant, notamment, en précurseur du néoréalisme, que « *même si les avantages, pouvant résulter d'un commerce général et d'une paix durable, étaient évidents, ils ne seraient appréciés par aucun [État] ..., car de tels avantages ne se feraient sentir que par contraste, et que celui qui souhaiterait augmenter son pouvoir relatif serait souvent amené à agir de manière à ce que ces gains restent exclusifs* »¹⁹.

Les évènements qui se sont succédé dans l'histoire ont semblé donner raison à Rousseau, que ce soit dans le cadre du Concert Européen (1815-1848), de la Société des Nations (1920-1946) ou encore des Nations Unies. Toutes les expériences se révélèrent peu concluantes et butèrent rapidement sur le manque de coopération des

¹⁶ - Voir Charles Saint Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* (Paris : Garnier Frères, 1981).

¹⁷ - Voir Emmanuel Kant, *Pour la paix perpétuelle* (Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1985).

¹⁸ - Downs, « Beyond the Debate on Collective Security » dans Downs, dir., *Collective Security Beyond The Cold War*, 3.

¹⁹ - *Id.*

grandes puissances quand ce n'était tout simplement pas sur leur défection. Nous estimons que les contextes historiques et les natures du système, multipolaire puis bipolaire, n'ont pas été favorables à d'autres types de comportements.

Au contraire, nous pensons qu'un État, ayant une marge de supériorité appréciable, mais non écrasante, lui permettant de sanctionner un État agresseur, pour le ramener à l'ordre, ou de le récompenser pour l'induire à coopérer, est un leader potentiel susceptible de constituer, comme nous le verrons, **un groupe de sécurité collective**. Ainsi, notre cas d'étude, et de test de notre théorie, portera sur la crise nucléaire iranienne. En effet, celle-ci contient, en elle, tous les grands défis du système international de l'après Guerre froide et post 11 Septembre. Des défis notamment constitués par: la prolifération des armes de destructions massive, l'apparition d'États voyous, les changements de régimes, la question de la stabilité au Moyen-Orient, la confrontation entre une république islamique théocratique et les États-Unis sécularistes, et enfin la nécessité de la coopération entre les grandes puissances dans le cadre d'institutions internationales.

En effet, à la fin de la Guerre froide et en l'absence de rival clair, le Pentagone commença à se concentrer sur les États émergents du Tiers-monde susceptibles de constituer une menace régionale pour les intérêts américains, notamment par la prolifération d'armes de destruction massive²⁰. Aussi, pour de nombreux membres de l'Administration Bush père, puis de celle de Clinton, la stabilité du système international exigeait, selon les propres mots de ce dernier, « *une stratégie d'engagement et d'élargissement* » du mode de gouvernance de la démocratie

²⁰ - Mary Caprioli et Peter F. Trumbore, "Identifying 'Rogue' States and Testing Their Interstate Conflict Behavior", *European Journal of International Relations* 9, 3(2003), 383.

occidentale²¹. C'est ainsi que, pour Clinton, dans un contexte international marqué par l'absence d'un rival global et idéologique, la menace principale viendrait « *d'États voyous, posant une menace à la stabilité régionale de nombreuses parties du monde* »²². À cet égard, Anthony Lake, qui fut son conseiller national pour la sécurité, publia un article expliquant que « *Les États-Unis, en tant que seule superpuissance, ont une responsabilité spéciale afin de développer une stratégie visant à neutraliser, contenir ... et, éventuellement, transformer ces 'backlash states'* »²³. En 1997, Madeleine Albright, alors Secrétaire d'État, déclarait que « *faire face aux États voyous est l'un des plus grands défis de notre temps..., car ils ont pour seul objectif de détruire le système [international]* »²⁴. C'est ainsi que les États-Unis adoptèrent alors une politique de « *dual containment* », isolant l'Iran et l'Irak auxquels ils imposèrent des sanctions économiques²⁵.

Toutefois, les attentats du 11 septembre ont bouleversé cette vision américaine, dont notamment celle de l'Administration Bush. En effet, du point de vue de celle-ci, la dissuasion et le « *containment* » politiques suivis par l'Administration Clinton dans les années 1990, ne pouvaient plus fonctionner. Bush l'estimait « *impossible lorsque des dictateurs déséquilibrés, qui possèdent des ADM, peuvent en venir à les utiliser avec des missiles ou à les livrer secrètement à des groupes terroristes* »²⁶. En conséquence, en 2003, aussitôt après la chute de Bagdad, une liste d'États voyous fut

²¹ - Robert S. Litwak, *Rogue States and US Foreign Policy: Containment After The Cold War* (Baltimore, Maryland : Johns Hopkins University Press, 1999), 2.

²² - Voir *The White House*, "A National Strategy of Engagement and Enlargement" (février 1995). En ligne: "http://www.dtic.mil/doctrine/jel/research_pubs/nss.pdf" (page consultée le 17 octobre 2007).

²³ - Anthony Lake, « *Confronting Backlash States* », *Foreign Affairs* 73, 2 (mars / avril 1994), 45-6 et 55.

²⁴ - Cité dans Litwak, *Rogue States*, 3.

²⁵ - *Ibid*, 57-69.

²⁶ - Cité dans Derek D. Smith, *Deterring America: Rogue States and The Proliferation of Weapons of Mass Destruction* (Cambridge: Cambridge University Press, 2006), 3-4.

dressée, à la tête de laquelle fut placée l'Iran, principalement en raison de ses activités nucléaires.

Bien que la crise nord-coréenne, pour l'essentiel une séquelle de la Guerre froide, ait des ressemblances avec le cas iranien, notre étude de cas se concentrera uniquement sur la crise iranienne. Ressemblances principalement réduites à une qui se limite au rôle fondamental des États-Unis, un rôle consacré à la mobilisation de la communauté internationale afin d'obliger la Corée du Nord à renoncer à son programme. Et même, si c'est à travers les pourparlers des cinq (*five parties talks*), [États-Unis, Chine, Russie, Japon, Corée du Sud et Corée du Nord], que fut résolue provisoirement la crise nord-coréenne en 2006-08²⁷, il convient de souligner que des trois grandes puissances impliquées, seuls les États-Unis²⁸ et la Chine²⁹ y eurent un rôle clé. Le rôle de la Russie fut relativement mineur, tandis que ceux de l'Europe et les institutions internationales, telles que l'AIEA et l'ONU, furent pratiquement inexistantes.

Au contraire, plus spécifique aux nouvelles menaces de l'après-guerre froide, la crise iranienne nous paraît d'une toute autre dimension et d'une actualité critique. En conséquence, plus pertinente et plus riche d'enseignements, elle constitue, dans le cadre de notre recherche, un cas d'étude plus fécond et de test robuste de notre théorie. En effet, dans le contexte international post 11-septembre, le clash entre le

²⁷ - Voir Elise De Garie et Michel Fortmann, «Opus incertum, : La prolifération nucléaire en 2006 », dans Michel Fortmann, Gérard Hervouet et Albert Legault, dirs, *Les Conflits dans le Monde, 2006* (Québec : Presses de l'Université Laval, 2006), 41-6.

²⁸ - Voir « North Korea : Limited Engagement by Necessity » dans Litwak, *Rogue States*, 198-233 et, partie II "Crisis and Conflict with Ira and North Korea" dans Smith, *Detering America* 43-65.

²⁹ - Voir notamment David Shambaugh, "China and the Korean Peninsula: Playing for the Long Term" Alexander T.J. Lennon et Camille Eiss, *Reshaping Rogue States: Preemption, Regime Change, and US Policy Toward Iran, Iraq, and North Korea* (Cambridge, Massachusetts: MIT Press, 2004), 171-87

sécularisme occidental, représenté par les États-Unis, et l'islamisme radical³⁰, dont la république islamique d'Iran fut durant longtemps le porte-étendard, constitue aujourd'hui un défi fondamental à la stabilité internationale. De plus, la classification d'État « *voyou* », de ce pays ne cachant pas ses ambitions de leadership dans la région, renforce la pertinence du sujet choisi. À cet égard, on notera les déclarations, en 2006, du sous-ministre iranien des Affaires étrangères : « *Aussi longtemps que les musulmans n'auront pas leur mot à dire dans les affaires du monde, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient* »³¹.

Ainsi, l'Iran, en remettant en cause le statu quo américain dans la région, pourrait, par la possession d'ADM, adopter une politique d'équilibrage asymétrique (*asymmetric balancing*) vis-à-vis des États-Unis³², et crédibiliser ainsi ses ambitions et, pour certains, renforcer le risque d'un clash des civilisations. Déjà, les déclarations incendiaires de Mahmoud Ahmadinejad sur Israël, l'Holocauste et, surtout, sur le nucléaire constituent un défi grave pour les grandes puissances et pour le système international de sécurité collective. Et, cela est d'autant plus alarmant qu'Ahmadinejad est souvent décrit comme « *un laïc fanatique, soutenu par le complexe militaro-industriel de son pays et par des technocrates ayant fait leurs classes et leur nom au sein des pasdarans [les gardiens de la révolution]* »³³. Enfin, pour Geoffrey Kemp et

³⁰ - John Garver, *China and Iran : Ancient Partners in a Post -Imperial World* (Seattle and London: University of Washington Press, 2006), Préface.

³¹ - Thérèse Delpech, *Le grand perturbateur : réflexions sur la question iranienne* (Paris : Editions Grasset, 2007), 10.

³² - Voir Christopher Layne, “ The War on Terrorism and The Balance of Power : Paradoxes of American Hegemony” dans Paul, Wirtz et Fortmann , *Balance Of Power*, 117.

³³ - Delpech, *Le grand perturbateur*, 27.

Robert Harkavy, l'autre élément fondamental, est que ³⁴:

« 70% des réserves de pétroles du monde et 40% des réserves mondiales de gaz se trouvent dans cette région... Ce qui est le plus pertinent est que des demandes croissantes d'énergie proviennent d'Asie, notamment de Chine, qui vont être en compétition avec les demandes énergétiques d'Europe et d'Amérique du Nord. »

Autant dire que les inquiétudes, notamment des grandes puissances, se sont accrues en raison de ce que les pays de cette région, mondialement stratégique, où elles sont appelées à intervenir fréquemment, pourraient ressentir le besoin, alors, plus difficilement contestable, de se doter d'ADM. En effet, comme l'explique TV Paul, l'acquisition d'ADM par des petites puissances change le type de relations avec les grandes puissances qui peuvent alors la percevoir comme un défi inacceptable. En l'occurrence, un défi à la stabilité du système international et, en particulier, à la capacité d'intervention de ces puissances au Moyen Orient. Cela constitue donc aussi, un défi à la préservation de leurs intérêts et de ceux de leurs alliés³⁵ dans cette région, au premier rang desquels figure la sécurité énergétique mondiale. *Last but not least*, cette situation a également suscité la crainte que l'Iran renforce son soutien aux mouvements terroristes Hezbollah ou Hamas³⁶.

Bref, l'éventualité de l'obtention de la bombe nucléaire de ce pays, en relançant la course aux armements dans cette partie du monde, pose un problème grave de sécurité collective multidimensionnelle qui ne peut rester sans réponse³⁷. En effet,

³⁴ - Geoffrey Kemp et Robert E. Harkavy, *Strategic Geography and The Changing Middle-East* (Washington, D.C. : Carnegie Endowment for International Peace in cooperation with Brookings Institution Press Co. 1997), xiii.

³⁵ - T.V Paul, "Great Equalizers or Agents of Chaos ? Weapons of Mass Destruction And The Emerging International Order" dans Paul et Hall, *International Order*, 382.

³⁶ - Dalia Dassa Kaye et Frederic M. Wherey, "A Nuclear Iran: The Reactions of Neighbors", *Survival* 49, 1 (été 2007), 111.

³⁷ - Dalia Dassa Kaye et Frederic M. Wherey, "A Nuclear Iran: The Reactions of Neighbors", 111.

et contrairement au cas nord coréen, cette réponse implique directement et activement, toutes les grandes puissances (États-Unis, Europe, Chine, Russie), l'AIEA et le Conseil de Sécurité de l'ONU, et devrait, à terme, favoriser un renforcement, voire un durcissement, des traités internationaux de non-prolifération. De ce fait, cette étude de cas soulignera que la sécurité collective dans un système unipolaire est possible, le rôle d'un État leader étant déterminant. Le cas iranien soulignera donc l'importance décisive du leadership américain dans la mobilisation des grandes puissances afin de contrer cette menace. Cela nous permettra de valider donc notre hypothèse, à savoir qu'un système unipolaire non-hégémonique favorise la sécurité collective, dans ce cas précis, représentée par la lutte contre la prolifération nucléaire.

3. Méthodologie :

La crise nucléaire iranienne met au défi la capacité de coopération des grandes puissances, sous le leadership américain, d'empêcher la République islamique de se nucléariser militairement. Notre étude couvre la période allant de la fin 2002, lorsque l'AIEA découvrit que l'Iran était en train de développer un programme nucléaire non déclaré, jusqu'à mars 2008, lorsque le Conseil de Sécurité de l'ONU vota, à son encontre, à l'unanimité et pour la troisième fois, une série de sanctions économiques. Sanctions qui furent votées malgré la complexité de la région et des questions associées, ainsi que de l'ampleur, de la divergence et de la diversité des intérêts politico-économico-géo-stratégiques. Cette détermination de toutes les grandes puissances, en appui sur l'autorité légale de l'AIEA et du Conseil de Sécurité de l'ONU, donne, à cette démarche un équilibre puissance / légalité,

rendant, à la différence du cas irakien en 2003, toute accusation d'illégitimité internationale difficile. Nul doute que cette dynamique sera entretenue et sa légitimation renforcée, par la conscience de ces puissances que cette étape sera déterminante dans l'institutionnalisation d'une norme internationale de sécurité nucléaire collective et, plus tard, dans celle de la résolution du problème de la prolifération des armes de destruction massive. Plus généralement encore, une telle avancée devrait constituer un pas décisif vers l'institutionnalisation, à plus long terme, d'une sécurité collective. Notons que la réalité de ces processus d'institutionnalisation sera matérialisée par l'émergence des organisations néolibérales de coopération internationale correspondantes.

Ainsi, le cadre analytique de notre recherche implique un positionnement théorique néolibéral, et une épistémologie positiviste et, plus précisément, celui de **l'individualisme méthodologique**. Basée sur la théorie des choix rationnels, cette approche épistémologique postule l'existence d'individus rationnels qui élaborent des stratégies afin d'atteindre leurs objectifs, dans un contexte général de contraintes³⁸. Cette approche postule, également, que les individus essaient d'anticiper les décisions que prendront les autres acteurs³⁹. Cependant, et là est l'intérêt de cette épistémologie, elle ne met pas l'accent sur les choix individuels à proprement parler, mais plutôt sur l'agrégation de choix collectifs. En d'autres mots, et ainsi que l'expliquent Jane Jenson et Mamoudou Gazibo, la théorie des

³⁸ - Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques* (Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2004), 307

³⁹ - *Id.*

choix rationnels sert, dans ce cas-ci, à mettre en lumière des stratégies qui prennent place dans des macro-processus⁴⁰.

En fait, ce positionnement découle du problème que pose l'Iran. Un problème dont l'ampleur fait que, dans leurs comportements individuels à l'égard de ce pays, les quatre puissances citées plus haut se retrouvent, dans leur quête rationnelle de sécurité individuelle, en situation de forte interdépendance, l'Iran leur posant donc un problème de sécurité collective majeur. Dans un tel contexte d'interdépendance, nous le verrons plus loin, le néolibéralisme et la théorie des jeux non-coopératifs permettent de modéliser les interactions de ces pays en quête de sécurité maximum, et de montrer aussi que, dans cette quête, ces pays s'appuieront sur des organisations néolibérales de coopération internationales tout à fait respectueuses de la liberté et du caractère individuel de leurs décisions respectives et, donc, du caractère anarchique du système international. Au demeurant, ces organisations peuvent ne pas être formelles. Enfin, ainsi que nous l'avons dit, les éléments sur la nature du système international et du rôle des États-Unis nous ont conduit à faire les deux hypothèses reprises ci-après: (1) le système international actuel est « **unipolaire non hégémonique** », et (2) la politique extérieure des États-Unis a dû concilier, à sa volonté de leadership, un **élément de multilatéralisme** en matière de sécurité internationale vis-à-vis des nouvelles menaces du monde. C'est donc sur la base de ces considérations que notre méthodologie repose, analogiquement, sur le modèle du « *leader de Stackelberg* » de la théorie des jeux non-coopératifs.

⁴⁰ - Gazibo et Jenson, *La politique comparée*, 307.

Développé par l'économiste allemand Heinrich Stackelberg, ce modèle du « *leader de Stackelberg* » introduit les notions de leader et de suiveurs (followers), d'une part, et d'équilibre et de déséquilibre du même nom⁴¹ dans un marché oligopolistique, d'autre part. À la différence des modèles de Cournot et surtout de Nash qui ne font pas de distinction sur un marché, Stackelberg différencie un leader et un suiveur. Ainsi il modifie le modèle, sans distinction de rôles, de Cournot et, par voie de conséquence, son système d'interactions caractérisant les comportements des mêmes acteurs, dont l'un se découvrirait la capacité et la volonté d'agir en leader. Nous y reviendrons en détail dans le chapitre 3. Ainsi, à chaque itération, le leader de Stackelberg prend une décision et les suiveurs, en interaction entre eux, ajustent les leurs en conséquence. En retour, le leader en tient compte pour éventuellement interagir par une nouvelle décision, en relançant, de son fait, une nouvelle itération. Le processus d'interactions s'arrête lorsque le leader décide de cesser d'initier de nouvelles interactions. En clair, les suiveurs ajustent leurs comportements sur les actions anticipées du leader qui, en retour, tient également compte de l'approche des suiveurs pour déterminer ce qu'il va faire⁴². Nous y reviendrons.

Dans ce cadre, Stackelberg met en évidence l'existence d'une double interdépendance, conjoncturelle (importance du contexte) et conjecturale (basée sur les anticipations) entre les acteurs, tout en introduisant le principe d'asymétrie de puissance avec la notion de leader. Un équilibre de Stackelberg est alors atteint, dans lequel la production totale du groupe est supérieure à celle de l'équilibre de Cournot

⁴¹ - Downs et Lida, "Assessing The Theoretical Case" dans Downs, *Collective Security*, 23.

⁴² - *Id.*.

et est vendue à un prix inférieur. L'équilibre de Stackelberg est donc, pour la collectivité, socialement préférable, tandis que le leader y améliore, au détriment des suiveurs, sa position par rapport à celle occupée dans un équilibre de Cournot. Et comme nous le verrons, ce modèle est, par analogie, adaptable afin de pouvoir simuler les interactions politico-économiques de la superpuissance et des autres puissances du système international actuel, unipolaire et non hégémonique.

Ainsi, dans la mesure où la sécurité internationale est un bien public, les États sont, dans un système anarchique, des acteurs rationnels engagés individuellement dans des actions de maximisation de leur sécurité respective. Alors, ces actions correspondent à des interactions et sont modélisables dans le cadre de la théorie des jeux non-coopératifs. En conséquence, dans un système anarchique et d'uni-polarité non-hégémonique, la formulation du problème de la sécurité collective revient, dans notre théorie, à la formulation du problème de la capacité de la superpuissance à former, avec certaines puissances, un groupe de Stackelberg de sécurité collective. Dans le cas de l'Iran, la crise est, comme nous l'avons vu, un problème majeur de sécurité collective faisant, donc, de la sécurité un bien quasi-public. En conséquence, les comportements du leader et de ses suiveurs, dans le cadre du modèle du groupe de Stackelberg, devraient, à l'équilibre, correspondre à un niveau de sécurité nucléaire de la communauté internationale socialement fortement désirable. Nous postulons que, dans le cadre de la crise nucléaire iranienne, l'équilibre de Stackelberg correspond à la décision des **grandes puissances de coopérer à la mise en œuvre d'une sécurité collective en matière de non-prolifération nucléaire, et**

de « sanctions multilatérales ciblées et réversibles » à l'encontre de tout État en situation de défection.

Notre théorie, qui repose donc sur un cadre néolibéral et sur une caractérisation unipolaire-non hégémonique du système international, s'énonce en quatre propositions : (1) les États-Unis ont la volonté et la capacité de constituer, sous leur leadership, avec l'Europe, la Russie et la Chine, un groupe de Stackelberg ; (2) ce groupe est, en toute probabilité, en mesure, dans un équilibre du même nom, d'empêcher, sans recours à la guerre, la nucléarisation militaire de l'Iran ; (3) le recours à la guerre, en cas de déséquilibre de Stackelberg insurmontable, est très improbable. En fait, ce recours n'est envisageable qu'en situations exceptionnelles⁴³, d'erreur stratégique majeure du leader, de défection inopinément critique d'un suiveur, ou encore de comportement suicidaire du régime iranien; et enfin (4) notre théorie est falsifiable. En effet, l'hypothèse vérifiée d'une Iran renonçant à se nucléariser militairement ou des grandes puissances maintenant leur détermination à s'y opposer, la validerait. Par contre, notre théorie serait invalidée si l'Iran se nucléarisait militairement et que les grandes puissances renonçaient clairement à s'y opposer.

4. Recherche sur le terrain :

Notre recherche de terrain a été effectuée à Vienne (Autriche) du 29 avril au 25 juin 2008. Elle visait à rencontrer et à interviewer des responsables de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) ainsi que des responsables de

⁴³ - Cet équilibre de Stakelberg peut préexister dans le système initial d'interactions sécuritaires. Dans le cas contraire, des stratégies sont conçues, individuellement, par les acteurs en prenant avantage des différentes formes d'interdépendance, afin de transformer le système initial en un nouveau dans lequel un tel équilibre existe.

l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP). Notre choix de l'AIEA, premier objectif de notre séjour à Vienne, est dû au fait que cette agence de l'ONU est toujours en charge du dossier iranien, et que de nombreux responsables de celle-ci ont accepté de nous rencontrer. Quant à l'OPEP, son choix est motivé par l'importance stratégique de la zone pétrolière dans la région, et donc dans la crise sur le nucléaire iranien. En effet, cette région, dont la stabilité assure la sécurité énergétique mondiale, constitue le moteur de l'OPEP dont l'Iran est membre fondateur. À ce titre, l'OPEP est essentielle au leadership international des États-Unis, non seulement parce qu'elle contribue de manière substantielle aux approvisionnements américains, mais surtout parce qu'elle est également la principale source d'importation de pétrole de l'Europe, du Japon de la Chine et, plus généralement, de l'Asie. La Russie y possède également des intérêts.

Finalement, des recherches de documents au niveau des bibliothèques de l'AIEA et de l'OPEP ont été effectuées.

Notre recherche avait quatre objectifs majeurs : (1) évaluer la réalité de la menace nucléaire militaire iranienne, à savoir l'état d'avancement de leur programme ; (2) analyser les interactions entre les États-Unis et l'Union Européenne, la Russie et la Chine, notamment sur les aspects liés aux prises des décisions de négocier et de transférer le dossier iranien au niveau du Conseil de Sécurité de l'ONU, d'une part, et sur les accords passés entre les grandes puissances, d'autre part; (3) étudier l'impact des pressions américaines sur l'avancement du programme iranien, et (4) envisager les perspectives d'évolution de cette crise. Pour ce faire, vingt trois interviews ont été réalisées : dix huit à l'AIEA et

cinq à l'OPEP. Immédiatement, le problème de l'identification formelle de mes interlocuteurs s'est posée lors de ces rencontres. À l'exception d'Olli Heinonen, Directeur général-adjoint de l'AIEA et principal responsable du dossier iranien au niveau de l'ONU, d'Austin McGill, Senior-Assistant à l'AIEA, et de Tariq Rauf, Directeur de la Section de coordination des politiques de vérification et de sécurité de l'AIEA, aucune des personnes rencontrées n'a été autorisée à être officiellement identifiée, ni même à signer les certificats d'éthique établis par le Département de Science politique de l'Université de Montréal qui garantissaient pourtant, si désiré, l'anonymat. La raison principale est due au fait que tous les responsables rencontrés sont, de par leurs fonctions, encore en charge du dossier, et craignent, donc, les éventuelles répercussions que pourrait entraîner toute interprétation de leurs réponses ou des informations qu'ils communiqueraient. Un des responsables rencontré nous a d'ailleurs indiqué que des instructions avaient été données à l'ensemble du personnel de l'AIEA d'éviter d'aborder le dossier iranien en dehors des cercles autorisés. De plus, lors de ces rencontres, il nous a été clairement spécifié que nous ne devons pas faire usage des termes « *crise iranienne* », mais de « *dossier iranien* ». À cet égard, dès que ces questions se sont présentées, Dominique Caouette, Professeur adjoint au département de Science politique de l'UDM, et responsable des questions d'éthique, a été immédiatement contacté. Comprenant que les réticences des personnes rencontrées à s'identifier étaient dues à leurs fonctions, Dominique Caouette nous a, malgré tout, enjoint de poursuivre nos rencontres et d'user du terme '*responsable anonyme*' dans notre thèse. Toutefois, il est nécessaire de noter que, lors de la rencontre du 23 mai 2008 à l'AIEA à laquelle

participait une dizaine de responsables, M. Rauf a accepté de nous établir une lettre attestant de la réalité de cette rencontre, toutefois sans préciser les noms et fonctions des personnes présentes (voir annexe). Ceci n'a pu être le cas à l'OPEP,

Ainsi que nous le verrons dans la seconde partie de notre thèse (cas d'étude), cette recherche nous a permis d'avoir une meilleure compréhension de l'état d'avancement du programme iranien et des motivations de ce pays. Elle nous a également permis d'étudier et de voir comment les États-Unis ont mobilisé les autres grandes puissances sur cette question, mais aussi d'évaluer l'impact des sanctions sur l'Iran. **Enfin, tous nos interlocuteurs ont confirmé notre hypothèse**, à savoir, que le système actuel, étant unipolaire non hégémonique, les États-Unis se comportent sur le dossier iranien comme un leader de Stackelberg.

Pour tous nos interlocuteurs, la crise actuelle **devrait trouver son aboutissement dans un grand marchandage, 'A grand bargaining'**. Celui-ci verrait, notamment, la confirmation du leadership américain, la garantie des intérêts économiques, notamment pétroliers des autres puissances impliquées dans le dossier, et un renoncement de l'Iran à un programme militaire nucléaire. Moyennant, donc, une certaine normalisation de ses engagements internationaux, notamment dans le domaine du nucléaire militaire et à l'encontre du terrorisme international, l'Iran devrait, en retour, voir la survie de son régime garantie. Ces obstacles levés, ce pays pourrait, alors, bénéficier d'une aide économique substantielle et de la levée des embargos qui empêchent, depuis des décennies, le développement de ses programmes pétroliers et surtout gaziers. Elle aurait, enfin, la possibilité de mettre en œuvre un programme nucléaire civil dans des conditions de sécurité optimale.

Finalement, un rôle de partenaire plutôt que d'adversaire des États-Unis, dans la région, pourrait lui être reconnu qui favoriserait des ambitions régionales acceptées.

Les hypothèses alternatives c'est-à-dire un usage de la force soit de manière unilatérale par les États-Unis ou multilatérale (autorisation de l'ONU) sont considérées comme peu probables. Tout autant, une acceptation par l'ensemble de la communauté internationale d'un Iran nucléaire (fait accompli) est improbable. Celle-ci s'exposerait à un renforcement des sanctions internationales, et l'usage de la force ne serait alors, *in fine*, pas écarté. Les enjeux, autant pour la communauté internationale que pour l'Iran, sont donc immenses. Nous y reviendrons.

5. Plan de la thèse :

Notre étude sera divisée en deux grandes parties. La première, intitulée « *La sécurité collective et le système international* » sera composée de trois chapitres: le premier chapitre, « *Primus Inter Pares* », vise à déterminer la polarité du système international actuel et à montrer que nous nous trouvons bien dans une structure unipolaire non hégémonique ; le second, intitulé « *La sécurité collective et la coopération entre des États rationnels dans un système international anarchique* » passera en revue la question de la sécurité collective et de la coopération dans les perspectives, respectivement, réaliste/néoréaliste, libérale/néolibérale et constructiviste. Notre troisième chapitre, intitulé « *La sécurité collective avec leader: Le modèle de Stackelberg* », introduira notre modèle théorique et ses variables. La seconde partie intitulée, « *La crise nucléaire iranienne et la coopération entre les grandes puissances* » se composera de quatre chapitres : le quatrième chapitre, intitulé « *L'Iran, une menace nucléaire ?* » détaillera les origines

de la crise et les motivations iraniennes ; le cinquième chapitre, « *Un champ d'application mondial* », analyse les enjeux géostratégiques liés à la crise iranienne et notamment les intérêts des grandes puissances au Moyen-Orient. Le sixième chapitre, intitulé « *Le groupe de Stackelberg : les motivations des grandes puissances* » renvoie à l'analyse des interactions des États-Unis avec les autres acteurs de la crise dont, notamment les concessions et/ou sanctions prises à l'égard des autres puissances pour les amener à coopérer avec eux sur ce dossier. Le septième et dernier chapitre, intitulé « *La sécurité collective dans une structure unipolaire : la prise de décision, le régime de sanctions et la répartition des couts* » constitue l'aboutissement de notre thèse et porte sur les mécanismes de sécurité collective mis en place par les grandes puissances face à la menace nucléaire iranienne. Enfin, la conclusion rappellera les principaux résultats de notre étude et mentionnera tous les scénarios possibles pour une sortie de la crise avant de faire une ouverture sur les perspectives de la sécurité collective au 21ème siècle.

Première partie

***La sécurité collective et la coopération dans un système
international anarchique***

Chapitre 1

Primus Inter Pares ?

La polarité du système international, la coopération et la politique extérieure américaine.

Ce chapitre débute par une clarification des concepts d'empire, d'hégémonie et d'unipolarité, concepts souvent utilisés de manière interchangeable alors qu'ils correspondent à des réalités qui ne se recouvrent pas toujours. Puis, après une clarification de ces concepts, et une présentation des débats sur la polarité du système international, nous montrerons que la nature du système est *unipolaire non-hégémonique*, et que la tentation hégémonique des Etats-Unis, de 2000 à 2003, n'était donc pas tenable.

1. La polarité du système international :

Empire, Hégémonie ou Unipolarité ?

Souvent assimilés à des synonymes, les termes, empire, hégémonie et unipolarité, ne devraient pas être utilisés sans précaution. Dans les pages qui suivent, nous verrons que dans leur utilisation, la précision est d'une importance primordiale. À cet égard, notons qu'**un système incluant une puissance hégémonique ou impériale n'a nullement besoin d'une sécurité collective, la puissance se chargeant seule de l'assurer.** Tout d'abord, rappelons que Barry Buzan, dans *The United States and The Great Powers*⁴⁴, souligne que le terme polarité, dont le sens

⁴⁴ - Barry Buzan, *The United States and The Great Powers : World Politics in the Twenty-First Century* (Cambridge, MA: Polity, 2004), 33-45.

fait consensus en relations internationales, se réfère à la structure du système international dans lequel les États opèrent, notamment au regard de la puissance et du nombre des États dominants qu'elle contient⁴⁵. Le système est répertorié selon la nature de la polarité de sa structure, et qualifié soit de multipolaire, de bipolaire ou d'unipolaire. Cependant, en dépit de ce consensus rappelé par Buzan, les interrogations sur la structure du système international actuel ont généré de nombreux débats entre spécialistes, des débats qui, non seulement, n'ont pas pu faire l'unanimité quant à la nature et aux caractères de ce système, mais qui ont aussi engendré une certaine confusion, notamment, sur l'usage des termes, empire, hégémonie et unipolarité.

1.1 Empire et Hégémonie :

Depuis les attentats du 11 septembre, le débat sur la nature du système international a été ravivé afin de déterminer si les États-Unis constituaient un « empire » ou une hégémonie.

Ainsi, Michael Hardt et Antonio Negri expliquent que le phénomène de la globalisation est, en lui-même, indicatif de l'existence d'un empire dont la puissance impériale dominante est celle qui régule et règne sur le marché global, et qui est donc, de fait, celle qui règne sur le monde⁴⁶. Faisant clairement référence aux États-Unis, les auteurs soulignent, dans leur définition, une sorte de contradiction dans l'utilisation actuelle du terme empire, par rapport à ses définitions classiques. En effet, traditionnellement, un empire, dont le terme provient des mots « *impérial* » et

⁴⁵ - Buzan, *The United States and The Great Powers*, 31.

⁴⁶ - Michael Hardt et Antonio Negri, *Empire* (Cambridge : Harvard University Press, 2000), 9.

« *imperium* », renvoie à une politique impérialiste réussie⁴⁷, et impliquant, donc, une notion de contrôle total et sans consensus d'un territoire et d'une population. En conséquence, à la différence de relations réciproques, un empire est fondé sur des relations hiérarchiques entre États, avec la possibilité pour l'État dominant d'utiliser la force et de poursuivre ses propres intérêts à l'encontre même de ceux de ses États vassaux⁴⁸. Ainsi, un empire est une forme hiérarchique du système international, dans lequel un État se saisit effectivement du pouvoir et règne, sans partage, sur les sociétés subordonnées⁴⁹. Michael Doyle, précise que le domaine d'un empire est l'espace qui contient les personnes sujettes à des règles inégales, et que son gouvernement est celui de la nation (impériale) qui détermine les dirigeants de la vie politique des autres sociétés⁵⁰ de cet espace.

Le terme hégémonie, qui a une autre signification, vient du mot grec « *hēgemoniēn* » voulant dire « *leadership légitime* »⁵¹. Selon Richard Ned Lebow et Robert Kelly, les Grecs associaient au terme hégémonie celui de « *time* » signifiant « *le cadeau de l'honneur* ». Celui-ci était ainsi librement attribué par les grecs à une personne en reconnaissance de ses exploits ou réussites, et était conservé par consentement. C'est à partir de cette notion que Ned Lebow et Kelly définissent l'hégémonie comme un puissant État possédant, non seulement, des capacités matérielles et idéologiques de contrôle, mais également une certaine légitimité

⁴⁷ - Cornelia Beyer, *Violent Globalisms: Conflict in Response to Empire* (Aldershot, England : Ashgate, 2008), 40.

⁴⁸ - *Id.*

⁴⁹ - Robert Vitalis, "Theory Wars of Choice: Hidden Casualties in the 'Debate' Between Hegemony and Empire" dans Charles-Philippe David et David Grondin, *Hegemony or Empire: The Redefinition of US Power Under George Bush* (Aldershot, England: Ashgate, 2006), 26.

⁵⁰ - Michael Doyle, *Empires* (Ithaca, New York: Cornell University Press, 1986), 36.

⁵¹ - Richard Ned Lebow et Robert Kelly, "Thucydides and Hegemony: Athens and The United States", *Review of International Studies* 27,4 (2001), 594.

acquise par consentement des peuples et des États dominés⁵². Ainsi, pour Joshua Goldstein, dans son espace de domination, un État hégémonique en est « *l'État central (core State), possédant de telles capacités militaires et économiques qu'il n'a pas de rival* »⁵³. Rejoignant Goldstein, mais aussi Ned Lebow et Kelly, James Sperling estime que quatre éléments doivent être réunis pour qu'une puissance puisse être qualifiée d'hégémonique⁵⁴, à savoir, la puissance idéologique qui confère une rationalité à l'acceptation d'un ordre social, la puissance militaire c'est-à-dire les capacités de coercition et de protection, la puissance politique qui implique la capacité à réguler les activités sociales, et finalement la puissance économique qui fait référence au contrôle sur la production, la distribution, l'échange et la consommation.

Dans une perspective néo-gramscienne, un monde hégémonique est identifié comme étant un monde doté d'une structure de dominations sociale, économique et politique⁵⁵. Ainsi que l'explique Robert Cox, ces dominations s'expriment « *dans les normes universelles, institutions et mécanismes qui organisent et règlent le comportement des États..., et les règles qui soutiennent le mode dominant de production* »⁵⁶. Le point clé de cette perspective est que l'idéologie rationalise la domination et crée un contexte, dans lequel l'exercice de la puissance prend une forme consensuelle. À cet égard, on notera que Stephan Gill et David Law

⁵² - Ned Lebow et Kelly, "Thucydides and Hegemony", 595

⁵³ - Joshua S. Goldstein, *Long Cycles: Prosperity and War in the Modern Age* (New Haven.: Yale University Press, 1988), 5.

⁵⁴ - James Sterling, "Neither Hegemony Nor Dominance: Reconsidering German Power in Post Cold-War Europe", *British Journal Of Political Science* 31, 2 (Avril 2001), 395.

⁵⁵ - Robert W. Cox, "Gramsci, Hegemony and International Relations", *Millennium* 12 (1983), 171-72.

⁵⁶ - *Id.*

rejoignent Cox lorsqu'ils affirment que⁵⁷ :

« L'hégémonie représente une congruence historique entre des forces matérielles, des institutions et des idéologies ou, plus largement, d'une alliance entre des classes de forces différentes, ... ceci implique de considérer l'ordre mondial en termes de dynamiques et dialectiques de leurs normes (éthiques, idéologiques, et pratiques) autant que leurs forces matérielles »

Pour sa part, Edward Mansfield ne se concentre que sur les aspects matériels de l'hégémonie, à savoir que *« l'hégémonie (ou l'unipolarité) est caractérisée par une large disparité de puissance entre l'État le plus fort dans le système, et tous les autres États »*⁵⁸. De leur côté, Thomas Volgy et Lawrence Imawalle, expliquent que⁵⁹ :

« Durant une période hégémonique, un seul acteur émerge dans le système. Il est capable d'exercer un fort leadership en façonnant les termes de l'ordre mondial : il établit les règles systémiques essentielles et possède des capacités militaires et économiques suffisamment larges pour dissuader tout acteur tenté de remettre en cause le leadership hégémonique ou la stabilité du système. »

Ces trois auteurs se distinguent des précédents par leur définition de l'hégémonie uniquement basée sur la puissance et sur la nature quasi-impériale de son exercice. Ce faisant, ils confondent dans un même sens, d'une part, les mots empire et hégémonie, avec, d'autre part, celui d'unipolarité tel qu'introduit au début de ce chapitre. Ainsi identifiée à l'unipolarité, l'hégémonie n'aurait, selon eux, que la bipolarité pour alternative. C'est là une vue insuffisante, sinon réductrice, de la polarité d'un système. D'ailleurs Christopher Layne, qui partage ce point de vue, fait un développement qui, paradoxalement, en montre aussi les limites. En effet, il définit l'hégémonie comme une structure du système international, permettant à un

⁵⁷ - Stephen R. Gill and David Law, "Global Hegemony and the Structural Power of Capital", *International Studies Quarterly*, 33 (1989), 476-77.

⁵⁸ - Edward Mansfield, « Concentration, Polarity and Distribution of Power », *International Studies Quarterly* 37 (1993), 109.

⁵⁹ - Thomas Volgy et Lawrence Imawalle, « Hegemonic and Bipolar Perspectives on the New World Order », *American Journal Of Political Science* 39, 4, (novembre 1995), 823.

acteur d'y jouir de sa suprématie totale, militaire et économique, dans le seul but de préserver ses intérêts économiques et sécuritaires⁶⁰. De plus, cet auteur se réfère également à la volonté délibérée de la puissance hégémonique d'agir de manière à imposer son ordre au système international. Enfin, toujours selon Layne, dans l'hégémonie, le système cesse d'être anarchique pour devenir hiérarchique⁶¹. De facto, un système unipolaire ne pourrait donc pas être anarchique. À l'évidence, à l'effet de clarification, les arguments théoriques supplémentaires sur la puissance rapportés sont nécessaires.

Pour Thomas Mowle et David Sacko⁶², le vrai test de puissance consiste en la capacité d'imposer sa propre volonté aux autres malgré leur résistance. Pour Robert Dahl, la puissance est la capacité de l'acteur A à faire en sorte que l'acteur B effectue une action qu'il ne ferait pas autrement⁶³. Ce sont, là, les définitions sur lesquelles, nos auteurs précédents, Mansfield et Layne, ont dû s'appuyer. Celles de Robert Gilpin et de Jeffrey Hart conduiraient, par contre, à envisager l'unipolarité de manière moins étroite. Rappelons que pour Robert Gilpin, la puissance n'est que la capacité à influencer (*to affect*) sur les autres, sans qu'ils ne puissent le faire en retour⁶⁴. À partir de là, pour mesurer la puissance, trois éléments, selon Jeffrey Hart doivent être pris en compte⁶⁵, à savoir le contrôle (1) des ressources, (2) des acteurs, et (3)

⁶⁰ - Christopher Layne, « The Unipolar Moment Revisited : The Coming to an End of The United States Unipolar Moment », *International Security* 31, 2, (automne 2006), 11.

⁶¹ - *Id.*

⁶² - Thomas S. Mowle et David H. Sacko, *The Unipolar World : An Unbalanced Future* (New York : Palgrave Mcmillan, 2007), 16.

⁶³ - Voir Robert A. Dahl, *Polyarchie : Participation and Opposition* (New Haven, CT : Yale University Press, 1971).

⁶⁴ - Robert Gilpin, *War and Change in World Politics* (Cambridge: Cambridge University Press, 1981), 28.

⁶⁵ - Jeffrey Hart, "Three Approaches to the Measurement of Power in International Relations", *International Organization* 30, 2 (printemps 1976), 289-305.

celui des événements et résultats. Dans ce cas, une hégémonie représenterait un contrôle de ces trois éléments, alors que l'unipolarité impliquerait un contrôle des ressources, mais pas nécessairement celui des acteurs et/ou des éléments et résultats⁶⁶. Le système international serait alors composé de plusieurs puissances, avec l'une d'entre-elles fonctionnant comme un leader accepté par les autres⁶⁷.

À cet égard, considérant que le terme « hégémonie » signifie « *seigneurie ou leadership* »⁶⁸, David Wilkinson explique que, bilatéralement, une hégémonie « *dénote une relation d'influence politico-militaire hautement inégale* »⁶⁹. En effet, au niveau du système mondial, l'hégémonie fait référence à la combinaison de deux structures en adéquation, l'une unipolaire de capacité, et l'autre unipolaire d'influence⁷⁰. Quant à l'unipolarité, elle implique l'existence d'une superpuissance dans le système mondial, possédant des intérêts globaux, et capable d'organiser des actions politico-militaires n'importe où dans le monde⁷¹. En ce sens, Wilkinson adhère à la définition quasi-consensuelle de Barry Buzan. Cependant, aux côtés de cette superpuissance, existent également d'autres puissances, elles aussi capables de mener de telles actions ou d'exercer une certaine influence dans le système mondial, mais à un degré moindre, voire seulement régional⁷². Ainsi donc, dans une structure unipolaire, les capacités de l'État prépondérant ne sont pas égalées par celle d'un autre Etat. Selon Wilkinson, la distinction entre unipolarité et hégémonie serait celle

⁶⁶ - Mowle et Sacko, *The Unipolar World*, 17.

⁶⁷ - *Id.*

⁶⁸ - Wilkinson, « Unipolarity », 142.

⁶⁹ - *Id.*

⁷⁰ - *Id.*

⁷¹ - *Id.*

⁷² - *Id.*

que fait Jean-Jacques Rousseau entre, respectivement, « *force* » et « *maîtrise* »⁷³. Dans l'unipolarité, « *le plus fort n'est jamais assez fort pour être tout le temps le maître* » [Rousseau, *Le contrat social*]⁷⁴. À cet égard, on remarquera, d'ailleurs, que Layne nuance son propos quant à l'hégémonie. En effet, reprenant les termes de Robert Gilpin⁷⁵, Layne estime qu'« *étant donné qu'aucun État n'a jamais contrôlé le système international, l'hégémonie n'est qu'un concept relatif et non absolu* »⁷⁶. Aussi, si une hégémonie ou un empire implique forcément une structure unipolaire, cette dernière n'implique pas, forcément, une hégémonie ou une domination impériale de l'État prépondérant.

Ainsi, concluons-nous que le fait de distinguer les termes, empire, hégémonie et unipolarité permet, non seulement, d'éviter certains risques d'insuffisances, voire d'incohérences, mais aussi de mieux exploiter le potentiel analytique de cette terminologie. Un potentiel faisant que, maintenant, l'unipolarité peut se concevoir différemment dans l'empire, l'hégémonie et dans d'autres formes de structures de domination. Par exemple, celle d'un système unipolaire dans lequel l'État, correspondant à la superpuissance, est, pour paraphraser Rousseau, « *le plus fort mais n'est jamais assez fort pour être tout le temps le maître* ». Un tel système, qui peut être déclaré *unipolaire non-hégémonique* et auquel, en toute rigueur, il faudrait ajouter « *et non empire* », a l'avantage crucial d'être compatible avec un monde anarchique, ce qui ne l'est ni pour l'hégémonie ni pour l'empire et qui, même pour l'uni-polarité, ne l'est, donc, pas, nécessairement

⁷³ - Wilkinson, « Unipolarity », 143.

⁷⁴ - *Id.*

⁷⁵ - Gilpin, *War and Change*, 28.

⁷⁶ - Layne, « The Unipolar Moment Revisited », 11.

1.2 La nature du système international actuel :

Cette clarification des concepts faite et, avec elle, la possibilité acquise de pouvoir concevoir un système international unipolaire fonctionnant sous certaines conditions, dans un contexte mondial anarchique, il nous reste à décider de la nature du système international actuel.

Dès le lendemain de la Guerre froide, ce sujet a suscité un très vif débat. En effet, en 1993, Kenneth Waltz⁷⁷ estimait que, malgré l'effondrement de l'URSS et l'émergence d'une Russie très faible, le système international demeurait bipolaire. Ce raisonnement se justifiait par le fait que, possédant un énorme arsenal nucléaire hérité de l'ex-Union Soviétique, la Russie demeurait une grande puissance juste après les États-Unis. Mais l'auteur prévoyait aussi l'émergence de nouveaux États au rang de grandes puissances, dont notamment le Japon, l'Allemagne et la Chine⁷⁸. Ainsi, pour Waltz, l'unipolarité ne pouvait être que transitoire, le monde étant appelé à revenir à un système multipolaire et à un retour des activités d'équilibrage par les États⁷⁹. Cependant, si en 2000 Waltz reconnaissait le caractère totalement unipolaire du système prévalant, il n'en continua pas moins d'insister sur la nature éphémère de cette situation, en raison du risque de sur-expansion (*overstretch*) de l'empire américain et, en conséquence, d'un retour inévitable vers des activités d'équilibrage des États⁸⁰. De la même manière, Christopher Layne considère l'unipolarité comme un interlude, une phase transitoire. Il précisait, néanmoins, que le retour vers un

⁷⁷ - Voir Kenneth Waltz, "The Emerging Structure of International Politics", *International Security* 18, 2 (automne 1993), 52.

⁷⁸ - *Id.*

⁷⁹ - *Ibid.*, 71-7.

⁸⁰ - Kenneth Waltz, "Structural Realism After The Cold War", *International Security* Vol. 25, 1 (été 2000), 27-28.

monde multipolaire se ferait entre 2000 et 2010. En effet, selon Layne, les États engagent des activités d'équilibrage contre les hégémonies, y compris contre celles qui, comme les États-Unis, essaient de maintenir leur prééminence en utilisant des stratégies de « *bénévolat* », (*hégémonies bienveillantes plutôt que coercitives*)⁸¹. Charles A. Kupchan partage aussi largement cette opinion. Cependant, le système international se dirigerait, selon lui, vers un système multipolaire, composé de plusieurs pôles, aux sommets desquels se trouverait une grande puissance⁸².

De son côté, plutôt qu'unipolarité, Samuel Huntington préfère, à juste titre, d'ailleurs, utiliser le terme « *uni-multipolaire* » pour qualifier le système international actuel⁸³, ce système étant composé, selon lui, d'une seule superpuissance, les États-Unis et de plusieurs autres « *puissances majeures* » (major powers). Aussi, dans une telle structure polaire, le règlement des grandes questions internationales nécessite une action combinée de la superpuissance avec les autres puissances.⁸⁴ Cette difficulté à définir la nature du système international se retrouve aussi chez Joseph Nye, pour lequel le système international est construit autour d'une hégémonie américaine, amenée à durer du fait de la supériorité des États-Unis « *tant en hard qu'en soft power*⁸⁵ »⁸⁶. Cependant, il estime avant tout nécessaire de distinguer la puissance militaire, à son avis unipolaire puisque dominée par les États-Unis, de la

⁸¹ - Christopher Layne, "The Unipolar Illusion: Why New Great Powers Will Rise", *International Security* 17, 4 (printemps 1993), 7.

⁸² - Charles Kupchan, « After Pax Americana: Benign Power, Regional Integration, and The Sources of A Stable Multipolarity », *International Security* 23, 2 (automne 1998), 40-79.

⁸³ - Samuel Huntington, «The Lonely Superpower », *Foreign Affairs* 78, 2 (mars - avril 1999), 35.

⁸⁴ - *Id.*

⁸⁵ - Développé surtout par Joseph Nye, le concept de Hard Power fait référence à la puissance militaire et économique alors que le soft power fait essentiellement référence à la puissance culturelle ou idéologique.

⁸⁶ - Joseph Nye, *The Paradox of American Power: Why The World Only Super Power Can't Got It Alone* (Oxford : Oxford University Press, 2002), 1-5.

puissance économique, pour lui multipolaire du fait de la présence d'autres puissances (le Japon et l'Europe)⁸⁷.

Toutefois, pour un grand nombre de spécialistes, le système international est unipolaire et devrait le demeurer. C'est ainsi que William Wohlforth considère que le système international d'après Guerre froide est devenu unipolaire, pas seulement de manière transitoire, ou pour « *un moment* » selon l'expression consacrée de Krauthammer, mais pour une longue durée⁸⁸. En effet, pour Wohlforth, les États-Unis possèdent une prépondérance décisive dans tous les domaines de puissance (militaire, économique, technologique, etc.). De plus, il estime que la disparité de puissance entre eux et les autres pays rendra le système encore plus stable, puisqu'aucun autre pays ne sera capable de se mesurer à eux, et qu'ils n'auront donc, de ce fait, aucun risque d'avoir des rivaux potentiels⁸⁹. Finalement, pour Wohlforth, et ce contrairement aux prédictions, notamment réalistes, des théories classiques d'équilibre des puissances, la structure unipolaire actuelle n'est ni historiquement unique ni théoriquement surprenante puisqu'il y a de nombreux précédents⁹⁰.

Pour Michael Mastanduno, la structure du système international est unipolaire. Cependant, pour maintenir ce système, les États-Unis doivent s'appuyer sur le multilatéralisme dans leurs actions internationales afin de rassurer les autres États et de les convaincre que leurs préférences seront aussi prises en considération⁹¹. Ethan

⁸⁷ - Joseph Nye, *The Paradox of American Power: Why The World Only Super Power Can't Go it Alone* (Oxford : Oxford University Press, 2002), 140..

⁸⁸ - William C. Wohlforth, « The Stability of A Unipolar World », *International Security* 24,1 (été 1999), 5 – 6.

⁸⁹ - *Ibid*,7.

⁹⁰ - William C. Wohlforth, « Testing Balance of Power Theory in World History », *European Journal of International Relations* 13, 2 (2007), 179.

⁹¹ - Michael Mastanduno, « Preserving The Unipolar Moment : Realist Theories and US Grand Strategy After the Cold War », *International Security* 21, 4 (printemps 1997), 61.

Kapstein le rejoint en ce sens⁹², estimant que les États-Unis sont la puissance dominante du système et que, principalement du fait de leur domination économique, cette situation est amenée à durer en l'absence de tout challenger crédible. Niall Fergusson⁹³ en convient également lorsqu'il parle « *d'un empire américain informel* », qui protégerait le système international des conséquences catastrophiques d'un système multipolaire, voire apolaire, c'est-à-dire d'un monde « *vide de puissance* » (*power vacuum*)⁹⁴. Selon Fergusson, le monde bénéficie des bienfaits de l'empire américain parce qu'il est libéral et qu'il fournit la paix et l'ordre dans le système. La seule question est de savoir s'il peut continuer à réussir à long terme⁹⁵. Cependant, un point important, sur lequel tous les auteurs insistent, est à souligner. C'est celui de l'hyper puissance américaine, certes sans rivale, mais avec la présence d'autres puissances, certes de moindre importance, mais qui ont un rôle dans le système international.

Dans *Power and Liberal Order*, John Ikenberry pense que si dans l'histoire, aucun pays n'a jamais été, effectivement, aussi puissant que les États-Unis (diagramme ci-après), la création d'un système néo-impérial américain est toutefois impossible parce que trop coûteux, lourd de contradictions, et surtout bâti sur « *une inflation* » de la puissance américaine⁹⁶.

⁹² - Voir Ethan Kapstein, chapitre 12, "Does Unipolarity Have a Future" dans Ethan Kapstein et Michael Mastanduno, *Unipolar Politics: Realism and State Strategies After The Cold War*, (New York : Columbia University Press, 1999).

⁹³ - Niall Fergusson, *Empire : The Rise and Demise of The British World Order and The Lessons for Global Power*, (New York Basic Books, 2002), 168.

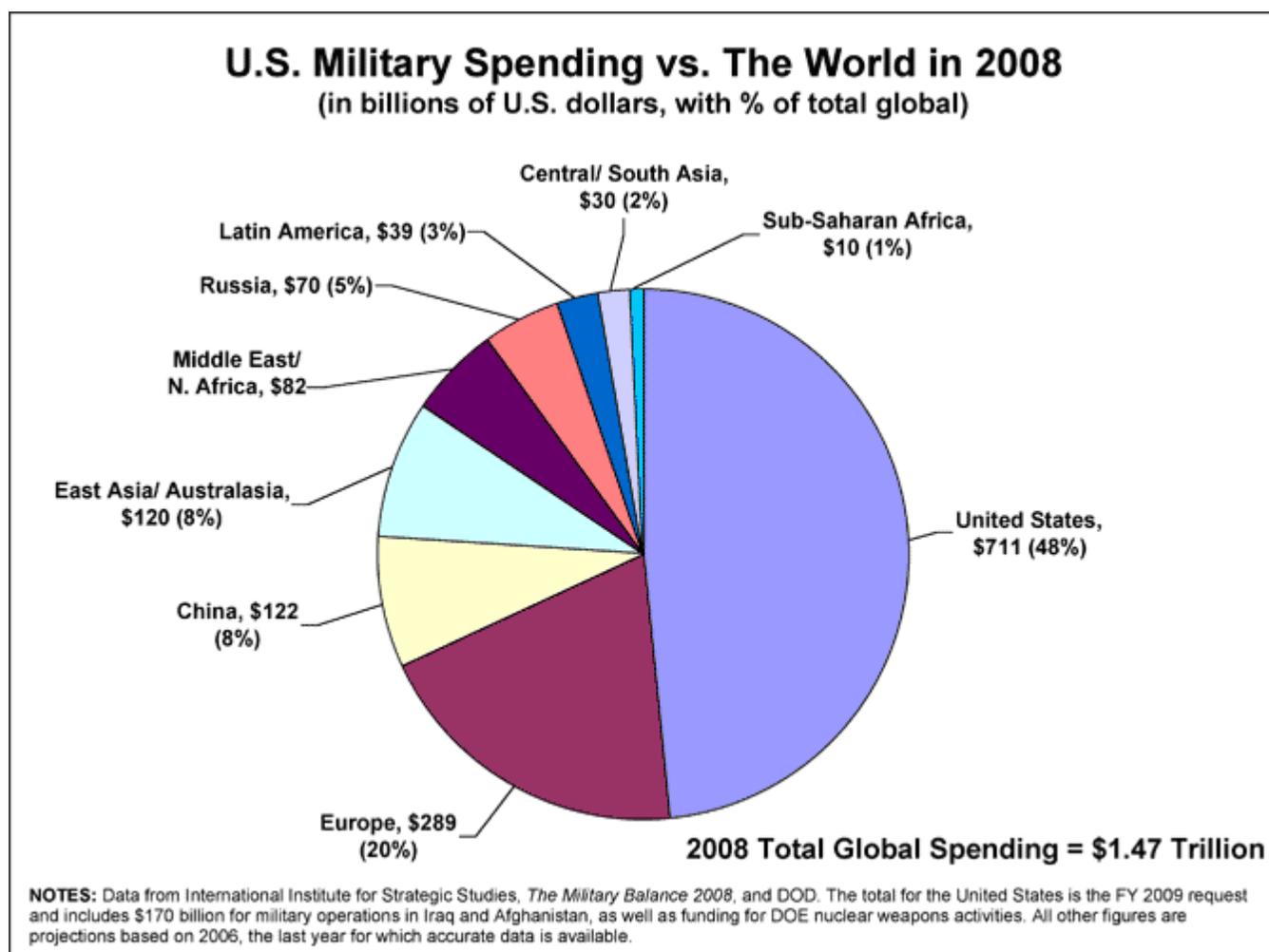
⁹⁴ - Niall Fergusson, « A World Without Power », *Foreign Policy* (juillet/août 2004).

⁹⁵ - Niall Fergusson, *Colossus : The Price of America's Empire* (New York : The Penguin Press, 2004), 2.

⁹⁶ - John Ikenberry, "Power and Liberal Order: America's Postwar Order In Transition", *International Relations of The Asia-Pacific* 5 (2005), 135 et 136.

Diagramme 1⁹⁷ :

Dépenses militaires US par rapport au reste du monde
(Center for Arms Control and Non-Proliferation)



Pour l'auteur, les États-Unis seraient donc, ainsi, en train de réorganiser l'ordre institutionnel international et ses règles de fonctionnement. À ce propos, Robert

⁹⁷ - The Center for Arms Control and Non-Proliferation, "US Military Spending vs The World in 2008", *The FY 2009 Pentagon Spending Request – Global Military Spending* (22 février 2008).
 En ligne :
 « http://www.armscontrolcenter.org/policy/securityspending/articles/fy09_dod_request_global/index.html » (page consultée le 24 juillet 2008).

Jervis a été amené à affirmer, qu'à la tête du système actuel, se trouve « *une communauté de sécurité* », composée des principales puissances du système international, sous le leadership des États-Unis⁹⁸. C'est également l'opinion de Stephen Walt pour lequel « *la position actuelle des États-Unis dans le monde est celle d'une de primauté (primacy)* »⁹⁹, une primauté qui a, toutefois, besoin du soutien des autres puissances dans leurs actions et dans leur lutte, notamment, contre la prolifération des armes de destruction massive¹⁰⁰.

Ainsi, au terme de cette revue des débats, il est possible de qualifier, selon l'expression de David Wilkinson, le système international actuel « *d'unipolaire non hégémonique* », et la formule de « 1 + 4 », utilisée par Buzan pour décrire ce système, comme étant la plus juste¹⁰¹. En effet, pour Buzan, le système actuel comprend une seule superpuissance, les États-Unis, ayant non seulement un vaste éventail de capacités s'exerçant à travers l'ensemble du système international, mais qui est aussi capable de mobiliser de vastes ressources politico-militaires. Le diagramme 1, en page 36, le confirme puisque les États-Unis y représentent, à eux seuls, 48% du total des dépenses mondiales en armement. Les quatre autres puissances restantes, à savoir la Russie, la Chine, l'Europe et le Japon, qualifiées par Buzan de grandes puissances, mais de moindre importance¹⁰², pourraient si elles venaient à s'allier, « *déborder* » (outflank) les États-Unis dans tous les domaines, à

⁹⁸ - Robert Jervis, *American Foreign Policy in a New Era* (New York : Routledge, 2005), 13.

⁹⁹ - Stephen Walt, *Taming American Power : The Global Response to US Primacy* (New York : Norton, 2005), 31.

¹⁰⁰ - *Ibid*, 17.

¹⁰¹ - Buzan, *The United States and the Great Powers*, 87.

¹⁰² - Voir notamment les définitions et distinctions que fait Buzan entre les termes de « super puissances et de grandes puissances ». Buzan, *The United States*, 69-71.

l'exception de celui des capacités militaires¹⁰³. Aussi, l'auteur pense que « *les États-Unis n'ont pas le potentiel d'être le suzerain d'un empire mondial* »¹⁰⁴ puisque, même s'ils sont la superpuissance du système international actuel, ils doivent cependant agir en tenant compte des autres puissances. Ceci nous permet ainsi de qualifier les États-Unis de *Primus Inter Pares*, c'est à-dire « *le premier des égaux* ».

À cet égard, l'arrivée de George W. Bush en 2000 au pouvoir et la mise en application d'une stratégie unilatérale, visant à installer une hégémonie, et l'échec qui en a résulté confirme notre postulat de puissance unipolaire non hégémonique. C'est ce que nous allons voir dans ce qui suit.

2. La tentation hégémonique 2000-2003: « *Oderint Dum Metuant* »¹⁰⁵

En novembre 2000, George W. Bush était élu Président des États-Unis. Par son usage de l'unilatéralisme et sa tentative d'imposer au monde une hégémonie américaine, son élection fut à l'origine d'une rupture majeure dans la politique étrangère américaine.

2.1 Le néo-conservatisme :

Apparu au cours des années 1970, *le néo-conservatisme* a constitué l'idéologie de la politique extérieure américaine de l'administration Bush (2000-2008) au moins jusqu'en 2004/05. Toutefois, et ainsi que le rapporte Francis Fukuyama, lui-même « un ex néoconservateur », ce mouvement trouve ses racines idéologiques dans l'Amérique des années 1950, en pleine Guerre froide et maccarthisme¹⁰⁶. Ce

¹⁰³ - Buzan, *The United States*, 87

¹⁰⁴ - *Id.*

¹⁰⁵ - « *Qu'ils nous haïssent, du moment qu'ils nous craignent* », Caligula, cité par Benjamin Barber, *L'empire de la peur : terrorisme, guerre, démocratie* (Paris : Éditions Fayard, 2003), 39.

¹⁰⁶ - Francis Fukuyama, *America at the Crossroads : Democracy, Power, And The Neoconservative Legacy* (New Haven and London : Yale University Press, 2006), 16-17

mouvement, fondé par un groupe d'intellectuels désillusionnés de la gauche et farouchement anti-communistes, comprenait notamment Irving Kristol, Norman Podhoretz et Daniel Bell. Pour Fukuyama, la pensée néo-conservatrice se distingue des autres écoles de pensée par ses quatre principes¹⁰⁷, à savoir que : (1) les caractéristiques internes des régimes sont importantes et, en ce sens, la politique extérieure doit refléter les profondes valeurs sociales des démocraties libérales ; (2) pour des raisons morales, la puissance américaine a été utilisée [et doit l'être encore] et, de ce fait, les États-Unis resteront engagés dans les affaires internationales ; (3) il faut se méfier des projets sociaux ambitieux ; et (4) on doit demeurer sceptique quant à la légitimité et à l'efficacité des lois et institutions internationales dans leurs capacités à assurer la sécurité et la justice.

Pour Stefan Halper et Jonathan Clark, il s'agit, là, d'un mouvement intellectuel assez hétérogène et avec des personnalités diverses, mais qui se retrouvent autour de plusieurs thèmes¹⁰⁸. Ainsi Halper et Clark expliquent que les néoconservateurs ont une croyance dérivée de convictions religieuses, dans laquelle la condition humaine se définit par un choix entre le bien et le mal et par la nécessité pour le bien de confronter le mal. Les auteurs expliquent également que pour ce groupe, les relations entre États sont déterminées par la puissance militaire et par la volonté d'exercer cette puissance. Ainsi, dans ce cadre, les néoconservateurs analysent les questions internationales de manière manichéenne et morale et se concentrent sur l'aspect « *unipolaire* » de la puissance américaine¹⁰⁹. Ils considèrent donc l'usage de la

¹⁰⁷ - Fukuyama, *America at the Crossroads*, 48-9.

¹⁰⁸ - Stefan Halper et Jonathan Clarke, *America Alone : The Neo-Conservatives and The Global Order* (Cambridge : Cambridge University Press, 2004), 11.

¹⁰⁹ - *Id.*

force, comme première option en politique étrangère et, méprisent les agences diplomatiques conventionnelles ainsi que les institutions multilatérales.

Lors de sa prise de fonction en janvier 2001, George Bush s'était entouré d'une équipe essentiellement formée de néoconservateurs, dont, parmi les plus en vue, Richard Perle, Paul Wolfowitz, Richard Haass, et Donald Rumsfeld. Ceux-ci étaient profondément convaincus de « *l'exceptionnalisme américain* », attribuant aux États-Unis « *une mission divine* », à savoir celle de propager, au reste du monde, leurs valeurs de liberté et de démocratie¹¹⁰. À cet égard, le document intitulé « *The Project for a New American Century* », expose la politique américaine de la « *Pax Americana* » de ce groupe de penseurs et peut être résumé en quatre objectifs¹¹¹. Ainsi, ils estiment que la priorité doit être la défense du territoire américain contre toute agression ou risque d'agression notamment terroriste. De plus, le potentiel militaire américain doit être, selon eux, tel que les États-Unis puissent être en mesure de s'engager dans des guerres multiples et simultanées avec l'objectif de les remporter de manière décisive¹¹². Ils considèrent également que les États-Unis doivent assumer et préserver la charge de la fonction de « *connétable* » du système international, afin de pouvoir remodeler l'environnement sécuritaire international en fonction des intérêts américains dans les régions critiques du monde, notamment au

¹¹⁰ - David P. Forsythe, "Global Leadership: American Exceptionalism in a Changing Order" dans Morton H. Halperin, Jeffrey Laurenti, Peter Rundlet et Spencer P. Boyer, ed. , *Power and Superpower: Global Leadership and Exceptionalism in the 21st Century* (New York : Century Foundation Press, 2007), 71-5.

¹¹¹ - Simon Dalby, "Geopolitics, Grand Strategy and the Bush Doctrine: The Strategic Dimensions of US Hegemony under Georges W. Bush" dans David et Grondin, *Hegemony or Empire*, 38-9.

¹¹² - *Id.*

Moyen-Orient. Finalement, et afin de mener à bien ces objectifs, ils estiment nécessaire la transformation des forces américaines par la mise en œuvre de « *La révolution dans les affaires militaires (RAM)* »¹¹³.

Aussi, avec un tel groupe, à la pensée si fortement tranchée, dans l'entourage présidentiel, on ne pouvait s'attendre qu'à en retrouver la marque dans la nouvelle doctrine de Georges W. Bush. Et en effet, c'est sans surprise qu'on la découvre dans les quatre éléments suivants qui, selon Jervis, composent cette doctrine¹¹⁴ : (1) une forte croyance que le type de régime d'un État en détermine la politique étrangère ; (2) la perception que les nouvelles menaces ne peuvent être mises en échec que par des politiques nouvelles et vigoureuses (guerre préventive) ; (3) une volonté d'agir de manière unilatérale, si nécessaire ; et (4) un très fort sentiment que la paix et la stabilité mondiales requièrent des États-Unis l'affirmation de leur puissance mondiale. C'est également, sans surprise, que cette doctrine emporte l'adhésion de Charles Krauthammer qui explique que :

*« L'essence de l'unilatéralisme est que nous [les États-Unis] ne laisserons jamais aux autres la possibilité de nous empêcher de défendre nos intérêts fondamentaux, et ce, quelles que soient leurs bonnes intentions. Telle est la matrice de la politique de Bush »*¹¹⁵

Plus encore, son adhésion est totale, voire enthousiaste, quand il qualifie cette nouvelle doctrine, élaborée dans le contexte post 11 Septembre, de hardie et de propice à « *à vous couper le souffle* »¹¹⁶ :

¹¹³ - Dalby, "Geopolitics, Grand Strategy and the Bush Doctrine", 38-9

¹¹⁴ - Jervis, *American Foreign Policy*, 79.

¹¹⁵ - Charles Krauthammer, *The Washington Post*, cité dans Foot, MacFarlane et Mastanduno, *US Hegemony*, 2.

¹¹⁶ - Charles Krauthammer, "The Unipolar Moment Revisited – United-States World Dominance", *The National Interest* (hiver 2002).

« *Ce fut d'abord l'ultimatum 'vous êtes avec nous ou contre nous', adressé aux États qui encouragent ou accueillent le terrorisme. Puis la guerre préemptive contre les États développant des armes de destruction massive, et, maintenant, le changement de régime dans n'importe lequel de ces États.* »

C'est aussi avec cette même intensité d'engagement que Lawrence Kaplan et William Kristol, dans *The War Over Iraq*, affirment que « *Les États-Unis ne doivent pas seulement être le policier ou le shérif du monde : ils doivent aussi en être le phare et le guide* »¹¹⁷. Il en va aussi de même dans la mise en œuvre de cette doctrine à travers les écrits et déclarations des principaux responsables de la Maison Blanche. C'est ainsi que Condoleezza Rice annonçait, *urbi et orbi*, que « *le multilatéralisme ne doit pas être une fin en soi... Les États-Unis doivent être prêts à défaire, de manière décisive, toute puissance militaire hostile en Asie, au Moyen-Orient, dans le Golfe Persique ou en Europe* »¹¹⁸. Ainsi, c'était, là, un tournant radical dans la politique extérieure américaine par rapport à celle des années 1990 qui, au contraire, était alors marquée par une volonté d'agir dans un cadre multilatéral. Et comme en écho, Richard Haass, haut responsable néoconservateur de l'Administration Bush, faisait savoir que l'après Guerre froide constituait une opportunité unique pour les États-Unis de remodeler le monde sur de nouvelles bases, estimant que « *les États-Unis sont un modèle, en même temps qu'un agent de changement* »¹¹⁹. Pour le même Haass, reflétant en cela la pensée néoconservatrice, le concept de MAD (*Mutual Assured Destruction*) est, aujourd'hui, trop simple et complètement inapproprié dans un

¹¹⁷ - Lawrence F. Kaplan et William Kristol, *The War Over Iraq : Saddam's Tyranny and America's Mission* (San Francisco : Encounters Book, 2003), 121.

¹¹⁸ - Condoleezza Rice, « Campaign 2000 : Promoting National Interest », *Foreign Affairs* (janvier-février 2000).

¹¹⁹ - Richard N. Haass, *The Opportunity: America's Moment to Alter History's Course* (New York : Public Affairs, c2005), 9.

monde multipolaire où les risques, associés à la prolifération des ADM (Armes de Destruction Massive), sont grands¹²⁰.

Ainsi, la doctrine officielle de défense des États-Unis, jusque-là fondée sur la dissuasion (*deterrence*) [l'ennemi est dissuadé d'attaquer sous peine d'être totalement détruit.], fut remplacée, à partir de novembre 2000, par celle de la préemption et de la prévention [les ennemis sont attaqués avant d'avoir même proféré une quelconque menace]. Pour l'Administration Bush¹²¹ :

« Les États-Unis réagiront contre les menaces émergentes, avant même celles-ci ne se forment... Nous ne pouvons donc laisser nos ennemis nous frapper en premier... Aussi, afin d'empêcher des menaces ou des actions hostiles, les États-Unis agiront, si nécessaire, de manière préemptive. »

2.2 Gulliver libéré : La tentation hégémonique

Ainsi, comme le soulignent Edward Rhodes¹²² et Stephan Walt¹²³, la puissance américaine est telle que nulle autre puissance ne songerait à s'y opposer ou même à se lancer dans des activités d'équilibrage. De plus, Rhodes affirme que la posture militaire américaine n'est pas destinée à faire face à une éventuelle compétition en provenance des autres grandes puissances, mais plutôt à confronter la menace d'États du Tiers-monde voulant acquérir des armes de destruction massive. En effet, ce faisant, ces États mènent des *activités d'équilibrage asymétrique* (asymmetrical

¹²⁰ - Haass, *The Opportunity: America's Moment to Alter History's Course*, 80

¹²¹ - George W. Bush, «*The National Security Strategy of the United States of America*» (Washington D.C., Maison Blanche, septembre 2002).

En Ligne <<http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf> > (page consultée le 28 août 2007).

¹²² - Edward Rhodes, « A World Not In Balance : War, Politics and Weapons of Mass Destruction » dans T.V Paul, James Wirtz et Michel Fortmann, *Balance of Power: Theory and Practice in The 21st Century*, (Stanford, California: Stanford University Press, 2004), 150-176.

¹²³ - Walt, *Taming American Power*, 33-6.

balancing)¹²⁴ contre les États-Unis afin de pouvoir exercer une sorte de dissuasion à leur rencontre. L'ordre international et « *l'hégémonie américaine* » sont pour Krauthammer, directement menacés par la prolifération des ADM et, donc, par les États proliférateurs. Il estime que, seuls les États-Unis sont en mesure de faire face à cette menace¹²⁵. C'est pourquoi, en bon néoconservateur, Krauthammer ne voit pas d'alternative à l'usage d'un unilatéralisme explicite et sans complexe afin de maintenir l'unipolarité et la domination, sans rival, des États-Unis¹²⁶. Il ne pouvait qu'être entendu par le groupe de conservateurs entourant le président Bush et, par voie de conséquence, par son Administration.

C'est ainsi que l'Administration Bush a massivement appliqué l'unilatéralisme durant ses trois premières années de mandat comme l'attestent : le rejet du Protocole de Kyoto, les attaques contre le principe d'une Cour internationale de justice et le retrait des États-Unis du traité ABM (Anti-Ballistic Missile Treaty) et, la tendance de cette administration à « *informer* » plutôt qu'à « *consulter* » ses partenaires¹²⁷. À cet égard, Joskha Fisher, alors Ministre allemand des Affaires étrangères, n'avait pas manqué de réagir en rappelant aux américains que « *les partenaires de l'alliance n'étaient pas des satellites* »¹²⁸.

L'invasion de l'Irak fut, sans doute, le point culminant de cet unilatéralisme et de cette visée hégémonique. En effet, Jervis estime que, pour Bush, il n'y a pas de valeurs universelles et que l'ordre mondial ne peut être maintenu que par

¹²⁴ - T.V Paul, « Introduction » dans Paul, Wirtz et Fortmann, *Balance Of Power*, 13.

¹²⁵ - Krauthammer, "The Unipolar Moment", *The National Interest* (Hiver 2002).

¹²⁶ - *Id.*

¹²⁷ - Voir Robert Art, « Europe Hedges Its Security Bets » dans Paul, Wirtz et Fortmann, *Balance Of Power*, 200.

¹²⁸ - *Id.*

l'intervention de la puissance dominante, les États-Unis. Ainsi, leur sécurité, tout comme la stabilité mondiale n'impliquent que leur seule intervention, puisque les autres États « *ne peuvent ni ne doivent effectuer* »¹²⁹ de telles missions. Lors d'un discours prononcé à West Point, en juin 2002, Bush, avait, lui-même, publiquement et très clairement, affirmé cette vision hégémonique: « *Les États-Unis ont, et ont l'intention de conserver leur puissance militaire sans rivale possible, ce qui rendra les courses aux armements, déstabilisatrices des ères précédentes, inutiles* »¹³⁰.

Et, c'est dans le cadre de ces principes que l'Irak fut envahie en mars-avril 2003 par les forces américaines, sans l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU et contre l'opinion de l'ensemble de la communauté internationale. Le prétexte, alors avancé par Dick Cheney, fut la menace que représentait Saddam Hussein pour la communauté internationale et les alliés des États-Unis, une communauté par ailleurs soumise à une redoutable et implacable campagne médiatique et diplomatique affirmant que « *Saddam Hussein possède, sans le moindre doute possible, des armes de destruction massive qu'il entend utiliser contre nos amis, nos alliés et nous* »¹³¹. Une campagne intolérante au doute sur le motif, mais également sur le résultat. C'est ainsi qu'ils s'efforçaient de faire admettre, comme le disait Kenneth Adelman, un conseiller de Rumsfeld, que l'invasion de l'Irak devait constituer une marche triomphale (*a cakewalk*): « *les États-Unis y allaient pour y demeurer* »¹³².

Et, en effet, Bagdad tomba le 10 avril 2003, soit 20 jours après le début de l'invasion américaine. La rapidité de la chute de l'Irak entraîna de nombreuses

¹²⁹ - Jervis, *American Foreign Policy*, 90.

¹³⁰ - *Id.*

¹³¹ - Daadler et Lindsay, *America Unbound*, 138

¹³² - *Ibid*, 132-3.

spéculations sur l'identité du prochain pays qui aurait à subir le même sort. C'était le fameux « *who's next ?* ». Les noms de la Syrie et de l'Iran furent souvent portés sur la liste des États voyous menacés de conséquences s'ils s'opposaient à la volonté américaine¹³³. Cependant, si les États-Unis allaient '*y rester pour longtemps*', ce ne fut pas dans les conditions annoncées, juste avant, par Rumsfeld.

En effet, la situation en Irak s'est rapidement détériorée et les États-Unis s'y sont trouvés piégés par une guérilla islamo-baasiste, tandis que de nombreux pays de la coalition (Espagne, Italie et même la Grande Bretagne) commençaient leur retrait¹³⁴. En mars 2009, les Américains comptaient plus de 4200 soldats tués, et près de 32.000 blessés, et plusieurs dizaines de milliers de civils irakiens tués. Enfin, il devenait de plus en plus difficile de nier et de justifier une situation qui, selon Stanley Hoffmann, s'était détériorée depuis la proclamation, par Bush, de la fin des opérations majeures en Irak. Les attaques contre les forces américaines se sont multipliées par cinq et de nombreuses villes sont tombées sous le contrôle de forces hostiles aux troupes de la coalition et au gouvernement irakien¹³⁵, les laissant ainsi confrontées à de nombreux dilemmes, dont les risques que leur reconquête ne s'accompagne de pertes civiles élevées et d'une stigmatisation, aux yeux de la population, de la présence américaine, et que le désarmement des milices ne génère de terribles violences intra-irakiennes¹³⁶.

¹³³ - Voir notamment le chapitre 11 « Who's Next » dans Daadler et Lindsay, *America Unbound*, 172-187.

¹³⁴ - À cet égard, voir Stanley Hoffmann, *Gulliver Unbound: America's Imperial Temptation and The War In Iraq* (Lanham : Rowman & Littlefield Publishers, 2004), 81-116.

¹³⁵ - Stanley Hoffmann, *Chaos and Violence: What Globalization, Failed States and Terrorism Mean for US Foreign Policy* (Lanham, Md. : Rowman & Littlefield, 2006), 171.

¹³⁶ - *Id.*

Mais plus encore, plus personne ne prévoyait la fin de la présence militaire américaine en Irak avant 2012. Même si, Georges Bush l'anticipait au cours de la prochaine administration¹³⁷, alors que le chaos régnait encore à Bagdad, cette situation le mettait dramatiquement en porte à faux avec les principes de sa nouvelle doctrine, dont notamment celui de guerres rapides, simultanées et décisives. Déjà, son ex-proche collaborateur, Richard Haass, l'admettait quasi-implicitement quand il estimait que « *La guerre a absorbé une quantité énorme des capacités militaires américaines... Elle a affaibli la position des États-Unis vis-à-vis de la Corée du Nord et de l'Iran..., et a rendu plus difficile la mobilisation de soutiens contre d'autres défis...* »¹³⁸.

Stanley Hoffmann estime que, non seulement, les États-Unis ont surestimé leurs capacités, mais que la présente situation irakienne a également fait ré-émerger l'idée d'intervention dans un cadre onusien, un cadre vers lequel les États préfèrent, désormais, retourner¹³⁹. Une idée qu'il complète en déclarant que « *dans un monde militairement unipolaire, la puissance dominante doit être limitée, contenue et autorisée par une autorité qui pourrait être discutable, mais qui serait largement acceptée* »¹⁴⁰. Stephen Walt estime, à son tour, que les États-Unis ne peuvent pas arrêter la prolifération des armes de destruction massive sans le soutien des autres pays de la communauté internationale¹⁴¹, particulièrement des grandes puissances. Cependant, après avoir rappelé que l'Irak avait montré les limites de la puissance des États-Unis qui « *ne peuvent plus se permettre de faire ce qu'ils veulent* », Walt ajoute qu'il leur

¹³⁷ - Charles Keygley et Gregory Raymond, *After Iraq :The Imperiled American Imperium* (New York,Oxford : Oxford University Press, 2007), 5.

¹³⁸ - *Ibid*, 6.

¹³⁹ - Hoffman, *Gulliver Unbound*, 121-23.

¹⁴⁰ - *Ibid*, 119.

¹⁴¹ - Walt, *Taming American Power*, 17.

est donc, nécessaire de coopérer avec les autres puissances, notamment sur les questions du Proche-Orient¹⁴². C'est ce que Joseph Nye généralise, dans « *America Can't Go It Alone* », de la manière suivante : « *Certaines questions transnationales sont nécessairement multilatérales et ne peuvent être résolues [par les États-Unis seuls] sans l'aide d'autres pays... Ceci inclut la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive* »¹⁴³.

Ainsi, la guerre d'Irak qui avait, au début, constitué le point culminant de la tentation hégémonique américaine, serait, aujourd'hui, sur le point d'en consacrer la fin. Et, même l'opération « *Surge* », lancée en 2007, n'a donné que des résultats fragiles et réversibles. Certes, les pertes américaines ont sensiblement diminué, mais, selon de nombreux observateurs, cela est dû à une plus grande implication des troupes irakiennes dans les combats. D'autre part, la violence demeure toujours très importante, et même si elle a baissé sensiblement, elle pourrait reprendre à la première occasion. En tous les cas, cette opération qui s'est principalement axée sur la lutte contre l'organisation terroriste « *Al-Qaida en Iraq* » a, en partie, armé d'autres groupes rebelles opposés à l'organisation de Bin Laden. Mais, beaucoup craignent qu'une fois Al-Qaida éliminée, ces groupes ne dirigent à nouveau leurs armes contre les troupes américaines, et/ou envers les uns contre les autres. Enfin, le problème des milices chiites n'est toujours pas réglé, les forces irakiennes s'avérant incapables de les désarmer et comme le soulignent de nombreux généraux américains la situation demeure donc fragile.

¹⁴² - Stephen Walt, « Nous découvrons ce que la puissance américaine peut et ne peut pas faire », interview dans le journal *le Monde* (21 janvier 2006).

¹⁴³ - Joseph Nye, « America Can't Go It Alone : Unilateralism vs Multilateralism », *International Herald Tribune*, (13 juin 2002).

Au même moment, tandis que les États-Unis s'enlisaient en Irak, des affaires du monde pressantes les appelaient à des interventions simultanées, rapides et décisives qu'ils n'ont pu conduire. Et ce, malgré les engagements unilatéralistes répétés de l'Administration Bush à faire face à tous les défis mondiaux. Pourtant, la prolifération nucléaire, les États voyous et les terroristes paraissent davantage présents qu'auparavant. Ainsi, le dossier du nucléaire iranien semble plus menaçant qu'il ne l'était¹⁴⁴, Al-Qaida et les Talibans sont de retour, en force, dans l'actualité afghane, et, au Liban et en Palestine, les islamistes sont, vraisemblablement, devenus incontournables.

De plus, à ces défis du terrorisme et de la prolifération nucléaire s'est ajouté celui, tout nouveau, de la volonté de la Russie d'être reconnue en tant que puissance mondiale. Cette volonté appelle de la superpuissance une réévaluation de sa manière de conduire, même avec les plus grands, les affaires du monde. En effet, la Chine et l'Europe pourraient aussi, à leur tour et en leur temps, démontrer cette même volonté. Ainsi, la récente inflexion américaine '*multilatéraliste*' ne peut donc pas être tactique ou conjoncturelle, comme le ferait notamment craindre Condoleezza Rice qui estimait que le multilatéralisme n'est pas une fin en soi¹⁴⁵. Cette inflexion doit correspondre à un changement stratégique, inévitable, imposé par la nature unipolaire non-hégémonique du système international, et que le leadership de la superpuissance aurait dû percevoir afin d'introduire plus tôt, dans sa politique internationale, la dose de multilatéralisme requise. Autrement dit, la thèse de la

¹⁴⁴ - Voir Sharam Chubin et Robert S. Litwalk, "Debating Iran's Nuclear Aspirations" dans Lennon et Eiss, *Reshaping Rogue States*, 246-63.

¹⁴⁵ - Condoleezza Rice, « Campaign 2000 : Promoting National Interest », *Foreign Affairs* (janvier-février 2000).

Maison Blanche d'une Amérique hégémonique a été invalidée par l'échec de la tentative hégémonique de 2000 à 2003. Cet échec fait de cette tentative une erreur de leadership. Le retour à un certain multilatéralisme doit, donc, être confirmé par un réajustement stratégique ayant pour objet de renouer, dans un cadre institutionnel, avec la coopération internationale. Cette inflexion de la politique américaine, à partir de 2004/05, se retrouve, notamment, dans la reprise, malgré les essais nucléaires de Pyongyang, des négociations avec la Corée du Nord dans le cadre du « *six party talks* » et l'acceptation d'un dialogue, certes tendu et difficile, avec Téhéran dans le cadre du groupe « 5+1 ». Nous y reviendrons dans la seconde partie de notre thèse en montrant que le degré de multilatéralisme de notre groupe de Stackelberg de sécurité collective, dont les États-Unis assurent le leadership, est, sinon égal, très proche de celui du Conseil de Sécurité de l'ONU, la référence.

Chapitre 2

La sécurité collective et la coopération entre États rationnels dans un système international anarchique

Nous avons précédemment montré le caractère unipolaire et non hégémonique du système international actuel et en avons déduit que, à partir de 2004, la superpuissance américaine a dû se résoudre à plus de multilatéralisme. Ceci est particulièrement vrai en matière de sécurité internationale. Dans ce qui suit, nous définirons le concept de sécurité collective pour voir, ensuite, comment celui-ci est perçu du point de vue des principales approches théoriques des relations internationales, ce qui nous permettra alors de justifier notre positionnement néolibéral.

1. Définition de la sécurité collective :

Le principe de la sécurité collective trouve son origine dans le sentiment, de plus en plus pressant, que la communauté internationale se devait de remplacer le mécanisme de la paix par l'équilibre des puissances par un mécanisme plus stable. Ce mécanisme de l'équilibre des puissances, frappé d'incapacité à empêcher un retour cyclique à des guerres d'alliances, humainement et matériellement de plus en plus dévastatrices, ne s'imposait plus que par défaut. Et, alors que ce mécanisme avait, principalement aux XVIII^e et XIX^e siècles, marqué les politiques extérieures des pays européens, il est, depuis, tenu pour ultime responsable de la « *boucherie humaine* » de la Première Guerre mondiale. En réaction, le courant

idéaliste, né à la fin de cette guerre et symbolisé par Woodrow Wilson, appelait au rejet de la diplomatie secrète, au droit à l'autodétermination et, surtout, à la création d'une organisation politique internationale constituant une sorte de forum dans lequel les États pourraient négocier et régler leurs différends¹⁴⁶. Dans l'esprit des idéalistes, cette organisation devait, en cas de conflit, désigner l'agresseur et décider de la réponse à donner à l'agression. C'est ainsi que fut créée la Société des Nations (SDN)¹⁴⁷. Dans cette logique, Robert Jervis explique que « *le concept d'intérêt propre s'élargit, et les hommes d'État commencent à penser que l'on pouvait contenir les États menaçants en les gardant fermement attachés les uns aux autres* »¹⁴⁸. En d'autres termes, ces hommes commençaient à vouloir et à penser à une forme de sécurité assurant la paix de manière collective. Partie prenante de cette pensée, mais lucide sur les défis qu'elle implique, Inis Claude explique, dès 1950, que la nécessité de la sécurité collective résulte de l'hypothèse que, dans un système international anarchique, la guerre est inévitable, mais qu'elle peut et doit être, cependant, empêchée¹⁴⁹. Partant de ce paradoxe, Claude fonde son concept théorique de la sécurité collective sur la proposition que « *la guerre peut être empêchée par l'effet dissuasif d'une puissance écrasante, qui s'exercerait sur des États suffisamment rationnels pour ne pas prendre le risque de subir une défaite assurée* »¹⁵⁰. Et, comme l'expliquent Charles et Clifford Kupchan¹⁵¹, la logique sous-jacente de la sécurité collective

¹⁴⁶ - Voir Ray Maghooori et Ramberg Bennett, *Globalism Versus Realism : International Relations Third Debate* (Boulder, Colorado : Westview Press, 1982), 10.

¹⁴⁷ - *Ibid.*, 10.

¹⁴⁸ - Robert Jervis, « A Political Science Perspective On The Balance Of Power And The Concert », *American Historical Review* 97,3 (juin 1992), 723.

¹⁴⁹ - Inis Claude, *Swords Into Plow-Shares* (New York : Random House, 1961), 255.

¹⁵⁰ - *Ibid.*, 256.

¹⁵¹ - Charles A. Kupchan et Clifford A. Kupchan, « Concerts, Collective Security, and The Future of Europe », *International Security* 16, 1(été 1991), 118.

implique que : (1) les mécanismes d'équilibrage, opérant dans le cadre de la sécurité collective, devraient mieux empêcher la guerre que ceux opérant dans un cadre anarchique. Au moins en théorie, la sécurité collective a un pouvoir bien plus dissuasif, en assurant que tous les agresseurs auront à faire face à une coalition dont la puissance est prépondérante plutôt que simplement équivalente, et ; (2) tout en institutionnalisant la notion du tous contre un, cette organisation de sécurité collective contribue à l'émergence d'un cadre international, dans lequel la stabilité émerge par la coopération entre États plutôt que par leur compétition. Aussi, pour Charles et Clifford Kupchan, il n'y aurait de sécurité collective que si aucun des États n'est suffisamment puissant pour vaincre la coalition la plus puissante ; si les grandes puissances du moment ont une vision fondamentalement compatible de ce qui pourrait constituer un ordre international stable et acceptable ; et finalement si elles partagent un minimum de solidarité et de moralité entre elles.

Robert Art, dans *A Grand Strategy For America*, formule cette même définition de la sécurité collective¹⁵². En effet, tout en critiquant cette démarche, il l'explique comme étant un principe politico-militaire selon lequel tous les États signataires s'engagent à défendre n'importe quel État membre qui serait attaqué. Pour Art, ce véritable système du « *un pour tous et tous pour un* » collectiviserait la sécurité, en la rendant non seulement indivisible, mais en créant ainsi les conditions de la paix. En effet, dans la logique de la paix collective, un État ne peut être en paix et en sécurité que si tous les autres États le sont aussi. Concernant l'aspect juridique

¹⁵² - Robert J. Art, *A Grand Strategy for America* (Ithaca, New York: Cornell University Press, 2003), 15- 20

de la sécurité collective, James Goodby explique¹⁵³ que la politique de cette sécurité engage, d'une part, non seulement chaque gouvernement à développer et à appliquer des règles internationales, largement acceptées, mais les invite, d'autre part, à le faire dans le cadre d'une action collective, légitimée par des organisations internationales représentatives. Cette sécurité collective serait ainsi bâtie sur les trois principes suivants : les règles de comportement entre les nations doivent être encouragées et mises en vigueur ; l'application de celles-ci doit bénéficier de la légitimité conférée par l'entremise d'un large accord international et, finalement, les actions doivent être généralement entreprises par des coalitions internationales.

Inis Claude avait, quant à lui, développé un modèle idéaliste de la sécurité collective, dans lequel il expliquait que celle-ci nécessitait la réunion de deux séries de conditions subjectives et objectives pour qu'un tel système puisse fonctionner. Le point intéressant de cette argumentation est que l'une des conditions objectives, et absolument nécessaire, est la diffusion de la puissance, c'est à-dire d'un monde où tous les États contrôleraient des ressources approximativement égales. La situation la moins favorable serait celle d'une concentration de la puissance entre un petit nombre d'États. Enfin, l'existence de plusieurs grandes puissances, de forces relativement égales, serait essentielle¹⁵⁴. Claude estimait toutefois, que dans un monde hobbesien marqué par l'égoïsme de la raison d'État, le nationalisme, l'interventionnisme des grandes puissances durant la Guerre froide, les armes nucléaires, et la distribution bipolaire de la puissance internationale avaient milité

¹⁵³ - James Goodby, « Can Collective Security Work ? Reflections on the European Case » dans Chester A. Croker, Fen Osler Hampson et Pamela Aall, *Managing Global Chaos : Sources and Responses to International Conflict* (Washington: United States Institute of Peace Press, 1999), 255-75.

¹⁵⁴ - Claude, *Swords Into Plowshares*, 257-66.

contre la sécurité collective¹⁵⁵. Or, ainsi que nous allons le voir, une situation où il y a une asymétrie de puissance, dans notre cas, une unipolarité non hégémonique, favoriserait, au contraire, la sécurité collective.

2. Les approches théoriques : Sécurité collective et coopération

Ainsi, la sécurité collective ne peut se concevoir en l'absence de toute coopération, principalement, entre grandes puissances. Il est donc important de voir comment les grandes approches théoriques des relations internationales perçoivent la coopération entre États, notamment en matière de sécurité internationale.

2.1 Le néoréalisme et la sécurité collective :

Napoléon disait : « *Mon maître n'a pas d'entrailles, et ce maître, c'est la nature des choses* ». Cette phrase pourrait s'appliquer au réalisme qui se veut une étude objective de la réalité : la nature des choses. En effet, le réalisme s'inspire directement de la tradition hobbesienne, selon laquelle « *depuis toujours, les rois et personnes d'autorité souveraine sont, du fait de leur indépendance, en continuelle jalousie et, donc, dans un état et une posture de gladiateurs, avec leurs armes et leurs regards pointés les uns sur les autres..., c'est-à-dire dans une posture guerrière* »¹⁵⁶. C'est aussi le point de vue de Hans Morgenthau pour qui les États sont égoïstes et agissent en fonction de leurs intérêts définis en termes de puissance. Pour l'auteur, « *la politique internationale est une lutte pour la puissance, et l'implication d'une nation dans la politique internationale dépend du niveau de sa puissance* »¹⁵⁷. Dès lors, toute coopération entre

¹⁵⁵ - Voir Inis Claude, *Power and International Relations* (New York : Random House, 1962), 190-96.

¹⁵⁶ - Thomas Hobbes, *Leviathan Book 2*, (New York and London : Collier McMillan, 1974), 101.

¹⁵⁷ - Hans Morgenthau, *Politics Among Nations : The Struggle for War and Peace* (New York : Alfred A. Knopf Inc., 1960-1966), 27-28.

États est, à son sens, impossible et la paix ne peut s'obtenir que par le jeu de l'équilibre des puissances (*balance of powers*), à travers les alliances, les armements, etc.¹⁵⁸ Pour James Rosenau, le réalisme traditionnel considère que « *nous vivons dans un monde d'intérêts opposés et de conflits entre eux. De ce fait, les principes moraux ne peuvent jamais être réalisés...* »¹⁵⁹. Pour les réalistes classiques, les États doivent se protéger eux-mêmes et, **en l'absence d'un Léviathan, c'est-à-dire d'une puissance hégémonique assurant l'ordre du système**, la suspicion, le conflit et la guerre sont inévitables¹⁶⁰. Ainsi, dans ce cadre, la coopération n'est pas exclue, mais elle n'est pas une priorité¹⁶¹. Elle n'est donc quasiment jamais globale ni permanente, mais restreinte, particulièrement dans le domaine de la sécurité internationale, à l'intérieur d'alliances conjoncturelles, dangereusement rivales et fatalement en conflits cycliques.

A cet égard, le néoréaliste, Kenneth Waltz¹⁶² confirme cette pensée, lui qui ne croit pas en la coopération entre États parce que, dans un système anarchique, ceux-ci n'ont pour priorité que leur survie et leur propre protection contre l'action des autres États. Dans cette perspective, un État ne peut donc jamais être sûr des intentions des autres, et s'inquiètera toujours d'une division des tâches dans laquelle ses gains pourraient être inférieurs à ceux des autres, ce qui le rendrait relativement moins puissant et donc plus vulnérable par rapport aux autres¹⁶³. Aussi, comme tous

¹⁵⁸ - Hans Morgenthau, *Politics Among Nations : The Struggle for War and Peace* (New York : Alfred A. Knopf Inc., 1960-1966), 49 et 167.

¹⁵⁹ - James Rosenau et Mary Dufee, *Thinking Theory Thoroughly : Coherent Approaches to an Incoherent World* (Boulder, Colorado : Westview Press, 1995), 11.

¹⁶⁰ - Lionel Ponsard, *Russia, NATO and Cooperative Security: Bridging the Gap* (London, New York: Routledge, 2007), 114,

¹⁶¹ - *Id.*

¹⁶² - Kenneth Waltz, *Theory of International Politics* (New York : McGraw Hill, 1979), 120.

¹⁶³ - *Ibid*,106.

les réalistes, Waltz insiste sur l'aspect fondamental des gains relatifs, selon lequel, un gain absolu ne représente un progrès que s'il est supérieur à ceux des autres. Enfin, il estime que le seul système stable est bipolaire, c'est-à-dire un système où deux États de puissance égale dominant, en exerçant « *une hégémonie locale* ». Ainsi, en dominant totalement leurs alliés, ils limitent, de ce fait, la possibilité de conflits. Ces positions sont aussi largement partagées par John Mearsheimer. Mais, bien qu'adhérant aux principes réalistes, dans son ouvrage *The Tragedy of Great Power Politics*¹⁶⁴ et dans son article « *The False Promise of International Institutions* »¹⁶⁵, Mearsheimer va bien plus loin quand il dit appartenir au courant du « *réalisme offensif* », par opposition au « *réalisme défensif* » de Waltz. En effet, pour les tenants de ce courant, il ne peut y avoir de statu quo dans le système international, puisque les grandes puissances essaient toujours de le modifier en leur faveur¹⁶⁶, rendant ainsi toute coopération problématique. Et, l'auteur de surenchérir: « *Dans la mesure où les institutions, n'ont, tout au plus, qu'une influence minimum sur le comportement des États, les promesses de stabilité n'en sont devenues que de moins en moins nombreuses* »¹⁶⁷.

Dans cette perspective, le *Dilemme du Prisonnier* exemplifie les relations internationales d'un point de vue réaliste : conflit, compétition et insécurité¹⁶⁸. Ainsi que l'explique Jervis, « *Les États ne coopèrent pas, non pas parce qu'ils n'arrivent pas à surmonter leur Dilemme du Prisonnier, mais parce qu'ils se considèrent dans une*

¹⁶⁴ - John Mearsheimer, *The Tragedy of Great Powers Politics* (New York : Norton, 2001).

¹⁶⁵ - John Mearsheimer, « The False Promise of International Institutions », *International Security* 19, 3 (hiver 1994-1995), 5-49.

¹⁶⁶ - Mearsheimer, *The Tragedy of Great Powers Politics*, 2-3.

¹⁶⁷ - Mearsheimer, « The False Promise of International Institutions », 7.

¹⁶⁸ - Ponsard, *Russia, NATO and Cooperative Security*, 115.

impasse et préfèrent, de ce fait, la défection à la coopération »¹⁶⁹. Quant à Joseph Grieco, il insiste sur l'aspect des gains relatifs dans un système anarchique, tout en précisant que les réalistes estiment que les États ne coopèrent pas, spécifiquement, à cause des risques de tricheries (cheating), mais aussi de peur qu'en coopérant, la position relative d'un État ne s'améliore par rapport à celle des autres¹⁷⁰. C'est aussi l'opinion de Charles Glaser qui explique que « *l'anarchie décourage la coopération puisqu'elle amène les États à se soucier des gains relatifs de la coopération, mais aussi la possibilité qu'ils trichent dans les accords... La coopération est donc difficile à réaliser* »¹⁷¹. Notons, ici, que cette question posée, initialement, par Grieco, est, en particulier dans le domaine de la sécurité, centrale dans ce débat. En effet, dans de telles situations de gains relatifs, le modèle d'interactions entre les acteurs du *Dilemme du Prisonnier* dégénère en un *jeu à somme nulle*, les gains absolus d'un joueur étant égaux aux pertes de l'autre. En conséquence, la coopération devient impossible¹⁷².

De leur côté, Georges Downs et Keisuke Iida expliquent que, d'un point de vue réaliste, la sécurité collective est problématique pour deux raisons contradictoires¹⁷³. En effet, la sécurité collective est fondée sur l'effet dissuasif de la puissance prépondérante qui devrait pouvoir rendre toute agression impossible de la part d'un État et, si besoin est, de permettre de s'assurer de sa capitulation et de son

¹⁶⁹ - Robert Jervis, "Realism, Game Theory, and Cooperation", *World Politics* 40(avril 1988), 324.

¹⁷⁰ - Joseph M. Grieco, "Anarchy and The Limits of Cooperation" dans Robert J. Art et Robert Jervis, ed., *International Politics: Enduring Concepts and Contemporary Issues* (Boston / Toronto : Longman, 2003), 69.

¹⁷¹ - Charles L. Glaser, "Realist as Optimists: Cooperation as Self-Help", *International Security* 19,3 (hiver 1994-95), 50.

¹⁷² - Duncan Snidal, "Relative Gains and the Pattern of International Cooperation" dans David A Baldwin Ed, *Neorealism and Neoliberalism: The Contemporary Debate* (New York: Columbia University Press, 1993), 176-7

¹⁷³ - Georges W. Downs and Keisuke Iida, "Assessing The Theoretical Case against Collective Security" dans Downs, *Collective Security*, 21-5.

obéissance aux politiques de la collectivité. Or, premièrement, pour les réalistes, d'une part l'asymétrie de puissance peut, quelle que soit la configuration du système international, faire échouer ces deux aspirations puisque le reste des États ne pourraient pas collectivement contrôler une force prépondérante. Deuxièmement, les réalistes considèrent que pour les États, leurs intérêts sont ce qui demeure le plus important. Des intérêts dont la diversité rend tout consensus, entre eux, pratiquement impossible dans la mesure où chacun appréciera une situation donnée en fonction de ses propres intérêts. Mohamed Ayoub partage cette critique quand il estime que, dans un contexte marqué, d'une part, par une inégalité écrasante en matière de distribution de puissance et, d'autre part, par une concentration totale des décisions politico-militaires au niveau national, il est impossible de considérer le développement d'un système de sécurité collective¹⁷⁴. Enfin, pour Charles Glaser, le principe de sécurité collective comporterait de graves risques pour la sécurité de ses participants. En effet, en cas de conflits, si plusieurs États ne tenaient pas leurs engagements, les autres seraient alors amenés à faire face à des agresseurs, seuls et avec moins de capacités, aggravant leurs dilemmes de sécurité¹⁷⁵.

Enfin, l'éventualité, aujourd'hui, d'une coopération entre la puissance dominante et d'autres puissances étant improbable, l'avènement d'une sécurité collective ne serait qu'une chimère. Et cela, d'autant plus que, selon Layne, « *Dans un monde unipolaire, plus il y a de concentration de puissance, plus il est dangereux de déterminer les*

¹⁷⁴ - Mohammed Ayoub, "Squaring The Circle: Collective Security in A System of States" dans Thomas Weiss, ed., *Collective Security in a Changing World* (Boulder and London: Lynne Rienner Publishers, 1993), 54.

¹⁷⁵ - Charles L. Glaser, "Future Security Arrangement : Why NATO is Still The Best" dans Downs, *Collective Security*, 236-7.

menaces en fonction des intentions plutôt que des capacités »¹⁷⁶. Ainsi, dans ce monde anarchique réaliste, la coopération entre États n'a aucune influence sur l'équilibre des puissances, et ne peut donc, en aucune façon, favoriser l'émergence d'une sécurité collective.

Cependant, pour les néolibéraux, la nature de l'anarchie du système international n'est plus celle de nations en état de guerre permanente. Elle est, aujourd'hui, celle de nations continuellement en quête de sécurité qu'une coopération plus substantielle pourrait faire émerger.

2.2 Le néo-libéralisme et la sécurité collective :

Le libéralisme, contrairement au réalisme, estime que l'anarchie du système international est « *malléable et que les conditions structurelles qui débouchent sur des conflits ne sont pas aussi déterminantes que l'affirment les réalistes* »¹⁷⁷. Ainsi que l'explique Robert Keohane, les acteurs principaux du système international sont, dans leur conception, les États « *acteurs rationnels et intéressés* »¹⁷⁸. Dans la perspective libérale, les États favorisent plutôt leurs intérêts absolus que leurs intérêts relatifs. De plus, les libéraux institutionnalistes estiment que les institutions ont une importance fondamentale dans la mesure où elles influencent la conception même de ces intérêts¹⁷⁹. Aussi, pour Keohane, les États sont placés dans une situation d'interdépendance, les amenant à favoriser leurs intérêts absolus¹⁸⁰. De ce fait, les régimes internationaux, définis comme étant des règles, normes, valeurs et

¹⁷⁶ - Layne, « The Unipolar Illusion Revisited », 21.

¹⁷⁷ - Paul, "Introduction" dans Paul, Wirtz et Fortmann, *Balance of Power*, 9-10.

¹⁷⁸ - Robert Keohane, « Institutional Theory and The Realist Challenge After The Cold War » dans David Baldwin, dir, *Neorealism and Neoliberalism : The Contemporary Debate* (New York : Columbia University Press, 1993), 271.

¹⁷⁹ - *Ibid*, 171.

¹⁸⁰ - Robert Keohane, *After Hegemony : Cooperation and Discord in The World Economy* (Princeton : Princeton University Press, 1984), 6.

procédures de prises de décisions autour desquelles convergent les attentes des acteurs, jouent un rôle fondamental dans la coopération.

Ainsi donc, dans la pensée libérale institutionnelle, ce sont ces régimes, résultant de négociations entre les différents États rationnels, qui favorisent leur coopération¹⁸¹. Les États étant toujours placés dans des situations de Dilemme du Prisonnier en série, cette coopération s'impose donc constamment à eux. Aussi, en fournissant des informations aux acteurs et en les rassurant sur les intentions de chacun, ces institutions leur permettent de réduire les coûts de transactions et de faire des bénéfices mutuels¹⁸². Lisa Martin adopte cette même approche quand elle estime que les institutions permettent de surmonter les situations d'échecs du marché (*market failure*)¹⁸³. En ce sens, elles influencent également les stratégies des États de manière à leur faire trouver des incitatifs les engageant à vouloir coopérer dans un environnement favorable.

Les libéraux institutionnels estiment donc que la sécurité collective et la coopération entre États sont largement possibles dans le cadre de la démocratie, l'interdépendance économique et des institutions. Bruce Russett, dans *Triangulating Peace*, s'inspire directement d'Emmanuel Kant¹⁸⁴ quand il dit que, pour assurer la paix, il est nécessaire d'avoir des démocraties, celles-ci étant moins enclines à faire usage de la force entre elles¹⁸⁵. Par ailleurs, il est nécessaire de créer une interdépendance économique dans la mesure où il est plus difficile de faire usage de

¹⁸¹ - Keohane, *After Hegemony*, 84.

¹⁸² - Keohane, « Institutional Theory » dans *Neorealism and Neoliberalism*, 274.

¹⁸³ - Lisa L. Martin, « International Institutions and States Strategies » dans Paul et Hall, *International Order*, 81.

¹⁸⁴ - Voir Emmanuel Kant, *Pour la paix perpétuelle* (Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1985).

¹⁸⁵ - Bruce Russett et John R. O'Neal, *Triangulating Peace : Democracy, Interdependence and International Organizations* (New York : Norton, 2001).

la force contre des partenaires économiques dont on dépend. À cet égard, les organisations internationales peuvent, non seulement, servir d'agents coercitifs contre les États qui pourraient être tentés de faire usage de la force, mais également d'agents médiateurs et d'arbitres¹⁸⁶. Enfin, en transmettant des informations, elles réduisent les possibilités d'incertitudes dans les négociations. Pour Russett le principe est simple¹⁸⁷ :

« Si ces institutions peuvent directement sanctionner et restreindre ceux qui rompent la paix, elles peuvent aussi servir d'agent de médiation et d'arbitre... Elles peuvent encourager les États à étendre les conceptions de leurs intérêts et à promouvoir ainsi des projets plus inclusifs et plus axés sur le long terme, encourageant aussi l'empathie et l'identification mutuelle entre les peuples... »

Dans cette même perspective, Keohane estime que *« les institutions ont un rôle constitutif: elles influencent la compréhension que les chefs d'États ont du rôle qu'ils ont à jouer, ainsi que leurs assomptions vis-à-vis des motivations et des intérêts des autres... »*¹⁸⁸.

Dans *When Opponents Cooperate*¹⁸⁹, Benjamin Miller partage cette démarche lorsqu'il écrit que la tendance à la démocratisation et à l'établissement d'économies libérales peut susciter une certaine coopération quand il s'agit de règlements de conflits. Dès lors, il est peu probable que des guerres préméditées puissent se produire. Cependant, il n'en demeure pas moins que la multipolarité rend le règlement de crises plus complexe et le risque de guerres non-préméditées plus élevé.

Le courant libéral a également développé une autre vision de la sécurité qui

¹⁸⁶ - Russett et O'neal, *Triangulating Peace*, 36-41.

¹⁸⁷ - *Id.*

¹⁸⁸ - Robert Keohane, *International Institutions and States Power: Essays in International Relations Theory* (Boulder : Westview Press, 1989), 6.

¹⁸⁹ - Benjamin Miller, *When Opponents Cooperate: Great Power Conflict and Collaboration in World Politics* (Ann Arbor : University of Michigan Press, 1995).

s'inscrit directement dans celle de la mise en place de régimes internationaux, à savoir la théorie de la stabilité hégémonique. Cette théorie implique, qu'en l'absence d'une autorité internationale supérieure, les biens collectifs, qui soutiennent des relations libérales économiques internationales, n'existeront que lorsque, et seulement dans ce cas, un État, possédant des capacités suffisantes, sera en mesure de les offrir¹⁹⁰. Pour les libéraux, les marchés ont besoin d'un « *manager* ». En effet, ce dernier étant l'acteur économique le plus puissant, c'est lui qui, ainsi donc, stabilisera les marchés internationaux¹⁹¹. De plus, les bénéfices étant larges, l'acteur dominant accepterait aussi les coûts qu'entraîneraient une telle stabilisation (une opinion aussi partagée par les réalistes)¹⁹². Ceci pourrait alors être appliqué non pas seulement à l'économie internationale, mais aussi à la sécurité internationale. À cet égard, Robert Gilpin rappelle que¹⁹³ « *la puissance hégémonique établit les règles et normes de l'ordre international, et qu'elle agit afin de maintenir l'ordre et la stabilité dans le système international* ».

Aussi, que ceci soit dans une perspective réaliste ou libérale, les autres pays coopéreront avec la puissance stabilisatrice à partir du moment où ils bénéficient du bien collectif qu'offre l'hégémonie. C'est aussi ce que pensent David Lake et Patrick Morgan puisque les textes de leur ouvrage, *Regional Orders*¹⁹⁴, tendent à montrer que les divers ensembles régionaux issus après la Guerre froide, notamment ceux dans le cadre de la sécurité collective où les États-Unis sont une puissance

¹⁹⁰ - Mark Brawley, *Turning Points : Decisions Shaping the Evolution of The International Political Economy* (Peterborough : Broadview Press, 1998), 170.

¹⁹¹ - *Ibid*, 157.

¹⁹² - Les réalistes sont d'accord avec cette approche dans la mesure où elle implique que la puissance hégémonique crée des régimes internationaux afin de renforcer sa position relative.

¹⁹³ - Gilpin, *War and Change*, 7.

¹⁹⁴ - Voir David Lake et Peter Morgan ed., *Regional Orders : Building Security in A New World* (University Park : Pennsylvania State University Press, 1997).

internationale dominante, ont été les États les plus stables. En effet, de par leur puissance, les États-Unis ont incité les autres acteurs à une plus grande coopération entre eux.

Ainsi, dans une perspective libérale, la sécurité collective est non seulement possible, mais elle est aussi souhaitable. De ce fait, l'émergence d'une puissance, qui stabiliserait le système (*puissance hégémonique stabilisatrice*), mais qui serait aussi encadrée par des normes et des institutions qu'elle soutiendrait, est également possible. Elle serait le meilleur garant de la stabilité du système international. Parlant de la puissance américaine dans un cadre institutionnel, des libéraux institutionnalistes, tels que Joseph Nye, expliquent, que « *les autres États ne nous verrons pas comme une menace, mais plutôt comme un pôle d'attraction* »¹⁹⁵. C'est ce que pense aussi John Ikenberry pour lequel « *l'hégémonie américaine est ...hautement institutionnalisée (libérale). C'est ce qui la rend acceptable pour les autres pays qui, dans le cas contraire, se seraient alors engagés dans des activités d'équilibrage des puissances* »¹⁹⁶.

En résumé, la perspective des néolibéraux, qui donne plus de substance aux institutions de coopération, fait progresser leur débat avec les néoréalistes et permet d'envisager l'avènement de la sécurité collective à travers l'institutionnalisation du système international actuel. Les constructivistes qui ont rejoint le débat, ont, eux aussi, foi dans un processus de développement des institutions de coopération internationale. Cependant, pour eux, le structuralisme néoréaliste et néolibéral pose un problème fondamental.

¹⁹⁵ - Joseph Nye, « The Power We Must Not Squander », *New York Times* (3 janvier 2000), 19.

¹⁹⁶ - John Ikenberry, « Institutions, Strategic Restraint and The Persistence of Postwar Order », *International Security* 23 (hiver 1998 / 99), 76-77

2.3 Le constructivisme et la sécurité collective :

Le constructivisme se distingue du réalisme et libéralisme par le fait que, dans cette perspective, les structures sociales sont définies comme étant « *des ententes partagées (shared understandings), des attentes ou des connaissances. Elles constituent les acteurs autant dans une situation que dans la nature de leurs relations, que celles-ci soient coopératives ou conflictuelles* »¹⁹⁷. Ainsi, pour le constructivisme, les intérêts ne sont pas donnés mais socialement construits¹⁹⁸. Cette approche met l'accent sur les leaders ou agents. Richard Ashley, dans *The Poverty of Neorealism*¹⁹⁹, estime que ces derniers prennent des décisions et agissent en fonction des divers aspects du pouvoir, constamment évalués ou réévalués: capacités, demandes de la population, reconnaissance extérieure, etc. Dès lors, l'État n'existe pas en tant que réalité objective. Il n'y a donc pas d'équilibre des puissances, mais un point d'équilibre entre ces divers aspects que les leaders tentent d'atteindre. L'accent est donc mis sur le subjectivisme, l'interaction, la construction et l'apprentissage social. C'est ce que Rey Koslowski et Friedrich Kratochvil expliquent²⁰⁰ quand ils affirment que :

« Dans toutes politiques, intérieures ou internationales, les acteurs produisent ou altèrent les systèmes par leurs actions... Les systèmes internationaux n'existent pas du fait de structures immuables... Les changements fondamentaux dans le système interviennent lorsque les acteurs, par leurs pratiques, changent les normes et règles des interactions internationales. »

¹⁹⁷ - Alexander Wendt, "Constructing International Politics", *International Security* 20, 1 (été 1995), 73.

¹⁹⁸ - Voir Martha Finnemore, *National Interest in International Society* (Ithaca : Cornell University Press, 1996).

¹⁹⁹ - Richard Ashley, « The Poverty Of Neorealism », *International Organizations* 32, 2 (1984), 260.

²⁰⁰ - Rey Koslowski et Friedrich Kratochvil, "Understanding Change in International Politics : The Soviet's Empire Demise and The International System" *International Organization* 48, 2 (printemps 1994), 216.

C'est pourquoi, par une véritable remise en cause des approches traditionnelles (réaliste et libérale), le constructivisme insiste surtout sur la culture, les idées et l'identité. D'ailleurs, pour Alexander Wendt, la structure du système international est surtout constituée d'idées que de forces matérielles et ensemble, ils déterminent l'équilibre des États. Dans cette perspective, le pouvoir est ancré dans le sens qui lui est donné, « *Les intérêts égoïstes ne sont que des idées* »²⁰¹, et la stabilité du système provient essentiellement d'une internationalisation de la culture²⁰². En conséquence, c'est à travers ces valeurs et normes, c'est-à-dire « *les standards de comportement définis en termes de devoirs et d'obligations* »²⁰³ qu'interagissent et que s'évaluent les situations jusqu'à ce qu'un équilibre soit trouvé.

Ainsi, du point de vue constructiviste, la coopération entre États intentionnés, résulte de la nature construite des structures sociales, donnant un caractère holiste ou social aux interactions. Celles-ci sont déterminées par leurs idées et intérêts partagés, et correspondent donc, à une démarche coopérative, à travers laquelle la structure, qui la sous-tend, existe pour permettre aux acteurs de surmonter les dilemmes entre les intérêts individuels et collectifs, auxquels leurs pratiques et comportements pourraient les confronter. En clair, pour les constructivistes, la coopération entre États est possible. Elle ne l'est, cependant, que sous certaines conditions, c'est-à-dire lorsqu'un changement de culture, de pratiques et plus particulièrement d'identités est mis en place. À cet égard, Wendt pense que « *si les États se retrouvent dans un système du chacun pour soi (self-help), c'est essentiellement à cause de leurs*

²⁰¹ - Alexandre Wendt, *Social Theory of International Relations* (New York : Cambridge University Press, 1999), 43, 309 et 369

²⁰² - *Ibid*, 44.

²⁰³ - Stephan Krasner, dir. *International Regimes* (Ithaca : Cornell University Press, 1983), 2.

pratiques ..., le changement de ces pratiques entraînant un changement de la connaissance intersubjective constituant le système»²⁰⁴.

En fait, les constructivistes opposent le concept de l'ordre par le sentiment que les acteurs ont de leur identité commune, à celui de la paix par l'équilibre des puissances. De ce fait, et ainsi que l'explique John Ruggie, ils considèrent que le multilatéralisme doit être considéré comme « *n'étant pas seulement une coordination de politiques nationales entre trois États ou plus, ce que d'autres formes organisationnelles font aussi, mais sur le fait que ceci est fondé sur l'ordination des relations entre ces États sur certains principes* »²⁰⁵. À cet égard, il est important de souligner que, pour Ruggie, la sécurité collective doit être considérée comme une norme internationale.

À partir delà, et si pour paraphraser Alexander Wendt on tient compte du fait que « *l'anarchie n'est que ce qu'en font les États* », ce qui est important dans le système international c'est que, toujours selon Wendt, « *ce sont ces structures sociales qui varient selon les anarchies. En effet, l'anarchie d'amis diffère de celle d'ennemis, comme diffère un système de chacun pour soi (self-help) d'un système de sécurité collective...* »²⁰⁶.

En conséquence, plus le sentiment d'identité collective est fort, plus le système a des chances d'être stable²⁰⁷. Ainsi, pour Wendt, la coopération est donc possible par la création d'institutions entre acteurs, leur permettant d'internaliser de nouvelles normes et pratiques, une nouvelle identité et, donc, de nouveaux intérêts²⁰⁸. De plus, ces normes (institutions) résisteront aux changements, pas seulement à cause de

²⁰⁴ - Alexander Wendt, « Anarchy is What States Make of it: The Social Construction of Power Politics », *International Organization* 46, 2 (printemps 1992), 407.

²⁰⁵ - John Gerard Ruggie, "Multilateralism : The Anatomy of An Institution", *International Organization*, 46, 3 (été 1992), 567.

²⁰⁶ - Wendt, "Constructing International Politics", 78.

²⁰⁷ - Wendt, "Anarchy is What States Make of It", 408.

²⁰⁸ - *Ibid*, 417

leurs impacts sur les coûts de transactions, mais aussi parce qu'elles seront rattachées aux identités des acteurs²⁰⁹.

Aussi, s'il est vrai, selon Wendt, que dans un système de sécurité collective, les États s'engagent dans un type d'action multilatérale contre une menace qui n'est pas spécifique, ce qui peut donc être problématique pour sa mise en œuvre, il estime toutefois que « *certes une identité collective n'est pas essentielle à une telle institution multilatérale. Elle lui donne, cependant, une fondation importante, en augmentant la volonté des États d'agir en cas de besoin* »²¹⁰. Aussi, pour Wendt, la coopération entre une puissance dominante et les autres puissances du système « *se perçoit par rapport à ces puissances entre elles, [selon l'appréhension de leur identité], c'est-à-dire en tant que « nous »... [amis] ou en tant que « rivaux »... [ennemis.]. Cela est donc bien fonction de leurs histoires respectives, de leurs politiques intérieures et de leur « agency », bien plus que de la distribution de leurs capacités matérielles* »²¹¹.

Plus globalement, le constructivisme met l'accent sur la notion de légitimité de la puissance dominante lorsque celle-ci agit²¹². Aussi, pour les constructivistes, les institutions sont, selon Bruce Cronin, « *les principaux agents légitimateurs de la politique globale* »²¹³. De ce fait, aussi longtemps que l'hégémonie s'exercera dans un cadre d'institutions et de normes, elle sera perçue comme légitime²¹⁴, et toute

²⁰⁹ - Wendt, "Anarchy is What States Make of It", 417.

²¹⁰ - Alexander Wendt, "Identity and Structural Change in International Politics" dans Yosef Lapid et Friedrich Kratochwil, ed., *The Return of Culture and Identity in International Theory* (Boulder, Colorado: Lynne Rienner Pub., 1997), 53.

²¹¹ - Courriel adressé par Alexander Wendt à D. Lounnas, en réponse à une question.

²¹² - Voir sur ce sujet Ted Hopf, "The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security* 23, 1 (été 1998), 171-200.

²¹³ - Bruce Cronin, "The Paradox of Hegemony: America's Ambiguous Relationship With The United Nations", *European Journal Of International Relations* 7, 1 (mars 2001), 113.

²¹⁴ - Stephen G. Brooks et William C. Wohlforth, "International Relations Theory and The Case Against Unilateralism", *Perspectives on Politics* 3, 3 (septembre 2005), 516.

activité et stratégie anti-hégémonique ne seront pas considérées²¹⁵. Les constructivistes pensent qu'une hégémonie sans légitimité ne peut être que brutale et, en ce sens, elle a peu de chances de durer. À cet égard, Wohlforth et Brook expliquent que, dans une perspective constructiviste, « à moins d'être prêts à soutenir les coûts d'un monde où chaque acte de déférence s'obtient par la coercition ou par son achat, les États-Unis doivent rechercher la légitimité dans leurs actions »²¹⁶.

Ce même point de vue se retrouve chez Charles Kegley et Gregory Raymond dans *A Multipolar Peace*²¹⁷. En effet, pour ces deux auteurs, ce qui est important dans un système international, ce n'est pas de connaître le nombre de pôles ou de puissances majeures, mais de savoir si les alliances polarisent les États en blocs d'alliances hostiles entre elles, et si les normes internationales parviennent, ou non, à produire un ensemble « *de règles du jeu.* » Ainsi donc, ce qui compte, c'est le type d'interactions existant entre États. Selon eux, c'est aussi la qualité de leurs relations qui explique l'absence de guerres entre les puissances majeures depuis la fin de la Guerre froide. À leur avis, il faudrait favoriser la construction d'un système de sécurité collective qui varierait selon le problème et la région. Ainsi, le contexte déterminerait l'action.

Dans *Cooperation Among Democracies*, Risse-Kappen²¹⁸ affirme se placer dans une perspective néolibérale pour expliquer les relations et la coopération entre les pays membres de l'OTAN, l'organisation de sécurité collective par excellence.

²¹⁵ - Stephen G. Brooks et William C. Wohlforth, "International Relations Theory and The Case Against Unilateralism", *Perspectives on Politics* 3, 3 (septembre 2005), 516.

²¹⁶ - *Id.*

²¹⁷ - Voir Charles Kegley et Gregory Raymond, *A Multipolar Peace ? Great Power Politics in The Twentieth Century* (New York : St Martin Press, 1994).

²¹⁸ - Thomas Risse-Kappen, *Cooperation Among Democracies : The European Influence on US Foreign Policy* (Princeton : Princeton University Press, 1995).

Son approche semble être, toutefois, plus celle d'un constructiviste. En effet, l'auteur met plus l'accent sur les processus de communication et sur l'importance des identités pour comprendre les intérêts et les normes selon lesquels les acteurs de l'OTAN agissent et s'influencent mutuellement. Ainsi, il explique que²¹⁹ :

« Les identités communes, les valeurs, les normes et les procédures de prises de décision sont institutionnalisées dans une telle alliance [l'OTAN]. Et tout en reflétant le caractère des structures internes des pays membres, elles permettent à ces alliés démocratiques de s'influencer les uns les autres... »

Pour sa part, dans « *Constructing Post-Cold War Collective Security* »²²⁰, Brian Frederking pense que, contrairement aux idées reçues, les attentats du 11 Septembre n'ont pas mis fin au système de sécurité collective de l'ONU. En effet, l'auteur se place dans la perspective constructiviste de règle orientée, (*self-oriented constructivism*) de Nicholas Onuf qui implique une incorporation des agents dans des arrangements sociaux de règles intersubjectives²²¹. Frederking a utilisé cette approche constructiviste, en mettant l'accent sur les discours et les règles. Il a, dans ce cadre, analysé les discours faits à l'ONU pour le Kosovo, en 1998 et pour l'Irak entre 2002 et 2003²²². C'est ainsi qu'il a pu constater un grand nombre de similarités entre les deux cas. Par ailleurs il a estimé que, dans le cadre du monde post 11 Septembre, notamment en ce qui concerne les débats sur l'Irak entre 2002 et 2003, le problème ne portait pas sur la sécurité collective à proprement parler, mais

²¹⁹ - Thomas Risse-Kappen, *Cooperation Among Democracies : The European Influence on US Foreign Policy* (Princeton : Princeton University Press, 1995), 12

²²⁰ - Brian Frederking, « Constructing Post-Cold War Collective Security », *The American Political Science Review* 97, 3 (août 2003), 363-78.

²²¹ - *Ibid*, 363.

²²² - À cet égard, voir également son analyse sur le traité sur les Forces Nucléaires Intermédiaires (FNI), et dans la même perspective de *rule-oriented constructivism*, Brian Frederking, *Resolving Security Dilemmas : A Constructivist Explanation of The INF Treaty* (Aldershot : Ashgate, 2000).

sur comment punir l'acteur qui avait violé les règles du système international²²³. Pour l'auteur, la démarche constructiviste permet ainsi de démontrer que l'on se trouve toujours dans un cadre de sécurité collective.

Il est donc possible de voir que les postulats constructivistes ne s'opposent ni à la sécurité collective ni à l'émergence d'un acteur dominant dans ce cadre. Mieux, le constructivisme introduit ce concept à travers celui d'agents ayant la possibilité d'influencer les structures sociales. Aussi, dans cette perspective, c'est le contexte et la perception qu'ont les acteurs les uns des autres qui déterminera si l'émergence et la viabilité d'un système unipolaire, ainsi que la coopération sont possibles dans ce contexte.

3. Pourquoi un positionnement néolibéral ?

3.1 Comparaison méthodologique :

Le tableau 1, ci-dessous, résume la revue des trois grands courants, présentés dans la partie précédente, en contrastant leurs postulats afin de permettre trois possibilités de lecture. La première, néoréaliste, ne perçoit le monde que dans sa réalité objective et universelle sous la forme d'une structure d'anarchie hobbesienne, observable, et donc susceptible d'évaluation positiviste. La deuxième lecture, néolibérale et lockéenne, est également observable et donc susceptible, elle aussi, d'évaluation positiviste. La troisième lecture, constructiviste, ne conçoit pas le

²²³ - Frederking, "Constructing Post Cold War", 376.

Tableau 1 : Comparaison des trois approches

Courants Système Interna.	Structuralisme néoréaliste	Structuralisme néolibéral	Structuralisme constructiviste holiste
Anarchique	Oui	Oui	Oui
Les acteurs	Les États	Les États	Encore principalement Les États
La rationalité	Instrumentale	Instrumentale	Sociale*
Institutions de Coopération	Faibles	Moyennes/Fortes	Fortes, cognitives/ culturelles

monde comme une réalité objective et universelle, mais comme une réalité intersubjective, non universelle, et par conséquent variable dans le temps et l'espace. Elle permet donc d'envisager cette réalité sous différentes formes de structures d'anarchie²²⁴. Cependant, n'étant pas, cette fois, observables par un observateur externe, ces structures ne sont, en toute rigueur, évaluables que par une méthode discursive post-positiviste. Ainsi, un constructiviste peut considérer que les deux perspectives néoréaliste et néolibérale ont été, en leurs temps et lieux, les formes de structures intersubjectives du système international que les États « *ont fait de l'anarchie* ». Une structure hobbesienne serait caractérisée par des changements structuraux, violents, opérés à travers des guerres hégémoniques de rééquilibrage des puissances, tandis que l'évaluation post-positiviste du système actuel peut permettre d'envisager un changement des identités bien moins brutal vers une anarchie

²²⁴ - Wendt, *Social Theory of International Relations*, 212.

kantienne, c'est-à-dire une anarchie dans laquelle les États ont développé une identité sociale, dont l'intérêt est pour une structure sociale de sécurité collective²²⁵, reflétant la distribution de leurs '*human agencies*'.

Toutefois, et sans vraiment rejeter le constructivisme, nous considérons que les identités collectives, condition fondamentale selon les constructivistes pour l'émergence d'une sécurité collective, ne sont pas encore assez fortes pour en faire un déterminant des structures correspondantes de coopération internationale. Aussi, pour justifier notre positionnement, nous allons nous concentrer sur le débat entre néoréalistes et néolibéraux, dont les approches sont à priori similaires avec des postulats quasi-identiques comme le montre le tableau 1 page 71.

Ainsi, au niveau de la vérification empirique, ces deux courants de pensées n'ont pas réellement de caractère falsifiable. À cet égard, Kenneth Waltz admet que ses tests ne sont que **des tests de plausibilité**²²⁶. Ceux-ci consistent en « *des comparaisons entre les mondes réels et théoriques, entre les comportements dans des structures similaires et différentes, et en la multiplication d'hypothèses* »²²⁷. Une théorie devient donc plausible lorsque plusieurs hypothèses déduites d'elle (la théorie) ont été testées avec succès²²⁸. Ce faisant, Waltz souligne que la théorie d'équilibre des puissances n'offre que quelques prédictions qui sont, par définition, indéterminées, et qu'elle ne donne pas de réponses précises sur le comportement des États. Elle est donc difficilement falsifiable²²⁹. Il en conclut que ses tests ne sont, en conséquence, pas des tests de vérification mais de plausibilité. Pour sa part, Robert Keohane,

²²⁵ - Wendt, "Identity and Structural change", dans Lapid et Kratochwill, ed., *The Return of Culture*, 53.

²²⁶ - Waltz, *Theory of International Relations*, 124.

²²⁷ - *Id.*

²²⁸ - *Id.*

²²⁹ - *Id.*

néolibéral par excellence, a été critiqué par Joseph Grieco pour la qualité de ses tests lorsqu'il tentait de valider ses théories. Ce à quoi, Keohane a répondu que, tout comme Waltz, il n'avait « *jamais offert de preuves de la validité de sa théorie mais qu'il avait plutôt essayé d'offrir certaines preuves de plausibilité* »²³⁰.

Par ailleurs, notons que Keohane estime que les hypothèses avancées par les néoréalistes sur la faible importance des institutions, n'invalident pas les hypothèses opposées des néolibéraux. D'ailleurs, explique-t-il, les néolibéraux n'ont jamais affirmé que les institutions internationales ont toujours une importance forte, mais au moins un impact significatif sur le comportement des États²³¹, ce qui peut, en toute rigueur, être opposé aux néoréalistes. Cependant, le débat sur cette question s'est, au niveau théorique, limité essentiellement sur l'importance des gains relatifs vs absolus et de son impact sur la coopération, plutôt que sur la question de la falsification de leurs théories sur lesquelles, au demeurant, les deux courants ont la même démarche : offrir des tests de plausibilité.

3.2 Gains absolus vs gains relatifs :

Ainsi que nous l'avons vu, pour les néolibéraux, l'anarchie ne constitue pas un obstacle à la coopération. En effet, pour Keohane, des institutions internationales, instrumentales et décentralisées devraient, en théorie, émerger chaque fois qu'elles permettent aux États de réaliser des gains mutuels. Pour les néoréalistes, la probabilité que ces situations se produisent, est très faible, notamment en matière de sécurité, en raison du fait que les États favorisent leurs gains relatifs. Moins

²³⁰ - Joseph Grieco, "Understanding The Problem of International Cooperation: The Problem of Neoliberal Institutionalism and The Future of Realist Theory" dans Baldwin, *Ed, Neorealism and Neoliberalism*, 310.

²³¹ - Robert Keohane, "Institutionalist Theory and The Realist Challenge After The Cold War" dans Baldwin, *dir, Neorealism and Neoliberalism*, 295.

hypothétiques pour les néolibéraux, ces situations induiraient l'émergence d'institutions de coopération internationale. Cette coopération est tout à fait compatible avec la perspective anarchique du monde, qui ne se limiterait pas au contrôle de certains États, tentés par la défection, mais qui concernerait également la coordination et la collaboration décentralisées de tous. Ces institutions auraient d'autant plus de chance d'émerger que les libéraux institutionnalistes considèrent, contrairement aux réalistes, qu'en relations internationales, il n'existe pas de ligne de démarcation nette entre politique de sécurité et politique économique. Ainsi, les États seraient en situation d'interdépendance, et favoriseraient plus leurs intérêts absolus que leurs intérêts relatifs²³². De ce fait, dans une situation d'intérêts mutuels, les interactions entre États correspondraient à des *Dilemmes du Prisonnier en série*. À cet égard, la théorie des jeux non-coopératifs démontre que la stratégie de coopération décentralisée s'impose de manière individuelle aux États²³³. Ainsi, Robert Keohane et Lisa Martin se demandent²³⁴ :

« Pourquoi des institutions seraient capables de réduire les peurs de défection et permettre ainsi à la coopération d'émerger, et ne seraient pas en mesure de diminuer les peurs de gains inégaux qui résulteraient de la coopération ?...Et à supposer que la logique des gains relatifs soient exacte, les institutions pourraient faciliter la coopération en aidant à trouver des arrangements sur les conflits pour assurer que la distribution des gains soient équilibrés dans le temps ».

C'est, là, le cœur du débat entre libéraux et réalistes, ces derniers mettant les premiers au défi de mettre en évidence ces hypothétiques situations dans lesquelles des institutions de coopération internationale leur seraient associées dans une

²³² - Keohane, *After Hegemony*, 6.

²³³ - *Ibid*, 84.

²³⁴ - Robert Keohane et Lisa L Martin, "The Promise of Institutional Theory", *International Security* 20, 1 (été 1995), 45-6

relation de cause à effet. À cet égard, Keohane et Lisa Martin, s'adressant à John Mearsheimer dans une forme plutôt brutale, expliquent que²³⁵:

« En relation avec la démarcation illusoire entre problèmes de sécurité et d'économie, la question vaseuse des 'gains relatifs', et le travail empirique (d'abord admis) fournissent les preuves sur la nature des institutions internationales. Nous concluons que les institutions ont parfois de l'importance et que, dans ces cas, elles valent la peine, en science sociale, d'être étudiées afin de découvrir les conditions de leur émergence ».

Pour sa part, Duncan Snidal montre que l'argument réaliste selon lequel la recherche de gains relatifs diminue les possibilités de coopération internationale, n'est pas généralisable et ne s'applique que dans le cas spécial d'une bipolarité très tendue, dans laquelle les États n'ont d'attention que sur les gains relatifs²³⁶. Il explique que la véracité de cet argument décroît très rapidement quand (1) la préoccupation pour les gains relatifs n'est pas totale, et (2) quand la distribution des gains absolus n'est pas celle d'un jeu du Prisonnier, ou quand ces gains sont substantiels, ou encore, quand le nombre d'États impliqués est strictement plus grand que deux. En plus de ces deux conditions, Keohane en donne une supplémentaire : les gains absolus prévalent dans le cas où l'avantage militaire favorise les capacités défensives des États par rapport aux capacités offensives. Il en rapporte, également, une dernière démontrée par Robert Powell²³⁷ :

« ... Cependant, les possibilités de coopérations sont sensibles aux coûts de la guerre. Néanmoins, si le recours à la force n'est plus à l'ordre du jour, alors les pertes relatives de cet État ne l'affecteront pas. En conséquence, les gains relatifs n'ont plus d'importance et la coopération devient possible conformément aux attentes néolibérales »

²³⁵ - Keohane et Martin, "The Promise of Institutional Theory", 40.

²³⁶ - Snidal, "Relative Gains" dans Baldwin, dir. *Neorealism and Neoliberalism*, 174 et 201.

²³⁷ - Robert Powell, « Absolute and Relative Gains in International Relations Theory » dans Baldwin, dir. *Neorealism and Neoliberalism*, 209.

Enfin, pour Lisa Martin, il existe une corrélation entre sanctions et coopération, une coopération qualifiée de coercitive²³⁸. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Cette revue du néolibéralisme, avec en toile de fond le néoréalisme, s'est focalisée sur les principaux aspects de l'institutionnalisme néolibéral, dont notamment ceux relatifs à l'importance des institutions, à leur nature instrumentale, aux conditions de leur émergence, et de leur relation avec la coopération. Cette focalisation permet de contraster la vision réaliste de la coopération institutionnalisée avec celle, bien plus optimiste, des néolibéraux.

Plus précisément, nous avons vu qu'au niveau de leurs postulats et qu'au niveau méthodologique, les deux approches sont semblables. C'est donc essentiellement cette question de gains affectant la coopération qui départage les deux approches. À cet égard, comme nous venons de le voir, le néolibéralisme permet parfaitement d'envisager l'émergence d'institutions internationales aussi bien de coopération économique que de sécurité collective. Par ailleurs, parlant de l'approche néoréaliste, Jack Levy écrit que: « *La tendance à traiter cette théorie d'universelle est trompeuse, ... notamment à cause de ... ses origines et orientations euro-centriques* »²³⁹. Pour sa part, Edward Rhodes ne voit pas « *l'intérêt de continuer à expliquer la théorie et la pratique de l'équilibre des puissances dont les fondements seraient impossibles dans ce XXIe siècle, le contexte international n'étant plus celui de l'Europe de l'âge d'or de cette théorie* »²⁴⁰. On soulignera à cet effet, que pour de nombreux auteurs, les crises

²³⁸ - Keohane et Martin, "The Promise of Institutionalism", 49

²³⁹ - Jack Levy, "What Do Great Powers Balance Against and When?", dans Paul, Wirtz et Fortmann ed, *Balance of Power*, 44-5

²⁴⁰ - Rhodes, "A world Not in the Balance" dans Paul, Witz et Fortmann ed, *Balance of Power*, 151.

récentes entre la Russie et les États-Unis sont moins des activités « *d'équilibrage structurel* » classiques qu'un « *rééquilibrage conjoncturel* », et qui visent moins à défier la puissance toujours croissante des États-Unis qu'à se positionner comme des partenaires.

Clairement, puisque ni le néoréalisme ni le constructivisme ne sont envisageables. C'est donc dans une perspective néolibérale de la coopération avec leader que se placera notre thèse.

Chapitre 3:

La sécurité collective avec leader : *Le modèle de Stackelberg*

Comment peut-on établir et maintenir des accords internationaux dans un système international anarchique et hiérarchique? En fait, comme le soulignent William Bianco et James Lindsay²⁴¹, parvenir à un accord dans le but d'entreprendre une action collective ne constitue qu'une partie du problème. Effectivement, une fois cet accord signé, il faut encore s'assurer que les signataires tiennent leurs engagements d'autant que les coûts, notamment en matière de sécurité internationale, sont généralement très élevés et peuvent, donc de ce fait, amener les États à adopter des comportements de resquilleurs (*free riding*). Cette question se pose de manière encore plus complexe en matière de sécurité collective, un véritable dilemme d'action collective, tant elle semble impossible à maintenir dans une structure internationale composée d'États rationnels ayant, chacun, son propre agenda et ses propres intérêts. Ainsi, la sécurité collective et les problèmes qui s'y rattachent s'apparentent clairement aux dilemmes d'actions collectives, à savoir l'initiation et le maintien de la coopération, la répartition de ses coûts, le problème de resquillage « *free riding* », et les questions de sanctions et de récompenses des participants. Les auteurs qui se sont penchés sur ces questions ont identifié deux cas de figures: un dilemme d'action collective avec absence de leader vs un dilemme d'action collective en présence d'un leader.

²⁴¹ - William T. Bianco et James M. Lindsay, « Collective Action and Leadership in International Security » dans Downs, *Collective Security*, 84.

Dans ce qui suit, nous passerons en revue et analyserons l'ensemble de ces questions ce qui nous permettra alors d'introduire notre modèle théorique, dit du « *leader-suiveur de Stackelberg* ». Développé par l'économiste allemand Heinrich Stackelberg, ce modèle a introduit la notion d'un leader distinct des suiveurs (followers) dans un équilibre non-coopératif²⁴². Dans cette approche, les suiveurs ajustent leurs comportements sur les actions anticipées du leader qui, en retour, tient également compte de l'approche des suiveurs pour déterminer ce qu'il va faire²⁴³. Il met aussi en évidence l'existence d'une double interdépendance, conjoncturelle (importance du contexte) et conjecturale (fondée sur les anticipations) entre acteurs, tout en introduisant le principe d'asymétrie de puissance avec la notion de leader.

1. La coopération et les dilemmes d'actions collectives :

1.1 L'action collective : Définition et problèmes

Les dilemmes d'action collective sont des situations où l'intérêt individuel ne coïncide pas avec celui de la collectivité. En l'occurrence, il s'agit pour un acteur de choisir, dans l'une de ces situations, entre coopérer à l'action collective ou agir de manière individualiste. Confronté à un tel dilemme, le structuralisme néolibéral montre que l'existence d'une structure sociale, adaptée, peut amener un acteur, pourtant individualiste, à obéir à l'intérêt collectif. Bien sûr, tous les dilemmes collectifs ne sont pas identiques et, en conséquence, l'existence ou l'émergence d'une telle structure de coopération n'est pas systématique.

Dans tous les cas, en se penchant sur le problème des dilemmes collectifs, William Bianco et James M. Lindsay soulignent, dans « *Collective Action and*

²⁴² - Downs et Lida, « Assessing The Theoretical Case » dans Downs, *Collective Security*, 23.

²⁴³ - *Ibid*, 24.

Leadership in International Relations »²⁴⁴, que ce terme fait référence à divers types de dilemmes des jeux. Ceux qui nous intéressent font référence à la capacité d'imposer la coopération avec des menaces de sanctions avec ou sans un leader. Plus généralement, les auteurs expliquent que l'un des traits communs de ces dilemmes de jeux est le fait que les calculs rationnels peuvent laisser les joueurs, dans le cas où ils coopèrent, dans une situation pire que s'ils ne le faisaient pas²⁴⁵. En effet, chaque joueur peut coopérer, ce qui impliquerait alors un coût pour lui, mais entraînerait des bénéfices pour les autres. Il peut aussi faire défection, ce qui lui éviterait les coûts de la coopération, tout en recevant les bénéfices de la coopération des autres joueurs. Certes, tous préfèrent un cadre dans lequel tous coopèrent, par opposition à un cadre où tous font défection. Cependant tous choisissent la défection comme stratégie dominante et ce, quel que soit le choix des autres²⁴⁶. Dès lors, se pose le problème d'assurer les bénéfices de la coopération. À cet égard, Bianco et Lindsay montrent que, dans un contexte d'absence de leader, les joueurs font face au problème d'initier la coopération, mais aussi à celui de la soutenir, une fois celle-ci lancée, puisque que les risques de sanctions, en cas de défection d'un joueur, sont relativement faibles. Ils soulignent, également, que la coopération dépend surtout de la structure du jeu et des stratégies de sanctions en cas de défection²⁴⁷.

En exemple classique à ce dilemme, Arthur Stein cite la production de biens publics. En effet, s'agissant de la production d'un bien public, les acteurs sont unilatéralement tentés d'en tirer profit sans y contribuer, mais tout en étant

²⁴⁴ - William T. Bianco et James M. Lindsay, « Collective Action and Leadership in International Security » dans Downs, *Collective Security*, 84.

²⁴⁵ - *Ibid*, 87-88

²⁴⁶ - *Id.*

²⁴⁷ - *Id.*

conscients que si leurs défections étaient collectives, alors leurs situations individuelles seraient pires que s'ils y avaient tous contribué²⁴⁸. Pour Stein, ce type de dilemmes se retrouve dans les questions de sécurité internationale, notamment de sécurité collective²⁴⁹.

Pour sa part, dans *The Logic of Collective Action*²⁵⁰, Olson Mancur estime que dans les dilemmes de jeux, les intérêts individuels ne produisent pas nécessairement d'intérêts collectifs: ils incitent au resquillage (*free riding*). Selon Norman Frolich et Joe Oppenheimer, ce phénomène se produit parce que des individus, agissant sur une base intéressée, voient des incitatifs à conserver leurs ressources, tout en espérant que les efforts des autres leur offriront aussi un bien collectif²⁵¹. Ainsi, même s'ils n'ont pas contribué à l'effort collectif pour l'obtenir, ces individus recevront, quand même, ce bien. Toutefois, ils estiment que ce problème pourrait se résoudre par la désignation d'un leader qui s'assurerait du partage égal des coûts entre l'ensemble des bénéficiaires de ce bien collectif. À l'opposé, dans *The Cement of Society*, Jon Elster pense qu'il est possible de surmonter ces problèmes de coûts, gains, défections et sanctions par le développement de **normes sociales** avec, comme motivations, la loyauté, l'altruisme et le sacrifice de soi²⁵².

Par ailleurs, Mancur Olson estime que, lorsqu'on étudie une action collective, il est non seulement nécessaire de distinguer un bien privé d'un bien public, mais de

²⁴⁸ - Arthur Stein, « Coordination and Collaboration: Regimes in an Anarchic World » dans Baldwin, ed., dans *Neorealism and Neoliberalism*, 37.

²⁴⁹ - *Id.*

²⁵⁰ - Mancur Olson, *The Logic of Collective Action: Public Goods and The Theory of Groups* (Cambridge: Harvard University Press, 1965).

²⁵¹ - Norman Frolich et Joe A. Oppenheimer, « I Get By With a Little Help from My Friends », *World Politics* 23, 1 (octobre 1970), 105.

²⁵² - Jon Elster, *The Cement of Society : A Study of Social Order* (Cambridge: Cambridge University Press, 1989).

connaître, également, les caractéristiques du groupe étudié. Pour lui, plus un groupe est large, moins il est en mesure de faire avancer ses intérêts, ce qui, par voie de conséquence, le force à dépendre de la coercition ou d'autres incitatifs afin de maintenir son existence²⁵³. À cet égard, Todd Sandler, dans *Collective Action*, reprend les conclusions d'Olson, expliquant que la réussite ou l'échec d'une action collective dépend de²⁵⁴ : (1) la taille du groupe ; (2) sa composition : **l'existence d'une asymétrie** entre les membres du groupe aux niveaux de la demande et de la disponibilité de ressources productives pouvant influencer le résultat de l'action ; et (3) du contexte institutionnel dans lequel cet effort collectif est tenté : l'existence d'incitatifs ou de sanctions formelles ou informelles peuvent augmenter les chances de l'action collective.

Pour sa part, dans « *Explaining Cooperation Under Anarchy* »²⁵⁵, Kenneth Oye abonde dans le même sens quand il dit que le problème du nombre d'acteurs et de « *free riding* » est central en relations internationales, particulièrement lorsqu'il s'agit de la stabilité d'un système bipolaire vs multipolaire²⁵⁶. Son importance se retrouve, également, dans le débat sur les impacts d'un grand nombre d'acteurs vs la coopération entre les partisans de la théorie de la stabilité hégémonique et ceux des régimes internationaux. Pour Oye, la coopération est influencée par le nombre d'acteurs et ce, principalement, pour deux raisons²⁵⁷ : la coopération requiert la

²⁵³ - Olson, *The Logic of Collective Action*, 36.

²⁵⁴ - Todd Sandler, *Collective Action: Theory and Applications* (Ann Arbor: University of Michigan Press, 1992).

²⁵⁵ - Kenneth A. Oye, « Explaining Cooperation Under Anarchy : Hypotheses and Strategies », *World politics* 38,1 (octobre 1985), 18.

²⁵⁶ - Voir à cet égard Waltz, *Theory of International Relations*, 161-70 et Richard Rosecrance, « Bipolarity, Multipolarity, and The Future », *Journal of Conflict Resolution* (septembre 1966), 314-27.

²⁵⁷ - Oye, « Explaining Cooperation », 19-20.

reconnaissance d'opportunités pour l'avancement des intérêts mutuels, tout autant que la coordination des politiques, une fois ces opportunités identifiées. Cependant, si le nombre d'acteurs augmente, (1) les coûts de transactions et d'informations augmentent également ; (2) de même, les risques de défection, tout comme les problèmes de contrôle et de coordination, augmentent aussi ; enfin, (3) la faisabilité de sanctionner « *des défaillants* » (*defectors*) diminue.

À toutes ces conditions, liées à l'action collective, Bianco et Lindsay, et plus généralement les néolibéraux, ajoutent également celle de l'existence d'intérêts mutuels incitatifs à la coopération. Cet élément est au centre de la divergence entre néoréalistes et néolibéraux, les premiers estimant, qu'en matière de sécurité collective, les États n'ont pas d'intérêts mutuels, alors que les seconds affirment le contraire.

Aussi, pour Arthur Stein, la structure des intérêts et des gains produits par les interactions ne détermine pas, à elle seule, le jeu ; il estime que l'ordre de préférence, dans lequel les joueurs classent les résultats de leurs différentes interactions, est également déterminant²⁵⁸. Ce faisant, Stein montre qu'en réalité les néoréalistes et néolibéraux diffèrent dans leur façon d'ordonner les conséquences de leurs interactions, suivant l'importance des gains relatifs pour les premiers, et absolus pour les seconds.

La théorie des jeux permet d'en déduire que, pour les néoréalistes et les néolibéraux, les mêmes interactions correspondent à des modèles de jeux différents. Ainsi, pour les néoréalistes, ces interactions correspondent à un modèle de jeu à

²⁵⁸ - Stein, « Coordination and Collaboration », dans Baldwin, ed., dans *Neorealism and Neoliberalism*, 47

somme nulle, donc sans possibilité de coopération, les gains de l'un étant les pertes de l'autre. Inversement, pour les néolibéraux, elles correspondent à un modèle de jeu à intérêts mutuels, avec donc possibilité de coopération. Stein situe tout cela dans la nature ontologiquement différente des acteurs, qui est **compétitive** chez les néoréalistes et **individualiste** chez les néolibéraux, « *les compétiteurs n'étant, à l'inverse des individualistes, confrontés ni à des dilemmes d'intérêts communs ni à des dilemmes d'aversion* »²⁵⁹. Ceci nous ramène à la formulation classique des positionnements néoréaliste et néolibéral, selon laquelle les États seraient, pour les premiers, en compétition permanente pour des gains relatifs de puissance, alors que, pour les seconds, ils seraient dans une quête individualiste continue de sécurité à travers des gains absolus de puissance.

Enfin, il est nécessaire de souligner qu'il existe plusieurs types de dilemme d'action collective, chacun encadrant le comportement des joueurs. Nous le verrons dans ce qui suit.

1.2 Les dilemmes de la coopération collective :

Comme nous venons de le voir, la réussite ou l'échec d'une action collective est tributaire de plusieurs facteurs dont, notamment, le nombre d'acteurs, les coûts de cette action, la capacité à sanctionner un acteur qui fait défection ou ceux ayant des comportements de resquilleurs, la structure des gains, etc. Toutefois, tout ceci dépend aussi du type de coopération dans lequel on se trouve. Trois types sont identifiés : la coopération non conflictuelle, la coopération purement conflictuelle, et la coopération conflictuelle. À cet égard, nous procéderons, tout d'abord, à une

²⁵⁹ - Stein, « Coordination and Collaboration », dans Baldwin, ed., dans *Neorealism and Neoliberalism*, 47.

brève identification des deux types de coopérations non conflictuelle et purement conflictuelle, puis nous nous concentrerons sur la **coopération conflictuelle** puisque c'est elle qui **caractérise principalement le comportement des États en sécurité internationale.**

(a) La coopération non conflictuelle :

L'individualisme méthodologique s'appuie sur la théorie des jeux pour modéliser les différentes situations de dilemmes auxquelles sont confrontés les États rationnels. Ainsi, lorsque le nombre d'individus est inférieur à trois, ces situations sont représentées, comme ci-dessous, sous la forme des tableaux 2. Ces tableaux sont les représentations de trois formes de **structure sociale d'interactions harmonieuses** (sans dilemme) de deux joueurs: des formes qui les conduiront, comme guidés par une main invisible, au choix de la coopération (C, C). Chacun de ces trois tableaux illustre quatre situations possibles dans lesquelles, deux joueurs ou deux États se retrouveraient à la suite de leurs décisions simultanées²⁶⁰. Les quatre cases, correspondant à ces quatre situations, contiennent les conséquences de leurs décisions simultanées et non concertées, des conséquences exprimées en termes de gains ou de coûts respectifs pour eux deux.

²⁶⁰ - Voir Stein, « Coordination and Collaboration », dans Baldwin, ed., dans *Neorealism and Neoliberalism*, 32-4

Tableaux 2 : Situations non conflictuelles²⁶¹

		Etat 2				Etat 2				Etat 2	
		C	D			C	D			C	D
Etat 1	C	4 ; 4	3 ; 2	Etat 1	C	4 ; 4	1 ; 3	Etat 1	C	4 ; 4	3 ; 1
	D	1 ; 3	2 ; 1		D	3 ; 1	2 ; 2		D	2 ; 4	1 ; 3

L'observation de ces tableaux montre donc qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, puisque les deux joueurs choisiront tacitement de coopérer, en maximisant leurs gains individuels. Aucun des deux joueurs n'étant tenté par la défection, il n'y a donc pas de dilemme à surmonter. Ainsi, le choix de l'interaction (C, C) correspond à un **optimum de Pareto**²⁶² ou, suivant la terminologie de la théorie des jeux, à un **équilibre de Nash**²⁶³. Dans ces trois cas, les États conviendront de **se concerter et de coordonner** leurs actions, en ne mettant en place que des institutions de **coopération non conflictuelle**. Les fonctions de coordination de telles institutions **sont minimales** et ne servent qu'à réduire, par l'intercommunication, les risques et les coûts de transactions associés à leurs prises de décisions. Ces institutions, les seules envisageables par les réalistes, s'appuient essentiellement sur des conventions d'échange d'informations.

²⁶¹ - Voir Stein, « Coordination and Collaboration », dans Baldwin, ed., dans *Neorealism and Neoliberalism*, 32-4.

²⁶² - Un **optimum de Pareto** est un maximum dans lequel la situation d'un agent ne peut être améliorée sans la dégradation de celle d'un autre agent. Il est relatif et non absolu. *Dictionnaire d'économie et de science Sociale* (Paris : Éditions Nathan, 1993), 289.

²⁶³ - Un **équilibre de Nash** est une situation dans laquelle des agents interagissent les uns avec les autres, chacun choisissant la meilleure stratégie en tenant compte de celles suivies par les autres acteurs. N. Gregory Mankiw, *Principles of Economics* (Forth Worth: The Dryden Press, 1998), 779.

(b) Les interactions purement conflictuelles :

Les interactions conflictuelles, ou les jeux non coopératifs, correspondent à des situations dans lesquelles les joueurs doivent faire des choix, sans avoir l'opportunité de coordonner leurs actions de manière explicite²⁶⁴. A cet égard, les interactions purement conflictuelles, en sont un cas extrême et rare, qui se caractérisent par des situations dans lesquelles les intérêts des joueurs sont tellement contradictoires que **tout intérêt mutuel y est absent**. La coopération y est donc impossible. Ainsi, un jeu, dans lequel les bénéfices de l'un sont les pertes de l'autre, ne permet pas à la coopération d'émerger. Un tel jeu, dit à somme nulle, est, comme le montre le tableau, ci-dessous, purement conflictuel.

Tableau 3 : *Situations purement conflictuelles*

		État 2	
		C	D
État1	C	0 ; 0	-3 ; 3
	D	3 ; -3	0 ; 0

Il faut noter que l'exemple ci-dessus a été obtenu à partir du jeu du dilemme du Prisonnier. La structure des intérêts y est donc identique. Ce qui change pour chaque joueur, c'est son ordre de préférence des différentes interactions. Ainsi, cet ordre n'est plus, pour chacun des joueurs, directement déterminé par l'ordre croissant, ou décroissant, de ses gains absolus, mais par celui des gains relatifs obtenus pour chaque interaction, en soustrayant au gain absolu d'un joueur, celui de

²⁶⁴ - Peter C. Ordeshook, *Game Theory and Political Theory* (Cambridge: Cambridge University Press, 1986), 99.

l'autre. On observe que l'interaction (C, C) n'est plus préférable à l'interaction (D, D), qui n'est plus alors un équilibre à l'instar de toutes les autres situations. C'est sur la base de ce jeu à somme nulle que les néoréalistes démontrent qu'aucune coopération interétatique n'est possible. Le jeu du dilemme de « *l'Impasse* » est également un jeu purement conflictuel. Ceci correspond donc à des interactions caractérisées par un haut niveau de rivalités et de compétition entre deux États ou plus, empêchant absolument tout compromis de quelque nature qu'il soit.

(c) **La coopération conflictuelle** : *Les interactions étatiques*

La théorie des jeux montre qu'au-delà des situations d'intérêts harmonieux ou purement conflictuels, plutôt rares en sécurité internationale, les acteurs peuvent en rencontrer de plus complexes, dans lesquelles leurs intérêts contradictoires sont la cause des dilemmes identifiés, ci-après, sous chacun des tableaux. Ceux-ci représentent, cette fois encore à des structures sociales d'interactions dites conflictuelles, dont l'observation montre que celles de la coopération collective (C, C), ne correspondent plus ni à des équilibres, puisque les deux joueurs sont tentés par la défection, ni à des optimums de Pareto, puisqu'elles ne sont plus les plus désirables. En conséquence, les interactions (C, C) ne sont plus des équilibres de Nash. Cependant, la théorie des jeux montre que dans ces trois cas, la coopération est possible, notamment dans le dilemme du Prisonnier, qui est, selon les néolibéraux, tels que William Bianco et James Lindsay, le cas le plus souvent rencontré²⁶⁵. **Dans ce cas précis, les acteurs suivent simultanément des stratégies de concertations et de revendications.** En effet, bien que n'étant plus un équilibre

²⁶⁵ - Bianco et Lindsay, « Collective Action and Leadership in International Security » dans Downs, *Collective Security*, 84.

de Nash, la coopération collective (C, C) est néanmoins mutuellement bénéfique dans le sens où elle est préférable à la défection collective (D, D).

Tableaux 4 : Situations conflictuelles²⁶⁶

		<i>État 2</i>									
		<i>C</i>	<i>D</i>					<i>C</i>	<i>D</i>		
<i>État 1</i>	<i>C</i>	2 ; 2	3 ; 4	<i>État 1</i>	<i>C</i>	3 ; 3	2 ; 4	<i>État 1</i>	<i>C</i>	3 ; 3	1 ; 4
	<i>D</i>	4 ; 3	1 ; 1		<i>D</i>	4 ; 2	1 ; 1		<i>D</i>	4 ; 1	2 ; 2

*Dilemme des Aversions
communes et Intérêts divergents*

Jeu de la Poule Mouillée

Dilemme du Prisonnier

Cette structure de jeu est donc plus proche des situations dans lesquelles se trouvent généralement les États, notamment lorsqu'il s'agit de sécurité internationale. Et ceci est encore plus évident lorsqu'il s'agit de sécurité collective. En effet, tous les États, et les grandes puissances, en particulier, ont un intérêt majeur dans le maintien de la sécurité et de la stabilité internationale. Cependant, la structure, la complexité et la diversité de leurs intérêts peuvent les amener à coopérer, tout en défendant leurs intérêts propres, quitte à mettre parfois en péril le principe de la coopération. Et c'est là que réside l'importance des structures de sanctions et de récompenses, ainsi que l'importance de la présence d'un leader. Comme nous le verrons, la crise nucléaire iranienne montre parfaitement cette contradiction puisque, d'une part, les grandes puissances semblent s'accorder sur la

²⁶⁶ - Snidal, « Relative gains » dans Baldwin, ed., dans *Neorealism and Neoliberalism*, 32-4

nécessité de coopérer pour empêcher l'Iran de développer l'arme nucléaire, alors que d'autre part, elles semblent complètement diverger, notamment, d'avec la Russie et, dans une moindre mesure, d'avec la Chine, ces deux pays protégeant l'Iran.

2. La sécurité collective et la coopération conflictuelle :

2.1 La coopération conflictuelle et la stratégie de réciprocité :

La coopération conflictuelle n'est envisageable dans les jeux répétitifs que dans la mesure où une **stratégie de réciprocité est possible** dans le futur. À cet égard, et en l'absence **d'intérêts mutuels**, deux facteurs sont susceptibles de rendre l'action de réciprocité irréalisable et, donc, la coopération conflictuelle sans objet: tout d'abord, une **ombre du futur**, insuffisamment étendue pour qu'une action de réciprocité soit possible, et un **nombre d'États** trop élevé pour que toute cible éventuelle de la réciprocité soit discernable ou accessible. Enfin, **le contexte d'interaction**, pouvant négativement affecter les préférences des États, est, comme les trois premiers facteurs, une condition de la coopération. Ce sont ces quatre éléments que nous devons tout d'abord analyser.

(a) Les intérêts mutuels :

Les intérêts des États sont généralement un composé d'intérêts complémentaires et conflictuels. À cet égard, la crise nucléaire iranienne en est un exemple parfaitement représentatif, dans la mesure où l'on voit, d'une part, les États-Unis et la Russie convenir de la nécessité d'empêcher l'Iran de développer l'arme atomique, en votant à cet effet des sanctions internationales contre elle, alors que, d'autre part, la Russie appuie l'Iran par la signature d'accords de coopération

économique et de ventes d'armes, dont notamment, en 2005, des systèmes de défense aériens Tor M1 de courte-portée.

En réalité, selon que les intérêts des États sont harmonieux, mutuels ou purement conflictuels, la coopération est tacite, conflictuelle ou impossible. Ainsi, l'existence **d'intérêts mutuels** sera avérée par le fait que les États préfèrent la coopération de tous (C, C) à la défection de tous (D, D). À l'inverse, celle d'intérêts purement conflictuels le sera par la préférence opposée. Rappelons que l'existence d'intérêts mutuels laisse chaque État, tenté par une défection unilatérale, sous la menace dissuasive des stratégies de réciprocité des autres États. C'est la stratégie des « *représailles permanentes* (R.P)²⁶⁷ sur laquelle nous reviendrons plus tard plus en détail. Enfin, nous soulignerons que, si les rapports de puissance sont des éléments objectifs de la détermination de la structure du jeu et, donc, des intérêts mutuels, alors la perception de ces éléments peut être suffisamment erronée pour donner une fausse idée de la réalité des intérêts et de la structure du jeu.

(b) L'ombre du futur :

Pour un État confronté au dilemme du prisonnier, la prise en compte du futur est un élément crucial dans sa prise de décision. En effet, plus les gains futurs seront élevés, plus de coopération il y aura. C'est l'ombre du futur. Ainsi, plus elle est étendue, plus la stratégie de la réciprocité est susceptible de favoriser la coopération. Cependant, si un État estime qu'il peut prendre sa décision indépendamment du futur, alors envisager une quelconque menace de la stratégie de

²⁶⁷ - **Stratégie des représailles permanentes** : celle-ci est également connue sous le nom la stratégie d'« *Un prêté pour un rendu [tit for tat]* ». Tout joueur, tenté par la défection, est sous la menace que les autres joueurs fassent défection à toutes les itérations suivantes.

la réciprocité n'est d'aucune pertinence²⁶⁸. Et, en dépit d'intérêts mutuels, cet État optera, en toute logique, pour la défection dont il attendra des gains supérieurs et ce, quelle que soit la décision de son rival. Ainsi, plus **l'horizon du futur est lointain et les enjeux stables**, plus l'ombre du futur sera étendue, plus chacun des joueurs en tiendra compte, et plus la coopération aura d'attrait²⁶⁹.

En économie, dans la mesure où les horizons sont lointains, les enjeux stables et la destruction d'un rival impossible, chaque État ne peut donc pas, en général, espérer échapper à la stratégie de la réciprocité²⁷⁰. Et, dans ce cas, l'ombre du futur peut être alors suffisante pour promouvoir la coopération. À l'inverse, dans le domaine de la sécurité internationale, lorsqu'un État estime, à tort ou à raison, être capable de détruire un autre État, alors il se sentira logiquement à l'abri de toute stratégie de réciprocité et sera, par voie de conséquence, indifférent au futur dont l'ombre est donc nulle et incapable de promouvoir la paix. De la même manière, un État, ayant le sentiment qu'il sera détruit dans l'avenir, et ce quels que soient ses choix, a peu de chance de coopérer. Inversement, une garantie de sa survie sera un incitatif à la coopération.

(c) Le nombre d'acteurs :

Plus le nombre d'acteurs est élevé, plus la coopération conflictuelle est difficile. En effet, la coopération repose sur la stratégie de la réciprocité, elle-même, dépendante de la capacité des États²⁷¹ à : (1) identifier tout éventuel État en situation de défection, (2) concentrer leurs actions de réciprocité sur lui, et (3) à ce qu'ils

²⁶⁸ - Robert Axelrod et Robert Keohane, « Achieving Cooperation Under Anarchy: Strategies and Institutions » dans Baldwin, *Neorealism and Neoliberalism*, 91-2.

²⁶⁹ - *Id.*

²⁷⁰ - *Ibid*, 92.

²⁷¹ - *Ibid*, 94.

aient suffisamment de motivations durables pour les punir. Or, et ainsi que l'expliquent Keohane et Axelrod, « *quand le nombre d'acteurs est élevé, ces conditions sont souvent très difficiles à satisfaire* »²⁷², la coopération devenant, elle-même, par voie de conséquence, très difficile à réaliser. Enfin, la mise en œuvre de sanctions, étant difficile et coûteuse en matière de sécurité, fait que plus les États sont nombreux, plus grande est la probabilité que certains d'entre eux n'aient pas la motivation ou la capacité suffisante pour soutenir la stratégie de réciprocité, et donc la coopération.

Enfin, on notera que la stratégie de la réciprocité, qui n'est pas seulement applicable au dilemme du prisonnier, n'est pas aussi parfaite en raison, notamment, du risque **de l'Effet d'écho**²⁷³, c'est-à-dire de la décision d'un État de maintenir sa défection, en réaction à l'action de réciprocité des autres. Cet effet peut alors se reproduire en échos successifs, sans fin, et conduire à des situations extrêmement dangereuses. L'instauration de régimes internationaux, en vue de créer un contexte d'interaction plus favorable à la coopération, est une solution possible, pouvant limiter les imperfections de la réciprocité.

(d) Les contextes d'interaction :

- *Le contexte institutionnel* peut réduire les imperfections de la stratégie de la réciprocité dans la mesure où les institutions ont la capacité de modifier favorablement les préférences des joueurs et, par là-même, d'affecter la structure du jeu de manière à la rendre moins conflictuelle²⁷⁴. Elles peuvent aussi réduire les

²⁷² - Axelrod et Keohane, "Achieving Cooperation" dans Baldwin, *Neorealism and Neoliberalism*, 91-2.

²⁷³ - *Ibid*, 105.

²⁷⁴ - *Ibid*, 98.

risques de mauvaise interprétation de la réalité ou de la subjectivité des différents acteurs. Nous y reviendrons.

- *Le contexte d'interaction de jeux à niveaux multiples* est constitué des autres situations d'interaction, avec lesquelles un lien existe ou peut être établi avec le jeu, objet central de l'analyse. Plus précisément, c'est le fait que les questions et les problèmes sont souvent entremêlés avec d'autres problèmes affectant les acteurs. Dans ce cas, la théorie des jeux considère que le contexte est celui de **jeux à niveaux multiples** où, suivant la terminologie de Baldwin déjà introduite plus haut, ce nouveau contexte de relations causales de puissance résulterait de l'élargissement des domaines du jeu central et de l'extension de l'horizon temporel²⁷⁵ : un élargissement, visant à transformer par ce lien, le jeu central en un jeu dans lequel la stratégie de réciprocité retrouverait son efficacité et permettrait à la coopération de devenir possible. Dans la pratique, ce lien consisterait à associer, à la négociation focale, d'autres négociations susceptibles de constituer, au total, un contexte de jeu gagnant/gagnant, possible, du fait que les différents joueurs, ayant des préférences différentes et d'intensités différentes, peuvent rentrer dans un jeu d'échanges de niveau global²⁷⁶. Toutefois, Axelrod et Keohane estiment qu'à l'instar de tout exercice de puissance, ce principe de jeux à niveaux multiples ne produit pas toujours un accord global en raison des limites de deux techniques souvent utilisées : celle du « *chantage* » (blackmailing), et celle du « *donnant-donnant* » (backscratching).

²⁷⁵ - Baldwin, « Neoliberalism, Neorealism » dans Baldwin, edit., *Neorealism and Neoliberalism*, 20.

²⁷⁶ - Axelrod et Keohane, « Achieving Cooperation » dans Baldwin, edit., *Neorealism and Neoliberalism*, 103-5.

Ainsi²⁷⁷ :

*« Le **'blackmailer'** menacera d'agir contre son propre intérêt s'il ne reçoit pas de compensation, ... tandis que le **'backscratcher'** offrira, contre compensation, de ne pas agir dans le sens de ses intérêts... Et, alors que la menace (blackmailing) est coûteuse quand elle échoue, la promesse l'est quand elle réussit »*

Nous pouvons alors affirmer qu'en sécurité internationale, les interactions des États sont plus proches du modèle de jeux non-coopératifs et que, dans ce cadre, leurs stratégies sont doubles et parallèles. En effet, ils revendiquent leurs intérêts individuels et agissent dans le but de les maximiser, tout en se concertant et en négociant en même temps. Ainsi, comme nous venons de le voir, la coopération conflictuelle et la poursuite d'une stratégie de la réciprocité dépendent de quatre éléments : l'existence d'intérêts mutuels, un nombre d'acteurs limité, une ombre du futur conséquente, et un contexte favorable dans lequel ces interactions peuvent se produire.

2.2 La théorie des jeux et l'action collective :

Conscients de la nature de bien public de la sécurité collective et de l'importance de la connaissance des caractéristiques de leur groupe, les États, en quête continue de sécurité internationale, sont donc confrontés au dilemme du « *Que faire pour s'assurer des bénéfices de la coopération?* ». Ainsi pour Arthur Stein²⁷⁸ :

« Les États sont confrontés à un dilemme de sécurité dans lequel leurs préférences sont analogues à celle du dilemme du Prisonnier : tous ont une

²⁷⁷ - Axelrod et Keohane, « Achieving Cooperation » dans Baldwin, edit., *Neorealism and Neoliberalism*, 103-5.

²⁷⁸ - Stein, « Coordination and Collaboration », dans Baldwin, ed., dans *Neorealism and Neoliberalism*, 49.

stratégie dominante de s'armer. Cependant tous trouvent qu'un tel monde est moins désirable qu'un monde totalement désarmé. De plus, ce dilemme présuppose l'existence d'armes offensives supérieures aux armes défensives ou que les systèmes d'armement ne sont pas facilement différenciables. »

La structure correspondante des tableaux 4²⁷⁹ peut donc être interprétée comme celle du dilemme de la sécurité collective. Comme nous l'avons vu juste avant, l'équilibre entre les deux États émergera dans le choix de l'interaction coopérative (C, C), à laquelle sont associés les gains (3, 3). De fait, ce choix ne peut être directement lié à un équilibre du seul dilemme immédiat du choix entre la défection pour des gains de sécurité individuelle, et la coopération pour des gains de sécurité collective: un choix que le simple rapport de puissance ne pourrait, indépendamment des autres enjeux, faire émerger. En effet, selon la théorie de l'équilibre des puissances: (1) l'un des acteurs aurait pu envisager la défection unilatérale et risquer ainsi de rompre dangereusement l'équilibre de statu quo ; ou (2) les deux devraient, en toute rationalité (stratégie dominante), avoir choisi de le faire simultanément, en se retrouvant ainsi dans l'interaction (D, D), individuellement et collectivement inférieure à l'interaction coopérative (C, C).

Ainsi, dans une perspective répétitive, cette analyse du tableau 3, page 87, montre que les États rationnels préféreront recourir à la coopération conflictuelle (C,C) et obtenir, collectivement, des gains de sécurité sans risque de guerre. Ce sont ces mêmes résultats que présentent Bianco et Lyndsay dans le cas d'un jeu bilatéral à trois joueurs²⁸⁰.

²⁷⁹ - Voir page 90 de notre thèse.

²⁸⁰ - Bianco et Lindsay, « Collective Action and Leadership in International Security » dans Downs, dir. *Collective Security*, 85-6.

Également, on retiendra qu'à travers ses institutions, la coopération conflictuelle, permet de surmonter le dilemme de la sécurité collective dans un contexte d'interactions du type du dilemme du prisonnier en série et de stratégie de Représailles Permanentes (R.P). **C'est de cette façon que le structuralisme néolibéral envisage l'émergence d'une structure internationale de sécurité collective.** Au-delà donc des simples institutions dans lesquelles les acteurs n'échangent que des informations, cette fois les néolibéraux conçoivent l'émergence d'institutions respectueuses de la souveraineté des États, mais qui sont aussi capables de ré-encadrer tout transgresseur éventuel des normes comportementales consignées dans un accord international.

Cependant, il n'en reste pas moins que le problème de lancement et de maintien de la coopération, particulièrement lorsque cette dernière est conflictuelle, demeure entier. À cet égard de nombreux auteurs du courant néolibéral, tels qu'Axelrod et Keohane²⁸¹, mais aussi John Conybeare²⁸² et Kenneth Oye²⁸³ soutiennent que la coopération internationale peut être maintenue si les États interagissent de manière répétée, et s'ils utilisent des stratégies dites de « Représailles Permanentes » [aussi appelées stratégies de « *La gâchette* » (*trigger strategy*)], à l'égard d'éventuels « *défecteurs* » ou resquilleurs. Nous y reviendrons. Cependant, l'efficacité de ces stratégies est limitée par l'éventuel refus de certains acteurs d'appliquer des représailles à l'encontre d'un défecteur, voire d'initier, tout simplement, une

²⁸¹ - Axelrod et Keohane, « Achieving Cooperation » dans Baldwin, edit., *Neorealism and Neoliberalism*, 85-115.

²⁸² - John Conybeare, « Trade Wars: A Comparative Study of Franco Italian and Hawley-Smoot Conflict » *World Politics* 38,1(octobre 1985), 147-72.

²⁸³ - Oye, « Explaining Cooperation », 1-24.

coopération avec la menace de telles stratégies²⁸⁴. C'est pourquoi de nombreux auteurs, dont Robert Gilpin²⁸⁵, Keohane et Nye²⁸⁶, mais aussi Stephen Krasner²⁸⁷, pensent que la présence d'une hégémonie ou d'un leader permettrait de résoudre ces problèmes, notamment dans les cas de coopération conflictuelle.

2.3 Une coopération sans leader vs une coopération avec leader :

(a) Une coopération sans leader : *Les stratégies de la gâchette et le problème des sanctions*

Dans leur chapitre, « *Collective Action and Leadership* », William Bianco et James Lindsay démontrent que, dans un contexte d'absence de leader, les joueurs font non seulement face au problème du lancement de la coopération, mais aussi de son soutien, une fois celle-ci initiée, dans la mesure où les risques de sanctions sont faibles en cas de défection d'un joueur. Ils estiment aussi, qu'en cas de défection, la coopération dépendrait plus spécifiquement de la structure du jeu et des stratégies de sanctions²⁸⁸.

Toutefois, après avoir utilisé le « *Folk theorem* »²⁸⁹ dans des situations de dilemmes du Prisonnier en série, Robert Axelrod a montré que les acteurs préféreraient la coopération à la défection, par opposition à une seule situation de dilemme du Prisonnier. L'auteur considère que le problème de défections /sanctions

²⁸⁴ - Bianco et Lindsay, « *Collective Action and Leadership in International Security* » dans Downs, dir., *Collective Security*, 85-6.

²⁸⁵ - Voir Gilpin, *War and Change*.

²⁸⁶ - Voir Robert Keohane and Joseph Nye, *Power and Independence: World Politics in Transition* (Boston : Little Brown, 1977).

²⁸⁷ - Stephen Krasner, « *State Power and the Structure of International Trade* » *World Politics* 28, (avril 1976), 317-47.

²⁸⁸ - Bianco et Lindsay, « *Collective Action and Leadership in International Security* » dans Downs, *Collective Security*, 87-88.

²⁸⁹ - Le « **Folk theorem** » suppose que, dans une situation de jeux en série, tout équilibre entre acteurs rationnels est acceptable dans la mesure où leurs gains Maximin, c'est-à-dire le maximum des gains minimums, sont au moins atteints.

peut être surmonté si les joueurs utilisent des stratégies de « *Représailles Permanentes* » (R.P)²⁹⁰. Ces stratégies supposent qu'un joueur va initialement coopérer avec les autres joueurs, aussi longtemps que tout le monde le fera. Mais, si l'un des joueurs fait défection, il sera alors puni par tous les autres joueurs qui, « *en représailles* » feront alors défection sur toutes les itérations suivantes. C'est la plus grande punition que peut subir un défecteur, et dont la simple menace devrait le restreindre avant d'agir²⁹¹. Cette stratégie de « *représailles* », dite aussi de « *la gâchette* » repose surtout sur l'effet dissuasif d'une telle menace si celle-ci est *effective*. En effet, le défecteur a plus à perdre en étant puni qu'en coopérant. De plus, elle est *crédible* si les joueurs sont prêts à mettre leurs menaces à exécution²⁹². Elle implique aussi un taux d'escompte réduit (différence entre leurs évaluations des gains présents vs ceux à venir)²⁹³. En effet, si le taux d'escompte est élevé, les conséquences du présent sont tellement plus valorisées que celles du futur, que les stratégies de représailles, affectant le futur, sont pratiquement sans effet. Cependant, tel qu'indiqué par Bianco et Lindsay, même si le « *Folk Theorem* » montre que les joueurs peuvent éviter les problèmes de sanctions par l'utilisation de stratégies appropriées, ceci n'implique pas, par contre, que toutes les menaces de représailles soient crédibles, le coût de telles représailles étant trop élevé. Ceci

²⁹⁰ - Voir Robert Axelrod, « The Emergence of Cooperation among Egoists », *American Political Science Review* 75, 2 (juin 1981), 306-18 et Robert Axelrod, *The Evolution of Cooperation* (New York : Basic Books, 1984).

²⁹¹ - William T. Bianco et Robert H. Bates, « Cooperation by Design: The Role of Leadership in Collective Dilemmas », *American Political Science Review* 84, 1 (mars 1990), 136.

²⁹² - Bianco et Lindsay, « Collective Action and Leadership in International Security » dans Downs, *Collective Security*, 87-88.

Voir également sur le « *Folk Theorem* » Drew Fudenberg et Eric Maskin « The Folk Theorem in Repeated Games with Discounting or with Incomplete Information », *Econometrica* 54, 3 (mai 1986), 533-54

²⁹³ - Bianco et Lindsay, « Collective Action and Leadership in International Security » dans Downs, *Collective Security*, 88.

explique leur préférence pour une stratégie de « *Représailles Permanentes Limitées* » (RPL).

Dans le cas d'une stratégie de RPL, un joueur ne punira un défecteur que s'il est directement touché par son action, et il continuera à coopérer avec les autres joueurs²⁹⁴. Cette stratégie a l'avantage de ne punir que le défecteur, sans pour autant remettre en cause sa coopération en tant que telle. En effet, les joueurs cessent de coopérer seulement lorsque nécessaire, en l'occurrence quand il s'agit de punir un défecteur. Cependant, cette stratégie soulève le problème de la sanction: en effet, si un joueur ne peut pas cibler ses punitions, ses menaces risquent de manquer de crédibilité. Par exemple, si un joueur fait défection, à l'exception de celui qui serait directement victime de cette défection, rien ne force, en fait, les autres joueurs à punir le défecteur. Aussi, dans ce cas précis, la victime devrait soit punir le défecteur et les autres joueurs, si ces derniers refusent de sanctionner le défecteur, soit renoncer à toute sanction²⁹⁵.

Ce problème se produit, généralement, dans des jeux où les acteurs utilisent des RPL dans lesquelles les itérations ne sont pas bilatérales. Ceci montre bien que les problèmes de sanctions dépendent autant des stratégies que des structures dans lesquelles les acteurs agissent. Deux problèmes apparaissent alors par voie de conséquence²⁹⁶: (1) les joueurs peuvent éviter les problèmes liés aux sanctions en utilisant la stratégie R.P. Toutefois, malgré ses limites, la stratégie RPL est plus attirante; (2) le « *Folk theorem* » montre que, dans un dilemme de *Jeu itéré*, un

²⁹⁴ - Bianco et Lindsay, « Collective Action and Leadership in International Security » dans Downs, *Collective Security*, 88.

²⁹⁵ - *Id.*

²⁹⁶ - *Id.*

résultat, dans lequel tous les joueurs feraient défection à toutes les itérations, pourrait se produire, nonobstant le taux d'escompte. Ainsi, tel que le résumant Lindsay et Bianco, la coopération dépend dans ce cas²⁹⁷: (1) du taux d'escompte ; (2) de la structure du jeu ; et (3) surtout du type de stratégie de représailles utilisé par les joueurs.

Beaucoup estiment que la présence d'un leader, capable « *d'organiser* » et de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs, permet de surmonter ces problèmes, dont notamment celui de la sanction.

(b) La coopération avec un leader :

L'idée d'ajouter un leader est motivée par l'espoir que dans certaines conditions, il permettra aux États de surmonter leur dilemme du Prisonnier, et donc de renforcer la coopération, notamment dans les cas de situations conflictuelles. En effet, ajouter un leader pourrait donner des incitatifs aux suiveurs afin de commencer un jeu de coopération, respecter les accords, et poursuivre cette coopération aussi longtemps qu'ils seront récompensés. Pour ce faire, il faut que les bénéfices de ces engagements et taux d'escompte soient suffisamment élevés pour que les nations perçoivent la coopération comme préférable à une défection suivie de punition. Le leader doit également avoir de bons incitatifs pouvant le motiver à entamer et à poursuivre ce jeu de coopération et, ainsi, inciter une volonté de punir toute nation qui viendrait à manquer à ses obligations de coopération²⁹⁸. En clair, et comme l'explique Joseph Colomer, le leader est celui qui coordonne les membres d'un

²⁹⁷ - Bianco et Lindsay, « Collective Action and Leadership in International Security » dans Downs, *Collective Security*, 88.

²⁹⁸ - *Id.*

groupe d'intérêts, met en place une organisation et effectue la collecte des ressources, en vue de fournir au groupe intéressé le bien commun (*common good*)²⁹⁹. Ce groupe reçoit, en retour, une utilité positive du surplus de ce bien commun, ainsi que d'autres avantages en termes de puissance et, notamment, de prestige³⁰⁰.

L'un des premiers auteurs à avoir insisté sur l'importance du leader est Charles Kindleberger, dans *The World In Depression*, en 1973³⁰¹. En effet, pour Kindleberger, les États sont des acteurs rationnels égoïstes, cherchant à maximiser leur bien-être, défini en termes matériels. Dès lors, et du fait du problème de '*free riding*', Kindleberg estimait nécessaire d'avoir un leader capable d'éviter ou de limiter ce phénomène, mais aussi de fournir, en même temps, ce bien public qu'est la stabilité internationale. Dans *Modern Political Economy*³⁰², Joe Oppenheimer et Normann Frohlich sont du même avis quand ils soutiennent qu'un leader, ou ce qu'ils appellent un entrepreneur politique, est nécessaire pour assurer la coopération et sanctionner les défecteurs. Cependant, la nécessité d'incitatifs profitables au leader est fondamentale³⁰³, même si cela se fait au détriment des profits des suiveurs. En effet, ces derniers seront toujours, dans tous les cas, dans une meilleure position avec un leader que sans leader³⁰⁴.

²⁹⁹ - Joseph M. Colomer, « Leadership Games in Collective Action », *Rationality and Society* 7 (1995) 227.

³⁰⁰ - *Id.*

³⁰¹ - Charles Kindleberger, *The World in Depression, 1929-1939* (Berkeley : University of California Press, 1973) .

³⁰² - Norman Frohlich et Joe A. Oppenheimer, *Modern Political Economy* (Englewood Cliffs : Prentice-Hall, 1978).

³⁰³ - Norman Frohlich et Joe A. Oppenheimer, "Tests of Leadership Solutions to Collective Action Problems," *Simulation and Gaming* 28, 2 (juin 1997), 181-97.

³⁰⁴ - Voir également sur le sujet David Lake, « Leadership, Hegemony and The International Economy : Naked Emperor or Tattered Monarch With Potential ? », *International Studies Quarterly* 37, 4 (December 1993), 459-89.

Dans *Coercive Cooperation*³⁰⁵, Lisa Martin partage cette analyse, dans une large mesure, quand elle explique que le facteur le plus important incitant à la coopération internationale, notamment en matière de sanctions, est la capacité du leader à absorber une partie importante des coûts associés aux sanctions. Ceci renforce, de fait, sa crédibilité, dans la mesure où il 'légitimise' l'effort collectif, montre sa capacité à surmonter les oppositions intérieures, et rend les promesses de punitions et de récompenses faites aux autres participants plus persuasives. L'autre élément sur lequel insiste Lisa Martin est le fait que ce processus doit se dérouler dans le cadre d'institutions internationales. En effet, celles-ci permettent aux États de surmonter leurs problèmes d'actions collectives en leur fournissant un moyen de parvenir à un consensus, réduisant ainsi leurs craintes de se faire exploiter par le leader. Elles leur permettent également de relier plusieurs questions ensemble et, finalement, elles découragent la non-coopération dans la mesure où les États risquent de perdre les services qu'elles leur fournissent³⁰⁶.

À cet égard, dans « *Cooperation by Design* »³⁰⁷, William Bianco et Robert H. Bates montrent que pour évaluer les effets du leadership, il est nécessaire de définir les moyens et les informations dont dispose le leader. Ils estiment nécessaire de se concentrer sur trois paramètres, à savoir (1) la structure de récompenses du leader, (2) les informations, liées aux stratégies des suiveurs, dont il dispose ; et, (3) sa capacité à récompenser, ou au contraire à sanctionner un suiveur. Pour ce qui est

³⁰⁵ - Lisa L. Martin, *Coercive Cooperation : Explaining Multilateral Economic Sanctions* (Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1992).

³⁰⁶ - Voir également Lisa L. Martin, « Credibility, Costs, and Institutions: Cooperation on Economic Sanctions », *World Politics* 45, 3 (avril 1993), 406-32.

³⁰⁷ - Bianco et Bates, « Cooperation by Design », 133-48.

des récompenses, deux types de structures émergent: dans la première structure, le leader reçoit une proportion fixe des bénéfices de la coopération, tandis que dans la seconde, il n'en réclame que la partie résiduelle après que les bénéfices aient été distribués aux suiveurs³⁰⁸. Les stratégies d'information et de sanctions reflètent l'image d'un leader qui peut contrôler ou non le respect de l'accord de coopération par les suiveurs, sanctionner ou non certains d'entre eux, ou encore en récompenser d'autres. Ainsi, cette évaluation détermine quatre types de leaders :

Tableau 5 : Les types de leaders³⁰⁹

		<i>Capacités</i>		
		Limitées	Renforcées	
<i>Récompenses</i>	Part fixe	Type A	Type B	
	Part résiduelle	Type C	Type D	

Dans ce contexte, Bianco et Lindsay estiment que seuls les leaders ayant des capacités renforcées peuvent imposer un équilibre coopératif à la condition, cependant, que leur réputation soit à la hauteur de leur rôle³¹⁰.

Toutefois, et ainsi que l'explique Randall Calvert, le leader permet de faciliter le lancement et le maintien de la coopération en assurant, surtout, la coordination entre les acteurs, et en distribuant les coûts et bénéfices de la coopération entre eux de

³⁰⁸ - Bianco et Lindsay, « Collective Action » dans Downs, *Collective Security*, 89-90.

³⁰⁹ - *Id.*

³¹⁰ - *Id.*

manière efficace³¹¹. Mais cela n'est pas sans problèmes. En effet, il existe différents types de leaders auxquels sont associés différentes caractéristiques, parmi lesquelles on citera: le leader sacrifié, le leader naturel³¹², les leaders bénévoles ou coercitifs³¹³, etc. Et, à chaque type de leader sont associés différents problèmes.

À cet égard, Joseph Colomer souligne que deux problèmes récurrents peuvent être associés à n'importe quel type de leader, à savoir³¹⁴: (1) son manque de ressources et de capacité de leadership qui peuvent l'amener à fournir moins que le montant optimum du bien public à son groupe, ou au contraire, (2) lorsque ce leader, exploitant les suiveurs, absorbe un montant excessif des bénéfices, à leur détriment, en leur distribuant moins de bénéfices qu'ils n'en attendaient de leur participation à la coopération. Il est donc clair que les limites de la coopération avec le leader sont celles du leader lui-même, c'est-à-dire celle, tout d'abord, d'un risque réel que ses erreurs ne le conduisent à mettre la collectivité dans une situation de tension exagérée et néfaste (par exemple dans une escalade de la guerre), alors que, sous l'effet combiné de l'apprentissage et de l'institutionnalisation du système, la probabilité du risque précédent est appelée à régresser. Le contraire serait dû à son incapacité d'assumer le leadership, et ce vraisemblablement en raison de son déclin ou de son manque de réputation.

Finalement, il est nécessaire de se souvenir des objections réalistes pour lesquelles il serait inconcevable que des nations plus petites, mais ayant des vellétés de leadership, entrent dans des stratégies de suivisme (*bandwagoning*) avec une

³¹¹ - Voir à cet égard Randall L. Calvert, « Leadership and Its Basis in Problems of Social Coordination », *International Political Science Review* 13, 1 (1992), 7-24.

³¹² - Voir notamment Colomer, « Leadership Games in Collective Action », 236-42.

³¹³ - Lake, « Leadership, Hegemony and The International Economy », 467.

³¹⁴ - Colomer, « Leadership Games in Collective Action », 228.

hégémonie, et l'aident à faire des gains qui les rendraient, dans le futur, encore plus vulnérables à cette puissance hégémonique³¹⁵. C'est aussi dans ce cadre que Bianco et Bates, se penchant sur les incertitudes des suiveurs vis-à-vis du leader, notamment pour ce qui est de la structure de la récompense, soulignent que la réputation du leader tout autant que ses capacités jouent un rôle important dans la décision de coopération du suiveur³¹⁶.

De ce qui précède, nous pouvons ainsi affirmer que, dans le cadre d'une coopération conflictuelle, le bon fonctionnement d'une action collective ne peut se faire qu'avec un nombre limité d'acteurs, agissant dans le cadre d'institutions capables d'organiser leurs interactions suivant des normes acceptées et reconnues de tous, et sous le leadership d'un acteur déterminé, ayant autant les capacités de récompenser que de sanctionner les défecteurs, mais qui est aussi prêt à assumer les coûts de l'action collective. Cependant, il reste encore à déterminer quel type de leader peut assumer un tel rôle. Nous considérons qu'un jeu structuré sur le modèle dit du « *leader-suiveur de Stackelberg* », agissant conformément au cadre que nous venons de décrire, favorise la coopération et permet de surmonter les obstacles liés aux problèmes de leadership. En conséquence, nous postulons qu'une sécurité collective ne peut fonctionner qu'avec la présence d'un tel type de leader.

3. La sécurité collective et le modèle de Stackelberg:

Rappelons, tout d'abord, que les évaluations des chapitres 1 et 2 sur la nature du système international et sur le rôle des États-Unis ont montré : (1) que le système international actuel est unipolaire non hégémonique, et (2) que la politique extérieure

³¹⁵ - Downs et Lida, « Assessing The Theoretical Case » dans Downs, *Collective Security*, 23

³¹⁶ - Bianco and Bates, « The Role of Leadership », 133-48.

américaine a dû concilier un élément de multilatéralisme à sa volonté avérée de leadership, en matière de sécurité internationale, vis-à-vis des nouvelles menaces du monde. C'est donc sur la base de ces deux considérations et sur celle de la nature de bien quasi-collectif de la sécurité internationale que notre proposition de sécurité collective, en matière de prévention de la prolifération nucléaire, repose sur le modèle de Stackelberg de la théorie des jeux non-coopératifs (conflictuels).

3.1 Définition du modèle du « leader - suiveur de Stackelberg » :

Le modèle dit du leader de Stackelberg est dérivé d'un modèle économique, développé par Heinrich von Stackelberg. Comme nous l'avons expliqué plus haut, cette approche implique que les suiveurs ajustent leurs comportements sur les actions anticipées du leader qui, en retour, tiendra également compte de l'approche des suiveurs.

Plus précisément, Stackelberg avançait une nouvelle approche de la compétition monopolistique. En effet, il distinguait neuf formes différentes de situations de marchés, chacune étant caractérisée par un type d'offre et de demande³¹⁷. En analysant le comportement de deux vendeurs sur un même marché, Stackelberg a montré que chacun d'eux agissait selon l'hypothèse que³¹⁸ son comportement n'influencerait pas celui de l'autre, et que son rival, en réponse à chacun de ses mouvements, s'y ajusterait de manière systématique. Ainsi, nous aurions un joueur qui assumerait le rôle de leader, tandis que le second serait le suiveur. Dans ce cas précis, le leader déterminerait sa position optimum, en ignorant le rendement du

³¹⁷ - Voir Heinrich Von Stackelberg, *The Theory of Market Economy* (London : Hodge, 1952).

³¹⁸ - *Id.*

suiveur, mais en tenant compte, toutefois, du fait que chacun de ses mouvements susciterait probablement une réaction de la part du suiveur.

Méthodologiquement, le modèle de Stackelberg est similaire à celui de Cournot, c'est-à-dire à celui d'un marché dans lequel la compétition entre un petit nombre de vendeurs indépendants, mais aux activités interdépendantes, détermine un équilibre oligopolistique de Nash³¹⁹. De plus, le modèle de Stackelberg différencie le comportement des vendeurs chez le leader et les suiveurs. En effet, alors qu'un suiveur maximise ses profits en ajustant le niveau de ses ventes sur celui du leader, le leader, indépendamment des suiveurs, choisit, lui-même, le niveau de ses ventes qui va maximiser ses profits. Il est nécessaire de souligner que le terme « *indépendamment* » implique que le leader tient compte des intérêts des suiveurs, et même les consulte, s'il y a lieu, les amenant ainsi à s'ajuster sur lui. Mais, il n'y a pas, à proprement parler, de négociations entre lui et les suiveurs. Ainsi, le marché se stabilise dans un équilibre oligopolistique de Stackelberg, où le leader est généralement l'entreprise la plus importante, tandis que les suiveurs sont les entreprises qui y ont le plus intérêt et qui sont, généralement, les plus puissantes après le leader. Les deux [leader et suiveurs] forment alors un oligopole. De fait, ce modèle s'applique à la classe des dilemmes d'action collective non coopératifs, dans lesquels l'un des joueurs occupe la position de leader³²⁰.

Cependant, bien que, dans le modèle de Stackelberg, cet équilibre soit favorable

³¹⁹ - Nancy Smith Barrett, *The Theory of Microeconomic Policy* (Lexington, Mass. : D. C. Heath, 1974), 234-6.

³²⁰ - N. Gregory Mankiw, *Principles of Economics* (New York : The Dryden Press, 1998), 347-8

au leader, il est socialement supérieur à l'équilibre de Cournot³²¹, puisque le prix y est plus bas et le total des ventes plus élevé. Toutefois, un tel équilibre ne peut être atteint lorsqu'un vendeur, se croyant à tort comme étant le leader, suppose que ses compétiteurs se comportent en suiveurs. Une telle situation correspond, alors, à un déséquilibre de Stackelberg³²². Par ailleurs, soulignons que, s'il advenait que le leader ne soit pas en mesure d'imposer un tel équilibre, le système se trouverait également dans une situation correspondant à un déséquilibre de Stackelberg. Enfin, si aucun nouveau leader n'émergeait de cette situation, les interactions continueraient, dans le meilleur des cas, suivant le modèle de Cournot, jusqu'à l'obtention d'un équilibre de Nash³²³.

Nous pouvons donc avancer que le modèle théorique du leader de Stackelberg relève des situations et des comportements de vendeurs analogues au système international actuel, avec des situations et des comportements d'États confrontés au problème de la sécurité collective dans une perspective néolibérale. Dans ce contexte, la sécurité collective est, en effet, vue comme un bien public international, résultant d'activités individualistes, mais interdépendantes, et d'une maximisation de la sécurité nationale d'un certain nombre de grands pays indépendants, les suiveurs, sous le leadership des États-Unis, puissance unipolaire non-hégémonique. De ce fait, le comportement du suiveur consistera alors à réagir aux décisions de la puissance dominante. Mais, si celle-ci, indépendamment de son statut, se contentait, elle aussi,

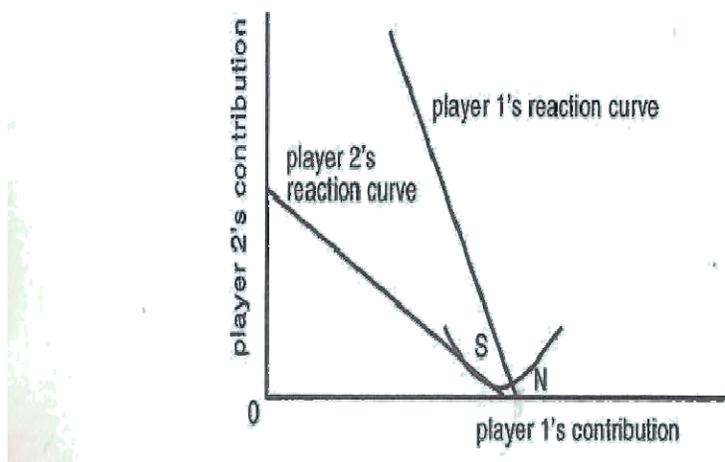
³²¹ - **Un équilibre du Cournot** correspond à un équilibre de Nash dans une situation de duopole. Deux firmes dominent le marché et sont interdépendantes l'une de l'autre : les décisions de l'une sont influencées par les décisions de l'autre.

³²² - Downs et Lida, « Assessing The Theoretical Case » dans Downs, *Collective Security*, 24-5.

³²³ - Voir également sur Stackelberg, Klaus Stagemann, « Policy Rivalry Among States : What Can We Learn From Models Of Strategic Trade Policy ? », *International Organizations* 43, 1 (hiver 1989), 73-100.

de réagir, alors les interactions s'arrêteraient à un équilibre de Nash (modèle de Cournot). Au contraire, la puissance dominante, consciente de son pouvoir, certes non illimité, choisira, en fonction des réactions anticipées de ses suiveurs, une décision capable de satisfaire, de manière optimale, les besoins en sécurité collective. Dans ces conditions, un nouvel optimum, au sens de Pareto, est alors atteint où les profits, combinés, sont plus élevés que dans le premier cas. Et, comme l'illustre le graphique 1, ci-dessous, ce résultat est obtenu par une contribution moins élevée du leader, mais plus que compensée par celles des suiveurs dont les contributions ne sont plus alors nulles ou presque.

Graphique 1³²⁴ : *L'équilibre de Stackelberg*



Dans ce graphique, nous relèverons que :

- *Le joueur 1*, [le leader], est le plus puissant, et sa courbe de réactions d'offres

³²⁴ - Downs et Lida, « Assessing The Theoretical Case », dans Downs, *Collective Security*, 25

de biens publics est dirigée vers l'extérieur³²⁵, tandis que celle du *joueur 2* [le suiveur], relativement moins puissant, est, par voie de conséquence, dirigée vers l'intérieur ;

- *N* est un équilibre de Nash, dans lequel seul *le joueur 1* offre des biens publics, tandis que *le joueur 2* se comporte totalement en resquilleur (*free rider*)³²⁶ ;

- *S* représente un équilibre du leader de Stackelberg, où la courbe d'indifférence du leader, [*joueur 1*], est tangente à la courbe de réaction du suiveur, [*joueur 2*]. Dans ce cas-ci, le leader continue, certes, à fournir un montant relativement disproportionné de biens publics, mais auxquels, maintenant, contribue également *le joueur 2*³²⁷.

3.2 La sécurité collective avec « leader de Stackelberg » :

(a) Les conditions structurelles :

La sécurité collective doit être considérée comme un dilemme des jeux. Par conséquent, et comme nous venons de le voir, pour qu'un système de sécurité collective puisse fonctionner, quatre conditions pré-requises doivent être réunies :

(1) Un nombre de participants limité :

Ce nombre ne doit inclure que les principales puissances du système international ayant des intérêts à travers le monde. Dans le cas contraire, un grand

³²⁵ - Downs et Lida, « Assessing The Theoretical Case », dans Downs, *Collective Security*, 24.

³²⁶ - *Id.*

³²⁷ - *Id.*

nombre de participants risquerait plutôt de paralyser l'institution, notamment en cas de menace, et auquel cas, comment y répondre³²⁸.

(2) La présence d'un État « leader de Stackelberg » :

La présence d'un véritable « *Primus-inter pares* » est la condition *sine qua non* pour le bon fonctionnement d'un système de sécurité collective, où l'État « *le leader* » doit être dominant, sans être hégémonique. Ainsi, en agissant selon le modèle du leader de Stackelberg, c'est-à-dire en ajustant ses préférences sur celles des suiveurs, dans notre cas des autres puissances, le leader incitera, en retour, ces puissances à s'ajuster sur ces préférences. Il pourra également, le cas échéant, sanctionner ou au contraire récompenser les suiveurs pour les amener à coopérer. Le rôle du leader est aussi de coordonner le groupe et ses actions, mobiliser ses ressources et s'assurer que les décisions prises soient mises en application.

(3) La présence d'une institution :

Celle-ci peut être informelle ou de **préférence formelle**. Tout en réduisant les coûts de la coopération, cette institution devra faciliter la coopération entre les acteurs par l'échange d'informations sur leurs intentions, ainsi que par la reconnaissance de leur interdépendance stratégique³²⁹. Plus encore, la présence de cette institution, fonctionnant selon des règles précises, devra rassurer les suiveurs, c'est-à-dire les grandes puissances, sur les intentions du leader, puisque celui-ci agira dans le cadre de règles claires sur lesquelles ils se seront tous accordés.

³²⁸ - Voir Charles Kupchan et Clifford Kupchan, « Concerts, Collective Security, and The Future of Europe », 138.

³²⁹ - Charles Lipson, « Is The Future of Collective Security Like The Past ? », dans Downs, *Collective Security*, 108-09.

(4) La présence d'une norme internationale reconnue :

À défaut d'être une norme en elle-même, la sécurité collective doit servir à soutenir des normes internationales reconnues de tous les États. Dans ce cas précis, une obligation normative doit être comprise comme étant « *une attente collective, concernant le comportement convenable que des acteurs, clairement identifiés, doivent suivre dans des situations précises* »³³⁰. Ces comportements, définis en termes de droits et de devoirs, doivent être reconnus et appliqués par tous les États et ce, quel que soit leur rang de puissance³³¹.

Il est, cependant, nécessaire de souligner que ces pré-requis ne sont pas des conditions permettant l'émergence d'un « *directoire* », à la tête duquel se trouverait « *un prince* », mais comme des conditions favorisant le fonctionnement d'organismes internationaux de sécurité collective, dont les décisions seraient, pour paraphraser Stanley Hoffmann, « *discutables mais largement acceptées* »³³² et, donc considérées comme légitimes par l'ensemble des États.

(b) Les facteurs d'analyse du modèle théorique :

Se penchant sur les institutions internationales, Barbara Koremenos, Charles Lipson et Duncan Snidal³³³ expliquent que si ces dernières ont gagné une certaine prééminence sur l'échiquier politique mondial, on s'interroge cependant trop sur leur importance politique, mais pas suffisamment sur leur fonctionnement. À cet égard,

³³⁰ - Richard K. Hermann et Vaughn P. Shannon, « Defending International Norms : The Role of Obligation, Material Interest, and Perception in Decision Making », *International Organization* 55, 3, (été 2001), 624.

³³¹ - Voir Andrew P. Cortell et James W. Davis, « How Do International Institutions Matter ? The Domestic Impact of International Rules and Norms », *International Studies Quarterly* 40 (1996), 452.

³³² - Hoffman, « *Gulliver Unbound* », 119.

³³³ - Barbara Koremenos, Charles Lipson et Duncan Snidal, « The Rational Design for International Institutions », *International Organization* 55, 4 (automne 2001), 761.

ils estiment que, lorsqu'on analyse ces institutions, les cinq variables suivantes doivent être prises en compte³³⁴ : la première variable porte, tout d'abord, sur **les règles d'adhésion**, c'est-à-dire sur les conditions d'appartenance à l'institution [*qui peut s'y joindre ?*], et si ces conditions doivent être restrictives [*avec un nombre d'adhérents limité, selon des critères précis*] ou inclusives [*avec un nombre plus large*] ; la seconde variable fait référence **aux missions de l'institution** et à leur champ d'application [*régional ou mondial*] ; la troisième concerne son **niveau de centralisation**, [*la mise en œuvre de ses activités par une entité focale ou non*]. **Le contrôle** constitue, selon Koremenos, Lipson et Snidal, la quatrième variable devant être examinée lorsqu'on étudie une institution internationale. Celle-ci fait référence au mode de prise de décision [*à l'unanimité ou à la majorité*] ; enfin, pour les auteurs, la dernière variable porte sur **la flexibilité des arrangements**, [*capacités d'adapter les règles et procédures de l'institution à de nouvelles situations*].

Par ailleurs, et ainsi que nous l'avons vu plus haut, l'étude d'un système de sécurité collective sous le leadership d'une puissance montre que, parmi les points les plus importants à prendre en considération, figurent **celui de la répartition des coûts d'un tel système** entre le leader et les suiveurs, et **celui de la mise en vigueur des décisions, notamment en matière de sanctions** à l'encontre des contrevenants, à l'intérieur même de ce système³³⁵. Plus généralement, rappelons que le leadership est une variable de la structure du système international, liée à la distribution des puissances. Celle-ci affecte les autres variables associées aux institutions et, par voie

³³⁴ - Barbara Koremenos, Charles Lipson et Duncan Snidal, « The Rational Design for International Institutions », 763-73.

³³⁵ - Voir Bianco et Bates, « The Role of Leadership », 133-48 et Downs et Lida, « Assessing The Theoretical Case » dans Downs, *Collective Security*, 24.

de conséquence, celles des organisations néolibérales qu'elles sous-tendent, et réciproquement.

Aussi est-il d'abord nécessaire de rappeler que, selon l'approche néolibérale, il existe une relation de réciprocité entre les variables relatives à la distribution des puissances et celles caractérisant les institutions. Dans notre thèse, nous nous concentrerons, en conséquence, sur l'impact du leadership sur les institutions de la structure de la sécurité collective en charge de la non-prolifération nucléaire, cette dernière constituant la norme internationale soutenue par tous. À cet égard, notons, que cette manière de faire revient à considérer **le leadership comme la variable descriptive de la distribution des puissances**. Celle-ci, ainsi que nous l'avons vu, est décisive dans le lancement et le maintien des institutions. C'est donc la relation, **Leadership → Institutions**, à laquelle nous nous référerons ci-après.

Aussi, s'agissant des États-Unis, nous rappellerons qu'ils constituent un leader ayant, d'une part, la volonté d'intégrer une certaine dose de multilatéralisme à leur politique internationale et que, d'autre part, ils possèdent, la capacité renforcée de s'engager, avec détermination, dans la mise en œuvre de ce processus de résolution de la crise iranienne³³⁶. Si on se réfère à la classification de Bianco et Lindsay relative au leadership, son premier déterminant, « *la capacité renforcée* » [capacité du leader et informations relatives à ses suiveurs] permet d'avancer que les États-Unis sont clairement en mesure d'assumer un leadership renforcé, c'est-à-dire capable de sanctionner les « défecteurs » à la coopération³³⁷. La décision associée au deuxième déterminant, à savoir « *la distribution des récompenses et/ou des*

³³⁶ - Bianco et Lindsay, « Collective Action » dans Downs, *Collective Security*, 89-90.

³³⁷ - *Id.*

coûts » est, selon Bianco et Lindsay, liée à la réputation du leader aux yeux de ses suiveurs³³⁸. Ainsi, dans le cas où la méfiance est grande, l'accord de coopération devrait opter pour une distribution fixe des parts (bénéfices). Dans le cas inverse, le leader obtiendrait la part résiduelle.

De fait, la détermination des États-Unis à mettre en place une telle institution devrait : (1) les conduire à lancer le processus sur la base d'un leadership de type renforcé (type B)³³⁹, en acceptant un mécanisme fixe de distribution des récompenses ; et, (2) à adopter, au fur à mesure du renforcement de l'institution et de sa réputation, un leadership de type renforcé (type D)³⁴⁰ dans lequel les récompenses ne seraient plus fixes mais résiduelles. Nous noterons que c'est la relation réciproque **Institution → Leadership** qui, à plus long terme, permet à la forme du système de sécurité de s'adapter à une évolution du rapport des puissances, voire même à un changement de leader sans déséquilibre de Stackelberg.

En conséquence, sur la base de ces deux déterminants, la classification de Bianco et Lindsay implique que les États-Unis lancent une structure de sécurité collective en adoptant un leadership de type B, sur la base d'un accord de coopération, fondé sur une distribution fixe des coûts et bénéfices afin de maintenir, éventuellement à terme, l'accord de coopération, en modifiant tout simplement la distribution des coûts. Par ailleurs, s'agissant d'un accord sur la sécurité collective, qui est un bien public, celui-ci ne porterait donc que sur la distribution des coûts.

Le deuxième impact du leadership sur la forme de l'institution résulterait de la prise de conscience par les États-Unis de la nécessité absolue d'inclure un élément

³³⁸ - Bianco et Lindsay, « Collective Action » dans Downs, *Collective Security*, 89-90.

³³⁹ - Voir tableau 5 page 105 de notre thèse.

³⁴⁰ - *Id.*

de multilatéralisme dans leur politique extérieure, ceci fera qu'ils préféreront favoriser autour d'eux la constitution informelle d'un groupe de Stackelberg, composé de membres du Conseil de Sécurité de l'ONU ayant un pouvoir de veto. Ce groupe serait alors chargé, sous son leadership, de préparer les résolutions à soumettre au Conseil de Sécurité en ce qui concerne la crise iranienne, et d'en soutenir activement la mise en œuvre dans le cadre onusien. Du fait de son caractère pour l'instant informel, ce noyau dur du groupe de Stackelberg pourra, selon le cas, inclure des membres supplémentaires, ayant non seulement des intérêts mondiaux, mais aussi spécifiques [on pense notamment à l'Allemagne dans le cas la crise iranienne]. En effet, un grand nombre de participants risquerait de dépasser le potentiel de coordination du leader et, par voie de conséquence, de paralyser l'institution en cas de menace³⁴¹, la rendant ainsi inapte à assurer la sécurité collective. À partir de tout ceci, nous pouvons donc dire que les facteurs d'analyse de notre modèle sont comme suit :

(a) **Le champ d'application** : *Est-il régional ou mondial ?*

Il s'agit de déterminer, tant pour le leader que pour les suiveurs, l'importance géostratégique de l'État ou du groupe d'États, violant la norme. Ainsi, l'implication du leader et des suiveurs variera en fonction de cette dernière. En effet, plus large sera le champ d'application, plus grande sera l'implication du groupe. Dans le cas de la crise iranienne, le champ d'application est présentement mondial.

³⁴¹ - Voir Kupchan et Kupchan, « Concerts, Collective Security », 138.

(b) La nature de ses membres : *Se trouve-t-on dans une situation d'interdépendance, de vulnérabilité, voire de collusion avec le leader ?*

L'identification des membres du groupe précisera, notamment pour le leader et ses suiveurs, leurs puissances respectives, les situations géographiques de chacun d'eux par rapport au contrevenant, et les relations d'interdépendance entre les membres du groupe et le leader, et entre les membres eux-mêmes. Sur cette base, nous pourrions évaluer, pour chacun des membres, *les situations, d'interdépendance, de vulnérabilité, voire de collusion avec le leader*, ce qui nous permettra d'identifier les moyens de pressions et de récompenses à sa disposition pour amener les membres du groupe à coopérer. Ainsi, compte tenu des options du leadership américain, le noyau dur du groupe est constitué de membres du Conseil de Sécurité, détenteurs d'un droit de veto, des membres, par ailleurs, diversement et bilatéralement interdépendants les uns des autres, et dans tout les cas, bien plus fortement interdépendants du leader

(c) Le mode de répartition des coûts : *Est-il fixe, variable, résiduel ou proportionnel par quotas ?*

La détermination, entre le leader et les suiveurs, de la répartition des coûts de leur action contre le contrevenant à la norme résulte de la nature du leadership. Ainsi, dans la phase de lancement de cette institution, l'adoption par les États-Unis du leader de type D impliquerait une répartition fixe des coûts qui devrait être essentiellement à leur charge. Dans une seconde phase, celle de la maintenance de l'institution, le leadership américain pourrait se transformer en un type B, et changer le mécanisme de distribution, en optant probablement pour un système proportionnel ou, possiblement, pour un autre système dans lequel la part du leader serait

résiduelle: un mécanisme que les suiveurs, à présent mis en confiance, seraient mieux disposés à accepter.

*(d) **La nature du régime de sanction** : Sur quels types de sanctions le leader et les suiveurs se sont-ils mis d'accord à l'encontre du contrevenant à la norme ?*

À cet égard, rappelons que le leadership de type B puis de type D, caractérisant successivement la conduite du groupe de Stackelberg par les États-Unis, impliquent que ce pays a la puissance et l'information sur les stratégies de ses suiveurs, et qu'il est donc en mesure d'imposer, si nécessaire, la coopération par un régime de sanctions fondé sur la stratégie bilatérale de représailles permanentes ciblées. Dans le contexte de ce modèle, les représailles, qui seraient exceptionnelles, à l'encontre d'un membre du groupe ne devraient être que diplomatiques et/ou économiques. Cependant, dans le cas de la défection d'un **suiveur de la frange**, en l'occurrence l'Iran, outre ces sanctions, l'éventualité de l'usage collectif de la force pourrait aussi faire partie de l'accord de coopération. Mais ceci concernerait un contexte d'interaction.

*(e) **Mode de prise de décision** : À l'unanimité ou à la majorité ? Dans le cadre de quelle institution ? Par quelle procédure ?*

Pour répondre à ces questions, nous noterons que la structure de la sécurité collective de prévention de la prolifération nucléaire satisfait, comme nous l'avons vu, au critère de l'unanimité décisionnelle. Aussi, que le leadership soit de type B ou D³⁴², les membres du groupe devront s'appuyer sur l'unanimité décisionnelle

³⁴² - Voir page 105 de notre thèse.

dans l'élaboration de leurs résolutions et dans leur mise en œuvre, à travers le Conseil de Sécurité, et/ou l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique.

4. La stratégie de la réciprocité et la crise iranienne :

Ainsi, en conformité avec le concept causal du rapport de puissance, notre problématique de recherche se formule comme suit: les États-Unis ont, avec l'Europe, la Russie et la Chine, la capacité d'assurer la sécurité collective mondiale dans le domaine de la prévention de la prolifération nucléaire, et d'empêcher, ainsi, l'Iran de se doter de l'arme atomique.

Pour ce faire, ces grandes puissances devraient adopter un contexte d'interaction **de jeux à niveaux multiples**,³⁴³ un contexte qui serait, donc, de la forme suivante : (1) des négociations entre les États-Unis, les représentants de l'Union Européenne (Angleterre, France et Allemagne), la Russie et la Chine portant sur un nouvel accord de non-prolifération nucléaire; (2) une invitation à tout resquilleur potentiel, dans ce cas précis l'Iran, à adhérer à l'accord préparé par ces grandes puissances, sans en changer les termes, et à engager des négociations sur les conditions de réciprocité la concernant; (3) enfin, des soumissions, au Conseil de Sécurité de l'ONU, de projets de résolutions du groupe des grandes puissances sur la crise iranienne.

Nous constaterons, tout d'abord, que depuis l'effondrement du bloc communiste, les tensions ont baissé entre les différentes puissances en matière de sécurité, au point que les États-Unis n'ont pas eu, depuis longtemps, à faire face à des activités réelles de rééquilibrage des autres puissances. Enfin, les récentes

³⁴³ - Voir Axelrod et Keohane, « Achieving Cooperation » dans Baldwin, edit., *Neorealism and Neoliberalism*, 106

tensions avec la Russie n'ont pas amené cette dernière à suivre une stratégie de « *hard balancing* », du moins à long terme. De plus, au moment où les États-Unis prennent une inflexion multilatérale en politique étrangère, la question de la prolifération nucléaire apparaît, à tous, comme une menace commune, une menace d'autant plus sérieuse qu'elle ne peut être dissociée de celle du terrorisme international, l'ennemi commun de tous. Pourtant, même si cette perception collective est réelle, et alors que les américains s'efforcent d'en faire la priorité dans le domaine de la sécurité internationale, l'engagement des autres puissances à combattre la prolifération nucléaire ne semble pas identique. Ainsi, un accord sur les termes d'un projet de résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU portant sur la non-prolifération n'est pas, en lui-même, un obstacle insurmontable.

À cet égard, les négociateurs, confrontés à de nombreux autres dilemmes internationaux, s'efforceront de négocier les termes de ce projet dans un contexte de jeux à niveaux multiples où chacun des négociateurs le fera dans une volonté de renforcer les conditions de la réciprocité et, donc, d'une coopération conflictuelle. Cette approche consiste à établir des liaisons entre ce problème de non-prolifération et d'autres contextes d'interactions, associés aux grandes questions politiques et économiques internationales. Parmi ces questions nous citerons : (1) pour les premières, le terrorisme international, l'expansion de l'OTAN, le bouclier antimissiles ; et (2) pour les secondes, les questions énergétiques. Dans ce contexte d'interaction, l'essentiel des négociations devrait être focalisé sur la mise en œuvre de stratégies de la réciprocité. Dans cette perspective, qui n'est pas complètement sans risque, ces négociations ne devraient quand même pas être bloquées par un

quelconque effet d'écho, ou aller au-delà des limites des techniques de « *blackmailing et de backscratching* ». En effet, l'environnement international semble, à priori, contenir des contextes d'interactions entre ces puissances, dans lesquels leurs intérêts mutuels et perspectives d'avenir (*ombre du futur*) sont capables de leur assurer des stratégies de réciprocité efficaces. De plus, ces contextes seraient d'autant plus suffisants que les institutions et normes internationales favorisent de telles interactions. Par conséquent, les possibilités de coopération de ces puissances sur la non-prolifération nucléaire sont réelles, et leur nombre de six [les cinq grands plus l'Allemagne] garantit un niveau raisonnable : (1) des coûts de transactions et d'informations; (2) des risques de défections et des problèmes de contrôle et de coordination ; et (3) des difficultés de sanctionner « *les défaillants* ».

D'autre part, en ce qui concerne la crise iranienne proprement dite, la politique internationale américaine, n'étant plus marquée par l'idéologie néoconservatrice, devrait donner plus de force au contexte institutionnel international. De plus, les leçons des récentes guerres d'Irak et d'Afghanistan ont montré les limites des stratégies offensives, puisque les défaites militaires et l'effondrement des régimes n'ont pas évité les représailles des résistances nationales et du terrorisme international. Si on ajoute, à cela, l'importance des capacités de l'Iran (population, géographie, économie et influence autant régionale que dans le monde islamique), tous ces facteurs font que les autres conditions de la réciprocité devraient être satisfaites, à l'exception du risque « *d'indiscernabilité* » : un risque notamment dû aux questions de la production du combustible nucléaire et du terrorisme. Ces questions seront au centre des négociations et ne manqueront pas

d'être liées à la nature du régime iranien. En tous les cas, la condition sur l'étendue de l'ombre du futur paraît, dans l'immédiat, capable de tenir éloignée l'éventualité d'une guerre et de donner du temps à la négociation.

Ainsi, les contextes d'interaction, avec lesquels les acteurs du groupe des puissances et l'Iran devraient établir des liens, sont relatifs : (1) à la normalisation internationale du régime iranien ; (2) au terrorisme international ; et (3) aux questions économiques dont, notamment, celle cruciale de la production du combustible nucléaire et celle de l'énergie [le pétrole et surtout le gaz]. Pour le moment, le temps plaide en faveur de la réciprocité et, donc, de la coopération. Enfin, alors que les contextes d'interaction excluent l'Iran de la négociation de l'accord sur la non-prolifération nucléaire entre les grandes puissances, les termes des négociations sur la réciprocité entre ce groupe de puissances et l'Iran sont susceptibles d'aboutir à un accord général (*grand bargaining*). C'est aussi ce que semble indiquer les déclarations de la nouvelle administration américaine.

Ces premiers résultats sont donc essentiellement fondés sur une toute première évaluation des paramètres théoriques des situations aux deux niveaux de négociations, respectivement celui des grandes puissances entre elles, et celui de ces mêmes puissances avec l'Iran.

Nous disposons ainsi de tous les éléments nécessaires à la présentation résumée de notre théorie. Celle-ci repose sur un cadre théorique néolibéral et sur une caractérisation unipolaire et non hégémonique du système international. Elle s'énonce en quatre propositions: (1) les États-Unis ont la volonté et la capacité de constituer, sous leur leadership, un groupe avec l'Europe, la Russie et la Chine,

correspondant à l'équilibre de Stackelberg ; (2) dans ce même contexte, et en toute probabilité, ce groupe est capable d'empêcher la nucléarisation militaire de l'Iran sans recourir à la guerre ; (3) dans le cas d'un déséquilibre de Stackelber, un recours à la guerre est très improbable. En fait, ce recours à la guerre n'est envisageable qu'en cas de situations exceptionnelles³⁴⁴, comme par exemple une erreur stratégique majeure de la part du leader, la défection, inopinément critique, d'un suiveur, ou encore un comportement suicidaire du régime iranien ; (4) notre théorie est enfin falsifiable. En effet, l'hypothèse, vérifiée, d'un Iran renonçant à sa nucléarisation militaire et à la volonté déterminée des grandes puissances à s'y opposer la validerait. Par contre, si l'Iran se nucléarisait militairement et que les grandes puissances renonçaient clairement à s'y opposer, alors notre théorie serait invalidée. **Soulignons, ici encore, que dans le contexte d'interaction néolibérale, les termes de l'accord de la prévention de la prolifération nucléaire sont négociés entre les grandes puissances, l'Iran étant « invitée à y adhérer et à n'y négocier que les conditions de la réciprocité ».**

Ainsi, la seconde partie de notre thèse visera, donc, à valider les conditions de la réciprocité dans le cadre de l'institutionnalisation de la prévention de la prolifération, dans un contexte d'interaction à trois niveaux : (1) des négociations entre les États-Unis, les représentants de l'Europe (Angleterre, France et Allemagne), la Russie et la Chine ; (2) une invitation au resquilleur potentiel de la frange, en l'occurrence l'Iran, à adhérer à l'accord préparé par ces grandes

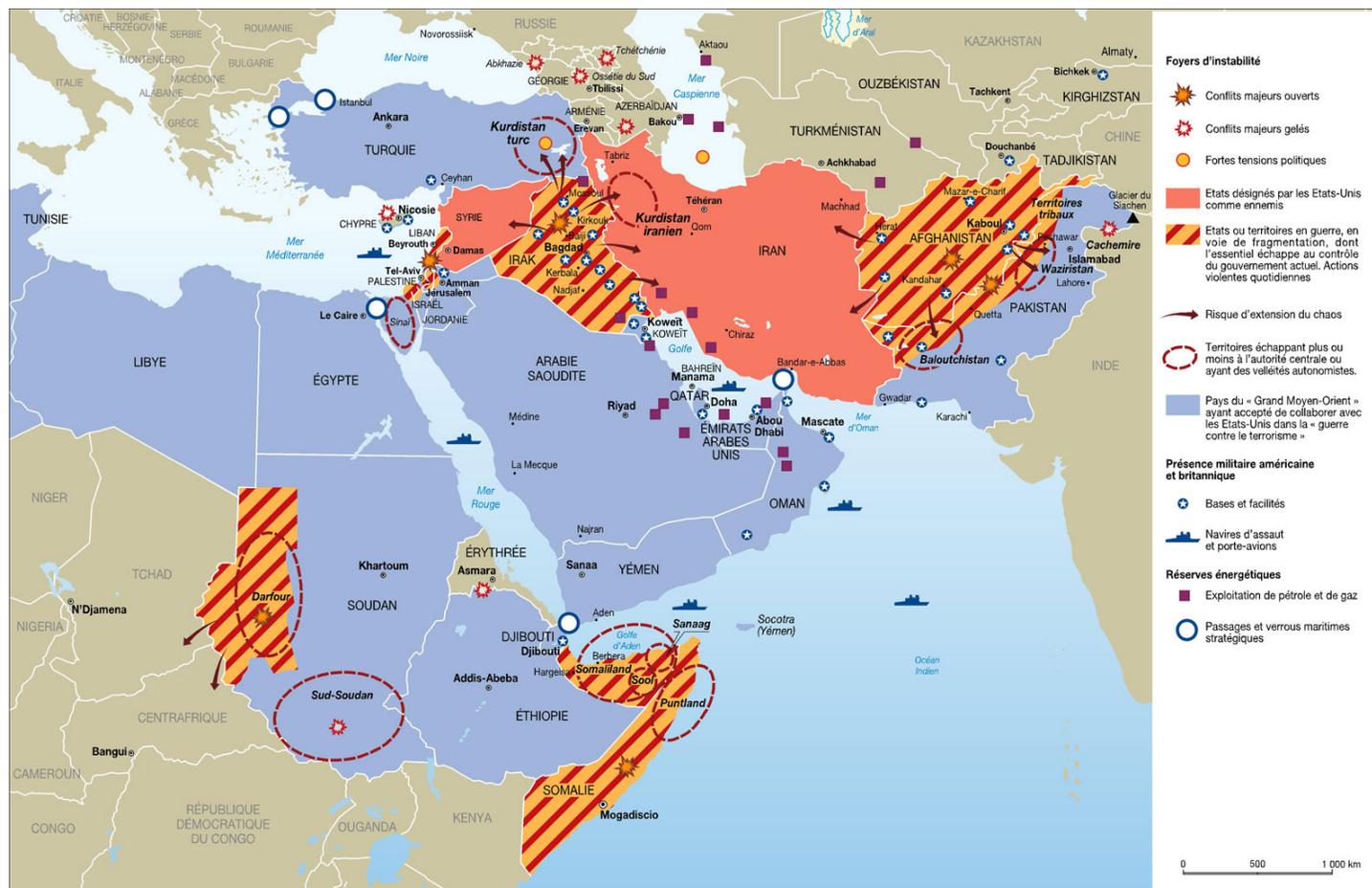
³⁴⁴ - Cet équilibre de Stackelberg peut préexister dans le système initial d'interactions sécuritaires. Dans le cas contraire, des stratégies sont conçues individuellement par les acteurs en prenant avantage des différentes formes d'interdépendance afin de transformer le système initial en un nouveau système dans lequel un tel équilibre existerait.

puissances et aux négociations sur les conditions de réciprocité, et ce sans en changer les termes ; et (3) la soumission, au Conseil de Sécurité de l'ONU, des projets de résolutions du groupe des grandes puissances sur la prévention de la prolifération nucléaire et sur la crise iranienne.

Deuxième partie

*La crise nucléaire iranienne et
la coopération entre les grandes puissances :
Un cas de sécurité collective*

Infographie 1³⁴⁵ : Les foyers d'instabilité au Proche-Orient



³⁴⁵ - Sources: Patrick ReKacewicz, “ Géographie du chaos”, *Le Monde Diplomatique* (novembre 2007). En ligne : « <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/chaos> », (page consultée le 20 mai 2009).

Chapitre 4

L'Iran : *une menace nucléaire ?*

*« Pour l'Europe, le 11 Septembre fut un moment,
pour nous, ce fut un changement de pensée »*

(Extrait du discours de George Bush au Sommet
États-Unis - Union Européenne, à Vienne, Autriche, le 21 Juin 2006).

Ainsi que l'a noté Robert Litwak, l'une des clés de la politique extérieure américaine a été depuis la fin de la guerre froide de contenir, voire d'éliminer les États dits « voyous », parmi lesquels figuraient l'Irak, la Libye, la Corée du Nord et l'Iran³⁴⁶. Par le biais d'actions diverses, allant de la confrontation et de sanctions à des accords, le cas irakien a été « résolu » en mars-avril 2003 par l'invasion américaine de l'Irak. La Libye, quant à elle, a renoncé à son programme d'armes de destruction massive en Décembre 2003, tandis que la Corée du Nord s'acheminait, cahin-caha, à travers un parcours erratique et chaotique, vers le démantèlement de ses infrastructures nucléaires après ses essais de 2006. Les essais de mai 2009 furent une tentative d'attirer l'attention de l'Administration Obama, jusque-là concentrée sur l'Iran et le Pakistan. Aussi, seule l'Iran semble avoir réellement résisté aux pressions et aux menaces de sanctions et de frappes américaines. Nous essaierons donc, dans ce chapitre, d'évaluer la menace iranienne. Nous aborderons, tout d'abord, la question de la non-prolifération nucléaire, en montrant que celle-ci constitue une norme internationale acceptée de tous, puis nous retracerons

³⁴⁶ - Robert S. Litwak, *Rogue States*, Preface.

l'historique de la crise, les motivations iraniennes, ainsi que la politique américaine vis-à-vis de l'Iran. À cet égard, nous verrons que, bien plus que les capacités iraniennes, par ailleurs bien réelles, c'est surtout l'incertitude des intentions iraniennes qui pose un problème à l'ensemble de la communauté internationale.

1. La non-prolifération nucléaire :

Une norme internationale et un bien public

Le régime de non-prolifération nucléaire est « *un ensemble de normes, principes, traités et procédures à travers lesquels les pays s'engagent à ne pas acquérir d'armes nucléaires et à ne pas aider d'autres États à en acquérir* »³⁴⁷. Le Traité de Non-prolifération (TNP) et l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) sont les deux principales composantes de ce régime. Le TNP est l'élément régulateur formel central du régime, sous-tendu par une norme de non-prolifération nucléaire dont il serait³⁴⁸, selon Georges Franceschini,

« la codification sous la forme d'un grand marchandage, désarmement et aide à l'accès au nucléaire civil, contre la non-prolifération, entre, d'une part, les États membres détenteurs d'armes nucléaires et, d'autre part, ceux qui ne le sont pas ».

Ainsi que l'explique T.V Paul, l'une des particularités de ce régime international est de « *légaliser une inégalité* » entre ses membres, c'est-à-dire entre les pays détenteurs de l'arme atomique et ceux qui ne l'ont pas. Ce régime, qui a obtenu le large soutien des États, existe depuis quatre décennies. Pour Albert Legault, la non-prolifération a pris une telle importance dans le système international que, pour de

³⁴⁷ - T. V. Paul, "Systemic Conditions and Security Cooperation: Explaining the Persistence of the Nuclear Non-proliferation Regime 1", *Cambridge Review of International Affairs* 16, 1 (avril 2003), 137.

³⁴⁸ - Giorgio Franceschini, "Assessing The Nuclear Non-Proliferation Issues: A Comparative And Prospective Looks At The European Union Non-Proliferation Policy", dans Gregory Bouterin, *Europe Facing Nuclear Weapons* (Bruxelles : Bruylant, 2008), 160.

nombreux spécialistes, le TNP est devenu une norme coutumière constituant, ainsi, « *une règle de droit international qui ne saurait être désormais modifiée, sans l'apparition d'une nouvelle norme, de caractère semblable, qui pourrait éventuellement venir la remplacer* »³⁴⁹. Selon Legault, cette interprétation est sujette à controverse, notamment par le fait que les États membres peuvent se retirer du Traité, et par celui que l'on parle d'États faisant partie du Traité (c'est-à-dire ceux l'ayant ratifié) et non des États dans leur ensemble³⁵⁰. Plus généralement, et en l'absence d'un véritable mécanisme de vérification de respect du TNP, on s'appuie sur son Conseil des Gouverneurs, dont le jugement décide si un État est en situation de non-respect de son Accord sur les Garanties de l'Agence et qui, dans cette éventualité permet, au Conseil de Sécurité de le placer sous investigation. Dans une telle situation, cet État est mis alors dans l'obligation de prouver qu'il respecte les termes du TNP, en l'engageant dans un **processus rigoureux et suivi de « reconstruction de la confiance internationale »**. Ce processus impose des inspections de vérification de l'AIEA, au minimum, équivalentes à celles qui seraient prévues dans un Protocole Additionnel à l'Accord sur les Garanties de l'Agence³⁵¹.

1.1 Les fondements du régime de non prolifération :

Albert Legault montre qu'à l'intérieur de ce régime, deux normes paraissent évidentes : la première est celle de prévenir ou d'empêcher toute prolifération

³⁴⁹ - Albert Legault, « La non prolifération et les années 90 : bilan et perspectives de l'Arms control », dans Albert Legault et Michel Fortmann, *Prolifération et Non-prolifération Nucléaires: stratégies et contrôles* (Sainte-Foy, Québec : Centre québécois de relations internationales. Fondation pour les études de défense nationale, 1993), 43.

³⁵⁰ - *Id.*

³⁵¹ - Entrevue avec un responsable anonyme de l'AIEA, Vienne, Autriche (Mai 2008).

nucléaire à des fins militaires, la seconde étant celle de promouvoir le développement de l'atome à des fins pacifiques. À cet égard, et ainsi que détaillé dans le tableau 4 de la page 133, la nature du TNP est essentiellement prescriptive et fondée sur le principe de Schwartz, c'est-à-dire sur « *le principe jumeau de la retenue réciproque* »³⁵², à savoir que les États qui possèdent l'arme nucléaire (EDAN) s'engagent à ne pas la transférer, et ceux qui ne l'ont pas (ENDAN) ont pour obligation de ne pas chercher à l'acquérir³⁵³.

Le TNP, lui-même, remonte, en fait, à l'époque de la Guerre froide, à l'initiative des deux super grands d'alors, les États-Unis et l'ex Union Soviétique, soutenus par de nombreux États, dont la Grande Bretagne, qui estimaient que la prolifération nucléaire n'était pas dans l'intérêt de la sécurité internationale, notamment dans la gestion de la compétition bipolaire³⁵⁴. La France et la Chine s'y étaient alors initialement opposées. Puis, elles décidèrent, finalement, de se conformer plus ou moins à ses clauses, avant de s'y joindre dans les années 90. Ce traité reflète, ainsi donc, non seulement une volonté de coopération des grandes puissances dans le domaine de la non-prolifération, mais il a aussi la particularité d'avoir le soutien des pays non détenteurs de l'arme atomique.

La non-prolifération est, donc, non seulement reconnue comme étant une norme internationale, mais aussi comme un bien d'utilité publique, dans la mesure où son utilisation est de nature non rivale et non exclusive. C'est ce que Peter Van Ham explique quand il dit que, « *lorsqu'un bien public est établi, son usage par un*

³⁵² - Legault, « La non prolifération et les années 90 » dans Legault et Fortmann, *Prolifération et Non Prolifération*, 48.

³⁵³ - *Id.*

³⁵⁴ - Paul, « Systemic Conditions and Security Cooperation », 140.

pays ne diminue pas pour autant son usage par d'autres pays [principe de non rivalité], tout comme nul pays ne peut être exclu d'en jouir des bénéfices» [principe de non exclusivité]³⁵⁵. Dans le cas du régime de non-prolifération, cette notion de bien public implique, selon Van Ham, l'arrêt des transferts d'armes non conventionnelles et de technologies de missiles, ce qui permettra non seulement d'accroître les perspectives de paix et sécurité dans le système international, mais d'en faire aussi bénéficier un grand nombre de pays, sinon la majorité d'entre eux³⁵⁶. À cet effet, il est important de rappeler que le Conseil de Sécurité de l'ONU avait déjà, en 1992, déclaré que la prolifération des armes de destruction massive constituait une menace à la paix et à la sécurité internationale, et que, par voie de conséquence, tout État se livrant à ce type d'activité serait passible du chapitre VII de la Charte, c'est-à-dire de sanctions économiques, voire d'interventions militaires³⁵⁷.

³⁵⁵ - Peter Van Ham, *Managing Non-Proliferation Regimes in the 1990's : Power, Politics and Policies* (New York : The Royal Institute of International Affairs, 1993), 34.

³⁵⁶ - *Id.*

³⁵⁷ - Joseph Cirincione, « Historical Overview and Introduction » dans Joseph Cirincione, ed, *Repairing The Regime: Preventing The Spread of Weapons of Mass Destruction* (New York: Routledge, 2000), 2.

Tableau 6 ³⁵⁸
Les règles du régime de la non-prolifération nucléaire

Permissivité	Obligations positives
<ul style="list-style-type: none"> . Usages commerciaux particuliers [INFCIRC/153& 13] ; . droit de soustraire aux garanties certaines matières fissiles à utilisation non pacifique, sous réserve que les matières soustraites soient remises aux garanties, lorsqu'elles sont réintégrées dans le cycle des activités pacifiques [INFCIRC/153, & 14 (B)], [par exemple le matériel combustible pour la propulsion navale] ; . droit de déploiement en territoire allié d'armes nucléaires [TNP-Art. II], (à l'exception de la zone couverte par le traité de Tlatelolco) ; . présence d'armes nucléaires en transit dans les zones dénucléarisées (les traités de Rarotonga et Tlatelolco) 	<ul style="list-style-type: none"> . Droit de toutes les parties à l'utilisation pacifique de l'atome et promotion de ce droit [TNP – Art. IV]. <p>EDAN et ENDAN</p> <ul style="list-style-type: none"> . Poursuivre de bonne foi des négociations pour favoriser la cessation de la course aux armements, le désarmement général et complet [TNP-Art. VI] ; . Droit de retrait du traité avec un préavis de trois mois [TNP-Art. X(1)] ; . droit de conclure des accords régionaux de dénucléarisation [TNP-Art. VII] ; <p>ENDAN</p> <ul style="list-style-type: none"> . Obligation d'accepter des garanties sur toutes les activités nucléaires pacifiques exercées sur leur territoire ou sous leur juridiction [TNP-Art. III(1)].
Interdictions	Restrictions
<p>EDAN</p> <ul style="list-style-type: none"> . Ne transférer à quiconque, ni directement, ni indirectement, des armes nucléaires [TNP-Art. I] ; <p>ENDAN</p> <ul style="list-style-type: none"> . Ne pas accepter, ni fabriquer, ni chercher à acquérir des armes nucléaires [TNP-Art. II] ; <p>EDAN ET ENDAN</p> <ul style="list-style-type: none"> . Ne pas fournir à un ENDAN, sans l'application de garanties <ul style="list-style-type: none"> a) de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux ; b) d'équipements ou de matières conçus ou préparés pour utilisation ou la production de produits fissiles spéciaux . interdiction de tout de tout essai d'arme ou d'explosion nucléaire dans l'Antarctique [Traité de 1959 sur l'Antarctique, Art. I et V] ; . Interdiction de mise sur orbite d'une arme nucléaire [Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, Art. IV] ; . interdiction d'installation d'une arme nucléaire sur les fonds marins [Traité de 1972 sur les fonds marins, Art. I] ; . Interdiction de poursuivre des essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et sous terre (en cas de radioactivité dépassant les frontières de l'Etat procédant aux essais), [Traité partiel de 1963 sur la suspension des essais nucléaires] 	<p>EDAN</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les installations nucléaires qui touchent directement à leur sécurité nationale ne sont pas soumises aux garanties de l'AIEA. <p>ENDAN</p> <ul style="list-style-type: none"> . Obtenir des avantages des explosions nucléaires conformément à un ou à des accords internationales [TNP-Art. V], mais sous réserve de la conclusion d'un traité à ce sujet.

³⁵⁸ - Legault, « La non prolifération et les années 90 » dans Legault et Fortmann, *Prolifération et Non Prolifération*, 47.

1.2 Les tensions sur le TNP après l'effondrement de l'URSS :

Le TNP peut se prévaloir d'un bilan très positif. En effet, depuis 1945, aucun conflit militaire, symétrique ou asymétrique, n'est à déplorer, tandis que plus de 190 pays, parmi lesquels les cinq grandes puissances nucléaires [les États-Unis, la Russie, l'Angleterre, la France et la Chine] ont signé le traité de non-prolifération. Seuls, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord, puissances nucléaires avérées, et Israël, puissance probable, ne l'ont pas fait pour des **raisons propres à leurs histoires régionales respectives**.

Cependant, depuis 1990, le système international de sécurité nucléaire est soumis à des pressions au changement attribuable aux nouvelles conditions des environnements, d'une part, international avec la fin de la Guerre froide, l'apparition d'États dits « voyous » et du terrorisme et, d'autre part, technologique, avec la perspective de développement de nouvelles armes nucléaires, susceptibles de rendre, à terme, leur emploi conventionnel. À l'évidence, la perspective du progrès technologique a, elle aussi, pour conséquence quasi-immédiate, d'affaiblir la confiance dans la norme du non usage des armes nucléaires et, à fortiori, dans celle de la non-prolifération. Ainsi, tant que les cinq grandes puissances nucléaires ne donneront pas de gages crédibles en faveur du désarmement, l'affaiblissement de la norme de non-prolifération se poursuivra³⁵⁹. Et, cela d'autant plus que les pays non nucléaires, qui avaient accepté, depuis la conférence de revue du TNP de 1990, d'étendre indéfiniment la durée de vie du Traité, sont toujours en attente d'un acte de réciprocité en matière de désarmement. En conséquence, de nombreux pays non

³⁵⁹ - Voir Lukasz Kulesa, « Nuclear Disarmament In Accordance With Article VI And The Principle of Undiminished Security For All », dans Bouterin, *Europe Facing Nuclear Weapons*, 95-115.

nucléaires, signataires du traité et capables de lancer, voire de relancer leurs programmes nucléaires, s'interrogent, de plus en plus, sur leur engagement à en appliquer ses termes, dans l'esprit et la lettre. Seule, la volonté politique manque encore, même si depuis 1990, en dépit des tensions, aucun pays, à l'exception singulière de la Corée du Nord, ne s'est retiré du TNP. Au contraire, le traité continue à accueillir de nouveaux membres. Pourtant, tout dénouement de ce blocage paraît encore très lointain, alors que la question de la non-prolifération devient urgente. Et, tant qu'une véritable norme de désarmement sera absente³⁶⁰ ou qu'un signe crédible des grandes puissances, allant dans ce sens, ne sera pas fait, **celles-ci devront gérer les tensions du régime de sécurité nucléaire.** C'est donc contre ce danger de la dissuasion que Hans Blix, l'ancien Directeur général de l'AIEA avait mis en garde la communauté internationale, en déclarant que³⁶¹ :

« Aussi longtemps qu'un État, quel qu'il soit, possède des armes nucléaires d'autres voudront en avoir aussi. Tant que de telles armes existeront, il existera un risque, qu'elles soient un jour utilisées à dessein ou accidentellement. Et dans tous les cas, un tel usage serait catastrophique La Commission rejette la suggestion que des armes nucléaires entre les mains de quelqu'un ne posent aucune menace, alors que dans les mains d'autres, elles mettent le monde en péril mortel ».

Pourtant, avec le développement de ses systèmes de boucliers antimissiles, l'Administration de G. W. Bush n'avait pas craint de relancer, non seulement la course à l'armement, mais également celle, tout aussi dangereuse, d'une nouvelle forme de prolifération qui ferait apparaître une classe sélectionnée de pays, virtuellement nucléaires, et donc virtuellement dissuasifs. Tout en restant en conformité avec le TNP, ces pays seraient tout à fait capables, après s'être retirés du

³⁶⁰ - Kulesa, « Nuclear Disarmement», dans Boutherin ed., *Europe Facing Nuclear Weapons*, 113

³⁶¹ - Cité dans Sophie Lefeez, « The Analysis of Operating Conditions for Nuclear Dissuasion and its Drawbacks», dans Boutherin ed., *Europe Facing Nuclear Weapons*, 45.

traité si leur situation sécuritaire l'exigeait, de construire, en un temps très court et en toute légalité, des armes atomiques. De tels pays existeraient déjà, parmi lesquels figureraient le Japon, l'Allemagne et le Brésil. Dans cette vision « bushienne » de la non-prolifération, il ne serait évidemment pas toléré que n'importe quel pays de devenir virtuellement nucléaire. Assurément, cela serait refusé à tout pays dit « *voyou* », telle l'Iran qui, aujourd'hui verrait, de ce fait, son aspiration probable à le devenir renforcée, et probablement à celles d'autres pays, demain. C'est ce que la mise en garde de Blix permettait d'anticiper et surtout de craindre.

En tous les cas, ce serait certainement le meilleur moyen de créer plus de confusion et plus d'inégalité, en introduisant de nouveaux et dangereux clivages au sein des pays signataires du Traité de non prolifération nucléaire.

Par ailleurs, comme pour d'autres biens publics, la tentation de « *free riding* » de certains États était alors courante. Ainsi, Van Ham explique qu'aux fins de maintenir un équilibre entre leur sécurité, leurs buts et leurs impératifs économiques et politiques, de nombreux États membres du TNP avaient été amenés à ignorer ses règles³⁶². En effet, l'exportation de matériel sensible peut non seulement générer des profits importants, mais elle peut aussi renforcer les liens politiques entre certains gouvernements, et ainsi entraîner une certaine influence dans les régions des pays exportateurs de ce matériel. C'est ce qui explique pourquoi la tentation du « *free riding* » est aussi grande. À cet égard, la constitution, avec le soutien occidental, de l'arsenal irakien durant les années 80 en est un bon exemple³⁶³.

³⁶² - Van Ham, *Managing Non-Proliferation*, 34.

³⁶³ - *Id.*

Pour les pays proliférateurs, la fin de la Guerre froide a constitué autant de raisons de renoncer aux armes nucléaires que d'en développer. Parmi les raisons qui pouvaient inciter les pays à acquérir l'arme nucléaire, figuraient, notamment, le sentiment d'insécurité, consécutif à l'effondrement de l'URSS qui n'était plus là pour garantir leur sécurité, la crainte de se retrouver « seul », confronté aux États-Unis, et, finalement, la diffusion des technologies sensibles³⁶⁴. Robert Diehl et Joseph Cirincione³⁶⁵ justifient la tentation de certains États, dont notamment ceux situés à la périphérie, de vouloir acquérir l'arme nucléaire non seulement pour pouvoir se défendre contre les États-Unis et garantir la sécurité de leur régime, mais aussi pour s'attirer un intérêt international, susceptible de générer des gains politiques et économiques non négligeables, en plus du prestige d'appartenir au club fermé des pays détenteurs de la bombe atomique³⁶⁶.

Ainsi, si de nombreux États [Afrique du Sud, Ukraine, Kazakhstan, etc.] ont, au cours des années 90, renoncé à la possession de l'arme atomique, d'autres l'ont acquise, [Inde et Pakistan] ou cherchaient à l'acquérir [Iran et Corée du Nord]. Aussi, dans un tel contexte où il y avait, alors, une forte demande, avec des États prêts à fournir aux pays demandeurs des technologies duelles pouvant autant servir à des activités civiles que militaires, on peut affirmer que la norme de non-prolifération fut, à bien des égards, souvent remise en question. Et, alors que

³⁶⁴ - Mitchell Reiss, «Conclusion: Nuclear Proliferation After The Cold War », dans Mitchell Reiss et Robert Litwak, Ed., *Nuclear Proliferation After The Cold War* (Washington : Woodrow Wilson Center Press, 1994), 337-341.

³⁶⁵ - Voir notamment le chapitre 4 “ Why States Want Nuclear Weapons and Why They Don't” de Joseph Cirincione, *Bomb Scare : The History and Future of Nuclear Weapons*. (New York : Columbia University Press, 2007), 47-83

³⁶⁶ - James F. Diehl, “The Threat of Peripheral Nuclear Chaos”, dans David G. Haglund, Ed., *The Centre-Periphery Debate in International Security* (Kingston, Ontario : Centre for International Relations, Queen's University, 1995), 186-87.

l'Europe s'en souciait relativement peu, la Russie et la Chine affichaient, quant à elles, des signes contradictoires, soutenant d'un côté la norme de non-prolifération, tout en fournissant, de l'autre, du matériel sensible à des pays suspects, tels l'Iran et la Corée du Nord, etc. C'est ainsi que seuls les États-Unis assumèrent leur rôle, durant cette période, (1) en signant des accords avec Moscou afin de sécuriser les installations nucléaires russes héritées de l'ex-URSS³⁶⁷ ; et (2) en amenant la Chine, en 1997, à suspendre sa coopération militaire et nucléaire avec l'Iran³⁶⁸, et à signer tout un ensemble d'accords internationaux sur la non-prolifération³⁶⁹. Ils menèrent aussi une politique de « *dual containment* » à l'égard de l'Iran et de l'Irak, et parvinrent à un accord avec la Corée du Nord en 1994.

Cependant, au lendemain des attentats du 11 Septembre, cette perception de la menace de la prolifération des ADM changea complètement. En effet, si, à l'exception des États-Unis, la plupart des grandes puissances étaient demeurées plus ou moins attentistes face à leur prolifération, les attentats de New York et du Pentagone bouleversèrent complètement la vision américaine, non seulement à l'égard du terrorisme, mais aussi à celle de la menace venant d'États dits « *voynous* ». En effet, bien qu'aucune ADM ne fut alors utilisée, la perspective des destructions qu'elles pouvaient engendrer, et donc des risques liés à leur prolifération, mais aussi au terrorisme international, fut largement médiatisée³⁷⁰.

³⁶⁷ - Voir Bill Richardson, "Post-Cold War Nuclear Challenges", dans Cirincione, ed, *Repairing The Regime*, 23-28.

³⁶⁸ - John Garver, *China and Iran : Ancient Partners in a Post -Imperial World* (Seattle and London : University of Washington Press, 2006), 115.

³⁶⁹ - Minxin Pei, « Assertive Pragmatism : China's Economic Rise and Its Impact on Chinese Foreign Policy », *Proliferation Papers* (automne 2006).

³⁷⁰ - Christer Ahlstrom, « The EU Strategy Against Proliferation of Weapons of Mass Destruction » dans Shanon N. Kile Ed., *Europe And Iran: Perspectives on Non-Proliferation* (Oxford ; New York : Oxford University Press, 2005), 31.

Ainsi, dès décembre 2001, à l'instar des États-Unis et sous son égide, [nous y reviendrons plus tard], l'Union Européenne rédigeait une stratégie de lutte contre la prolifération, tandis que la Chine et la Russie s'activaient également dans ce cadre. Il est vrai qu'à partir de 2001, les États-Unis ont articulé leur politique de non-prolifération autour de trois piliers³⁷¹ : (1) la politique traditionnelle de non-prolifération [accord internationaux, etc.] ; (2) la contre-prolifération [systèmes anti-missiles et actions militaires] ; et (3) la gestion des conséquences [réactions en cas d'usage d'ADM]. La gravité de cette menace fut d'ailleurs confirmée par l'armée américaine lorsqu'ils découvrirent, dans des camps d'Al-Qaida en Afghanistan, des vidéos montrant des expériences de gazage de chiens. Dans le même registre, la police jordanienne annonçait, en 2004, avoir déjoué un attentat à l'arme chimique commandité par Al-Qaida³⁷². Ceci ne fit qu'affermir les craintes de la communauté internationale et, bien sûr, le lien entre les ADM et les États « *voyous* ». C'est ainsi qu'en 2003, dans son discours sur l'État de l'Union, Georges Bush déclara que « *le plus grand danger, aujourd'hui, auquel font face les États-Unis et le monde sont les États hors-la-loi qui veulent posséder, ou possèdent des armes nucléaires, chimiques ou biologiques* »³⁷³, et le risque qu'ils ne les transfèrent à des groupes terroristes.

1.3 Les forces et limites des termes du TNP :

Le TNP comprend onze articles (voir annexe B) couvrant, de manière relativement équilibrée, trois domaines: la non-prolifération, le désarmement et le droit à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Six articles, dont particulièrement l'article VI, sont importants et peuvent être résumés comme suit :

³⁷¹ - Cirincione, *Bomb Scare*, 114.

³⁷² - Arnaud La Grange, « Une tête brûlée du djihad », *Le Figaro* (15 Octobre 2007).

³⁷³ - Cirincione, *Bomb Scare*, 114

les articles I et II engagent, respectivement, les EDAN³⁷⁴ à ne pas aider les ENDAN³⁷⁵ à développer ou à acquérir des armes nucléaires, et les ENDAN à y renoncer définitivement. Aussi pour vérifier ces engagements et s'assurer que des matières nucléaires ne soient pas détournées à des fins d'armement, l'article III oblige chaque ENDAN à conclure avec l'AIEA un Accord Général sur les Garanties de l'Agence. En outre, tout transfert de matières fissiles entre EDAN et ENDAN est conditionné à un tel accord. L'article IV reconnaît aux ENDAN le droit inaliénable à l'accès au nucléaire civil tandis, que l'article VI stipule que tous les États membres s'engagent à poursuivre des négociations en vue de cesser, à une date proche, la course aux armements nucléaires, et, ultimement, à un désarmement complet et général. Enfin, en application de l'article X, tous les États membres ont le droit de se retirer du Traité, après un préavis de trois mois.

En ce qui concerne le volet de la non-prolifération du TNP, rappelons qu'aujourd'hui, outre la question du retrait du Traité, figurent également les questions relatives au respect de ses termes, dont notamment celle de la vérification et de la régulation des activités du cycle du combustible nucléaire. À cet égard, il est évident que les dispositions du Traité doivent être renforcées, puisque le TNP n'indique absolument pas, en lui-même, comment évaluer le non-respect de ses articles et en résoudre les contestations. Surtout, **il n'y a pas de vérification des obligations des ENDAN, découlant directement de l'article II, pourtant crucial pour la non-prolifération.** En fait, en matière de vérification, le Traité ne contient aucune autre disposition que celle relative aux garanties de l'AIEA, auxquelles sont soumis les

³⁷⁴ - EDAN = États Détenteurs de l'Arme Nucléaire

³⁷⁵ - ENDAN= États Non-Détenteurs de l'Arme Nucléaire

ENDAN au titre de l'article III. Enfin, le TNP n'offre ni définition du respect d'un pays membre de ses obligations vis-à-vis des articles II et III, ni manière de l'estimer. De fait, la seule force de vérification du respect des termes du Traité est formellement concentrée sur l'Accord Général sur les Garanties de l'AIEA. Mais alors, qu'en est-il de cet accord ?

Pour la communauté internationale, les mesures de vérification d'un traité ont pour objet de surveiller les activités à l'égard desquelles ses membres se sont engagés, et d'en évaluer le respect. Il est également recommandé que les moyens de surveillance soient indiqués, et qu'une Commission de Vérification des litiges et contestations soit prévue. Cependant, s'agissant de l'Accord Général des Garanties de l'AIEA, on observe que son objet est d'assurer qu'un État ne divertisse, de ses activités pacifiques, aucune matière nucléaire, et que son système de vérification réfère à des inspections, des rapports, et à des procédures comptables, conçues pour détecter tout écart entre les rapports de l'État et ceux des inspecteurs. De plus, aucune méthode de détermination du degré de gravité d'une violation des garanties, et de sa traduction automatique en une violation du TNP, n'est publiquement disponible. Aussi, ces observations montrent, qu'à tous égards, **les activités sous surveillance, les méthodes d'évaluation, et l'absence d'une Commission de surveillance, font que l'Accord Général sur les Garanties de l'AIEA est bien en deçà de ce qu'il devrait techniquement être.**

Aussi, malgré les nombreux écarts de l'Iran par rapport à ces garanties, cela pourrait expliquer la raison pour laquelle l'Agence n'a pas, encore, pu formellement établir, à son encontre, de rapport susceptible d'être traduit en un document décisif de

non-respect du Traité. Pourtant, l'article XII des statuts de l'Agence sur les garanties stipule que³⁷⁶ :

« Les inspecteurs établiront, au Directeur Général, un rapport sur toute situation de non-respect des garanties de l'AIEA, qu'il transmettra alors au Conseil des Gouverneurs. Sur quoi, le Conseil appellera l'État, ou les États concerné(s) à remédier, sur le champ, à cette situation, et rapportera cet état de fait à tous les membres du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale de l'ONU. »

Nous notons, également, que dans l'éventualité de l'échec de cet État, ou de ces États, à apporter pleinement, et en un temps raisonnable, les correctifs attendus, le Conseil des Gouverneurs sera amené à prendre l'une ou les deux décisions suivantes : *« Diminution directe, ou suspension de l'assistance de l'Agence ou d'un membre, et appel au membre, ou aux membres, concerné(s), de rendre matériels et équipements qui lui, ou leur, ont été fournis ... Et, en vertu de son article XIX, l'Agence peut aussi, décider de suspendre cet État, ou ces États, de tous ses, ou leurs, privilèges et droits dus à ses membres »*³⁷⁷.

Aussi, c'est dans ce contexte d'institutionnalisation d'une norme, celle de la non-prolifération, mais aussi de tensions énormes sur celle-ci, à travers la multiplication des proliférateurs et les risques liés au terrorisme international, qu'éclata la crise nucléaire iranienne.

2. La crise nucléaire iranienne :

2.1 Contexte de la crise : Les États dits « voyous »

Avant d'aller plus en avant, il est nécessaire de s'arrêter sur le concept d'État « voyou », un terme utilisé de manière récurrente par Washington pour

³⁷⁶ - International Atomic Energy Agency (IAEA), "Statute of IAEA", En ligne : [« http://www.iaea.org/About/statute_text.html »](http://www.iaea.org/About/statute_text.html), (page consultée le 20 juillet 2009).

³⁷⁷ - *Id.*

qualifier plusieurs États, dont notamment l’Iran. Controversée, et sans aucune valeur juridique internationale, cette terminologie caractérise les États, perçus par la communauté internationale ou par une partie de ses membres, comme agressifs, menaçants, et suspects, voire coupables de violation du droit international³⁷⁸ en raison de leur programme de développement, sinon de possession d’ADM, leur soutien au terrorisme, et une politique extérieure agressive à l’encontre de leurs voisins.

Pour George Alexander, ce terme implique, en soi, une catégorisation politique par une ou plusieurs grandes puissances, ayant un intérêt dans le maintien et le fonctionnement ordonné du système international, et qui exclut donc les États opposés à cet ordre international³⁷⁹. Dans le cas présent, les États « voyous » désignent des États considérés par les États-Unis comme opposés à l’ordre mondial, qu’eux-mêmes défendent. Plus précisément, et ainsi que Robert Litwak l’explique, l’usage actuel de ce concept, sinon de sa terminologie exacte, remonte à 1979 lorsque le département d’État avait commencé à lister « *les États parias* », les accusant de soutien au terrorisme, tandis que le Président Reagan qualifiait Mouammar Kadhafi, le guide libyen, de hors-la-loi³⁸⁰. En fait, à l’époque, « *l’État paria* » faisait référence aux régimes qui menaient de brutales répressions contre leurs populations, tels Pol Pot au Cambodge et Idi Amin Dada en Ouganda³⁸¹. Ainsi donc, la définition d’État « *paria* » référerait essentiellement à la situation intérieure

³⁷⁸ - Mary Caprioli et Peter F. Trumbore, “Identifying ‘Rogue’ States and Testing Their Interstate Conflict Behavior”, *European Journal of International Relations* 9, 3(2003), 377.

³⁷⁹ - Alexander L. George, *Bridging The Gap : Theory and Practice in Foreign Policy* (Washington, D.C. : United States Institute of Peace Press, 1993), 48-9.

³⁸⁰ - Robert S. Litwak, “What’s In a Name? The Changing Foreign Policy Lexicon”, *Journal of International Affairs* 54, 2(printemps 2001), 375-92.

³⁸¹ - Litwak, *Rogue States*, 50-1.

de l'État lui-même. Cependant, la fin de la Guerre froide, la Guerre du Golfe de 1990-1991 et la découverte de l'arsenal nucléaire et chimique irakien vont amener à une redéfinition de ce concept³⁸².

La terminologie, proprement dite, d'État « *voyou* » est apparue, pour la première fois, dans le contexte immédiat d'après Guerre froide. En effet, en l'absence de rival clair, le Pentagone avait commencé à se concentrer sur les États émergents du Tiers-monde, pouvant constituer une menace régionale pour les intérêts américains, notamment en matière de prolifération des ADM³⁸³. À l'époque, Georges Bush Senior avait expliqué que le nouvel ordre international devait être organisé autour des principes de la démocratie et de l'économie de marché³⁸⁴. Aussi, pour de nombreux membres de son Administration, puis de celle de Clinton, la stabilité du système international nécessitait, selon les propres mots de Clinton, « *une stratégie d'engagement et d'élargissement* », en exportant le style de la démocratie occidentale³⁸⁵. C'est ainsi que, pour Clinton, dans un contexte international marqué par l'absence d'un rival idéologique global, la menace principale provenait essentiellement « *d'États voyous, posant une menace à la stabilité régionale de nombreuses parties du monde* »³⁸⁶. À cet égard, Anthony Lake, le conseiller national pour la sécurité de Clinton, publia un article expliquant que³⁸⁷ :

« Les États-Unis, en tant que seule superpuissance, ont une responsabilité particulière dans le développement d'une stratégie visant à neutraliser, contenir et, à travers des pressions sélectives, à éventuellement transformer ces

³⁸² - Litwak, *Rogue States*, 53-6.

³⁸³ - Caprioli et Trumbore, "Identifying 'Rogue States' ", 383.

³⁸⁴ - Litwak, *Rogue States*, 2.

³⁸⁵ - *Id.*

³⁸⁶ - Voir *The White House*, "A National Strategy of Engagement and Enlargement" (février 1995).
En ligne : « http://www.dtic.mil/doctrine/jel/research_pubs/nss.pdf », (page consultée le 17 octobre 2007).

³⁸⁷ - Lake, "Confronting Backlash States", 45.

'backlashstates' en des membres constructifs de la communauté internationale »

Dès lors, un État est considéré comme « *voyou* » s'il tente de développer des ADM, d'utiliser le terrorisme en tant qu'instrument politique, et/ou de menacer directement les intérêts régionaux américains³⁸⁸. Ainsi, pour Lake, l'Iran, l'Irak et la Corée du Nord sont des États « *voyous* ». Cependant, même si ce terme de « *voyou* » est sans valeur juridique international, il a toutefois influencé, de manière déterminante, la politique extérieure des États-Unis. À cet égard, Madeleine Albright, la Secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'Administration Clinton, avait déclaré, en 1997, que « *faire face aux États voyous est l'un des plus grands défis de notre temps, ... car ils ont pour seul objectif de détruire le système [international]* »³⁸⁹. Ainsi, la politique américaine des années 90 à l'encontre de l'Irak et de l'Iran, deux États dits « *voyous* », fut celle d'un « *dual containment* », [nous y reviendrons plus tard], consistant à isoler ces deux pays et à leur imposer des sanctions économiques.³⁹⁰

Ce sont les attentats du 11 Septembre 2001 qui vont bouleverser cette vision américaine, notamment de l'Administration Bush, pour laquelle la dissuasion et le « *containment* » politiques, suivis par l'Administration Clinton dans les années 90, ne pouvaient plus fonctionner. En effet, selon Bush, cette démarche « *est impossible lorsque des dictateurs déséquilibrés et qui possèdent des ADM peuvent en venir à les utiliser avec des missiles, ou à les livrer secrètement à des groupes terroristes* »³⁹¹. En conséquence, la nouvelle stratégie américaine de guerre préemptive lui avait été

³⁸⁸ - Lake, « *Confronting Backlash States* », 45-46.

³⁸⁹ - Cité dans Litwak, *Rogue States*, 3.

³⁹⁰ - *Ibid.*, 57-69.

³⁹¹ - Cité dans Derek D. Smith, *Deterring America: Rogue States and The Proliferation of Weapons of Mass Destruction* (Cambridge: Cambridge University Press, 2006), 3-4.

préférée, et appliquée en Irak dès l'année 2003. Cependant, ainsi que nous l'avons vu, elle n'a résulté qu'en un affaiblissement notable des États-Unis qui, depuis, l'ont réévaluée dans une vision quelque peu multilatérale, dont le face à face États-Unis - Iran pourrait être exemplaire.

2.2 Historique de la crise :

Doter l'Iran de l'arme atomique était une ambition antérieure à la révolution iranienne de 1979. En effet, dès les années 50, l'Iran du Shah avait entamé un programme nucléaire avec l'aide des États-Unis dans le cadre du « *Atom for Peace Program* »³⁹². Ce programme proposait l'aide américaine pour le développement d'un programme nucléaire, à condition qu'il soit pacifique. Le Shah avait aussi sollicité l'aide d'Israël avec laquelle il entretenait, alors, de très bonnes relations, dont une collaboration visant à développer un programme de missiles de longue portée : l'actuel missile « *Jéricho* » israélien³⁹³. L'étape la plus importante eut lieu en 1970 lorsque l'Iran décida de la construction de deux réacteurs nucléaires à Busher. Pour le Dr. Akbar Etmad, qui était, alors, le principal conseiller du Shah sur les questions nucléaires, « *il [le Shah] voulait la bombe et l'aurait obtenu si il était resté au pouvoir... Je me souviens, encore, lorsque sa Majesté parlait du brillant futur qu'apporterait la puissance nucléaire à l'Iran* »³⁹⁴. Etmad explique que, pour le Shah, la bombe atomique était un symbole de fierté et de gloire, qui conférerait au pays la stature d'une puissance régionale hégémonique³⁹⁵.

³⁹² - Yossi Melman et Meier Javedanfar, *The Nuclear Sphinx of Tehran : Mahmoud Ahmadinejad and The State of Iran*. (New York : Carrol and Graff Publishers, 2007), 77.

³⁹³ - *Ibid*, 82.

³⁹⁴ - *Ibid*, 73.

³⁹⁵ - *Id*.

Infographie 2³⁹⁶ : *Carte des sites nucléaires iraniens*



Mais, perçu comme étant anti-islamique et représentatif de l'arrogance du régime du Shah, le programme nucléaire iranien fut arrêté lors de la révolution de 1979, ne reprenant qu'en 1987, en pleine guerre Iran-Irak. L'Iran était, alors, complètement isolée au niveau régional et international, face à l'Irak qui faisait alors massivement usage d'armes chimiques. Téhéran réévalua alors les avantages liés à la possession des ADM et remit sur pied ce programme³⁹⁷.

³⁹⁶ - Infographie : "Les sites nucléaires iraniens", Journal Le Monde (mai 2005), En ligne : <http://www.lemonde.fr/web/vi/0,47-0@2-3218,54-654578@51-677013,0.html> (page consultée le 13 octobre 2008).

³⁹⁷ - Jalil Roshandel, « The Nuclear Controversy in The Context of Iran's Evolving Defence Strategy » dans Kile, *Europe and Iran*, 47.

Mais, comme l'explique Olli Heinonen, directeur général-adjoint de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), ce programme fut clandestinement réactivé en 1987. Il est donc très difficile de connaître, avec précision, les circonstances et motivations ayant poussé les dirigeants iraniens à le relancer, même si on pense que c'est la guerre Iran-Irak qui en a été le facteur déterminant. Heinonen a soulevé plusieurs questions en ce sens, dont notamment celles de savoir: (1) qui était présent au moment de la prise de décision de relance de ce programme (des militaires et des civils) ? ; (2) qui en ont été les décideurs ? ; (3) sont-ils encore en charge du programme ? ; et (4) quel est le rôle des militaires dans ce programme ?

Plus préoccupante est la question concernant Abdul Qadeer Khan, le père de la bombe pakistanaise qui, en 1993-94, avait vendu de nombreux secrets à l'Iran. Là aussi, Olli Heinonen estime que les Iraniens ne sont pas clairs : en effet, est-ce Abdul Qadeer Khan qui leur a offert ses services, comme le prétendrait Téhéran, ou est-ce les dirigeants iraniens, eux-mêmes, qui l'auraient sollicité, et là encore, dans quel but ? ³⁹⁸.

En fait, la crise nucléaire iranienne, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a éclaté en août 2002, lorsque le Conseil National de la Résistance d'Iran-Combattant, une organisation d'opposition armée d'extrême gauche, avait, lors d'une conférence de presse, révélé que le régime construisait une usine

³⁹⁸ - Entretien avec Olli Heinonen à Vienne, Autriche, (juin 2008).

d'enrichissement d'uranium par centrifugation à Natanz, ainsi qu'une unité de production d'eau lourde à Arak³⁹⁹.

Ces deux informations constituèrent, alors, de facto, une violation par l'Iran de ses obligations internationales vis-à-vis du TNP, dont elle était signataire⁴⁰⁰. En décembre 2002, « The Institute for Science and International Security » publiait des images satellites et d'autres informations sur le site de Natanz⁴⁰¹ et, en février 2003, Mohamed El Baradei, Directeur de l'AIEA, confirmait la construction de l'unité de production d'eau lourde à Arak, conjointement à celle d'un réacteur de recherche à eau lourde⁴⁰², dont la puissance de 40 M.W amena plusieurs experts à s'interroger sur le but réel des Iraniens⁴⁰³. Et, cela d'autant plus que les réacteurs à eau lourde ont la particularité de n'utiliser que de l'uranium naturel non-enrichi, de produire de l'électricité et du plutonium qu'ils peuvent aussi retraiter. Les Iraniens expliquèrent, alors, qu'ils n'avaient pas déclaré leur programme à l'AIEA afin d'éviter les pressions américaines et parce que leur programme était tout à fait pacifique⁴⁰⁴.

Cependant, leurs acquisitions de centrifugeuses, de type P1, destinées à enrichir l'uranium, et surtout celles de type P2 accentuèrent la tension en février 2006⁴⁰⁵. En effet, les centrifugeuses de type P2, plus récentes, permettent l'enrichissement de l'uranium civil (de 3 à 5%), mais aussi celui de l'uranium

³⁹⁹ - François Géré, *L'Iran et le nucléaire, les tourments perses* (Paris: Éditions Lignes de Repères, 2006), 7.

⁴⁰⁰ - Shannon N. Kile, « The Controversy over Iran's Nuclear Programme » dans Kile Ed., *Europe and Iran*, 4.

⁴⁰¹ - Gary Samore, "Meeting Iran's Nuclear Challenge", The Weapons of Mass Destruction Commission (21 janvier 2005). En ligne: « <http://www.wmdcommission.org/files/No21.pdf> », (page consultée le 13 octobre 2008).

⁴⁰² - Kile, « The Controversy » dans Kile Ed., *Europe and Iran*, 4.

⁴⁰³ - *Id.*

⁴⁰⁴ - Entretien avec Olli Heinon, Directeur Adjoint de l'AIEA (juin 2008).

⁴⁰⁵ - De Garie et Fortmann, «Opus incertum, », dans Fortmann, Hervouet et Legault dirs, *Les Conflits dans le Monde*, 33-34.

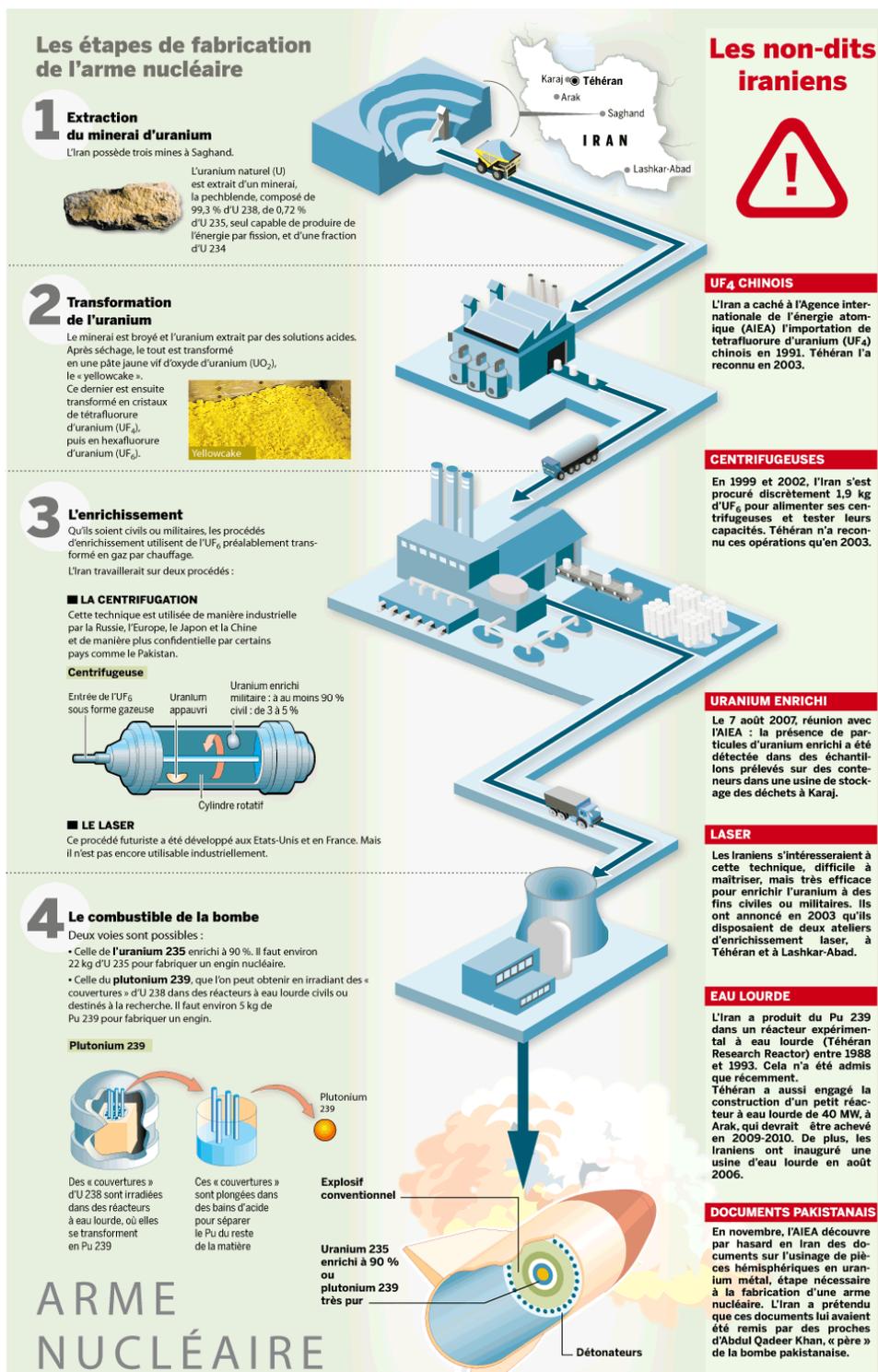
militaire (de 90%)⁴⁰⁶. Enfin, l'Iran utilise une technique d'enrichissement par laser⁴⁰⁷, qui consomme plus d'électricité qu'elle n'en produit. Ainsi, pour Thérèse Delpech, ces équipements ne trouveraient leur justification que dans la production de matériel nucléaire à des fins militaires, mais en petites quantités. Mais, quand on sait que l'enrichissement de l'uranium est, en soi, une activité problématique, en raison de son caractère dual, c'est-à-dire de pouvoir servir, à la fois, des programmes civils et militaires⁴⁰⁸, l'option du schéma iranien n'est pas, en soi, la moins problématique, bien au contraire. En effet, bien avant la construction des réacteurs, ce schéma incluait, déjà, des capacités d'enrichissement très importantes, complexes, et opérationnelles. De plus, la construction d'une usine de production d'eau lourde et de réacteurs de recherche à eau lourde n'est pas sans ajouter à la controverse, qui aurait été probablement moindre, si des réacteurs à eau légère lui avaient été préférés.

⁴⁰⁶ - Voir schéma, page 144.

⁴⁰⁷ - Thérèse Delpech, *L'Iran, la bombe et la démission des nations* (Paris : Collection CERI/Autrement, 2006), 16.

⁴⁰⁸ - Entretien avec un responsable anonyme de l'AIEA à Vienne, Autriche (mai 2008).

Infographie 3⁴⁰⁹ : Les étapes de la fabrication d'une arme nucléaire



⁴⁰⁹ - Infographie : « Les étapes de la fabrication d'une arme nucléaire » (Source: Journal Le Monde).
« http://www.lemonde.fr/proche-orient/infographie/2007/11/09/les-etapes-de-la-fabrication-de-l-arme-nucleaire_976776_3218.html », (page consultée le 4 juillet 2009).

Toutefois, les deux mille inspections effectuées par l'AIEA en Iran⁴¹⁰ n'ont pas mis en évidence l'existence d'un programme militaire nucléaire. En effet, le TNP autorise les États non nucléarisés à produire et à séparer le plutonium, ainsi qu'à convertir de l'uranium en uranium enrichi que s'ils sont destinés à des fins pacifiques, et seulement sous contrôle de l'AIEA⁴¹¹.

Ainsi, les craintes principales à l'égard du programme iranien provenaient essentiellement des zones d'ombres, des non-dits, ainsi que de violations relatives aux déclarations faites à l'AIEA. Selon Olli Heinonen, les Iraniens avaient déclaré vouloir produire de l'électricité avec de l'énergie nucléaire. Mais, cela pourrait aussi servir à un programme militaire, soit pour la fabrication d'une bombe, soit pour en acquérir la capacité par le biais de l'enrichissement de l'uranium. En effet, si l'Iran venait à acquérir cette capacité d'enrichissement pour un programme civil, elle aurait, alors, *de facto*, cette même capacité pour un programme nucléaire⁴¹². Pour de nombreux experts, c'est là qu'est la clé du programme iranien. Ainsi que l'expliquait un responsable de l'AIEA : « *[le programme] ne vise pas à développer une arme atomique, en tant que telle, mais plutôt à acquérir les capacités de le faire si demain le leadership ou l'environnement régional exigeait une telle décision* »⁴¹³.

Pour Tariq Rauf, directeur de la Section de coordination des politiques de sécurité et de vérification de l'AIEA, l'Iran n'a pas, au niveau strictement légal, fondamentalement enfreint les règles internationales, et rien ne permet de prouver

⁴¹⁰ - De Garie et Fortmann, « Opus incertum », dans Fortmann, Hervouet et Legault, *dirs, Les Conflits dans le Monde*, 32.

⁴¹¹ - Leonard Spector, « Nuclear Proliferation » dans Jeffrey LA. Larsen, dir., *Arms Control: Cooperative Security in A Changing Environment* (Boulder and London : Lynne Rienner Publishers, 2002), 127.

⁴¹² - Entretien avec un responsable anonyme de l'AIEA à Vienne, Autriche (mai 2008).

⁴¹³ - *Id.*

qu'elle veut développer un arme atomique. Cependant, sa volonté d'enrichir elle-même l'uranium jette un trouble sur le but final de leur programme. Selon Rauf, le problème se situe, pour l'instant, plus au niveau de leurs intentions que de leurs capacités⁴¹⁴. Par ailleurs, Heinonen explique que les Iraniens affirment s'être approvisionnés sur le marché noir en matériel nucléaire parce que les États-Unis leur ont bloqué l'accès au marché légal. Enfin, s'ils reconnaissent la présence de militaires et l'usage de matériel militaire dans leur programme actuel, notamment en matière de stockage et de transport, cela ne veut rien dire car, affirment-ils, ils ne sont utilisés que dans le cadre d'un programme strictement civil. Heinonen estime que ces éléments ne manquent certes pas de cohérence, mais ils renforcent les doutes sur la nature même du programme. Finalement, le refus de Téhéran de permettre l'accès des inspecteurs à leurs infrastructures militaires, suspectes, sous le prétexte logique « *du secret défense* », ne fait qu'accentuer ces doutes⁴¹⁵. Mais, comme l'a expliqué une responsable anonyme de l'AIEA, le programme de développement des missiles peut aussi être un indicateur sur les intentions de l'Iran. Nous y reviendrons.

Ces craintes se sont, de plus, accrues après les déclarations fracassantes d'Ahmadinejad, se glorifiant que, l'Iran ayant réussi à enrichir une petite quantité d'uranium, elle avait, maintenant, « *rejoint le Club des pays qui ont la technologie nucléaire.* »⁴¹⁶. Toutefois, en novembre 2004, à la suite d'un accord avec la Troïka européenne [Allemagne, France et Grande Bretagne], l'Iran acceptait de cesser ses

⁴¹⁴ - Entretien avec Tarik Rauf, directeur de la Section de coordination des politiques de sécurité et de vérification de l'AIEA, Vienne, Autriche (mai 2008).

⁴¹⁵ - Entretien avec Olli Heinonen, Directeur-adjoint de l'AIEA (juin 2008).

⁴¹⁶ - Voir Mark N. Katz, « Putin, Ahmadinejad and The Iranian Nuclear Crisis », *Middle-East Policy* 13, 4 (hiver 2006) 128.

activités d'enrichissement d'uranium. Mais, dès août 2005, suite à l'échec des négociations avec cette même Troïka, Téhéran reprenait ses activités nucléaires, et son dossier était transféré au Conseil de sécurité de l'ONU⁴¹⁷. Finalement, les choses s'envenimèrent encore plus lorsque l'ancien négociateur en chef iranien déclara que ces négociations visaient uniquement « à duper » les Européens, afin de pouvoir construire une autre unité dans le cadre de leur programme nucléaire⁴¹⁸. C'est alors que la communauté internationale décida de recourir aux mécanismes de la sécurité collective, afin de mettre fin aux agissements de l'Iran⁴¹⁹.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que, malgré leurs divergences, les grandes puissances se montrèrent tout à fait décidées à coopérer, dans un cadre collectif, afin de mettre fin aux activités nucléaires iraniennes

2.3 Le programme de missiles balistiques :

L'un des aspects les plus importants de la crise iranienne, et qui a contribué à entretenir la suspicion de la communauté internationale à l'encontre du programme nucléaire iranien, fut le développement des missiles balistiques 'Shahab' (météore en persan), de longue portée, dont notamment « le Shahab-3 », capable d'atteindre des cibles à une distance de 1300 km. En effet, la possession de tels engins constitue, pour un État, le moyen le plus rapide, et quasi-imparable, d'atteindre des cibles éloignées⁴²⁰. De plus, leur capacité à emporter des charges non

⁴¹⁷ - Voir à cet égard, Thérèse Delpech, «Trois européens à Téhéran » *Politique Internationale* 106 (hiver 2005), 129-43, et, du même auteur, « Trois Européens à Téhéran (suite et fin ?) » *Politique Internationale* 109 (automne 2005), 165-76 .

⁴¹⁸ - Jahangir Amuzegar, "Nuclear Iran : Perils and Prospects", *Middle-East Policy* 12, 2 (été 2006), 95.

⁴¹⁹ - De Garie et Fortmann, « Opus incertum » dans Fortmann, Hervouet et Legault, *dirs, Les conflits dans le Monde*, 32-35.

⁴²⁰ - Bernard Goulard, " Prolifération nucléaire et technologies : perspectives pour les années 90" dans Legault et Fortmann, *Prolifération et non-prolifération*, 250.

conventionnelles, chimiques ou nucléaires, renforce leur caractère « *attractif* ». Également, le développement et l'acquisition de ces engins de lancement (*Delivery Capability*) sont technologiquement plus faciles et économiquement moins coûteux, pour l'Iran, que l'acquisition de bombardiers, à longs rayons d'action, ou de sous-marins lanceurs d'engins. Et ce, d'autant plus qu'il est peu probable que la Russie ou la Chine, qui sont ses fournisseurs traditionnels en armes, acceptent de lui livrer de tels équipements. Ceci explique que le développement des missiles, sur place, soit un choix logique pour les Iraniens.

Aussi, à partir de missiles russes « *Scud* », améliorés en Chine et en Corée du Nord⁴²¹, Téhéran a développé plusieurs types de missiles, dont notamment « *le Shahab 3* », susceptibles de pouvoir transporter des charges non conventionnelles, et d'atteindre l'Arabie Saoudite ou Israël, pays alliés des États-Unis, et/ou n'importe quelle base américaine dans le Golfe. Enfin, l'annonce par Téhéran, en novembre 2007, du développement du missile « *Achoura* », d'une portée de 2000 km, et donc capable d'atteindre le sud de l'Europe⁴²², suivi par le lancement d'une fusée spatiale, en août 2008, n'a fait que renforcer les craintes de la communauté internationale, ceci d'autant plus que les services secrets occidentaux avaient, entre temps, mis à jour des documents informatiques et des diagrammes, indiquant que l'Iran tentait développer des missiles capables de transporter des charges atomiques⁴²³.

Ainsi, ce programme de développement des missiles confirme la volonté de Téhéran de s'appuyer, de plus en plus, sur cette technologie en vue d'asseoir sa

⁴²¹ - Melman et Javedanfar, *The Nuclear Sphinx of Tehran*, 133.

⁴²² - G.M, « L'Europe à portée du nouveau missile iranien », *Le Figaro* (28 novembre 2007).

⁴²³ - The International Institute for Strategic Studies, *Iran's Strategic Weapons Programmes: A Net Assessment* (London, UK : Routledge, 2005), 105.

puissance et d'exercer une certaine dissuasion, dans un environnement régional perçu comme hostile, mais aussi pour prouver sa capacité à frapper des objectifs lointains⁴²⁴.

Infographie 4: Portée des missiles Shahab 3



⁴²⁴ - The International Institute for Strategic Studies, *Iran's Strategic Weapons Programmes: A Net Assessment* (London, UK : Routledge, 2005), 106.

Pour Jalil Roshandel, deux raisons justifient la stratégie iranienne. La première est que l'Iran se sent vulnérable et craint de faire l'objet d'une éventuelle attaque préemptive israélienne contre ses installations nucléaires. C'est ce qui explique le renforcement de ses capacités balistiques, malgré les incertitudes relatives à la précision de ces missiles⁴²⁵. Par cette démarche, l'Iran semble vouloir utiliser « *toutes ses cartes* » et, en ce sens, exagère, sans doute, ses capacités balistiques afin de pouvoir négocier, en position de force, avec la communauté internationale⁴²⁶.

Mais, dans tout les cas, les systèmes américains anti-missiles avancés « *Patriotes* » et israéliens « *Arrow-2* » sont en mesure de contrer, à court et à moyen termes, les missiles balistiques conventionnels iraniens⁴²⁷. Cependant, si les missiles « *Shahab 3* » sont armés de têtes nucléaires, ils seront par contre, à long terme, imparables.

2.4 Le contexte iranien : *Des considérations intérieures et internationales*

Pour Shahram Chubin, « *Plutôt que par l'urgence, le programme nucléaire iranien a été marqué par de la persistance de l'incrémentation et de la détermination* »⁴²⁸. En effet, à la différence d'Israël, du Pakistan ou de la Corée du Nord, l'Iran, n'a pas eu à faire face à des menaces existentielles⁴²⁹. Par ce programme, elle vise essentiellement à acquérir un atout stratégique dans un environnement régional, toujours plus menaçant pour elle. En effet, la chute de

⁴²⁵ - Jalil Roshandel, "The Nuclear Controversy" dans Kile, *Europe and Iran*, 51.

⁴²⁶ - *Id.*

⁴²⁷ - *Id.*

⁴²⁸ - Shahram Chubin, *Iran's Nuclear Ambition* (Washington, D.C. : Carnegie Endowment for International Peace, 2006), 11.

⁴²⁹ - Robert Litwak, *Regime Change : US Strategy Through the Prism of 9/11* (Washington : Woodrow Wilson Center Press, 2007), 237.

Saddam Hussein, jusque-là principal son ennemi dans la région, a fait place à la menace américaine qui, désormais, encercle pratiquement l'Iran, puisque les États-Unis se trouvent en Irak, en Afghanistan, à Bahrein, etc.

Au niveau interne, le régime iranien estime qu'il est en droit de posséder une technologie nucléaire civile, même si celle-ci peut, par ailleurs, impliquer des applications militaires. Aussi, pour obtenir le soutien de la population, le régime a mis l'accent sur le nationalisme iranien et la volonté des États-Unis d'empêcher le développement économique du pays⁴³⁰. « *Défier* » est donc présenté comme un acte de résistance, visant à maintenir et à protéger l'indépendance de l'Iran, deux des principes fondamentaux de la révolution de 1979, qui font consensus dans toutes les classes de la société iranienne⁴³¹. Enfin, au-delà de ces aspects, persiste ce sentiment commun à tous les Iraniens, et qui n'a fait que s'accroître depuis la révolution de 1979, à savoir que l'Iran est un pays à part, au destin particulier, et qui doit le demeurer. C'est ainsi que l'ancien Président, Hashemi Rafsandjani, déclarait en 1994 : « *Nous sommes ce que nous sommes à cause de notre pensée révolutionnaire. Si nous perdons ceci, nous deviendrons quelque chose d'autre, nous deviendrons un pays ordinaire* »⁴³². Cependant, Robert Litwak rappelle que s'il y a consensus sur la possession d'une énergie nucléaire civile, ce ne semble pas être le cas pour le développement d'un programme militaire nucléaire. En fait, un tel programme n'a été jamais réellement fait l'objet de débats en Iran⁴³³.

Enfin, le retour au pouvoir des conservateurs, en 2005, avec à leur tête

⁴³⁰ - Litwak, *Regime Change*, 237.

⁴³¹ - *Id.*

⁴³² - *Ibid*, 200.

⁴³³ - *Ibid*, 237.

Mahmoud Ahmadinejad, n'a fait que compliquer la situation. En effet, ses excès, que soutiennent les anciens pasdarans, et ses références constantes aux principes de 1979, ce que Khamenei, le guide de la révolution ne fait même plus, ont considérablement contribué à accentuer les tensions⁴³⁴. En fait, un grand nombre de spécialistes sur la question pensent que, pour compenser l'échec de sa politique économique de redistribution, Ahmadinejad essaie de radicaliser l'opinion publique et la politique iranienne sur la question du nucléaire, afin de rassembler autour de lui⁴³⁵.

Au niveau stratégique, la situation de l'Iran est également très complexe. En effet, la force militaire iranienne, tous corps confondus, est puissante : plus de 500.000 hommes et 125 à 150 000 Pasdarans (Gardiens la révolution) ; près de 200 avions de guerre, quatre sous-marins et plusieurs milliers de blindés. Ces chiffres cachent, cependant, une réalité plus sévère : cette force actuelle de l'Iran est, en fait, nettement plus faible que celle de 1979⁴³⁶. En effet, durant la guerre Iran-Irak, les iraniens avaient, alors, profité de l'armement ultramoderne, acquis à l'époque du Shah. Mais, depuis, l'Iran n'a que très peu renouvelé son arsenal. Et, si elle a pu prolonger la durée de vie de ses équipements militaires, ce n'est qu'en procédant, elle-même, à la fabrication de pièces de rechange, cependant de moindre qualité, en développant une industrie militaire locale, fondée sur les modèles d'armes acquis dans les années 70, donc anciens et technologiquement faibles, mais aussi en « *cannibalisant* » une partie de son matériel pour maintenir le bon état de

⁴³⁴ - Delpéch, *Le grand perturbateur*, 27

⁴³⁵ - *Ibid*, 36.

⁴³⁶ - Richard L. Russel, *Weapons Proliferation And War In The Greater Middle-East* (New York: Routledge, 2005), 72-3.

fonctionnement de l'autre partie⁴³⁷. Enfin, de nombreux experts s'accordent sur le fait que, même si l'Iran a acquis une certaine quantité d'armes en Chine et en Russie, celles-ci, qui d'ailleurs ne sont livrées qu'en petites quantités, sont de bien moindre qualité que les armes occidentales⁴³⁸. Notons que sous la pression américaine, la Russie avait cessé, dès le milieu des années 1990 jusqu'au début de l'année 2000, ses livraisons d'armes à l'Iran. Enfin, l'invasion américaine de l'Irak, en 2003, a dû contribuer à accroître les craintes iraniennes d'éventuelles attaques. Ainsi, l'arme nucléaire permettrait donc de pallier à ses insuffisances, et ce à un moindre coût que ne l'exigerait une complète, et du reste difficile, modernisation de ses forces armées.

Aux niveaux régional et international, l'élimination des deux régimes ennemis de l'Iran, à savoir celui des talibans en Afghanistan, en novembre 2001, et le renversement de Saddam Hussein, en avril 2003, n'a, cependant, apporté aucune amélioration au dilemme de sécurité des Iraniens. Au contraire, l'Iran se retrouve complètement encerclé par les troupes américaines et par celles de pays faisant partie de l'OTAN⁴³⁹, ou encore par des pays alliés des États-Unis, notamment l'Arabie Saoudite. Or, pour l'Iran, les États-Unis, tous comme et ses alliés locaux, cherchent à prendre le contrôle de la région et de ses richesses, sinon à les piller⁴⁴⁰. En ce sens, elle estime que son rôle est de faire face à cette hégémonie, en soutenant les différentes forces de la région et autres qui partagent sa vision⁴⁴¹, tels la Syrie, le

⁴³⁷ - Richard L. Russel, *Weapons Proliferation And War In The Greater Middle-East*. (New York : Routledge, 2005), 72-3.

⁴³⁸ - *Id.*

⁴³⁹ - Roshandel, "The Nuclear Controversy", dans Kile, *Europe and Iran*, 59.

⁴⁴⁰ - Shahram Chubin, "Iran's Power In Context", *Survival* 51, 1 (février 2009), 166.

⁴⁴¹ - *Id.*

Hezbollah libanais, le Hamas, etc. Aussi, pour Shahram Chubin, le défi iranien à l'ordre régional américain est moins militaire que politique : « *il a pour objet l'exercice de son influence, l'appel aux masses ou « à la rue », démontrer que l'Iran peut affronter l'injustice, présenter un modèle viable de résistance, et décider de l'agenda régional* »⁴⁴².

C'est aussi dans cette même perspective que le régime de Téhéran s'est senti directement menacé par la politique américaine de George W. Bush, lequel, on se souvient, avait placé l'Iran dans son « *axe du mal* ». De ce fait, l'invasion américaine de l'Irak avait, tout à coup, placé à sa frontière un adversaire ayant de vastes ressources militaires et prêt à les utiliser⁴⁴³. De plus, la présence américaine renforçait la position relative d'Israël, l'ennemi juré de Téhéran, dans la région, et ce d'autant plus que l'Administration Bush se déclarait ouvertement pro-israélienne. Pour le leadership iranien, leur pays se trouvait, ainsi, à la portée d'une éventuelle attaque israélienne contre ses installations nucléaires, semblable à celle d'Osirak en Irak, en 1981⁴⁴⁴. Enfin, la livraison, par les États-Unis, de 600 bombes briseuses de bunkers « *bunker busters* » à Israël, capables de percer des bunkers à 30 mètres sous terre, n'a fait qu'aggraver les soupçons iraniens⁴⁴⁵.

C'est ainsi que, dès le mois de mai 2003, le gouvernement iranien transmettait à Washington, par l'intermédiaire de l'Ambassade suisse à Téhéran, une proposition de grand accord (*grand bargaining*). Dans cette proposition, l'Iran s'engageait à prendre en considération les inquiétudes américaines sur la prolifération des ADM et

⁴⁴² - Shahram Chubin, « Iran's Power In Context », *Survival* 51, 1 (février 2009), 166..

⁴⁴³ - Roshandel, « The Nuclear Controversy » dans Kile, *Europe and Iran*, 64

⁴⁴⁴ - *Id.*

⁴⁴⁵ - Reuven Pedatzur, « Israël-Iran: les risques et périls d'une attaque », *Le Monde* (20 Mai 2009).

sur le terrorisme, à coopérer sur l'Irak et à considérer une solution à deux États dans le règlement du conflit Israélo-palestinien⁴⁴⁶. En échange, les États-Unis garantiraient les intérêts et la sécurité de l'Iran dans la région, cesseraient toute activité hostile à son encontre et lèveraient les sanctions économiques imposées depuis 1979⁴⁴⁷. Soulignons que cette offre avait été transmise par un officiel iranien, spécialement mandaté par Ali Khamenei, le Guide de la révolution et, donc, le plus haut responsable de l'État iranien⁴⁴⁸. Mais l'Administration américaine ignora complètement leur proposition. Dès lors, le gouvernement réformiste du Président Khatami renonça progressivement à sa politique de détente avec l'Ouest, et décida d'opter pour une politique plus pragmatique, visant à préserver le régime⁴⁴⁹. Le programme nucléaire fut alors relancé, en même temps que le projet du missile « *Shahab 3* ».

En clair, la politique nucléaire iranienne a été, essentiellement motivée par les six facteurs suivants⁴⁵⁰: (1) une Iran nucléaire renforcerait le sentiment d'invulnérabilité des oligarques théocratiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tout en affaiblissant les opposants au régime; (2) l'acquisition de l'arme nucléaire, considérée comme une marque de modernisation, donnerait au pays un prestige important, lui permettant de consolider sa sphère d'influence régionale; (3) étant entourée de tous les côtés par des puissances nucléaires, et compte-tenu des menaces répétées des États-Unis et d'Israël, l'arme nucléaire constituerait pour l'Iran une

⁴⁴⁶ - Robert Litwak, "Living With Ambiguity: Nuclear Deals With Iran and North Korea", *Survival* 50, 1 (février/-mars 2008), 101-02.

⁴⁴⁷ - *Id.*

⁴⁴⁸ - *Ibid*, 101-02

⁴⁴⁹ - Roshandel, "The Nuclear Controversy" dans Kile, *Europe and Iran*, 61.

⁴⁵⁰ - Jahangir Amuzegar, "Nuclear Iran : Perils and Prospects", *Middle-East Policy* 12, 2 (été 2006), 96-97.

force de dissuasion contre ces dernières ; (4) le leadership iranien, mal instruit des exemples nord-coréen et irakien, pourrait, non seulement, croire que l'arme nucléaire constituerait une force de dissuasion contre ses adversaires israéliens et américains, mais qu'il lui permettrait aussi de poursuivre une politique plus hardie et plus agressive envers tous ses ennemis ; (5) pour les dirigeants iraniens la possession de la bombe nucléaire représentait la meilleure assurance, susceptible de leur permettre de traiter avec les États-Unis sur une base égalitaire ; et enfin (6) le fait d'être une république islamique, détentrice de la bombe nucléaire, conférerait à Téhéran un nouveau de leadership, tout en marquant son entrée dans le Club restreint des puissances nucléaires, et en lui octroyant, ainsi, un certain prestige international⁴⁵¹

3. La politique américaine vis-à-vis de l'Iran depuis la fin de la

Guerre froide : *Du « dual containment » à la confrontation*

3.1 L'Administration Clinton (1993-2000) : Une politique d'endiguement

En mai 1993, Martin Indyk, membre du Conseil national de sécurité américain, faisait un discours dans lequel il exposait la nouvelle politique américaine envers l'Irak et l'Iran, le « *Dual Containment* » ou le double endiguement, qui constituait une véritable rupture par rapport aux Administrations précédentes. En effet, plutôt que de soutenir tantôt l'Iran, tantôt l'Irak afin de maintenir un équilibre entre ces deux pays et éviter qu'ils ne dominent la région, le « *Dual Containment* » avait pour but de contrer ces deux pays qui s'opposaient à la domination américaine dans la

⁴⁵¹ - Sur le sujet, voir Nader Barzan, *L'Iran Nucléaire* (Paris: Editions L'Harmattan, 2006.) et Michael Eisenstadt, *Iranian Military Power : Capabilities and Intentions* (Washington : The Washington Institute for Near East Policy, 1996).

région du Golfe arabo-persique⁴⁵². Cette nouvelle approche considérait que les États-Unis et ses alliés dans la région (Turquie, Arabie Saoudite, Israël, etc.) étaient suffisamment puissants et « *qu'ils n'avaient donc pas besoin de dépendre de l'un [Irak ou Iran] pour contrer l'autre* »⁴⁵³. Aussi, en isolant régionalement l'Irak et l'Iran, et en les coupant du système économique et commercial international, le but des États-Unis était, tout d'abord, d'obtenir un changement de régime en Irak (*Regime Change*)⁴⁵⁴. Pour l'Iran, ce but était toutefois différent. En effet, dans ce cas précis, les Américains n'avaient pas pour objectif de s'opposer à l'existence d'une république islamique, mais plutôt d'obtenir un changement de la politique iranienne (*Change of Behavior*) et, plus particulièrement l'arrêt de la prolifération des ADM, ainsi que son soutien à des groupes terroristes⁴⁵⁵.

Dans cette optique les États-Unis allaient tenter de convaincre leurs alliés européens, mais aussi russes et chinois, de rejeter toute tentative par l'Iran d'acquérir des armes conventionnelles et non conventionnelles⁴⁵⁶. Ils ont aussi essayé d'empêcher l'Iran d'obtenir des prêts financiers, notamment de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International⁴⁵⁷. Ainsi, dès 1992, le Président Georges Bush signait le « *Iran-Iraq Arms Non-Proliferation Act* », interdisant le transfert de tout bien et/ou technologie, pouvant être utilisés par l'Iran ou l'Irak, pour la fabrication et le développement d'armes conventionnelles⁴⁵⁸. Le Congrès américain avait amendé ce décret en l'étendant aux ADM et en prévoyant d'imposer des sanctions contre

⁴⁵² - Gary Sick, « Rethinking Dual Containment » *Survival* 40, 1 (janvier 1998), 6-7.

⁴⁵³ - F. Gregory Gause III, « The Illogic of Dual Containment », *Foreign Affairs* (mars/avril 1994), 57

⁴⁵⁴ - *Ibid*, 56

⁴⁵⁵ - Litwack, *Rogue States*, 59.

⁴⁵⁶ - Sick, « Rethinking Dual Containment », 8

⁴⁵⁷ - *Id.*

⁴⁵⁸ - Litwack, *Rogue States*, 166.

tout gouvernement ou entité américaine ou étrangère qui violerait ce décret⁴⁵⁹. Celui-ci fut dénoncé par plusieurs pays, notamment européens, alors très favorables aux réformes et à l'ouverture prônée par le Président iranien Rafsandjani. En août 1993, le Président Clinton confirmait la poursuite de la politique d'endiguement relative au transfert de technologies **à double usage** vis-à-vis de l'Iran. Comme le souligne Litwack, une des raisons expliquant le durcissement américain se trouve dans l'opposition, affichée, de l'Iran au processus de paix initié, l'époque, par Clinton entre les Palestiniens et les Israéliens⁴⁶⁰. C'est ainsi qu'en mars puis en mai 1995, Clinton publiait un ordre exécutif, interdisant aux compagnies américaines d'investir dans le secteur énergétique en Iran, avant de bannir toute relation commerciale et/ou investissement avec l'Iran, y compris l'acquisition de pétrole iranien par des firmes américaines⁴⁶¹. C'est également dans ce cadre que Clinton signa, en juillet 1996, le « *Iran-Libya Sanction Act (ILSA)* », imposant des sanctions extraterritoriales contre toute entité, américaine ou étrangère, qui ferait commerce avec ces deux pays, l'Iran et la Lybie.

Dans le domaine de la non-prolifération à proprement parler, les États-Unis ont réussi, en mai 1995, à convaincre la Russie de ne pas vendre de technologies sur le cycle du fuel-nucléaire à l'Iran⁴⁶². Mais, si la Russie refusa d'annuler la vente de deux réacteurs nucléaires à l'Iran, elle exigea de celle-ci qu'elle lui rende, en retour, le fuel des réacteurs, une fois utilisé, afin d'éviter qu'il ne soit encore réutilisé dans

⁴⁵⁹ - Litwack, *Rogue States*, 166.

⁴⁶⁰ - *Id.*

⁴⁶¹ - *Ibid.*, 170.

⁴⁶² - Litwack, *Regime Change*, 209.

un programme militaire⁴⁶³. Washington avait aussi réussi à convaincre Pékin non seulement de renoncer à la vente de deux réacteurs nucléaires et d'une usine de conversion d'uranium⁴⁶⁴ à l'Iran, mais aussi d'y suspendre ses livraisons de missiles⁴⁶⁵. Soulignons que cette politique d'endiguement à l'égard de l'Iran contraste fortement avec la politique d'engagement menée vis-à-vis de la Corée du Nord au même moment. Cette différence d'approche de l'Administration américaine s'explique par le fait, qu'à l'époque, le programme nucléaire nord-coréen était déjà à un stade avancé, alors que le programme nucléaire iranien n'en était qu'à ses débuts⁴⁶⁶. L'élection de Mohamed Khatami, en 1997, n'a apporté aucun changement fondamental, même s'il y a eu une tentative de rapprochement entre 1997 et 1999.

3.2 L'Administration Bush (2000-2003) : De l'isolement à la confrontation

À la différence de l'Administration Clinton, l'Iran, tout comme l'Irak, ne fut pas, pour l'Administration Bush, une priorité dans les mois qui précédèrent les attentats du 11 Septembre. À cet égard, rappelons que le Vice-président Dick Cheney, qui était, alors, le Chef exécutif de la compagnie Halliburton, avait demandé la levée des sanctions qui empêchaient les compagnies américaines d'investir dans le secteur pétrolier en Iran⁴⁶⁷. De son côté, dans un article de *Foreign Affairs*, Condoleezza Rice avait expliqué, au début de l'année 2000, que de son point de vue, Téhéran rejetait l'ordre international établi, et cherchait à le

⁴⁶³ - Litwak, *Regime Change*, 209.

⁴⁶⁴ - *Id.*

⁴⁶⁵ - Garver, *China and Iran*, 115

⁴⁶⁶ - Litwak, *Regime Change*, 209.

⁴⁶⁷ - *Ibid*, 217.

remplacer par le fondamentalisme islamique⁴⁶⁸. Aussi, durant les premiers mois de l'Administration Bush, la situation sembla porter vers un statu quo, puisque l'ILSA, le « *Iran-Libya Sanctions Act* », fut prorogé par le Congrès pour une période de cinq ans, alors que l'Administration Bush en avait demandé le renouvellement pour une période de deux ans seulement⁴⁶⁹. À cet effet, Bush avait recommandé que « *les sanctions soient fréquemment revues, afin d'évaluer leur efficacité et leur opportunité* »⁴⁷⁰. Ainsi, tel que l'explique Litwak, à la veille des attentats du 11 Septembre, la politique de la nouvelle Administration Bush n'était pas encore tout à fait déterminée à l'égard de l'Iran, notamment en raison du désaccord sur la question entre l'approche des « *pragmatiques* » du Département d'État et celle des « *faucons* » du Département de la Défense⁴⁷¹.

Toutefois, dans les mois qui ont suivi les attentats du 11 Septembre, on a assisté à un rapprochement entre les États-Unis et l'Iran. C'est ainsi que le Président Khatami avait immédiatement condamné les attaques du 11 Septembre et exprimé sa sympathie aux États-Unis, ce qui avait incité Colin Powell à déclarer : « *Eux aussi [les Iraniens] sont choqués par ce qui s'est passé, et il y a la une ouverture qui mérite à mon avis d'être explorée* »⁴⁷². De plus, Téhéran coopéra pleinement avec les États-Unis durant leur campagne en Afghanistan, en leur fournissant, notamment, des renseignements sur les Talibans, en leur offrant une assistance humanitaire, ainsi que la possibilité de conduire des opérations de recherches de pilotes américains dont les

⁴⁶⁸ - Rice, « Campaign 2000 », 61.

⁴⁶⁹ - Litwak, *Regime Change*, 217.

⁴⁷⁰ - *Id.*

⁴⁷¹ - *Id.*

⁴⁷² - *Ibid*, 218.

appareils auraient été abattus par les Talibans⁴⁷³. Ajoutons également que l'Iran a joué un rôle constructif dans la mise en place d'un nouveau gouvernement à Kaboul en 2001.

Mais, ce rapprochement a brusquement pris fin au début de l'année 2002. En effet, en janvier 2002, les Israéliens arraisonnaient le *Karine A*, un navire transportant 50 tonnes d'armes, incluant des lance-roquettes « *Katioucha* », destinées aux Palestiniens. Selon les Israéliens, ces armes avaient été livrées par l'Iran avec l'aide logistique du Hezbollah⁴⁷⁴. Cette affaire est intervenue à un moment où les États-Unis faisaient alors une réévaluation du lien entre les États, qu'ils qualifiaient de « *voyous* », la prolifération des ADM et le terrorisme international. En effet, les attentats du 11 Septembre avaient transformé la vision qu'avaient les États-Unis du monde et, à présent, dans leur perspective, les États « *voyous* » pouvaient parfaitement transférer des ADM à des groupes terroristes qui, en l'occurrence, n'auraient aucun « *remords politique ou moral* » à en faire usage contre les États-Unis⁴⁷⁵. Le tournant se fit lorsque, dans le discours sur l'État de l'Union, prononcé le 29 janvier 2002, Bush inclut l'Iran dans « *l'axe du mal* », conjointement à l'Irak et la Corée du Nord. Dès lors, la tension entre les deux pays est graduellement montée. En mai 2003, les États-Unis accusaient Téhéran d'accueillir des terroristes d'Al Qaida, qui avait mené une attaque anti-américaine à Ryad, en Arabie Saoudite, faisant 35 morts, dont 9 américains.

En réalité, après la chute de Bagdad en avril 2003, Téhéran devenait pour les

⁴⁷³ - Litwak, *Regime Change*, 217

⁴⁷⁴ - *Ibid*, 219.

⁴⁷⁵ - Litwak, « *Living With Ambiguity* », 93.

États-Unis l'ennemi le plus sérieux et le plus dangereux. En effet, ce qui rendait l'Iran si dangereuse, c'était ses liens clairement établis avec plusieurs groupes terroristes anti-américains que les néoconservateurs liaient au programme de développement des ADM⁴⁷⁶. Dans leur perspective, il n'était pas impossible que des éléments révolutionnaires, à l'intérieur même du gouvernement iranien, transfèrent des ADM à des groupes terroristes⁴⁷⁷. Ainsi, la chute rapide de Bagdad a donné aux néoconservateurs une illusion de « *toute puissance* ». Aussi, lorsqu'un journaliste demanda à un haut responsable de l'Administration Bush quel message celle-ci souhaitait envoyer à l'Iran après l'effondrement du régime de Saddam, celui-ci répondit « *Qu'ils prennent un numéro !* », indiquant implicitement, par là, que l'Iran était la prochaine sur la liste⁴⁷⁸. Enfin, leur décision d'ignorer la proposition iranienne de mai 2003 en dit, également, long sur les certitudes de l'administration Bush à l'égard de l'Iran à l'époque.

Cependant, comme nous l'avons déjà dit plus haut, la situation en Irak se détériora très rapidement à partir de la fin 2003, ce qui a eu pour résultat d'affaiblir considérablement les États-Unis, dont les troupes poursuivaient également la lutte contre les Talibans et Al-Qaida en Afghanistan. Tel que relevé par Daadler et Lindsay, l'action militaire américaine était redevenue « *la dernière option* », et il n'y avait rien que les États-Unis ne pouvaient faire, seuls, en dehors de celle-ci⁴⁷⁹. Aussi, pour faire pression sur Téhéran afin qu'elle accepte les inspections de l'AIEA et cesse de soutenir le terrorisme, les États-Unis réalisèrent qu'ils avaient besoin de

⁴⁷⁶ - Daadler et Lindsay, *America Unbound*, 185.

⁴⁷⁷ - *Id.*

⁴⁷⁸ - *Id.*

⁴⁷⁹ - *Ibid*, 187.

la coopération des autres puissances, notamment des États européens, de la Russie mais aussi de la Chine qui, eux, avaient continué à avoir des relations commerciales avec Téhéran, et qui étaient donc susceptibles de l'influencer⁴⁸⁰. Ainsi, afin de contrer la menace iranienne, les États-Unis furent amenés à forger une stratégie de coopération qui unirait ces puissances, fondée sur un nouveau type de leadership : le modèle de Stackelberg.

4. Les conditions structurelles d'une sécurité collective :

Ainsi, la non-prolifération nucléaire est une norme internationale reconnue et institutionnalisée par plusieurs traités internationaux, dont le principal est le TNP. L'ONU, à travers l'AIEA, agit comme garante du respect de cette norme. L'AIEA, en tant qu'institution internationale formelle, est chargée de s'assurer que l'ensemble des signataires du Traité ne viole pas cette norme. Dans le cas où les inspecteurs de l'AIEA constatent une violation du Traité par l'un de ses membres (*Major Breach*), son cas est alors référé au Conseil de Sécurité de l'ONU qui peut prendre les mesures nécessaires contre le transgresseur de la norme. À cet égard, rappelons qu'en janvier 1992, les membres du Conseil de Sécurité avaient déclaré la prolifération nucléaire comme étant une menace à la sécurité internationale et, qu'en conséquence, tout contrevenant pouvait être soumis au chapitre VII de la Charte des Nations-Unies, et donc faire l'objet de sanctions économiques, voire encourir l'usage de la force si nécessaire. Ceci permet de vérifier la présence deux conditions structurelles à la sécurité collective : **la première est la présence d'une norme internationale (la non-prolifération), et la seconde, celle d'une institution**

⁴⁸⁰ - Daadler et Lindsay, *America Unbound*, 187.

internationale formelle (l'ONU) chargée de faciliter la coopération entre ses membres.

Enfin, et à la différence de ce qui s'est passé en Irak, les États-Unis vont agir sur le dossier iranien dans le cadre du **groupe de contact**, plus connu sous le nom du groupe 5+1, regroupant les États-Unis, la Russie, la Chine, la France, la Grande Bretagne et l'Allemagne. Ce groupe inclut, ainsi, les puissances détentrices du droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU, auquel s'ajoute l'Allemagne qui, avec la France et la Grande Bretagne, constitue une des puissances dominantes de l'Union Européenne. **Cela nous permet de vérifier la présence d'une troisième condition structurelle, à savoir un nombre limité d'acteurs impliqués**, afin de faciliter l'action collective / la sécurité collective. Finalement, et ainsi que nous le verrons dans les prochains chapitres, les États-Unis, en tant membres de ce groupe, vont prendre une nouvelle inflexion sur la question du nucléaire iranien. Ils abandonneront l'unilatéralisme, qui avait marqué leur politique des années 2000-2003, pour adopter la position d'un **leader de Stackelberg**. **Ceci constitue notre quatrième condition structurelle, nécessaire au fonctionnement d'une sécurité collective.**

Chapitre 5

Une crise aux conséquences internationales

Outre la lutte contre le terrorisme international, la lutte contre la prolifération des ADM est une priorité majeure des grandes puissances. Or, et ainsi que nous l'avons vu, les États-Unis ne peuvent, malgré leur puissance écrasante et sans précédent dans l'histoire, faire face seuls à ces deux défis. Et pour le pouvoir, ils ont besoin d'établir et de maintenir des partenariats avec les autres grandes puissances. En effet, toute action isolée de leur part dans la lutte contre ces deux fléaux serait non seulement vouée à un échec probable, mais résulterait également en un affaiblissement de leur puissance, crédibilité, et de leur prestige. Les coûts politique et économique seraient, pour les États-Unis, pire que ceux du catastrophique cas irakien.

Dans ce qui suit, nous étudierons la première variable de notre modèle théorique, à savoir le champ d'application de notre analyse. Celui-ci se réfère à l'importance géostratégique (régionale ou mondiale) de celui qui viole la norme, dans notre cas, l'Iran. Ceci nous permet de déterminer les principaux enjeux liés à celle-ci et d'identifier les principaux acteurs impliqués dans la crise.

1. La géostratégie de la région :

En ce qui concerne la prolifération des ADM, à l'exception de la Corée du Nord, l'attention du monde entier est, selon Geoffrey Kemp et Robert Harkavy, actuellement concentrée sur ce qu'ils appellent le Grand Moyen-Orient, une région où les rivalités entre acteurs sont intenses, les distances réduites et les ennemis

souvent « *contigus* »⁴⁸¹. Ainsi, pour ces auteurs, outre le conflit israélo-arabe, le Grand Moyen-Orient en inclut trois autres importants, à savoir, ceux du Golfe Persique, du bassin de la mer Caspienne et du sud de l'Asie⁴⁸², qui s'expliquent tous⁴⁸³ de la manière suivante :

«Ce que nous appelons le Grand Moyen-Orient et ses ressources énergétiques sont peut être le point pivot et le prix dans une région émergente de la politique mondiale. Approximativement 70% des réserves de pétrole prouvées et plus de 40% de ses réserves de gaz naturelles se trouvent dans une arène qui va du sud de la Russie et du Kazakhstan jusqu'à l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis. Ce qui est d'une importance particulière est la montée des besoins en énergie de l'Asie, incluant la Chine, l'Inde et le Sud Est asiatique, et le fait qu'ils soient en compétition avec ceux de l'Europe et l'Amérique du Nord pour de plus grands approvisionnements en provenance du Grand Moyen-Orient ».

Autant dire que les raisons d'inquiétude, concernant l'acquisition d'ADM par des pays de cette région hautement stratégique, se sont accrues, notamment, pour des grandes puissances fréquemment appelées à y intervenir. En effet, comme l'explique TV Paul, l'acquisition d'ADM par des petites puissances change le type de relations et peut être perçue, de ce fait, comme un défi à la stabilité du système (*asymetric balancing*) ainsi qu'à leurs intérêts et à ceux de leurs alliés⁴⁸⁴. Elle réduit la capacité des grandes puissances, leurs droits de monopole et leur inclination à intervenir lorsqu'il s'agit de protéger leurs alliés (désengagement stratégique), ce qui peut amener ces derniers à chercher des capacités de défense indépendantes⁴⁸⁵.

En l'occurrence, dans le cas du Moyen-Orient, l'acquisition d'une bombe

⁴⁸¹ - Kemp et Harkavy, *Strategic Geography*, xiii.

⁴⁸² - *Ibid*, 15.

⁴⁸³ - *Ibid*, xiii.

⁴⁸⁴ - T.V Paul, "Great Equalizers or Agents of Chaos ? Weapons of Mass Destruction And The Emerging International Order" dans Paul et Hall, *International Order*, 382.

⁴⁸⁵ - *Id*

atomique par un de ses pays représente un danger pour l'ensemble de la région. Ainsi, l'obtention d'une telle arme par l'Iran pourrait y avoir des effets catastrophiques, dont notamment celui de relancer la course aux armements⁴⁸⁶. De plus, un Iran nucléaire augmenterait la crainte d'un renforcement de son soutien aux mouvements terroristes (Hezbollah/ HAMAS).⁴⁸⁷

2. La question des hydrocarbures :

Bien que loin derrière l'Arabie Saoudite, l'Iran, avec une production pétrolière de 4 millions de barils par jour, dont 2,4 millions sont exportés⁴⁸⁸, est le second pays producteur de l'OPEP (l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole), et le quatrième exportateur mondial. Cependant, avec une consommation de 1,6 millions de barils, en forte croissance, les officiels iraniens affirment qu'ils ont besoin de sources alternatives d'énergie. C'est ainsi qu'en 2005, le ministre du Pétrole iranien estimait que le développement d'un programme nucléaire [civil] permettrait à l'Iran d'économiser, d'ici 2020, près de 190 millions⁴⁸⁹ de barils de pétrole, qui seraient alors exportés. À cet égard, il est nécessaire de souligner que les capacités iraniennes en matière de raffinage restent bloquées à un niveau inférieur à la consommation nationale, particulièrement, en raison des sanctions américaines imposées à Téhéran depuis 1979, empêchant tout accès aux importations d'équipements et des technologies nécessaires⁴⁹⁰. Celles-ci ont engendré d'énormes difficultés pour l'industrie pétrolière iranienne qui, dans l'impossibilité d'accroître et de moderniser

⁴⁸⁶ - Dalia Dassa Kaye et Frederic M. Wherey, "A Nuclear Iran: The Reactions of Neighbors", *Survival* 49, 1 (été 2007), 111.

⁴⁸⁷ - *Id.*

⁴⁸⁸ - OPEC, "Iran Facts and Figures". En ligne :
« <http://www.opec.org/aboutus/member%20countries/iran.htm> » (page consultée le 2 juin 2009).

⁴⁸⁹ - Géré, *L'Iran et le nucléaire*, 14.

⁴⁹⁰ - Entrevue avec un responsable, anonyme, de l'OPEP à Vienne, Autriche (mai 2008).

ses capacités, fonctionne encore avec des équipements datant des années 70. Ceci explique, par exemple, que le gouvernement iranien ait dû en décembre 2007, malgré le mécontentement public, rationner l'essence sur le marché intérieur.

En matière de gaz, l'Iran est dans une position potentiellement encore plus avantageuse puisque ce pays se classe, avec 28.08 trillions de mètres cubes de réserves de gaz naturel, au 2^e rang mondial, derrière la Russie⁴⁹¹. À cet égard, son site de « South Pars », situé à la frontière de l'Iran et du Qatar, contient à lui seul 16.14 trillions de mètres cubes, ce qui en fait l'un des plus grands gisements gaziers offshore au monde. En conséquence, l'Iran représente donc, à moyen terme, la solution potentielle cruciale au problème de sécurité énergétique d'une Europe très fortement soucieuse de réduire sa dépendance vis-à-vis du gaz russe⁴⁹². Ainsi, le groupe pétrolier Total a signé, dès 1997, un accord avec l'Iran pour l'exploitation du site de South Pars, y investissant plus de 2 milliards de dollars⁴⁹³.

Ce contexte énergétique, extrêmement favorable à l'Iran, s'accompagne également d'un autre élément tout aussi important, celui de ses frontières terrestres et maritimes. En effet, au niveau terrestre, l'Iran est frontalière de pays clés dans les conflits secouant le Moyen-Orient, et dans lesquels les États-Unis sont directement impliqués, à savoir l'Irak et l'Afghanistan. Elle a aussi des frontières avec trois ex-républiques soviétiques, en l'occurrence, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Turkménistan, dans lesquelles la Russie veut préserver son influence. Au niveau

⁴⁹¹ - OPEC, *Annual Statistical Bulletin* (2007), 19. En ligne: [«http://www.opec.org/library/Annual%20Statistical%20Bulletin/pdf/ASB2007ion7.pdf»](http://www.opec.org/library/Annual%20Statistical%20Bulletin/pdf/ASB2007ion7.pdf), (page consultée le 3 juin 2009).

⁴⁹² - Géré, *L'Iran et le nucléaire*, 14.

⁴⁹³ - Site Total, « South Pars : Le défi d'un géant gazier » (8 septembre 2008). En ligne : [« http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/exploration_production/main_projects/south_pars_663.htm »](http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/exploration_production/main_projects/south_pars_663.htm) (page consultée le 3 juin 2009).

maritime, le ministre iranien des Affaires étrangères, Ali Akbahr Velayati, rappelait en 2005 que : « *notre frontière la plus importante et la plus stratégique sur notre côte sud est constituée du Golfe, Persique, du Détroit d'Ormuz et de la mer d'Oman* »⁴⁹⁴. À cet égard, notons que le très étroit Détroit d'Ormuz représente la principale voie pour les exportations de pétrole de la région. De plus, la majeure partie des installations pétrolières iraniennes est située sur le Golfe arabo-persique ou à proximité. Aussi, la possibilité d'un blocage du Détroit d'Ormuz constitue une très grave menace à la sécurité énergétique des pays importateurs de pétrole brut de la région, en fait du monde⁴⁹⁵.

Enfin l'Iran est riveraine de la mer Caspienne, région riche en gaz et pétrole et donc stratégique. En effet, 2% de la production mondiale de gaz naturel liquide provient de la Mer Caspienne⁴⁹⁶. De plus, on estime que cette région possède des réserves pétrolières d'environ 48 milliards de barils, soit près de 4% des réserves mondiales⁴⁹⁷. Elle est donc très importante pour de nombreux pays, particulièrement les pays européens qui désirent diminuer leur dépendance au gaz russe tout comme les pays asiatiques qui sont aussi énergiquement très dépendants. Ainsi donc, avec ses importantes réserves de pétrole et de gaz, simultanément convoitées par les États-Unis, la Russie, l'Europe, la Chine et le Japon, la région de la Caspienne est l'objet d'une intense rivalité entre tous ces pays qui cherchent à s'y établir des alliances, des concessions, et à s'y ouvrir des routes pour leurs oléoducs et leurs

⁴⁹⁴ - Cité dans Géré, *L'Iran et le nucléaire*, 25.

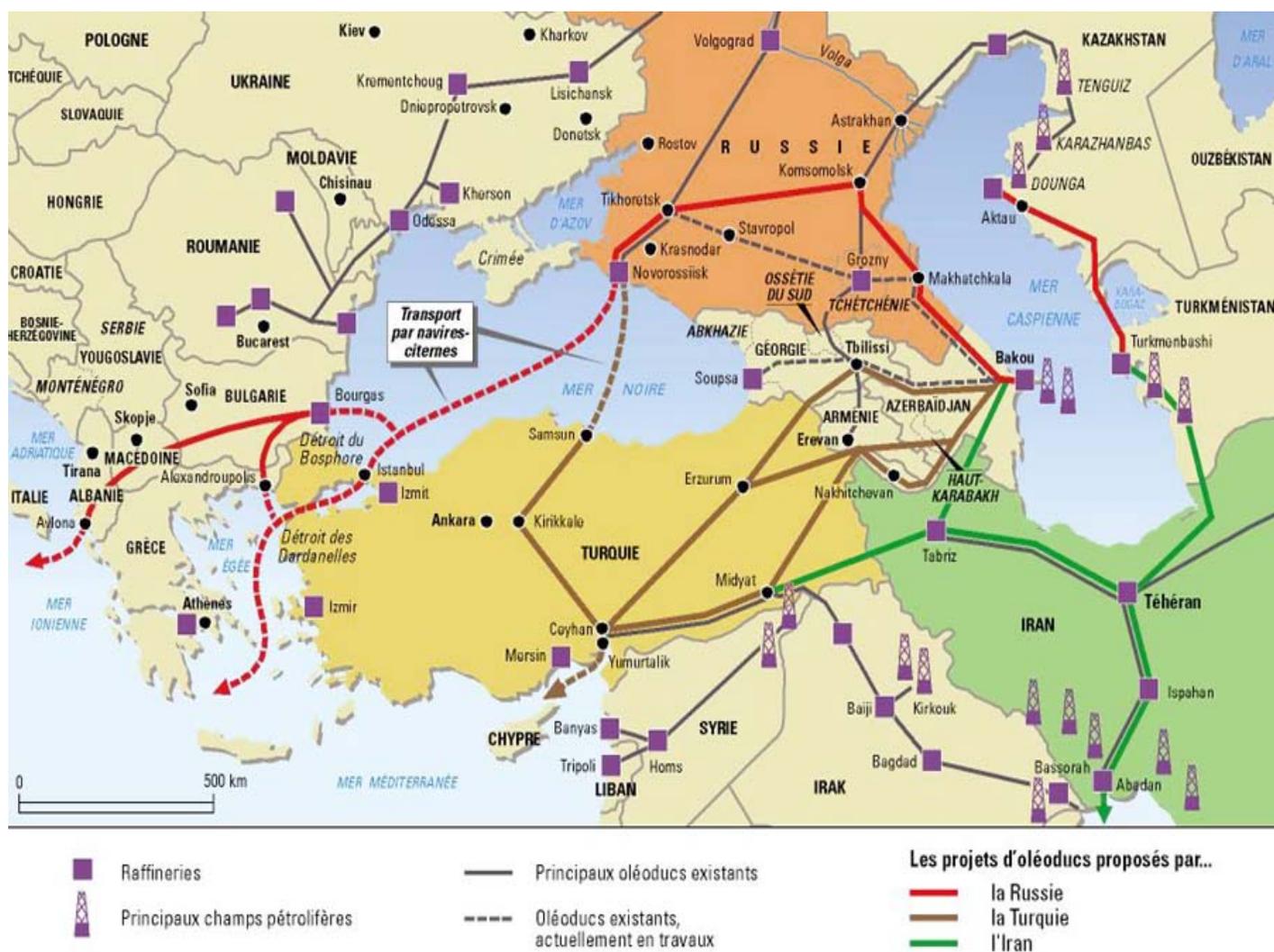
⁴⁹⁵ - *Id.*

⁴⁹⁶ - Bernard A. Gelb, "Caspian Oil and Gas: Production and Prospects", *CRS Report for Congress* (6 septembre 2006), 2. En Ligne : <http://www.usembassy.it/pdf/other/RS21190.pdf> (page consultée le 3 juin 2009).

⁴⁹⁷ - *Id.*

gazoducs⁴⁹⁸. C'est dans ce contexte que la compagnie iranienne North Drilling Company (NDC) a signé, en janvier 2006, un accord avec une compagnie pétrolière chinoise pour effectuer des forages d'eau à plus de 2000 pieds de profondeur⁴⁹⁹.

Infographie 5⁵⁰⁰ : *Les routes du pétrole au Moyen-Orient*



⁴⁹⁸ - Mahmoud Ghafouri, "The Caspian Sea : Rivalry and Cooperation", *Middle-East Policy* 15, 2, (été 2008), 90.

⁴⁹⁹ - Ibid, 84.

⁵⁰⁰ - Sources : carte de l'article de Philippe Rekacewicz « Oil Routes », *Le Monde Diplomatique* (Juin 1998). En ligne : « <http://mondediplo.com/maps/oilmdv1998> » (page consultée le 20 Juin 2009)

La compagnie russe Lukoil a annoncé, en décembre 2005, la découverte d'un gisement pétrolifère de l'ordre de deux milliards de barils dans la région d'Azar, dans l'Ouest de l'Iran, en bordure de la mer Caspienne, et dont elle négocie l'exploitation avec NDC⁵⁰¹. Enfin, les nombreuses propositions de faire transiter le pétrole par des pipelines qui traverseraient l'Iran, en provenance de la Caspienne, présentent de nombreux avantages, parmi lesquels celui de pallier aux traditionnelles voies d'acheminement du pétrole par le Bosphore, présentement congestionnées, en plus de l'existence de pipelines réversibles en Iran, ce qui économiserait du temps et de l'argent⁵⁰².

Ainsi, on peut dire que, du fait de ses richesses en hydrocarbures et de sa situation géographique, la région est d'une importance stratégique vitale pour l'ensemble des grandes puissances qui, en quête de sécurité énergétique, cherchent à y exercer leur influence. Cependant, à cette dimension énergétique, il faut en ajouter une de nature politique. En effet, de nombreux conflits aux répercussions mondiales, secouent le Moyen-Orient, conflits à la résolution desquels l'Iran est aussi, comme nous le verrons ci-après, un acteur essentiel.

3. L'Afghanistan, l'Irak et le conflit israélo-arabe :

Le rôle clé de l'Iran

3.1 L'Afghanistan :

S'agissant de l'Afghanistan, l'Iran a apporté un soutien très important aux États-Unis dans le renversement des Talibans et l'élimination d'Al-Qaida en octobre

⁵⁰¹ - Ghafouri, "The Caspian Sea", 84.

⁵⁰² - *Ibid*, 92.

et novembre 2001⁵⁰³. Mais, le revirement américain vis-à-vis de Téhéran, à partir de janvier 2002, a changé la donne. En effet, c'est la chute de l'un des principaux alliés de l'Iran, Ismaïl Khan, gouverneur de la province afghane d'Hérat, et l'ouverture, à proximité du territoire iranien, de la base militaire aérienne américaine de Shindand⁵⁰⁴, associée à la rhétorique de *'l'axe du mal'* de l'Administration Bush, qui a amené l'Iran à changer d'approche en Afghanistan.

Les Américains ont, alors, accusé Téhéran d'accueillir sur son territoire, notamment dans sa province du Baluchistan, des membres du réseau Al-Qaida fuyant l'Afghanistan⁵⁰⁵. Elle a, également, été accusée de les avoir laissés préparer des attentats en Arabie Saoudite en mai 2003⁵⁰⁶. Or, si l'Iran a démenti toute implication dans ces attentats, elle n'a pas, par contre, nié la présence de membres d'Al-Qaida sur son territoire. Mieux, reconnaissant de fait leur présence sur son territoire, elle a proposé aux États-Unis de les échanger contre des membres du mouvement d'opposition iranien MEK⁵⁰⁷, considérés comme des terroristes par l'Iran, et dont les bases se trouvaient en Irak, occupée par les États-Unis⁵⁰⁸. Par ailleurs, l'OTAN publiait, en 2006-2007, des informations relatives à la saisie de quantités importantes d'armes en provenance d'Iran et destinées aux Talibans, dont, notamment, des engins capables de percer des véhicules blindés⁵⁰⁹.

⁵⁰³ - Litwak, *Regime Change*, 218.

⁵⁰⁴ - Géré, *L'Iran et le Nucléaire*, 61.

⁵⁰⁵ - Litwak, *Regime Change*, 221.

⁵⁰⁶ - *Id.*

⁵⁰⁷ - "Moujahidine el Khalq", c'est-à-dire Moudjahidines du Peuple, un mouvement armé d'opposition iranien, longtemps soutenu par le régime de Saddam Hussein.

⁵⁰⁸ - Litwak, *Regime Change*, 222.

⁵⁰⁹ - Dépêche du Figaro magazine, "Des armées aussi pour les Talibans", *Le Figaro* (10 octobre 2007).

Mais, ceci dit, l'Iran n'a, pour autant, pas un réel intérêt à un retour au pouvoir des Talibans à Kaboul, et estime qu'une stabilisation de l'Afghanistan est dans son intérêt. Aussi, depuis 2006-2007, l'Iran qui a participé à de nombreuses réunions visant à stabiliser la situation en Afghanistan, semble avoir cessé tout soutien aux talibans. Plus encore, la récente politique d'ouverture de Barack Obama vis-à-vis de Téhéran s'est traduite par un appui mesuré, mais important, à la nouvelle stratégie américaine en Afghanistan, dont une participation active à la réunion internationale de La Haye en mars 2009⁵¹⁰. Ainsi que le résumait Franco Frattini, le ministre italien des Affaires étrangères, l'Iran a un rôle clé dans la stabilisation de l'Afghanistan⁵¹¹: « *En Afghanistan, l'Europe et l'Iran ont pour intérêts communs de mettre fin au trafic des stupéfiants et de la drogue et reconstruire l'administration afghane, l'Iran y est intéressée au moins autant que nous* ».

3.2 L'Irak :

En Irak, le rôle fondamental de l'Iran est encore plus clair, notamment à travers son influence sur la communauté chiite de ce pays. En fait, le but essentiel de la politique de l'Iran en Irak est d'éviter que ce pays ne redevienne une menace pour elle⁵¹². Pour cela, Téhéran essaie d'axer plus son influence sur la forme et les orientations futures de l'Irak plutôt que d'exercer un contrôle territorial⁵¹³. Cependant, et ainsi que l'a affirmé, en 2008, le Guide de la révolution iranienne, l'Ayatollah Ali Khamenei, au Premier ministre irakien, Nourri Al-Maliki, la

⁵¹⁰ - Jean-Jacques Mével, "L'Iran donne des gages à Obama", *Le Figaro* (31 mars 2009).

⁵¹¹ - Richard Heuze, "Frattini : 'Il faut impliquer l'Iran dans la recherche d'un règlement en Afghanistan'", *Le Figaro* (17 mars 2009).

⁵¹² - Chubin, "Iran's Power In Context", 173.

⁵¹³ - *Id.*

présence américaine en Irak est, pour Téhéran, une source d'inquiétude constante⁵¹⁴. Shahram Chubin explique que cette présence américaine en Irak est, du point vue iranien, synonyme « *de contrôle et de domination* », et est donc perçue comme une menace directe pour le régime en place à Téhéran⁵¹⁵.

Aussi, après la chute de Bagdad, et alors que les États-Unis ne donnaient aucune suite à l'offre de coopération iranienne dans tous les domaines d'intérêts communs, Ali Khamenei, craignant une attaque américaine contre son pays, avait, dès le printemps 2003, décidé de répondre agressivement à leur silence. C'est ainsi que dix mille gardiens de la révolution ont été infiltrés en Irak afin de renforcer l'influence de Téhéran sur la communauté chiite du pays, en même temps que d'y être mobilisés si nécessaire⁵¹⁶. L'Iran renforça aussi son influence politique par une étroite collaboration avec de hauts responsables irakiens shiites ayant vécu de nombreuses années d'exil en Iran⁵¹⁷, parmi lesquels les leaders de deux organisations très influentes et très proches de Téhéran, l'organisation El Dawa, et celle de Moqtada El-Sadr. À travers elles, Téhéran semble avoir enregistré de nombreux succès d'influence puisque, depuis avril 2005, les deux Premiers ministres successifs irakiens, Ibrahim El- Jaafari puis Nourri El-Maliki sont des chefs historiques du Parti El Dawa, ayant passé de nombreuses années d'exil en Iran durant le régime de Saddam Hussein. La milice de ce parti a été aussi encadrée et partiellement armée par l'Iran⁵¹⁸.

⁵¹⁴ - Chubin, "Iran's Power In Context", 173

⁵¹⁵ - *Id.*

⁵¹⁶ - Melman et Javedanfar, *The Nuclear Sphinx of Tehran*, 38.

⁵¹⁷ - *Id.*

⁵¹⁸ - Géré, *L'Iran et le nucléaire*, 62.

De plus, par le biais de la brigade Al-Qods, une unité du corps des gardiens de la révolution, chargée des opérations extérieures, l'Iran a convoqué et envoyé de nombreux responsables du Hezbollah libanais en Irak afin de participer à la mobilisation de la communauté chiite⁵¹⁹, particulièrement celle de l'organisation de « *l'Armée du Mehdi* », dirigée par Moqtada Al-Sadr. Ce dernier est le fils de Muhamed Sadeq Al-Sadr, grand dignitaire chiite irakien, assassiné par le régime de Saddam Hussein. Bénéficiant de l'aura de sa famille et très proche de Téhéran, laquelle encadre et arme sa milice composée de plusieurs milliers d'hommes, Moqtada Al-Sadr est le point central de la politique irakienne, et constitue donc un élément clé dans le jeu iranien en Irak⁵²⁰. Finalement, l'élection à la présidence irakienne, en 2004, de Jalal Talabani, un leader Kurde également proche de l'Iran a contribué à en renforcer l'influence dans ce pays.

Tout ceci a fait que les États-Unis, face à la détérioration de la situation en Irak, ont été progressivement contraints d'intégrer l'Iran dans le règlement de la question irakienne. C'est ce qui explique que depuis octobre 2007, plusieurs rencontres ont eu lieu entre de hauts responsables iraniens et américains lors de la tenue de conférences internationales sur la sécurité en Irak⁵²¹. L'accord récent, signé entre l'Irak et les États-Unis en décembre 2008, devrait rassurer l'Iran sur sa sécurité puisqu'il prévoit le retrait complet des troupes américaines d'Irak d'ici 2011 et interdit l'utilisation du territoire irakien comme base d'attaque contre un pays voisin⁵²². Ceci devrait également renforcer l'influence iranienne dans ce pays.

⁵¹⁹ - Melman et Javedanfar, *The Nuclear Sphinx of Tehran*, 218.

⁵²⁰ - *Id.*

⁵²¹ - Pierre Rousselin, "Irak : l'espoir régional", *Le Figaro* (14 octobre 2007).

⁵²² - Chubin, "Iran's Power In Context", 173.

Cependant, cette recherche d'influence a aussi suscité des doutes sur les ambitions réelles « *cachées* » de Téhéran dans la région. C'est ainsi que la montée en puissance de la communauté chiite irakienne et l'exemple qu'elle pourrait entraîner sur les minorités chiites vivant sur leurs territoires, n'ont fait qu'augmenter la crainte des pays arabes de la région, dont notamment Bahreïn et l'Arabie Saoudite, deux pays alliés des États-Unis⁵²³.

3.3 Le conflit israélo-arabe :

Le dernier conflit régional, d'importance mondiale et dans lequel l'Iran est impliquée, demeure celui qui oppose Israël aux pays arabes. L'Iran y joue un rôle de premier ordre à travers son seul réel allié dans le monde arabe, la Syrie et, son influence sur deux organisations puissantes, le Hezbollah libanais et le Hamas palestinien⁵²⁴.

Concernant la Syrie, sa coopération avec l'Iran remonte au début des années 80. À l'époque, il s'agissait pour Damas et Téhéran de contrebalancer les deux puissances de la région, leurs ennemis communs aux deux, l'Irak de Saddam Hussein et Israël et, accessoirement, l'influence américaine dans la région⁵²⁵. Pour ce faire, la Syrie et l'Iran ont utilisé le Hezbollah contre Israël. Dans l'incapacité de s'engager dans une action militaire directe afin de reprendre le contrôle du Golan, occupé depuis 1967, et après l'échec de 1973, Damas a accordé son soutien au mouvement chiite libanais très proche de Téhéran, le Hezbollah, dans ses attaques

⁵²³ - Chubin, "Iran's Power In Context", 173.

⁵²⁴ - Hezbollah = Parti de Dieu;

HAMAS = Harakat el Mouakawa Al Islamiya, Mouvement de la résistance islamique

⁵²⁵ - Russell, *Weapons Proliferation and War*, , 20.

contre Israël. Pour sa part, Téhéran avait pour but d'échapper aux « *limites géopolitiques étroites imposées par la guerre avec l'Irak et d'exercer une plus grande influence dans le monde arabe* »⁵²⁶. Aussi et selon leur accord, Damas devait déterminer le calendrier et l'objectif des attaques contre Israël et les États-Unis (très présents au Liban de 1982 à 1984)⁵²⁷. La Syrie s'engageait également à protéger les camps d'entraînement du Hezbollah situés dans la plaine de la Bekaa⁵²⁸. Pour sa part, Téhéran fournirait l'armement et l'entraînement nécessaires à ces camps, les financeraient et soutiendrait les familles des combattants⁵²⁹. C'est dans cette perspective qu'en 1982, un contingent de 1500 gardiens de la révolution iranienne fut déployé à Baalbek au Liban afin d'assister le Hezbollah qui venait d'être créé⁵³⁰.

Mais, dans les années 90, sans toutefois se démentir pour autant, les liens entre Damas et Téhéran furent moins intenses qu'ils ne l'avaient été dans les années 80. En effet, suite à l'effondrement de l'Union Soviétique, son principal allié, Damas renoua ses relations diplomatiques avec Bagdad à partir du milieu des années 90, et se rapprocha des États-Unis, entamant, en même temps, des négociations en dents de scie avec Israël pour la récupération du Golan. Toutefois, ces négociations chaperonnées par les États-Unis ont échoué. Cela n'a pas, pour autant, affaibli les relations entre Damas et Téhéran qui s'en sont, au contraire, plus équilibrées. On notera que Téhéran avait réduit sa présence au Liban à 150 hommes durant les années 90⁵³¹. Au cours de cette même période, la Syrie a essayé de jouer le rôle de

⁵²⁶ - Judith Palmer Harik, *Le Hezbollah : Un nouveau visage du terrorisme* (Québec : Éditions Stanke, 2007), 72.

⁵²⁷ - *Id.*

⁵²⁸ - *Id.*

⁵²⁹ - *Ibid.*, 73.

⁵³⁰ - Russell, *Weapons Proliferation*, 20.

⁵³¹ - *Id.*

médiateur entre l'Iran et ses voisins arabes du Golfe, notamment avec les Émirats Arabes-Unis sur la question de l'île d'Abu Moussa et Bahreïn⁵³². Son but était essentiellement de réduire ces tensions afin d'éviter que les États-Unis ne profitent d'une situation instable pour faire avancer leur propre agenda⁵³³.

Cependant, à partir des années 2000, et surtout 2003, la Syrie et l'Iran se sont, considérablement, rapprochés au point de devenir, l'un pour l'autre, les plus proches alliés. En effet, leur opposition commune à la politique américaine dans la région, notamment à l'invasion de l'Irak, leur soutien au Hezbollah et au Hamas, les crises de Damas avec le Conseil de sécurité de l'ONU et avec le Tribunal international à la suite de l'assassinat de Rafic Hariri au Liban, et la question nucléaire pour l'Iran ont résulté en leur isolement régional et international, les incitant, de ce fait, à se rapprocher encore plus étroitement l'un de l'autre⁵³⁴. En confirmation de ce rapprochement, le Premier ministre syrien, Mohammed Naji Utri, déclarait en février 2005, en pleine crise libanaise, consécutive à l'assassinat de Rafic Hariri, que « *les deux pays présenteraient un front uni face aux défis de la région* »⁵³⁵.

De plus, leur coopération militaire est très forte puisque Damas et Téhéran ont signé en juin 2006 un accord dans ce domaine, renforcé en mars 2007. Bien que les clauses de ces deux accords soient restées secrètes, il semble que l'Iran se soit engagé à transférer d'importantes quantités d'armes à la Syrie, et à financer, à hauteur de près d'un milliard de dollars, ses achats d'armements en Russie⁵³⁶. La

⁵³² - Jobin M. Goodarzi, *Syria and Iran: Diplomatic Alliance and Power Politics in The Middle East* (New York : Tauris Academic Studies, 2006), 291.

⁵³³ - *Id.*

⁵³⁴ - Mohamed-Reza Djalili, "La politique arabe de l'Iran", *A contrario* 5, 2 (2008), 142.

⁵³⁵ - Goodarzi, *Syria and Iran*, 293.

⁵³⁶ - Voir Konstantin Lantratov, "Mig's Will Defend Syria and Iran", *Kommersant* (19 juin 2007).

deuxième guerre du Liban de l'été 2006, opposant le Hezbollah, soutenu par Damas et Téhéran, à Israël a contribué au renforcement de l'alliance entre ces deux régimes. Ainsi, l'Iran a pu fournir au Hezbollah, via la Syrie, plusieurs milliers de rockets Katioucha et de missiles de moyenne portée.⁵³⁷ À cet égard, on pourrait être tenté d'établir un lien entre l'attaque, le 12 juillet 2006, du Hezbollah contre Israël, à l'origine de cette guerre, et le fait que, quelques jours plus tard, le Conseil de sécurité de l'ONU ait dû reporter une réunion sur la question du nucléaire iranien, devant éventuellement déboucher sur des sanctions contre Téhéran.

Enfin, durant la même période, l'Iran s'est en particulier rapproché des radicaux palestiniens du Hamas, auxquels elle fournit un important soutien financier et, un modeste appui militaire. De plus, le Président Ahmadinejad a pris des positions très dures vis-à-vis d'Israël, déclarant que ce pays n'avait pas le droit d'exister et que l'Holocauste n'était qu'un mythe. Ce faisant, il défend la thèse d'un seul État palestinien, déclarant que la mission de la politique extérieure iranienne est de contrer Israël⁵³⁸. Toutefois, il faut voir une raison plus stratégique au soutien actif de l'Iran aux Palestiniens et au Hezbollah. En effet, au-delà des affinités idéologiques et religieuses et de la recherche d'une influence sensible dans le monde arabo-musulman, l'Iran considère que, dans un contexte ⁵³⁹de risque de confrontation avec les États-Unis et Israël, son allié, « *soutenir les Palestiniens, c'est réduire les chances d'une invasion régionale des États-Unis* ». Pour Mojtaba Rahmandoust, Conseiller du président Ahmedinejad, « *nous considérons que nous*

⁵³⁷ - Melman et Javedanfar, *The Nuclear Sphinx of Tehran*, 204-05.

⁵³⁸ - Chubin, "Iran's Power In Context", 170-71.

⁵³⁹ - Interview de Mojtaba Rahmandoust, Conseiller du Président Mahmoud Ahmedinejad, dans Delphine Minoui, « Téhéran n'a pas l'intention d'attaquer Israël », *Le Figaro* (15 octobre 2007).

sommes la cible potentielle d'Israël, mais qu'en maintenant le front de la lutte contre le régime sioniste au niveau de la Palestine, nous resterons à l'abri de tout danger »⁵⁴⁰. En effet, la poursuite de ce conflit, ajouté à leur situation en Irak et en Afghanistan, limite les risques d'une attaque des États-Unis contre l'Iran.

4. Une région clé pour la stabilité internationale :

Ainsi, l'acquisition de la bombe atomique par l'Iran aurait des répercussions internationales dangereuses, dont celle du risque de la remise en cause de l'équilibre régional, déjà très instable, dans une zone critique pour la sécurité internationale. En effet, étant l'État le plus peuplé de la région productrice de près de la moitié de la production pétrolière mondiale, détenteur du quatrième rang mondial pour les exportations pétrolières et du deuxième rang pour les réserves gazières, l'acquisition de la bombe atomique par l'Iran serait un événement international géostratégique de premier ordre. Et cela est d'autant plus grave que, par son activisme politique et religieux et par ses réseaux d'influence en Irak, en Afghanistan, au Liban et dans le Caucase, Téhéran est déjà, souvent, perçue comme une menace à la sécurité internationale.

Au niveau énergétique, une crise qui serait le résultat de sanctions ou d'une confrontation avec l'Iran, pourrait entraîner une augmentation dramatique des prix du pétrole avec des conséquences imprévisibles et, en tous les cas, certainement très dures, particulièrement sur les économies mondiales et occidentales. À cet égard, Téhéran ne manque jamais de rappeler, qu'en cas d'attaque américaine, elle a les moyens de fermer le détroit d'Ormuz, étroit et peu profond, par lequel transitent les

⁵⁴⁰ - Minoui, « Téhéran n'a pas l'intention d'attaquer Israël », *Le Figaro*.

tankers pétroliers. Et, il s'agit là, de menaces fortement dissuasives et crédibles puisque la marine iranienne possède trois sous-marins russes « *Kilo* » réputés pour leur efficacité, ainsi que plusieurs missiles « *Silkworm* », montés sur des vedettes rapides⁵⁴¹. S'ils ce constituent pas réellement une menace pour les flottes occidentales, technologiquement plus avancées, les Iraniens le sont, en revanche, pour les tankers qui transitent dans le Golfe Persique et qui transportent l'essentiel des exportations pétrolières de la région. À cet égard, l'installation d'une base militaire française en mai 2008 à Abu-Dhabi, sur les rives du détroit d'Ormuz, juste en face de l'Iran, est l'un des indices le plus révélateur des inquiétudes européennes sur cette possibilité

Pour sa part, la Mer Caspienne dont l'Iran est riveraine, joue aussi un rôle très important, non seulement dans la crise qui l'oppose à la communauté internationale, mais également dans le jeu des rivalités entre les grandes puissances, elles-mêmes. En effet, la production de la Mer Caspienne participe à l'établissement des cours mondiaux du pétrole, ce qui justifie la présence active des Américains dans la région⁵⁴². Cette présence cache aussi deux autres buts, le premier étant de soutenir les projets de pipelines visant à isoler l'Iran, et le second étant de soustraire les ex-républiques soviétiques, situées en bordure de la Caspienne, à l'influence russe⁵⁴³. Les Chinois, également très dépendants de leurs importations d'hydrocarbures se sont déployés aux abords de la Caspienne en y achetant massivement des gisements

⁵⁴¹ - Géré, *L'Iran et le nucléaire*, 57.

⁵⁴² - Régis Genté, « Riche en hydrocarbures, la Mer Caspienne suscite toutes les convoitises » *Le Figaro* (8 novembre 2007).

⁵⁴³ - *Id.*

de gaz et de pétrole.⁵⁴⁴ De son côté, depuis les crises gazières russo-ukrainiennes, en janvier 2006 et janvier 2009, l'Europe « *lorgne* » également en direction de la Caspienne en vue de réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis de Moscou.

Ainsi donc, l'acquisition de l'arme atomique par un pays de la région perturberait dramatiquement la situation déjà extrêmement « *volatile* » de cette partie du monde. Jusque-là, les pays arabes, à l'exception de la Syrie et du Soudan, ont toujours mené des politiques d'équilibrage vis-à-vis de l'Iran, notamment par leur soutien massif à l'Irak entre 1980 et 1988⁵⁴⁵. Dans les années 90, lors de la première guerre du Golfe, et durant la première année d'occupation de l'Irak par les américains, il semble que le calcul des pays de la région était que la présence américaine dans le Golfe dissuaderait l'Iran de mener une attaque militaire conventionnelle contre eux. Toutefois, les révélations sur l'étendue du programme nucléaire iranien ont remis en cause ces spéculations. En effet, les responsables arabes de la région ont soulevé le fait que la protection que leur offraient les États-Unis pourrait devenir insuffisante face à un Iran nucléaire. De plus, beaucoup estiment que si l'Irak avait eu l'arme atomique en 1990, il est peu probable qu'au vu des risques militaires énormes pour son armée, Washington serait intervenue pour libérer le Koweït⁵⁴⁶. Signe révélateur de cet état d'esprit, lorsqu'il a été demandé à un officiel koweïtien d'exprimer son opinion sur le renforcement du rôle de l'OTAN dans la protection de son pays face à l'Iran, il a répondu : « *nous ne mettons pas notre*

⁵⁴⁴ - Genté, « Riche en hydrocarbures, la Mer Caspienne suscite toutes les convoitises » *Le Figaro* (8 novembre 2007).

⁵⁴⁵ - Russel, *Weapons Proliferation*, 91.

⁵⁴⁶ - *Ibid*, 92.

destin entre les mains de décisions de l'OTAN... [En cas de conflit] Le temps qu'ils prennent une décision, il n'y aura plus de Koweït...»⁵⁴⁷.

Plus précisément, les pays arabes du Golfe craignent que, dans l'avenir, l'Iran ne se lance dans une politique d'expansion limitée pour saisir des territoires disputés, dont ceux des îles des Petite et Grande Tumb, objet de discorde avec les Émirats Arabes Unis. Cette politique serait favorisée par la détention de l'arme nucléaire qui dissuaderait tout État de s'y opposer⁵⁴⁸. Enfin, les États-Unis et Israël craignent qu'un Iran militairement nucléarisée ne rende les groupes terroristes encore plus hardis, particulièrement ceux auxquels Téhéran est associée, c'est-à-dire le Hezbollah et le Hamas⁵⁴⁹. Certains analystes israéliens avaient même évoqué la possibilité d'un scénario semblable à « *la crise des missiles cubains* », dans lequel l'Iran transférerait des charges atomiques au Hezbollah afin qu'il les déploie dans le Liban Sud⁵⁵⁰. Ce scénario, certes très hypothétique, n'en est pas moins très révélateur de la crainte que suscite une Iran nucléaire.

De plus, un effet régional boule de neige n'est pas à exclure. En effet, l'Égypte et surtout l'Arabie Saoudite ont clairement sous-entendu qu'ils entreprendraient des démarches pour l'acquisition d'une arme nucléaire si l'Iran parvenait à s'en doter. Aussi, un officiel saoudien interrogé sur la meilleure manière de répondre « *raisonnablement* » à une bombe iranienne, répondit : « *par une autre bombe* »⁵⁵¹. À cet égard, le journal britannique, The Guardian, a révélé qu'à la fin de l'année 2003, le gouvernement saoudien, face à l'Iran, songeait à toute une série d'options,

⁵⁴⁷ - Cité dans Dassa Kaye et Wehrey, « A Nuclear Iran », 113.

⁵⁴⁸ - Russel, *Weapons Proliferation*, 92.

⁵⁴⁹ - Dassa Kaye et Wehrey, « A Nuclear Iran », 116-17.

⁵⁵⁰ - *Ibid*, 118.

⁵⁵¹ - *Ibid*, 114.

dont l'acquisition de l'arme atomique⁵⁵² comme l'attesterait le fait que le roi Abdullah, alors prince héritier, aurait, à la mi-octobre 2003, signé un accord secret avec le Pakistan prévoyant le transfert, par Islamabad, de technologie nucléaire en Arabie Saoudite, en échange de livraisons, à bas prix, de pétrole⁵⁵³. Même si l'existence d'un tel accord a été niée par les deux pays, il n'en révèle pas moins le niveau d'appréhension des Saoudiens à l'éventualité d'un Iran nucléaire. De la même façon, d'autres États du Golfe, plus petits, craignent également que Ryad n'exploite le spectre d'un Iran nucléaire pour affirmer sa domination dans la péninsule Arabique⁵⁵⁴. Enfin, dans un contexte où Israël possède déjà la bombe, et où l'Iran et l'Arabie Saoudite chercheraient à l'acquérir, il est probable que l'Égypte ne demeurerait pas en reste et tenterait, elle aussi, de développer son propre arsenal nucléaire.

Ainsi donc, ce chapitre nous permet de montrer que c'est dans un contexte éminemment international que la crise iranienne se joue dans la mesure où les toutes grandes puissances ont des intérêts, parfois consensuels, plus souvent conflictuels dans cette région. Nous avons vu aussi que l'Iran est un acteur clé dans tous les enjeux du Moyen-Orient, que ce soit en Irak, en Afghanistan ou dans le conflit Israélo-arabe. De ce fait, la stabilité de la région est intimement liée au destin de l'Iran et de ses interactions avec les grandes puissances. Notons également que, du fait de son importance extrêmement stratégique, la stabilité de cette région dépend en grande partie aussi des interactions entre les grandes puissances, elles-mêmes, et

⁵⁵² - Russel, *Weapons Proliferation*, 97.

⁵⁵³ - *Id.*

⁵⁵⁴ - Dassa Kaye et Wehrey, « A Nuclear Iran », 114.

de leurs intérêts, non seulement dans la région mais dans le monde. Ces interactions entre les puissances seront évaluées dans le cadre de leurs stratégies de jeux à niveaux multiples.

C'est l'analyse de ces stratégies qui fera l'objet de notre chapitre suivant.

Chapitre 6

Le groupe de Stackelberg :

Les motivations des grandes puissances

Lors d'une crise ou tout simplement lors de négociations entre États, les décisions prises sont souvent associées à toute une série de questions connexes qui n'y sont donc pas nécessairement directement liées. Toutes ces questions constituent le contexte de ce qu'on appelle un jeu à niveaux multiples, dans lequel les États sont en interaction face à des enjeux interdépendants pouvant éventuellement les conduire, comme nous l'avons vu dans la première partie de cette recherche, à une coopération conflictuelle.

Dans ce qui suit, nous étudierons, ainsi, notre seconde variable relative à la nature des membres du groupe, et qui se réfère aux liens prévalant entre eux en tant que groupe, entre certains d'entre eux, et avec le contrevenant à la norme, soit l'Iran. Ceci nous permettra de voir leur degré d'interdépendance, de vulnérabilité et/ou de collusion avec le leader, et d'examiner toutes les questions liées au dossier iranien.

Dans cette partie, nous nous efforcerons aussi de caractériser les membres du « *groupe de Stackelberg* », à savoir l'Union Européenne, la Chine et la Russie. Plus précisément, nous essaierons de déterminer la nature de leurs relations, tant avec le « *leader de Stackelberg* » [les Etats-Unis], qu'avec le contrevenant [l'Iran]. Nous verrons que la décision des membres du « *groupe de Stackelberg* » de coopérer sur

la question iranienne est liée à plusieurs dossiers qui, sans nécessairement avoir de liens directs avec l'Iran, n'en sont pas moins d'une importance capitale pour les membres du groupe et leur leader.

À cet égard, les États-Unis, la Russie, la Chine et l'UE possèdent différentes capacités et différentes priorités, affectant de manière variée leur coopération mutuelle face à la prolifération nucléaire⁵⁵⁵. Ainsi, si l'UE est demeurée généralement proche des Américains sur le dossier iranien, ce n'est le cas ni de la Russie ni de la Chine, eux-mêmes, partenaires incontournables des États-Unis dans la lutte contre la prolifération nucléaires, et dont l'aide reste donc déterminante dans le règlement du dossier iranien. Pour rappel, depuis la fin de la Guerre froide, la Russie et la Chine ont indiqué qu'il était préférable que le système international soit multipolaire et appuyé sur des organisations institutionnelles internationales afin de mieux le gouverner⁵⁵⁶. Le dossier nucléaire iranien se conçoit, ainsi, dans un contexte de « **coopération conflictuelle** »⁵⁵⁷ dans lequel les parties suivent, de manière quasiment individuelle, dans un multilatéralisme au sens de Stackelberg, des stratégies de revendications de leurs intérêts respectifs (à niveaux multiples), en même temps que de coopération en dehors d'organisations formelles.

1. **Le « *Soft Bandwagoning* » européen : *Un suivisme peu conflictuel***

1.1 **La perception européenne de la menace iranienne :**

Pour Stephen Walt, les États s'engagent dans des activités d'équilibrage, non

⁵⁵⁵ - Sharyl Cross et Paul J. Bolt, "Introduction" dans Paul J. Bolt, SU Changhe et Sharyl Cross, dir., *The United States, Russia and China: Confronting Global Terrorism and Security Challenges in 21st Century*, (Westport, Connecticut: Praeger Security International, 2008), 4.

⁵⁵⁶ - *Id.*

⁵⁵⁷ - Voir chapitre 3.

pas contre une puissance, mais contre des menaces (*balance of threats*). C'est la stratégie qu'ils suivent, surtout si l'acteur dominant leur offre des avantages économiques et sécuritaires⁵⁵⁸. Cette stratégie est ainsi déterminée par l'agrégat de puissances, par la proximité et par les capacités offensives, mais aussi par les intentions offensives d'un puissant acteur⁵⁵⁹.

Il en est ainsi de la politique de « *bandwagoning* » de l'Union Européenne vis-à-vis des États-Unis. En effet, malgré les nombreuses déclarations en faveur d'une « *Europe de la défense* », celle-ci reste encore à bâtir. Et, dans l'intervalle, l'Union Européenne ne peut, en la matière, que compter sur les États-Unis⁵⁶⁰. Cette option, certes moins coûteuse, rend toute activité d'équilibrage en Europe improbable. On pourrait tout au plus, comme ce fut le cas en 2003 lorsque la France, l'Allemagne et la Russie ont tenté de s'opposer à l'invasion américaine de l'Irak, assister à une activité de *soft balancing*. Cependant, pour ce qui est de la prolifération nucléaire, ce *bandwagoning* est plus probable dans le contexte iranien du fait de la motivation géographique (les missiles iraniens peuvent atteindre l'Europe) et de l'importance économique de cette région pour l'Europe⁵⁶¹. Cependant, dans le cas de la crise iranienne, la politique de l'UE ne constitue pas un suivisme des États-Unis au sens classique du terme, mais plutôt un suivisme conditionné dans la mesure où, s'ils sont d'accord avec les grands objectifs de la politique américaine vis-à-vis de l'Iran, les européens diffèrent, en revanche, de Washington sur les moyens de les atteindre. C'est une politique que l'on qualifierait de *soft bandwagoning*.

⁵⁵⁸ - Voir Stephen Walt, *The Origins of Alliances*, (Ithaca : Cornell University Press, 1987).

⁵⁵⁹ - TV Paul, « Introduction », dans Paul, Witz et Fortmann, *Balance of Power*, 8.

⁵⁶⁰ - Art, « Europe Hedges its Security Bets » dans Paul, Wirtz et Fortmann, *Balance of Power*, 205.

⁵⁶¹ - Mario Telo, *Europe : A Civilian Power ? European Union, Global Governance, World Order* (Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York : Palgrave Macmillan, 2006), 35-9.

Certes, dans le pire des cas, les missiles iraniens ne peuvent atteindre que le sud de l'Europe et ne représentent, donc qu'une menace très relative. Ainsi que le montre le tableau 6 ci-dessous, même s'il est lancé de Tabriz, le point le plus avancé dans le nord du pays, le Shahab-3, d'une portée de 1500 km environ, ne peut atteindre aucune capitale européenne, y compris Prague qui en est pourtant la plus proche⁵⁶². Ils ont, par contre, la capacité de viser les rivages du sud de l'Europe, et/ou de menacer ses pays alliés au Moyen-Orient. D'ailleurs, l'ancien secrétaire iranien du Conseil suprême de sécurité nationale avait qualifié de « *blague de l'année* » l'excuse de la menace de ces missiles pour justifier le déploiement d'un bouclier anti-missiles américain en Europe⁵⁶³.

Tableau 7 ⁵⁶⁴ : *Portée des missiles iraniens vs les principales capitales européennes.*

	Berlin	Londres	Paris
Iran (de Tabriz)	3000km	3900km	3700km
Missiles	Shahab-1	Shahab-2	Shahab-3
Portée	280-330km	550-600km	1500-2000km

Cependant, cette menace n'est pas à exclure définitivement. En effet, à long terme, rien n'indique que l'Iran ne sera pas en mesure de développer des missiles capables d'atteindre des cibles stratégiques en Europe. De plus, comme le souligne

⁵⁶² - Anton V Khlopkov, "The Emergence of New Nuclear States: Strategic Consequences and Impact on The Security of United States", dans Gregory Boutherein, Ed., *Europe Facing Nuclear Weapons Challenges* (Bruxelles : Bruylant, 2008), 138.

⁵⁶³ - *Ibid*, 139.

⁵⁶⁴ - Ce tableau a été obtenu à partir de deux tableaux établis par Anton Khlopkov sur les distances séparant l'Iran et la Corée du Nord des capitales européennes, ainsi que sur la portée des missiles iraniens et nord-coréens.

Thérèse Delpech, l'éventualité d'une adhésion, à moyen ou long terme, de la Turquie à l'Union Européenne ne doit pas être totalement écartée⁵⁶⁵. La frontière de l'UE se trouverait alors déplacée au Moyen-Orient et l'Europe serait donc directement concernée par les conséquences d'un Iran nucléaire dont elle deviendrait, alors, réellement à portée de ses missiles⁵⁶⁶. En tous les cas, ceci est inacceptable pour les grandes puissances européennes, et serait un défi à leurs responsabilités internationales, notamment vis-à-vis des pays dès maintenant menacés.

Plus généralement, depuis la crise irakienne de 2003 qui a vu l'Europe se diviser en partisans d'un soutien aux États-Unis et de ceux qui s'y opposaient, l'UE a formulé une nouvelle approche commune pour lutter contre la prolifération. C'est ainsi qu'en novembre 2003, le Conseil de l'UE a adopté une position commune sur l'universalisation et le renforcement des accords multilatéraux, relatifs à la non-prolifération. Plus encore, la création d'une Troïka européenne [France, Allemagne et Grande Bretagne] et la nomination d'un Haut-Représentant, Javier Solana, pour le règlement de la crise iranienne montrent bien la volonté de l'UE de lutter de manière crédible contre la prolifération nucléaire⁵⁶⁷. De plus, l'insertion d'une clause de « *non-prolifération* » dans les accords commerciaux entre l'UE et des États tierces démontre aussi sa volonté de renforcer le régime de non-prolifération, en faisant usage de moyens non coercitifs, fondés sur « *le principe de conditionnalité* »⁵⁶⁸. Et,

⁵⁶⁵ - Delpech, *L'Iran, la bombe*, 38.

⁵⁶⁶ - *Id.*

⁵⁶⁷ - Gregory Bouterin, « Europe and Nuclear Weapons : Issues at Stake. Overview and Introduction », dans Bouterin, Ed., *Europe Facing Nuclear Weapons Challenges* (Bruxelles : Bruylant, 2008), 18.

⁵⁶⁸ - *Id.*

comme le souligne Robert Litwak, en la matière, et notamment en ce qui concerne l'Iran, la différence fondamentale entre les États-Unis et l'UE réside plus dans les moyens de dissuasion à mettre en œuvre que dans les fins⁵⁶⁹. Ainsi, si États-Unis et l'UE sont d'accord sur la nécessité d'un changement de comportement de ces États, l'approche européenne met plus l'accent sur le dialogue politique et la coopération économique afin de convaincre les États « voyous » d'observer un comportement modéré et responsable, alors que les États-Unis, ont toujours, et jusqu'à très récemment encore, plutôt mis l'accent sur la coercition⁵⁷⁰. Ainsi, pour Robert Kagan⁵⁷¹ :

« L'Europe se dirige vers un monde autonome fait de lois et de règles, ainsi que de négociations et de coopération transnationales. ... Pendant ce temps, les États-Unis restent embourbés dans l'histoire, exerçant leur puissance dans un monde anarchique, hobbesien, dans lequel on ne peut compter sur les lois et règles internationales ».

Dès lors, la politique européenne vis-à-vis des États-Unis peut être qualifiée comme étant de « *Soft Bandwagoning* ».

1.2 La stratégie européenne contre la prolifération :

Ainsi donc, l'UE a adopté « *une stratégie européenne contre la prolifération des armes de destruction massive* », et a exigé qu'elle soit spécifiquement intégrée dans les politiques plus globales des pays membres de l'Union, et qu'elle soit non seulement conduite dans un cadre multilatéral, mais également en coopération avec

⁵⁶⁹ - Litwak, *Rogue States and the US Foreign Policy*, 82.

⁵⁷⁰ - *Id.*

⁵⁷¹ - Robert Kagan, *Power and Paradise : America and Europe in The New World Order* (London : Atlantic Books, 2003), 3.

tous les autres États soutenant la non-prolifération⁵⁷². Plus précisément, la stratégie européenne considère que le multilatéralisme doit être son « *Modus vivendi* » dans la lutte contre ce phénomène afin « *de dissuader, d'arrêter et de renverser, là où c'est possible, les programmes de prolifération* »⁵⁷³. Cette stratégie tient également compte de l'importance que revêt la prolifération des ADM⁵⁷⁴ chez leur partenaire américain et, par là même, de la nécessité de trouver un moyen de coopérer avec eux sur cette question.

Divisée en plusieurs volets, cette stratégie stipule que la prolifération des ADM est une grave menace pour la paix et la sécurité internationale. À cet égard, il est explicitement spécifié que la lutte contre ce phénomène relève de la responsabilité collective de tous les membres de l'UE. Aussi, et là est le point crucial de ce document, il y est décrété que la démarche adoptée sera celle d'un « *multilatéralisme efficace* »⁵⁷⁵, suivant une approche globale s'appuyant sur cinq principes. Tout d'abord, cette stratégie est conçue dans une perspective multilatérale de la sécurité et d'engagement au maintien, à la finalisation et au renforcement de l'ensemble des accords et traités internationaux, dont notamment le TNP⁵⁷⁶. Elle préconise aussi l'intégration de la non-prolifération dans les politiques plus générales des États membres, en utilisant toutes les ressources et instruments

⁵⁷² - Union Européenne, 2003. « Stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive », adoptée lors du Conseil Européen ». En ligne :
« http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/misc/78341.pdf »
(page consultée le 4 Juillet 2009).

⁵⁷³ - Sten Rynning, "Peripheral or Powerful? The European Union's Strategy to Combat the Proliferation of Nuclear Weapons", *European Security* no. 3, 4, (septembre 2007), 272.

⁵⁷⁴ - *Id.*

⁵⁷⁵ - Christler Alstrom, « The EU Strategy Against Proliferation of Weapons of Mass Destruction » dans Kile dir., *Europe and Iran*, 35.

⁵⁷⁶ - *Id.*

disponibles. En outre, ce document réaffirme la détermination de l'Europe à soutenir toutes les institutions internationales, chargées de s'assurer que les traités et accords internationaux sont respectés⁵⁷⁷. Finalement, l'UE s'engage à coordonner, au niveau international, les contrôles d'exportation de produits sensibles, mais aussi à renforcer sa coopération avec les États-Unis dans ce domaine⁵⁷⁸.

Le Comité politique et de sécurité de l'UE a approuvé cette stratégie et a convenu de l'absolue nécessité d'amener tous les États à se conformer aux traités internationaux sur la non-prolifération, notamment par le renforcement des normes internationales et des moyens visant à la détection de toute violation des traités⁵⁷⁹. Finalement, il est clairement spécifié que, là où les mesures préventives (traités, contrôles d'exportations, etc.) ont échoué, les mesures coercitives du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à savoir des sanctions sélectives ou globales, voire même l'usage de la force si nécessaire, peuvent être envisagées⁵⁸⁰. Telle est la démarche suivie par l'UE vis-à-vis de l'Iran.

1.3 L'Europe dans la crise iranienne : *Le multilatéralisme efficace*

Même si la politique européenne à l'égard de l'Iran a toujours été complexe et souvent tendue, l'U.E a aussi affiché sa volonté de « *normaliser* » ses relations avec les Iraniens, particulièrement après les tensions des années 80. C'est ainsi qu'à partir des années 90, considérant le rôle très important de l'Iran dans la région du Golfe arabo-persique, les Européens ont jugé nécessaire d'ouvrir le dialogue avec

⁵⁷⁷ - Christler Alstrom, « The E.U Strategy Against Proliferation of Weapons of Mass Destruction » dans Kile dir., *Europe and Iran*, 35.

⁵⁷⁸ - *Id.*

⁵⁷⁹ - *Ibid*, 33.

⁵⁸⁰ - *Id.*

Téhéran, mais un dialogue « critique »⁵⁸¹. Ceci impliquait le rétablissement des relations diplomatiques, sous réserve que l'Iran améliore la situation des droits de l'homme, résolve l'affaire Salman Rushdie, et assouplisse ses positions sur les questions du processus de paix israélo-arabe, du terrorisme et de la prolifération des ADM⁵⁸². Bien que difficile, le dialogue entamé s'est poursuivi et l'élection, en 1997, du réformateur, Mohamed Khatami, a permis de le hisser à de hauts niveaux. C'est ainsi qu'en 1999, plusieurs groupes de travail ont été créés, notamment, sur l'énergie, le commerce et les investissements. À cet égard, nous rappellerons que l'une des premières réactions de l'U.E aux attentats du 11 Septembre a été d'augmenter ses consultations avec Téhéran pour la signature d'un accord sur le commerce et la coopération, plus connu sous le nom de TCA⁵⁸³, en vue d'aider à la stabilisation de la région⁵⁸⁴. Cependant, à la suite des révélations sur le programme nucléaire iranien, de la crispation du régime à cet égard et de sa décision de poursuivre son programme en la matière, l'attention des Européens se concentrait essentiellement sur cette question, tandis que les négociations pour le TCA s'effondraient en juin 2003.

À partir de là, l'UE décida de réviser sa stratégie à l'égard de Téhéran, en agissant sur l'économie iranienne afin de l'amener à suspendre son programme nucléaire. En effet, l'Iran se trouvait alors en grave difficulté, ne créant que 400.000 emplois par an par rapport au million de personnes arrivant chaque année sur le

⁵⁸¹ - Lynn Dryburgh, "The E.U as a Global Actor? E.U Towards Iran", *European Security* 17, 2 (juin 2008), 258.

⁵⁸² - *Id.*

⁵⁸³ - Trade and Cooperation Agreement (TCA).

⁵⁸⁴ - Dryburgh, "The E.U as a Global Actor ?", 258

marché du travail⁵⁸⁵: une situation encore plus aggravée par l'isolement croissant du pays sur la scène internationale. Ainsi, de nombreux technocrates iraniens considéraient que le redressement de l'économie exigerait 20 milliards de dollars d'investissements étrangers directs sur une période d'au moins 5 ans⁵⁸⁶. De plus, la modernisation du secteur pétrolier, principale source de revenus extérieurs du pays, nécessiterait un investissement d'environ 70 milliards de dollars, sur les cinq ou dix années à venir, afin de maintenir sa production à niveau⁵⁸⁷. Or, dans ce contexte, seuls l'Europe, les États-Unis et le Japon sont en mesure de fournir une telle aide. Et, même si certains leaders iraniens espèrent trouver des appuis en Russie et en Chine, ces derniers ne peuvent cependant pas fournir un tel effort financier. Et, même s'ils le faisaient, ce serait alors sur des périodes bien plus longues et en n'offrant que des technologies moins avancées que celles des pays occidentaux.

Enfin, il faut rappeler que l'UE est le premier partenaire économique de l'Iran. À cet égard, 24.3% des relations commerciales de Téhéran ont eu lieu avec l'Europe en 2007, pour un total de 23.7 milliards de dollars⁵⁸⁸. Notons également que 27.6% des importations iraniennes proviennent de l'UE, tandis que 22% du total des exportations iraniennes vont à l'UE. Ceci place Bruxelles dans une position privilégiée puisqu'elle est, de loin, le premier partenaire économique de l'Iran. La Chine est son second partenaire avec des échanges commerciaux d'une valeur

⁵⁸⁵ - Kenneth M Polack, "A Common Approach to Iran", dans Ivo Daalder, Nicole Gnesotto, Philip Gordon, Ed., *Crescent of Crisis : U.S.-European Strategy For The Greater Middle East* (Washington, D.C. : Brookings Institution Press, 2006), 17

⁵⁸⁶ - *Id.*

⁵⁸⁷ - *Id.*

⁵⁸⁸ - European Union, "Iran : E.U Bilateral Trade and Trade With the World" (Bruxelles. 10 septembre 2008). En ligne : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc_113392.pdf », (page consultée le 25 juin 2009).

commerciale de 14 milliards de dollars⁵⁸⁹. Finalement, il est nécessaire de souligner les importations significatives de pétrole iranien par les pays européens, dont 24% vont à la Grèce, 11% à l'Italie et 7% à la France⁵⁹⁰. Par ailleurs, et ainsi que nous l'avons vu, l'UE est soucieuse de réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie, notamment, en matière de gaz. À cet égard, un rapprochement avec les Iraniens, détenteurs du 2^e rang mondial pour leurs réserves gazières, pourrait aller dans ce sens, contribuant à construire et à entretenir de bonnes relations avec ce pays et réciproquement. Ce rapprochement représenterait donc un enjeu majeur. Aussi, c'est dans ce contexte que la Troïka européenne [Grande Bretagne, France et Allemagne] estime pouvoir jouer un rôle prépondérant dans la résolution de la crise nucléaire iranienne.

Ainsi, dès 2003, cette Troïka a mené des négociations intensives avec Téhéran, qui ont abouti, le 21 octobre 2003 à la signature d'une déclaration commune sur la question du nucléaire. Téhéran y affirmait avoir reçu les clarifications nécessaires et, en conséquence, acceptait de signer le protocole additionnel de l'AIEA⁵⁹¹ prévoyant toute une série de contrôles complémentaires de manière à s'assurer qu'aucun pays ne développe de programme nucléaire clandestin. Enfin, dans une volonté d'instaurer une confiance réciproque, Téhéran acceptait de suspendre toutes ses activités d'enrichissement et de reconversion de l'uranium⁵⁹². En échange, elle

⁵⁸⁹ - European Union, "Iran : EU Bilateral Trade and Trade With the World" (Bruxelles. 10 septembre 2008). En ligne : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc_113392.pdf », (page consultée le 25 juin 2009).

⁵⁹⁰ - Khlopkov, "The Emergence of New Nuclear States", dans Boucherin, Ed., *Europe Facing Nuclear Weapons Challenges*, 135.

⁵⁹¹ - AIEA, "Statement by the Iranian Government and Visiting E.U Foreign Ministers", (21 octobre 2003). En ligne : http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/IaeaIran/statement_iran21102003.shtml », (page consultée le 25 juin 2009).

⁵⁹² - *Id.*

obtenait un accès plus facile à un large éventail de technologies, à la condition d'avoir d'abord résolu toutes les questions relatives à son programme nucléaire. Toutefois ce document, trop vaguement formulé, ne précisait pas la durée du moratoire iranien sur l'enrichissement de l'uranium⁵⁹³. Mais, il a permis, malgré tout, d'atténuer les tensions temporairement.

Cependant, la crise a très vite rebondi lors de l'interprétation des clauses de l'accord, notamment celle relative à l'enrichissement de l'uranium. Ainsi, si pour l'U.E, l'Iran devait cesser toutes ses activités d'enrichissement, y compris celles qui y sont liées, Téhéran s'estimait, pour sa part, en droit de continuer à tester et à fabriquer des composants de centrifugeuses⁵⁹⁴, tout en annonçant, par ailleurs, avoir décidé de produire de l'hexafluorure d'uranium (UF₆) dans son usine d'Esfahan⁵⁹⁵. C'est aussi au cours de cette même période, en juin 2004, que Mohamed El Baradei, directeur de l'AIEA, a déploré le manque de coopération de la part des Iraniens. Le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA fut amené à voter une résolution appelant l'Iran à respecter l'accord d'octobre 2003 et à suspendre toutes ses activités d'enrichissement et de conversion de l'uranium.

Téhéran, en réponse, dénonça l'accord et reprit ses activités d'enrichissement, incluant la construction et l'installation de centrifugeuses à Natanz, sous la supervision de l'AIEA, avant de les suspendre à nouveau⁵⁹⁶. Finalement, en septembre 2004, la Troïka européenne et le Ministre iranien des Affaires étrangères

⁵⁹³ - Kile, "The Nuclear Controversy" dans Kile dir., *Europe and Iran*, 8.

⁵⁹⁴ - *Ibid*, 11.

⁵⁹⁵ - *Id.*

⁵⁹⁶ - *Id.*

ont signé un nouvel accord à Paris⁵⁹⁷, selon lequel l'Iran suspendait toutes ses activités d'enrichissement et de conversion de l'uranium. Cet accord prévoyait également le lancement de négociations dans différents domaines, notamment sur les questions afférant à la sécurité, au transfert de technologies et à la coopération économique, et incluait la reprise des négociations sur l'accord TCA suspendues depuis juin 2003⁵⁹⁸.

Cependant, ces négociations, entamées en vue de parvenir à un accord final à long terme, se sont soldées par un échec. En effet, en acceptant de se conformer à la supervision et au contrôle de l'AIEA et à toutes leurs mesures additionnelles afin de renforcer la confiance des Européens à son égard, l'Iran avait demandé en échange, lors d'une rencontre avec l'UE, en mai 2005, l'autorisation de poursuivre son programme d'enrichissement limité d'uranium à Natanz et celle d'acheter un réacteur nucléaire à eau légère à l'UE. Elle avait aussi requis l'allègement des restrictions sur son accès aux technologies avancées, ainsi que l'ouverture du marché européen à ses produits⁵⁹⁹. Et, si les Européens n'ont pas accepté d'emblée les propositions iraniennes, ils ne les ont pas refusées, non plus, par crainte de rompre leurs discussions avec Téhéran au moment où Washington annonçait, par la voix de Condoleezza Rice, l'intérêt des Américains quant à leur poursuite : « *Si l'Iran suspend ses activités d'enrichissement de l'uranium, les États-Unis lèveront, alors, leur opposition quant à son entrée à l'OMC (l'Organisation Mondiale du Commerce), et autoriseront la vente de pièces de rechange américaines pour son aviation civile* »⁶⁰⁰.

⁵⁹⁷ - Kile, "The Nuclear Controversy" dans Kile dir., *Europe and Iran*, 15.,

⁵⁹⁸ - *Ibid*, 16.

⁵⁹⁹ - *Ibid*, 18.

⁶⁰⁰ - *Ibid*, 19.

Toutefois, en cas d'échec des négociations, les Américains ont clairement demandé aux Européens d'accepter le transfert du dossier iranien au Conseil de Sécurité de l'ONU. L'UE accepta⁶⁰¹. Aussi, après le rejet, par l'Iran, de ces propositions, son dossier fut référé au Conseil de Sécurité de l'ONU en février 2006, et des sanctions furent votées, pour la première fois, à son encontre. Nous y reviendrons.

Ainsi donc, comme nous venons de le voir, la démarche de l'UE s'inscrit dans sa stratégie de lutte contre la prolifération. Si elle n'a pas obtenu les résultats escomptés puisque, finalement, le dossier iranien a été transmis au Conseil de Sécurité, elle n'avait toutefois pas exclu cette issue. Cette démarche a, néanmoins, eu le mérite de présenter trois avantages conséquents. Le premier est d'avoir ralenti considérablement le programme nucléaire iranien puisque pendant plus de deux ans toutes les activités d'enrichissement de l'uranium avaient cessé⁶⁰². Le second, et qui est peut-être le plus important, est que cette démarche, activement soutenue par la Chine, par la Russie et par les États-Unis, a conduit à de fortes propositions, notamment sur la levée de certaines sanctions américaines. Elle a aussi fondé les bases d'une future coalition internationale cohérente⁶⁰³. À cet égard, le soutien russe a aussi été déterminant puisque, durant cette période, Moscou a menacé de cesser la construction de l'usine de Busher si Téhéran ne reprenait pas les négociations avec l'UE⁶⁰⁴. Enfin, suite à la reprise par l'Iran de ses activités d'enrichissement, le

⁶⁰¹ - Kile, "The Nuclear Controversy" dans Kile, *Europe and Iran*, 16.

⁶⁰² - Sebastien Harnisch, "The E.U Faces The Iranian Nuclear Challenge", dans Boutherin, dir., *Europe Facing Nuclear Weapons Challenges*, 144.

⁶⁰³ - *Id.*

⁶⁰⁴ - Sebastian Harnisch, "Minilateral Cooperation and Transatlantic Coalition-Building : The EU- 3 Iran Initiative", *European Security* 16, 1 (mars 2007), 6.

dernier point significatif de cette entente a été le transfert du dossier iranien au Conseil de Sécurité de l'ONU et le vote des sanctions, à son encontre, avec le soutien crucial des Russes et des Chinois⁶⁰⁵. Rappelons que Moscou est allé jusqu'à suspendre la construction de l'usine de Busher. Finalement, la démarche de l'UE a quelque peu contribué à éviter d'entraîner le Moyen-Orient dans une course au nucléaire, notamment pour ce qui est de l'Arabie Saoudite et de l'Égypte⁶⁰⁶.

Il y a donc eu un consensus entre les Américains et les Européens sur la nécessité d'éviter que l'Iran n'acquiert l'arme nucléaire, un consensus que prolonge sans appel la déclaration du Président français, Nicolas Sarkozy, lors de la Conférence annuelle des Ambassadeurs à Paris, en août 2007 : « Une Iran dotée de l'arme nucléaire est pour moi inacceptable »⁶⁰⁷. Néanmoins, l'UE met l'accent sur le dialogue politique et les relations économiques comme incitatifs à un changement de comportement des « États voyous », afin qu'ils adoptent des attitudes plus responsables en tant que membres de la communauté internationale⁶⁰⁸. Ceci explique la politique européenne à l'égard de l'Iran, notamment entre 2003 et 2006, puis de son soutien aux sanctions onusiennes, à son encontre, sanctions que les diplomates français avaient toutefois qualifiées « de ciblées et de réversibles ». Ces sanctions visent à amener Téhéran à changer de comportement sur la question du nucléaire, sans pour autant provoquer un effondrement du régime, ni remettre en cause les intérêts économiques et sécuritaires de l'Europe dans ce pays.

⁶⁰⁵ - Harnisch, "The E.U Faces The Iranian Nuclear Challenge", dans Boutherin, dir., *Europe Facing Nuclear Weapons Challenges*, 144.

⁶⁰⁶ - *Id.*

⁶⁰⁷ - Voir Natalie Nougayrède, « Nicolas Sarkozy : « Une Iran dotée de l'arme nucléaire est inacceptable », Journal *Le Monde* (27 août 2007).

⁶⁰⁸ - Litwak, *Rogue States and the US Foreign Policy*, 82.

2. Les ambiguïtés chinoises :

2.1 La Chine et les États-Unis :

Pékin estime que le développement intense et relativement récent de la Chine l'a transformée en « *un pays prospère, disposant d'une armée puissante* »⁶⁰⁹. Et en effet, en l'espace de soixante ans, ce pays est passé d'une situation de pauvreté et de guerre civile à celle d'une puissance mondiale, sûre de ses frontières. Son économie, en croissance soutenue, l'a déjà placée au 3^e rang mondial, dégagant d'énormes surplus financiers, et tendant à devenir l'une des plus puissantes au monde⁶¹⁰. À cet égard, les pays occidentaux ont tenté de gérer cette montée en force en engageant Pékin économiquement et diplomatiquement, et en l'amenant à signer toute une série de traités, de conventions commerciales et de régimes internationaux⁶¹¹.

Ainsi que l'explique Robert Kagan, cette stratégie semble avoir marché dans certains aspects puisque sa dépendance et son implication dans l'économie mondiale ont amené la Chine à se poser, non seulement, en « *actionnaire responsable* » au sein du système économique mondial, mais aussi en 'joueur' prudent de la scène internationale⁶¹². Dans ce cadre, Pékin se montre de plus en plus intéressée à la stabilité de l'économie mondiale, et plus particulièrement à celle des États-Unis avec lesquels elle est lourdement interdépendante⁶¹³. En effet, les États-Unis sont le premier importateur de marchandises chinoises, tandis que la Chine est, pour les

⁶⁰⁹ - Rober Kagan, *The Return of History And The End of Dreams* (New York: Alfred A. Knopf, 2008), 25.

⁶¹⁰ - *Id.*.

⁶¹¹ - *Id.*

⁶¹² - *Ibid.* 26.

⁶¹³ - *Ibid.*, 27.

États-Unis, le second importateur de produits américains. À titre indicatif, pour l'année 2008, le volume total de leurs échanges économiques s'est évalué à 409 milliards de dollars, tandis que les investissements américains en Chine se montaient à près de 28 milliards de dollars en 2007⁶¹⁴. De plus, les immenses surplus financiers chinois sont largement placés sur les marchés américains, principalement en bonds du trésor. Ceci explique que, pour la Chine, le bon maintien de ses relations avec les Américains demeure prioritaire. Et ce, d'autant plus que Pékin doit tolérer le contrôle par les États-Unis de voies de communications vitales pour son économie, dont « *le détroit de Malacca* » d'où lui parviennent ses approvisionnements en pétrole du Moyen-Orient, essentiels à sa croissance économique⁶¹⁵.

Aussi, les États-Unis sont pour la Chine, autant un partenaire commercial qu'un compétiteur politique dont il faut parfois se méfier et qu'ils doivent même affronter. En effet, au lendemain de l'effondrement de l'ex-Union Soviétique, les Chinois avaient clairement compris que le nouvel ordre mondial que voulait imposer le Président George H.W. Bush était celui d'une Amérique dominatrice, dans lequel la Russie et la Chine, affaiblies, étaient ramenées à deux puissances de second ordre⁶¹⁶. En conséquence, les crises entre les deux pays ne manquèrent pas. On se souviendra de la confrontation sur Taiwan opposant, entre 1995 et 1996, Pékin et Washington et résultant par l'envoi de deux porte-avions et d'un groupement aéronaval américains à proximité des côtes chinoises⁶¹⁷.

⁶¹⁴ - Wayne M Morrison, "Chinas - US Trade Issues", *CRS Report for Congress*, 31 mars 2009.

⁶¹⁵ - Kagan, *The Return of History*, 32.

⁶¹⁶ - *Id.*

⁶¹⁷ - *Ibid*, 33.

Pour autant, cela ne signifie pas que les relations sino-américaines sont totalement et irrémédiablement conflictuelles, loin de là. En effet, la politique étrangère chinoise est bâtie sur le principe du « *nouveau concept de sécurité* ». Conçu au cours des années 90, ce concept implique que la Chine agisse, sur la scène internationale, en tant que puissance responsable et qu'elle y poursuive son émergence de manière pacifique⁶¹⁸. Ce faisant, Pékin s'inscrit dans une vision internationale marquée par l'importance d'une sécurité commune dans la mesure où aucun pays ne peut maintenir sa sécurité aux dépens de ses voisins⁶¹⁹. Ce principe conduit, par ailleurs, à en donner une définition étendue en insistant sur son aspect multidimensionnel, notamment en matière de sécurité humaine et/ou économique en plus de son aspect traditionnel⁶²⁰. Enfin, tout cela implique que la sécurité ne peut être atteinte que par une confiance réciproque, des bénéfices mutuels ainsi que par l'égalité et la coordination entre États⁶²¹.

Ceci s'est traduit, dans les faits, par une politique extérieure chinoise moins agressive, plus sereine, et davantage tournée vers la coopération et le soutien aux normes internationales, dans le cadre d'organisation internationales telles que l'ONU, l'AIEA, l'ASEAN, etc.⁶²² Cependant, de nombreux penseurs et dirigeants chinois considèrent qu'un système multipolaire risque d'être dangereux pour les intérêts de Pékin⁶²³. De ce fait, ils estiment qu'une hégémonie américaine, bien

⁶¹⁸ - Gill Bates, *Rising Star : China's New Security Diplomacy* (Washington : Brooking Institution Press, 2007), 4.

⁶¹⁹ - Paul J. Bolt, Su Changhe, Robin L. Bowman et David H. Sacko, « Chinese, American and Russian Security Policies : The Response to Terrorism » dans Bolt, Changhe et Cross, *The United States, Russia and China*, 11.

⁶²⁰ - *Id*

⁶²¹ - *Ibid*, 12.

⁶²² - Bates, *Rising Star*, 6.

⁶²³ - *Ibid*, 9.

exercée, bénéficierait à la stabilité régionale et mondiale⁶²⁴. De plus, par « *un processus d'apprentissage social* », ils sont certains que la Chine et les États-Unis peuvent parvenir à trouver un terrain d'entente⁶²⁵.

Dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ADM, le bilan chinois est plus contrasté. En effet, au cours des années 80, la Chine était un proliférateur très actif, transférant des technologies sensibles à de nombreux pays dont le Pakistan, l'Iran et l'Arabie Saoudite. Mais, depuis le début des années 1990, Pékin a inversé sa politique et s'est jointe à tous les accords et traités internationaux relatifs à cette question⁶²⁶. La Chine a également signé toute une série d'accords avec les États-Unis, la soumettant à des obligations strictes dans ce domaine⁶²⁷. En fait, l'explication de cette approche plus constructive de la Chine sur la question de la non-prolifération se trouve dans plusieurs raisons. Tout d'abord, Pékin veut réduire les tensions dans son environnement sécuritaire extérieur afin de pouvoir mieux se concentrer sur ses défis intérieurs⁶²⁸. Il s'agit donc de rassurer surtout ses voisins sur son émergence, tout en équilibrant, prudemment, ses relations avec les États-Unis de manière à atteindre, plus efficacement, ses objectifs de sécurité⁶²⁹. Dans ce cadre, la lutte contre la prolifération et le contrôle des armements font partie des priorités de la Chine⁶³⁰. Ainsi, Pékin soutient activement les négociations sur le Traité de réduction des matières fissiles et, même s'il n'a pas encore été ratifié, a

⁶²⁴ - Bates, *Rising Star*, 9.

⁶²⁵ - *Ibid*, 6.

⁶²⁶ - Minxin Pei, « Assertive Pragmatism : China's Economic Rise and Its Impact on Chinese Foreign Policy », *Proliferation Papers* (automne 2006),.

⁶²⁷ - *Id*

⁶²⁸ - Bates, *Rising Star*, 75.

⁶²⁹ - *Id*.

⁶³⁰ - Pavel Podvig, Fred Wehling et Jing-Dong Yuan, « Nuclear Weapons In A Changing Threat Environment », dans Bolt, Changhe et Cross, *The United States, Russia and China*, 36.

signé le Traité sur l'interdiction des essais nucléaires limitant considérablement ses capacités à développer de nouvelles armes atomiques⁶³¹. La Chine a également cessé de produire de l'uranium hautement enrichi (HEU) ainsi que du plutonium militaire⁶³², et s'est associée, en 2003, à l'Initiative américaine de sécurité des conteneurs, autorisant la présence d'agents américains d'observation dans ses ports, chose inimaginable il y a seulement quelques années⁶³³.

Puissance mondiale montante, la Chine est ainsi devenue, à beaucoup d'égards, un partenaire pour Washington non seulement de choix mais aussi incontournable pour sa lutte contre la prolifération. Ceci a été parfaitement intégré par les Américains puisque Pékin est un membre actif du « *Six Party Talks* » sur la question nord-coréenne et du « *Groupe des 6* » sur celle de l'Iran. Sa contribution substantielle et active a été, à plusieurs reprises, saluée par Condolezza Rice, l'ancienne Secrétaire d'État américaine, notamment pour son rôle dans le dossier nord-coréen, en rappelant qu'elle n'avait pas hésité à s'allier aux sanctions du Conseil de Sécurité de l'ONU à l'encontre de la Corée du Nord, pourtant alors son alliée⁶³⁴. Sur l'Iran, la position de Pékin fut plus complexe.

2.2 La Chine et la crise nucléaire iranienne :

2.2 (a) Les intérêts chinois dans la région :

Pour Pékin, les ressources énergétiques du Moyen-Orient tiennent une place capitale dans son développement économique et, par extension, dans celui de

⁶³¹ - Podvig, Wehling et Yuan, « Nuclear Weapons In A Changing Threat Environment », dans Bolt, Changhe et Cross, *The United States, Russia and China*, 36.

⁶³² - *Id.*

⁶³³ - Bates, *Rising Star*, 87

⁶³⁴ - Christopher P. Twoney, « Chinese- US Strategic Affairs: Dangerous Dynamism », *Arms Control Today*, (janvier / février 2009).

sa puissance politique et militaire qui en découle. Ainsi, si en 2006, la Chine consommait près de 7,4 millions de barils de pétrole par jour, dont 40% en provenance du Moyen-Orient, on estime que, d'ici 2025, elle en consommera environ le double, soit 14.2 millions de barils par jour, dont 70 à 80% proviendront encore de cette région⁶³⁵.

Dès lors, et ce même si la Chine essaie de diversifier ses sources d'approvisionnement en pétrole, elle restera sensiblement très dépendante de ses importations du Golfe arabo-persique⁶³⁶. Or, on se souvient que la Chine et les États-Unis avaient eu des relations tumultueuses dans les années 90, notamment sur la question de Taiwan, et que Pékin craignait que les Américains ne fassent, alors, usage de leur influence dans la région afin de restreindre son accès aux ressources énergétiques du Moyen-Orient⁶³⁷. De fait, en dépit de leur politique de diversification pour ce qui est de leurs approvisionnements énergétiques, les Chinois anticipent un accroissement, notamment de leurs importations pétrolières en provenance du Moyen Orient, et veulent donc limiter la capacité des États-Unis, puissance dominante de la région, à utiliser le pétrole et, à un degré moindre, le gaz comme moyen de pression à leur encontre. Ainsi que le constate Erica Strecker Downs, « *la diplomatie chinoise du pétrole au Moyen-Orient est un effort visant à s'assurer un accès continu au pétrole dans une région dominée par les États-Unis, et qui fournit l'essentiel de ses importations pétrolières* »⁶³⁸. De plus, en établissant des liens

⁶³⁵- John Keefer, Douglas, Matthew B. Nelson et Kevin Schwartz, "Fueling the Dragon's Flame : How China's Energy Demands Affect its Relationships in the Middle East", article présenté pour US-China Economic and Security Review Commission, (14 septembre 2006), 3-4

⁶³⁶ - Russel, *Weapons Proliferation*, 121.

⁶³⁷ - Garver, *China and Iran*, 265.

⁶³⁸ - Erica Strecker Downs, *China's Quest for Energy Security*, (Santa Monica, California : Rand, 2000), 46.

stratégiques avec des pays de cette région, Pékin veut, par une stratégie de pénétration politico-économique de la région, éviter que sa dépendance aux hydrocarbures ne devienne un élément de vulnérabilité excessif. C'est donc dans ce contexte que la Chine et l'Arabie Saoudite ont annoncé, en 1999, la signature « *d'un partenariat stratégique* », devant faire passer les importations chinoises de pétrole saoudien de 60.000 barils par jour en 1996, à 200.000 barils par jour en 2000⁶³⁹. Et, c'est aussi dans cette même logique que la Chine a aussi établi des relations commerciales et sécuritaires avec un certain nombre de pays proches des États-Unis, tels que l'Arabie Saoudite, mais aussi le Pakistan et même Israël, lequel exporte des armes en Chine pour un montant d'environ 3 milliards de dollars⁶⁴⁰. Elle entretient aussi des liens avec des pays opposés aux Américains, tels la Syrie et l'Iran pour lesquels elle est l'une de leurs rares sources extérieures en armement.

Par ailleurs, ce rapprochement avec des pays musulmans, tels l'Arabie Saoudite, le Pakistan et l'Iran, vise aussi à protéger la Chine d'éventuelles répercussions des islamistes radicaux sur ses propres citoyens musulmans, notamment dans la province du Xinjiang où vit la majorité des 20 millions de musulmans que compte la Chine. On se rappellera qu'au début de la révolution iranienne de 1979, cette province fut aussi sujette à l'activisme d'organisations islamiques iraniennes qui y financèrent la construction de mosquées et de « *madrassas* » (écoles coraniques), sans avoir, au préalable, obtenu la permission des autorités chinoises⁶⁴¹. En Iran même, les écoles religieuses réservaient un quota

⁶³⁹ - Russel, *Weapons Proliferation*, 123.

⁶⁴⁰ - *Ibid*, 121

⁶⁴¹ - Garver, *China and Iran*, 132.

particulier aux étudiants venant du Xinjiang, que les Iraniens recrutent clandestinement⁶⁴². Ainsi, pour John Calabrese⁶⁴³,

« Ce qui inquiète particulièrement les leaders chinois, c'est le potentiel déstabilisateur des effets de ces conflits et de ces forces transnationales sur la Chine elle-même, et particulièrement dans la province du Xinjiang, où une large minorité musulmane réside et où des désordres politiques se sont produits de manière récurrente ces dernières années ».

Certes, dans le cas iranien, les Chinois invitèrent clairement et fermement l'Iran à cesser ce type d'activités, ce qu'elle fit en suspendant toute aide à ces mouvements. Ceci indique clairement que le fondamentalisme islamiste est perçu comme une menace par Pékin et que le renforcement de ses liens avec les pays du Golfe a eu pour but de limiter l'influence des islamistes radicaux sur les musulmans chinois. Finalement, le dernier élément dictant la politique chinoise au Moyen-Orient est la question de Taiwan. En effet, Taiwan qui essaie d'obtenir la reconnaissance internationale, dont celle des pays du Golfe, de son statut d'entité politique distincte et séparée de la Chine se heurte à la politique moyen-orientale de Pékin qui est parvenue à contrer l'établissement de relations entre Taiwan et l'Arabie Saoudite et qui poursuit toujours ses efforts afin de bloquer toute autre initiative taïwanaise dans la région.

Nous retrouverons tous ces éléments clés de la politique chinoise au Moyen-Orient, particulièrement, dans ses relations avec l'Iran.

⁶⁴² - Garver, *China and Iran*, 132.

⁶⁴³ - John Calabrese, « China and Persian Gulf : Energy and Security », *Middle East Journal* 52, 3 (été 1998), 353.

2.2 (b) Les relations entre Téhéran et Pékin :

La coopération technique dans le domaine militaire entre la Chine et l'Iran commence au début des années 1980, en pleine guerre Iran-Irak. Motivée par toute une série de raisons stratégiques, politiques et économiques, Pékin a, alors, commencé, à vendre des quantités considérables d'armes conventionnelles à Téhéran⁶⁴⁴. Néanmoins, c'est la vente de missiles de croisières HY-2 Silkworm qui a généré une grande inquiétude aux États-Unis, au point que le Président Reagan a, en réaction, décidé d'interrompre les exportations technologiques américaines vers la Chine⁶⁴⁵. Finalement, en mars 1988, Pékin a interrompu ses exportations de missiles vers Téhéran. Mais, lorsqu'en 1996, l'Iran procéda à de nouveaux tests sur le missile chinois antinavires « C-802 », ce n'est qu'au prix d'importantes pressions de l'Administration Clinton que Pékin s'engagea à ne plus livrer ni à vendre ce missile à Téhéran⁶⁴⁶. Ainsi que l'explique Gill Bates⁶⁴⁷ :

« La Chine a assisté l'Iran dans le développement de ses capacités de production de missiles de croisières et balistiques, et lui a également fourni l'expertise scientifique militaire, les technologies de production, les plans et possiblement une assistance dans le développement d'un programme clandestin d'armes chimique et nucléaire ».

Mais, cette 'bonne volonté' chinoise représentait, pour le régime de Téhéran, une opportunité qu'il fallait saisir, compte tenu de l'isolement international dans lequel le pays était confiné depuis la révolution de 1979. Par ailleurs, le statut de « paria » faisait de l'Iran un marché attractif pour les Chinois qui devenaient ainsi,

⁶⁴⁴ - Bates, *Rising Star*, 79.

⁶⁴⁵ - Russel, *Weapons Proliferation*, 128.

⁶⁴⁶ - *Id.*

⁶⁴⁷ - Gill Bates, « Two Steps Forward, One Step Back : The Dynamics of Chinese Non-proliferation and Arms Control Policy Making in an Era of Reform », dans David M. Lampton, Ed., *The Making of Chinese Foreign and Security Policy In The Era of Reform, 1978-2000* (Stanford, California : Stanford University Press, 2001), 266.

de facto, l'un de ses très rares fournisseurs en armes conventionnels, mais aussi en ADM⁶⁴⁸. D'ailleurs, l'aide de la Chine a été, de 1985 à 1997, déterminante au regard du programme nucléaire iranien, faisant d'elle, et de loin, le partenaire principal de Téhéran dans ce domaine. Cette aide a, surtout, permis à l'Iran de contourner les restrictions américaines sur ce marché⁶⁴⁹. C'est ainsi qu'en 1984, Pékin a aidé l'Iran dans l'expansion du centre technologique nucléaire d'Esfahan, en lui fournissant un petit réacteur nucléaire de recherche⁶⁵⁰.

L'année suivante, elle signait un mémorandum avec Téhéran par lequel elle s'engageait à former des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens iraniens et, à transmettre les connaissances relatives à la conception et à la construction d'installations nucléaires, notamment pour la conversion de l'uranium⁶⁵¹. Toutefois, la principale contribution chinoise est intervenue entre 1990-1992. En effet, Pékin lui a fourni une installation complète de conversion d'uranium à Esfahan. Plus grave, elle lui a vendu, sans en informer l'AIEA, de l'uranium naturel, notamment sous la forme d'UF₄⁶⁵². Cette livraison d'UF₄, en conjonction avec l'usine de conversion, a permis à l'Iran, de le transformer en UF₄ puis UF₆ gazeux, et de démarrer plus rapidement ses activités d'enrichissement de l'uranium sous forme d'UF₆ enrichi. Ainsi, grâce à la Chine, Téhéran a pu, dès l'opérationnalité de ses unités de centrifugation, démarrer ces activités de nature duale, et donc problématique pour la communauté internationale. Et, bien que

⁶⁴⁸ - Barry Rubin, "China's Middle-East Strategy", *Middle East Review of International Affairs* 3, 1 (mars 1999), 48.

⁶⁴⁹ - Garver, *China and Iran*, 139.

⁶⁵⁰ - Melman, et Javedanfar, *The Nuclear Sphinx of Teheran*, 101.

⁶⁵¹ - *Id*,

⁶⁵² - Delpech, *L'Iran*, 59.

l'administration Clinton ait obtenu, en 1997, l'arrêt par les Chinois de la construction de ces installations, l'Iran a réussi à terminer ce projet et à maîtriser les quatre étapes du cycle de conversion de son minerai d'uranium naturel en combustible nucléaire. À cet égard, la responsabilité devant la communauté internationale de la Chine peut être tenue pour décisive. Enfin, la Chine a aussi vendu un réacteur de recherche, utilisant du Béryllium et du Tritium, permettant de faire des tests très utiles pour l'arme thermonucléaire⁶⁵³.

Mais, suite aux pressions américaines, la Chine a suspendu sa coopération avec l'Iran dans le domaine du nucléaire et la livraison de missiles en 1997⁶⁵⁴. En fait, elle a renoncé à cette coopération du fait⁶⁵⁵ : (1) de son besoin d'accéder aux technologies nucléaires américaines, (2) des incessantes pressions des États Unis à son encontre et de son souhait de stabiliser ses relations avec Washington, (3) de sa volonté d'être reconnue comme une puissance responsable, et enfin (4) de sa prise de conscience, en tant que puissance nucléaire et membre du TNP, que ses intérêts seraient mieux servis par une limitation du nombre d'États détenteurs de l'arme atomique. Ceci dit, les relations entre Téhéran et Pékin n'ont jamais pour autant cessé, marquant une volonté commune de poursuivre leur partenariat. Ceci s'explique par plusieurs raisons, dont le sentiment partagé que l'ingérence des pays occidentaux dans leurs affaires internes a considérablement retardé leur développement économique. De là, l'importante contribution chinoise, jusqu'en 1997, en Iran, notamment dans les domaines militaire et nucléaire, mais aussi dans celui du développement de leurs relations commerciales qui sont passées de plus de

⁶⁵³ - Delpech, *L'Iran*, 60.

⁶⁵⁴ - Garver, *China and Iran*, 115.

⁶⁵⁵ - *Ibid*, 141.

314 millions de dollars en 1990, à 5,6 milliards de dollars en 2003, pour atteindre les 10 milliards de dollars en 2005⁶⁵⁶.

De son côté, l'Iran perçoit la Chine comme une alliée parmi les grandes puissances, pouvant non seulement contrer la puissance américaine, mais être également en mesure de la défendre quand ses intérêts sont en jeu. De plus, elle estime qu'en entretenant de bonnes relations économiques avec Pékin, il lui sera possible de contourner le statut de « *paria* » qui lui a été assigné, et d'attirer ainsi des investissements économiques. Or rien n'est moins sûr⁶⁵⁷.

En effet, avec une économie résolument tournée vers l'exportation et qui tend à s'intégrer dans la globalisation, Pékin est plus enclin à accepter une domination américaine plutôt qu'à affirmer son soutien à Téhéran⁶⁵⁸. Ainsi, à côté de ses relations avec les États-Unis, il y a deux dimensions clés au rôle politique émergent de la Chine au Moyen-Orient⁶⁵⁹ : (1) le développement d'une coopération multidimensionnelle et de relations amicales avec *TOUS* les États de la région [pro ou anti-américains], et (2) la canalisation des ressources du Moyen Orient - marchés à l'exportation, capitaux et pétrole – dans la voie du développement de la Chine. Ainsi, celle-ci considère qu'elle a intérêt à ce que la région soit et reste stable⁶⁶⁰. À cet égard, la Chine semble prête à soutenir, l'action des États-Unis au Moyen-Orient. En effet, et même si elle ne peut le faire ouvertement, elle estime que les différentes

⁶⁵⁶ - Douglas, Nelson et Schwartz, "Fueling the Dragon's Flame", 7.

⁶⁵⁷ - *Id.*, 8.

⁶⁵⁸ - *Id.*

⁶⁵⁹ - Jon B. Alterman et John W. Garver, *The Vital Triangle : China, the United States, and the Middle East* (Washington : Center for Strategic and International Studies Press, 2008), 19.

⁶⁶⁰ - *Ibid.*, 18.

prises de position et actions militaires américaines, visant à stabiliser la région, peuvent servir ses propres intérêts⁶⁶¹.

En ce qui concerne le nucléaire iranien, la Chine a essayé de retarder et d'atténuer les efforts américains contre Téhéran, sans pour autant les bloquer. Dans ce contexte, Pékin avait adressé, en février 2006, une note très claire à Téhéran, l'invitant à ne pas reprendre ses activités d'enrichissement d'uranium. C'est l'intransigeance de l'Iran qui a amené Pékin à accepter, en mars 2006, le transfert du dossier iranien de l'AIEA au Conseil de Sécurité, puis au vote de la Résolution 1696, appelant Téhéran à suspendre ses activités nucléaires sous peine de sanctions⁶⁶². Et, tout en reconnaissant le droit de Téhéran à développer un programme nucléaire civil, le Président chinois, Hu Jintao, a demandé à l'Iran, lors des rencontres de Pékin de juin 2006 avec différents responsables iraniens dont le Président Ahmadinejad, de répondre positivement et avec flexibilité aux offres des États-Unis, de l'U.E et de la Russie⁶⁶³. Dans ses déclarations, Hu Jintao a fait part « *des inquiétudes partagées* » des grandes puissances, selon lui « *légitimes* ». Et, insistant sur le caractère unanime des résolutions de l'ONU, il a demandé à Téhéran de faire des « *réponses sérieuses* » aux demandes de la communauté internationale⁶⁶⁴.

En fait, l'acquisition de l'arme atomique par l'Iran n'est pas dans l'intérêt de

⁶⁶¹ - Alterman et John W. Garver, *The Vital Triangle*, 18.

⁶⁶² - *Ibid*, 42-3.

⁶⁶³ - Ministère des Affaires Étrangères Chinois, « Hun Jintao Meets With President Ahmadinejad » (16 juin 2006). En ligne : « <http://www.chinaconsulatesf.org/eng/xw/t258618.htm> », (page consultée le 9 juillet 2009).

⁶⁶⁴ - Ministère des Affaires Étrangères Chinois, « Hun Jintao Meets With Special Envoy of Iranian Supreme Leader and President Larijani », (5 janvier 2007). En ligne : “ <http://jm.china-embassy.org/eng/xw/t292842.htm>”, (page consultée le 9 juillet 2009).

la Chine. En effet, si cela se produisait, il y aurait alors un risque de tension au Moyen-Orient qui ferait augmenter les prix du pétrole et qui, donc, affecterait durement l'économie chinoise. Également, la possibilité qu'une bombe soit transférée à un groupe terroriste et que ce dernier l'utilise contre une grande puissance, tels les États-Unis, la Chine ou tout autre puissance, est un risque que Pékin n'est pas près d'encourir en favorisant l'accès de Téhéran au nucléaire militaire⁶⁶⁵. Enfin, il est clair que pour la Chine, une telle acquisition ne permettrait pas, de toute façon, de contrer la puissance américaine dans la région⁶⁶⁶. À cet égard, les Iraniens ne se font pas d'illusions sur l'appui de la Chine puisque, en août 2006, on pouvait lire dans l'éditorial d'un journal iranien: « *Nous [iraniens] ne devrions pas trop avoir d'espoirs sur la Chine au Conseil de Sécurité, et que cette question [nucléaire] doit être prise en compte dans nos relations* »⁶⁶⁷.

Cependant, la coopération de la Chine avec les États-Unis sur l'Iran reste tributaire de deux facteurs : la question de Taiwan et surtout celle du pétrole.

2.3 Le « casse tête » chinois : *Taiwan et le Pétrole*

2.3 (a) La variable « taïwanaise » :

Pour John Garver, il est certain qu'un lien clair, déclaré ou non, existe entre la question nucléaire iranienne et Taiwan. Il estime que le soutien limité de Pékin à Téhéran se justifie partiellement par les ventes d'armes américaines à Taipei⁶⁶⁸. Ainsi, lorsque Washington a demandé à la Chine de mettre fin à son soutien à l'Iran, la Chine a conditionné son accord par la cessation, en contrepartie, du soutien

⁶⁶⁵ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 47.

⁶⁶⁶ - *Id.*

⁶⁶⁷ - Douglas, Nelson et Schwartz, "Fueling the Dragon's Flame", 9.

⁶⁶⁸ - Réponse à un courriel adressé par l'auteur par John Garver, Juillet 2009.

américain à Taiwan, dont notamment par l'arrêt des transferts d'armes à cette dernière.

Taiwan est, en fait, un élément majeur de la politique extérieure chinoise qui influence considérablement les relations sino-américaines au Moyen-Orient. Tout d'abord, Pékin essaie d'utiliser les demandes américaines dans le Golfe arabo-persique comme levier de pression afin d'obtenir des concessions américaines sur Taiwan⁶⁶⁹. Enfin, un éventuel conflit avec les américains sur la question taïwanaise augmente la nécessité d'avoir, pour la Chine, des alliés sûrs au Moyen-Orient, indépendants des États-Unis, et donc prêts à l'approvisionner en pétrole. Or, en dehors de l'Iran, aucun autre pays ne semble être en mesure de le faire⁶⁷⁰.

La première fois qu'un lien a été établi par les chinois entre l'Iran et Taiwan remonte au 2 septembre 1992 lorsque les États-Unis avaient annoncé la vente de 150 avions de combat F16 à Taiwan⁶⁷¹. Pour Pékin, il s'agissait là d'une violation flagrante du communiqué sino-américain de 1982, régulant les relations, entre Pékin et Washington, sur les questions liées à Taiwan⁶⁷². Aussi, immédiatement après l'annonce américaine, l'agence de presse chinoise, Xinhua, faisait part de l'arrivée à Pékin d'une délégation militaire iranienne pour la négociation de contrats d'armes⁶⁷³. Au même moment, le Vice-ministre chinois des Affaires étrangères, Liu Huaqiu, déclarait que Pékin ne participerait pas aux discussions des cinq membres permanents de l'ONU sur la question du transfert d'armes au Moyen-Orient, à

⁶⁶⁹ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 49.

⁶⁷⁰ - *Id.*

⁶⁷¹ - Garver, *China and Iran*, 213.

⁶⁷² - Ce communiqué précisait notamment que Washington ne devait pas vendre d'armes à Taiwan excédant en qualité ou en quantité les armes vendus à Taipei, depuis l'établissement de relations diplomatiques entre Pékin et Washington en 1971.

⁶⁷³ - Garver, *China and Iran*, 213.

moins que Washington ne renonce à sa vente d'armement à Taiwan⁶⁷⁴. Enfin, le 10 septembre la Chine signa un accord avec Téhéran prévoyant la vente et l'installation de plusieurs centrales atomiques en Iran. Comme le souligne Garver, alors que ce contrat était en négociation depuis 1989, il est clair que sa signature a été précipitée par cette annonce de vente d'armes⁶⁷⁵. Mais, aussi paradoxal que cela paraisse, le 23 septembre, soit quelques jours après, ce contrat sino/iranien fut suspendu sans raison apparente. Plus tard, en 1997, la Chine avait justifié ses ventes, en 1997, de missiles au Pakistan et à l'Iran par la vente des missiles Stinger américains à Taiwan⁶⁷⁶. Par ailleurs, en ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, Liu Huaqiu, spécifiait, en 1995, « *qu'une première étape [pour la reprise des discussions sur la non- prolifération] consiste en la suspension de la vente de F-16 à Taiwan* »⁶⁷⁷. Et, cette exigence des Chinois s'est poursuivie, même après la suspension définitive des transferts de missiles à l'Iran en 1997.

Ainsi, comme on peut le constater, la carte iranienne a servi de moyen de pression, certes limitée, de Pékin sur Washington, pour obtenir des concessions sur la question de Taiwan. Toutefois, la Chine n'a jamais eu l'intention de rompre avec Washington pour Téhéran, conformément à sa politique moyenne orientale. C'est ce qui explique la décision, prise à un haut niveau à Pékin, de suspendre l'accord, de 1992 avec Téhéran, sur les centrales nucléaires, ainsi que sur le transfert de missiles en 1997⁶⁷⁸. En fait, les Chinois estimaient inutile d'ajouter des tensions dans les relations sino-américaines, déjà fragilisées par le dossier de la coopération sino-

⁶⁷⁴ - Garver, *China and Iran*, 213

⁶⁷⁵ - *Ibid*, 214.

⁶⁷⁶ - *Ibid*, 216.

⁶⁷⁷ - *Ibid*, 213.

⁶⁷⁸ - *Ibid*, 20.

pakistanaise, mal vue par les Américains. À cet égard, la Chine avait, jusque-là, toujours refusé de céder aux pressions américaines sur ce dossier puisqu'il s'agissait de soutenir Islamabad contre l'ennemi indien. Inversement, une hypothétique bombe iranienne serait dirigée contre les États-Unis, rivaux de Pékin, peut être, mais aussi et surtout partenaires fondamentaux⁶⁷⁹.

De son côté, Washington a toujours intégré le facteur Taiwan dans ses démarches, puisqu'en 1997, lors des négociations sur les missiles iraniens, les Chinois demandèrent aux américains de rendre officielle, et par écrit, la promesse faite par Bill Clinton, dans une lettre adressée au Président Jiang Zemin, que les États-Unis ne soutiendraient pas l'indépendance de Taiwan⁶⁸⁰. Les États-Unis avaient refusé de le faire dans ces termes, néanmoins, mais Clinton avait, durant une conférence de presse, fait une déclaration verbale allant dans ce sens⁶⁸¹. Plus tard, en avril 2001, le Président Bush autorisait des ventes d'armes à Taiwan pour plusieurs milliards de dollars, dont 12 avions, « Orion » de lutte anti-sous-marine, des missiles de croisière « Harpoon », 8 sous-marins diesel, et 4 destroyers de classe « Kidd »⁶⁸². Il refusa, cependant, d'y inclure la vente de systèmes ultra modernes de missiles « AEGIS » et d'anti-missiles « Patriote PAC 3 »⁶⁸³. Cependant, pour les destroyers, il faut souligner que ces navires avaient été construits dans les années 70 pour le Shah d'Iran, mais jamais livrés⁶⁸⁴. Concernant les huit sous marins, le

⁶⁷⁹ - Garver, *China and Iran*, 233.

⁶⁸⁰ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 48.

⁶⁸¹ - *Id.*

⁶⁸² - Shirley A. Kan, "Taiwan: Major US Arms Sales Since 1990's", *CRS Report for Congress* (11 février 2009).

⁶⁸³ - *Id.*

⁶⁸⁴ - Barry, Hillenbrand Washington, " Bush Backs Arms Sales With Tough Talk", *Time Magazine* (27 avril 2001).

contrat a certes été conclu mais les États-Unis n'ont pas construit de sous-marins conventionnels depuis les années 60 et donc n'en avaient aucun à vendre⁶⁸⁵. En conséquence, l'importance de cette vente n'était que très relative et d'ailleurs, la Chine n'a protesté que faiblement. La coopération entre Pékin et Washington n'en a donc été nullement affectée, et contrairement à 1992, la Chine n'a ni repris, ni n'a menacé de reprendre ses ventes d'armes à l'Iran.

Dans ce même contexte, et afin de ménager Pékin qui venait de ratifier le transfert du dossier nucléaire iranien de l'AIEA au Conseil de Sécurité de l'ONU, ainsi que les sanctions votées à l'encontre de Téhéran, Bush avait refusé, au cours des années 2006-2008, la vente de F16 modernisés à Taipei. Ceci se confirma, en juillet 2008, lorsque l'Amiral Timothy Keating, de l'US Navy, déclara que l'Administration américaine avait décidé le gel des ventes d'armes à Taiwan⁶⁸⁶.

Pourtant, en octobre 2008, les États-Unis annonçaient une vente d'armes à Taiwan pour un montant total de 6,5 milliards de dollars. Cependant, l'autorisation demandée au Congrès, nécessaire pour que cette opération devienne effective, n'incluait pas la demande de Taipei d'hélicoptères « Black Hawk » ni de sous-marins⁶⁸⁷. Par ailleurs, la vente de missiles ultramodernes « PAC 3 » devenait considérablement limitée⁶⁸⁸. Ceci laisse bien entendre, qu'effectivement, Washington ménageait Pékin. On remarquera aussi que les déclarations de l'Amiral Keating, rapportées plus haut, ont eu lieu, en juillet 2008, alors que de nouvelles sanctions contre l'Iran étaient en gestation à l'ONU et que la vente d'armes

⁶⁸⁵ - Hillenbrand Washington, " Bush Backs Arms Sales With Tough Talk", *Time Magazine* (27 avril 2001).

⁶⁸⁶ - Kan, "Taiwan Major US Arms Sales Since 1990's" *CRS Report for Congress*.

⁶⁸⁷ - *Id*

⁶⁸⁸ - *Id*.

d'octobre est survenue à la suite d'un blocage prolongé des sanctions onusiennes. Là aussi, on notera que, bien que l'armée chinoise ait suspendu ses relations avec l'armée américaine en octobre 2008 ainsi que son soutien aux sanctions contre l'Iran, elle n'a pas, pour autant, repris sa coopération dans le domaine des missiles et/ou du nucléaire, avec Téhéran.

Ainsi, malgré l'insistance des États-Unis affirmant que les questions du Moyen-Orient et de Taiwan n'étaient pas liées à leur recherche du soutien chinois sur le dossier iranien, il faudra, au moins dans une certaine mesure, les prendre cependant en considération⁶⁸⁹. **Aussi, Pékin, qui inscrit sa coopération conflictuelle avec les États-Unis dans une perspective de jeu à niveaux multiples, joue logiquement, et comme nous venons de le voir, non sans succès, la carte du nucléaire iranien autant que se peut pour faire avancer ses vues sur la question taïwanaise, une question clé pour elle.** En tous les cas, les gains obtenues par la Chine des États-Unis sur le dossier de Taiwan contribuent à réduire les coûts de son engagement à coopérer avec ces derniers dans le cadre du groupe de Stackelberg. On analysera de la même manière l'enjeu de l'énergie.

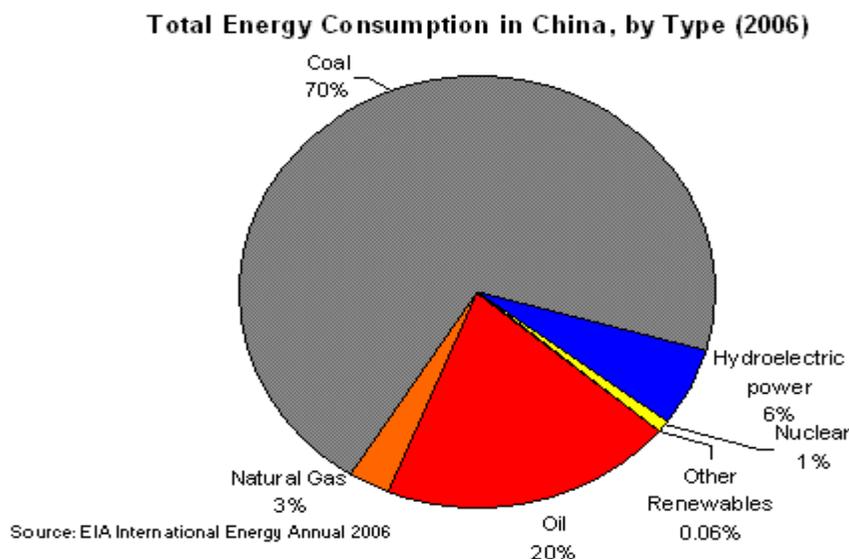
2.3 (b) L'enjeu pétrolier :

Depuis 1996, la Chine est non seulement devenue le deuxième plus grand consommateur de pétrole après les États-Unis, mais aussi le second importateur mondial de pétrole après eux⁶⁹⁰. La figure ci-dessous montre la distribution de la consommation énergétique en fonction des différentes formes d'énergie. On notera que l'économie chinoise est relativement peu dépendante en gaz. Par contre, le

⁶⁸⁹ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 49.

⁶⁹⁰ - Mahmoud Gharfour, « China's Policy in The Persian Gulf », *Middle East Policy* 16, 2 (été 2009), 80.

Diagramme 2⁶⁹¹ : *La consommation pétrolière chinoise en 2006*



pétrole dont elle a importé 42% de ses besoins, en 2005, occupe une place bien plus importante, et sa plus grande vulnérabilité aux marchés extérieurs y est bien plus élevée que celle au gaz⁶⁹². Mais, pour soutenir son développement économique, sa consommation d'énergie et, donc, sa dépendance aux importations, devraient aller en s'accroissant, surtout pour le pétrole, en tous les cas à moyen terme. Il est donc fondamental pour Pékin de s'assurer des sources d'approvisionnements adéquates, notamment en pétrole. À cet égard, rappelons que la Chine en a, en 2004, importé

⁶⁹¹- US Energy Information, Independent Statistics and Analysis, "China" (Juillet 2009). En ligne: « <http://www.eia.doe.gov/emeu/cabs/China/Background.html> » (page consultée le 13 Juillet 2009).

⁶⁹² - Conférence de l'ambassadeur Tang Guoqiang, Représentant permanent de la République Populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, au 3^e séminaire international de l'OPEP, « China's Energy Situation and It's Future and The New Energy Security Concept », Vienne, Autriche, le 12 septembre, 2006. En ligne : « http://www.opec.org/opecna/Speeches/2006/OPEC_Seminar/PDF/Guoqiang%20Tang.pdf » (page consultée le 13 juillet 2009).

plus de 40% du Moyen-Orient, une proportion qui va encore augmenter, très rapidement, avec, parallèlement, sa dépendance au pétrole de cette région⁶⁹³.

Aussi, c'est ce besoin en ressources pétrolières qui détermine, en grande partie, les relations sino-iraniennes : l'Iran fournit environ 15 % des importations pétrolières chinoises. Par ailleurs, on rappellera que l'Iran détient de vastes réserves pétrolières et surtout gazières qui la placent, pour le gaz, au second rang mondial après la Russie⁶⁹⁴. Cependant, à la différence des autres pays producteurs, les capacités iraniennes de production sont encore en-dessous des potentialités réelles du pays à cause du manque d'investissements et de technologies modernes dans son secteur énergétique. Mais, si l'Iran parvenait à recevoir, de la Chine en l'occurrence, l'aide extérieure nécessaire pour moderniser ce secteur, elle pourrait alors devenir son grand partenaire stratégique dans le domaine énergétique⁶⁹⁵. À cet égard, on rappellera qu'elle en est le second fournisseur pétrolier⁶⁹⁶. De plus, en 1995, Téhéran acceptait d'investir 25 millions de dollars en Chine, dans le secteur du raffinage, volume, à tous les égards, très modeste, tant du point de vue économique que politique intérieure. On se rappellera que les Iraniens dont le développement des capacités nationales de raffinage est bloqué par l'embargo international, subissent, depuis longtemps, des pénuries difficilement supportables et sources d'un profond et large mécontentement populaire. D'aucune manière, cet investissement ne pourrait même prétendre contribuer à pallier à ces difficultés d'importation de produits

⁶⁹³ - Delpech, *L'Iran*, 61.

⁶⁹⁴ - Manochehr Dorraj et Carrie L. Currier, « Lubricated With Oil : Iran China Relations in a Changing World », *Middle East Policy* 15, 2 (été 2008), 71.

⁶⁹⁵ - *Id.*

⁶⁹⁶ - *Id.*

raffinés et à atténuer la souffrance des consommateurs iraniens⁶⁹⁷. Enfin et surtout, Pékin et Téhéran signaient, en 2004, un mémorandum d'entente permettant à la Chine d'acheter, sur 30 ans, environ 250 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) du site de Yadavran dans le sud de l'Iran, un contrat évalué de 70 à 100 milliards de dollars⁶⁹⁸. De son côté, la Chine participe à la modernisation des infrastructures pétrolières et gazières iraniennes, notamment en mer Caspienne, ainsi que de ses industries dans la région stratégique de Neka⁶⁹⁹.

Tout ceci explique la politique, relativement conciliante de la Chine vis-à-vis de Téhéran, parce que sa sécurité énergétique est, comme on l'a vu plus haut, un paramètre capital dans la politique extérieure chinoise et, qu'en la matière, l'Iran s'est, jusqu'à présent, toujours révélée un partenaire fiable. Pour autant, l'interprétation des relations sino-chinoises doit être aussi nuancée. Par exemple, en ce qui concerne le contrat conséquent de 70 à 100 milliards de dollars, un ancien responsable de l'OPEP estime qu'il est « *certes important, mais que ce n'est pas le contrat du siècle, surtout au vu de la consommation énergétique chinoise croissante et déjà infiniment plus importante et qu'il ne correspond pas à un bouleversement de la dépendance énergétique chinoise et certainement, la sécurité de ses approvisionnements gaziers qui n'est pas problématique* »⁷⁰⁰. De plus, deux éléments de ce contrat doivent être soulignés. Tout d'abord, il semblerait que le rapprochement des Iraniens vis-à-vis de la Chine ait eu lieu à une période particulière où la crise relative à son programme nucléaire s'intensifiait. En outre, il

⁶⁹⁷ - Dorraj et Carrie L. Currier, "Lubricated With Oil", 73.

⁶⁹⁸ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 39

⁶⁹⁹ - Dorraj et Carrie L. Currier, "Lubricated With Oil", 73

⁷⁰⁰ - Responsable anonyme de l'OPEP, entrevue réalisée en mai 2008 à Vienne, Autriche.

n'y avait, en dehors de Pékin, que très peu d'investisseurs intéressés par ce projet d'entente [le Japon s'était retiré de l'appel d'offre]. Il s'agirait, donc, plus d'une transaction commerciale que d'un geste politique⁷⁰¹. Par ailleurs, ce n'est là qu'un mémorandum, et non pas encore un contrat à proprement parler. D'ailleurs, le premier contrat de réalisation de la première tranche de ce projet, d'un montant de 2 milliards de dollars, n'a été signé, qu'en décembre 2007, entre la compagnie d'hydrocarbures chinoise SINOPEC et la NIOC, iranienne.

Les raisons ayant justifié le délai de signature de ce premier contrat, trois ans après la signature du mémorandum, sont d'ordre politique. En effet, les pressions liées au dossier nucléaire ne favorisaient pas l'application de ce contrat. Enfin, pour signer le contrat sur la première tranche, la Chine a d'abord attendu la publication, en novembre 2007, du rapport « National Intelligence Estimate », confirmant que Téhéran avait bien renoncé à son programme militaire nucléaire⁷⁰². En fait, la Chine avait déjà été soumise, bien avant, à d'importantes pressions de la part des États-Unis quant à ce contrat. Ainsi, Jeff Bader, un ancien membre du Conseil National de Sécurité, estimait que « *la crise nucléaire iranienne est un problème de la communauté internationale, dans lequel il est important que la Chine 'mette les pieds dans le plat' et démontre son intérêt en la stabilité internationale, en étant très prudente sur ce type d'investissements* »⁷⁰³. L'ambassadeur d'Iran en Chine ne manqua, d'ailleurs, pas de le relever en affirmant, à la même époque, que les États-Unis avaient exercé d'énormes pressions pour que Pékin suspende ses relations énergétiques avec l'Iran. De plus, la relance par l'Irak de négociations avec la Chine, relatives à un contrat

⁷⁰¹ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 40.

⁷⁰² - *Id.*

⁷⁰³ - *Id.*

signé sous Saddam Hussein pour l'acquisition de pétrole irakien, semble significative et a été conclue en octobre 2006⁷⁰⁴.

Enfin, il est nécessaire de souligner les liens très étroits entre l'Arabie Saoudite et la Chine. En effet, Riad est le principal fournisseur en pétrole de la Chine et, les deux pays n'ont pas cessé de se rapprocher ces dernières années. C'est ainsi qu'en janvier 2006, le roi Abdullah a effectué une première visite historique en Chine, suivie de la visite du Président Hun Jin Tao, trois mois plus tard, en Arabie Saoudite, alors que le président chinois n'a jamais effectué de visite en Iran. Ces deux visites qui se sont soldées par la conclusion de nombreux accords, ont fait dire à un grand nombre de spécialistes en la matière que les deux pays se dirigeaient vers un partenariat stratégique⁷⁰⁵. Ce partenariat, publiquement recherché contraste, de ce point de vue, avec la réserve des relations avec l'Iran qui n'est pas sans lien avec la situation internationale de ce pays.

Déjà, l'Arabie Saoudite avait, en association avec les États-Unis, signé, en 2004, un contrat pour la construction d'une raffinerie de grande capacité en Chine, d'une valeur de 3,5 milliards de dollars⁷⁰⁶, puis un second accord, en 2005, pour la construction d'un complexe de stockage pétrolier pouvant contenir jusqu'à 62.9 millions de barils de pétrole⁷⁰⁷. Assurément, ces deux projets garantissaient aux exportations pétrolières saoudiennes une sécurité et une position déterminantes sur le marché chinois. De plus, au cours de la même période, Ryad a invité des firmes chinoises à participer à un programme de développement d'une valeur totale de 624

⁷⁰⁴ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 41.

⁷⁰⁵ - *Ibid*, 33.

⁷⁰⁶ - *Id.*

⁷⁰⁷ - *Id.*

milliards de dollars⁷⁰⁸. En fait, les liens qui n'ont pas cessé de se tisser entre la Chine et l'Arabie Saoudite trouvent leur explication dans deux éléments importants : (1) l'Arabie Saoudite est l'un des principaux alliés des États-Unis au Moyen-Orient, et (2) elle est totalement opposée au programme nucléaire iranien. Or, avec de tels contrats et de telles capacités, Téhéran, qui ne représente au total que 0.6% du commerce chinois⁷⁰⁹, voit l'influence de sa carte énergétique sur Pékin limitée au calcul stratégique chinois dans ce jeu à trois, Téhéran, Pékin et Washington, et ce d'autant plus que ces deux derniers auraient, comme nous le verrons plus loin, trouvé un accord assurant à la Chine un troisième fournisseur de pétrole, vraisemblablement, l'Irak.

Aussi, si la question énergétique est un facteur très important et représente un enjeu majeur dans les relations entre les États-Unis et la Chine sur la question iranienne, elle doit être replacée à sa juste mesure. Téhéran est un partenaire important pour Pékin, mais l'Arabie Saoudite est un partenaire encore bien plus important. À cet égard, l'Iran ne dispose, avec le pétrole, que d'un moyen limité d'influence sur la Chine. À l'inverse, celle-ci qui en est le deuxième partenaire économique est dans une position très avantageuse. Ainsi, Pékin peut considérer que dans le cas de sa stratégie au sein du Groupe de Stackelberg, elle est en situation favorable, puisqu'elle apparaît comme étant un pays en mesure de faire pression sur Téhéran, l'enjeu central dans les interactions sino-iraniennes restant la sécurité nucléaire. Bien sûr, cette situation lui permet, dans son jeu à niveaux multiples, d'obtenir des États-Unis, des gains dans le domaine de l'énergie à même de lui

⁷⁰⁸ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 33.

⁷⁰⁹ - Gharfoury, « China's Policy in The Persian Gulf », 84.

assurer, au Moyen Orient, et hors de l'Iran : (1) ses besoins sécuritaires, en conformité avec sa politique d'approvisionnement en hydrocarbures, et (2) de pénétrer cette région, un pré carré américain très fermé. À l'évidence, la nature conflictuelle de ses intérêts en Iran avec ses obligations de coopérer sur le dossier du nucléaire iranien devrait être largement compensée par ses gains sur la question de l'énergie.

Pouvons-nous, pour autant, en conclure que la Chine est un suiveur au sein de ce groupe ?

2.4 La Chine : *un pays suiveur de Stackelberg* »

Tout d'abord, il est, nécessaire de rappeler que, dans ce modèle du « *leader-suiveur de Stackelberg* », les membres du groupe de Stackelberg sont en interaction afin d'atteindre un objectif commun. Rappelons également que dans ce modèle, la firme leader doit, afin de maximiser son profit, tenir compte du comportement de la firme « *suiveuse* », en intégrant la fonction de réaction de cette dernière à son propre profit. Exprimé différemment, en relations internationales, lorsque le leader espère qu'un État le suive, il doit tenir compte des intérêts de ce dernier. Ce n'est qu'à cette condition que le suiveur s'ajustera, alors, sur les intérêts du leader. Dans notre cas, l'objectif commun du groupe de Stackelberg est celui d'empêcher l'Iran de devenir un pays militairement nucléarisé. Dans ce contexte, les décisions, que chacun des membres du groupe doit prendre, peuvent être en contradiction avec leurs intérêts dans d'autres enjeux. Aussi, la coopération qui fera réaliser l'objectif commun est conflictuelle. Dès lors, quand à l'intérieur de ce groupe de grandes puissances, l'une de ces puissances a la capacité, l'intérêt et la volonté d'en assurer le leadership, alors

le groupe de Stackelberg se constitue. Dans notre cas, l'objectif commun est celui de résoudre la crise sur le nucléaire iranien. À l'équilibre, la somme des gains et des bénéfices des différents enjeux auxquels chaque membre a été engagé, y compris l'enjeu central sur lequel le groupe s'est formé, est optimale au sens de Pareto, c'est-à-dire au sens où toute nouvelle décision du leader ne peut être prise sans qu'un membre du groupe n'en soit négativement affecté. Dans ce cas, le leader arrête le processus et l'équilibre de Stackelberg est alors atteint⁷¹⁰.

En ce sens, nous pouvons affirmer que la Chine est certainement opposée au développement d'un programme nucléaire militaire iranien, qui pourrait, à terme, menacer sa propre sécurité. À cet égard, elle est un membre potentiel du groupe avec les membres, qui partagent l'objectif commun de résolution de la crise iranienne, et veut montrer sa volonté et sa capacité à apparaître comme un acteur majeur et incontournable de l'ordre international. Ainsi, si jusqu'au début des années 90 la Chine est restée en dehors des accords internationaux relatifs au nucléaire, elle s'est, sous la pression américaine, jointe à pratiquement tous les accords et traités internationaux relatifs à la non-prolifération⁷¹¹, et a signé toute une série d'accords avec les États-Unis, la soumettant à de strictes obligations dans ce domaine⁷¹², ce qui a permis son adhésion, en 1992, au TNP. Elle n'a donc pas seulement montré qu'elle avait pris conscience des dangers de la prolifération pour sa propre sécurité, mais elle a aussi contribué à donner l'image d'une puissance capable, au même titre que les autres puissances, d'assumer ses responsabilités sur

⁷¹⁰ - Le niveau du jeu est déterminé par la décision du leader et la réaction du suiveur. Si le leader ne prend plus d'autre décision, un équilibre de Stackelberg aura été atteint.

⁷¹¹ - Minxin Pei, « Assertive Pragmatism : China's Economic Rise and Its Impact on Chinese Foreign Policy », *Proliferation Papers*, (automne 2006).

⁷¹² - *Id*

la scène internationales dans le cadre d'une coopération conflictuelle⁷¹³. Ainsi, elle est toute désignée pour rejoindre un tel groupe.

S'agissant, de notre cas d'étude, notre modèle explique le fait que Pékin ait régulièrement soutenu les initiatives visant à empêcher l'avancement du programme nucléaire iranien, d'abord par des négociations, puis par son soutien aux sanctions onusiennes. C'est en ce sens qu'à la question d'un journaliste iranien qui demandait à Li Zhaoxing, ministre des Affaires étrangères chinois, si la Chine avait l'intention d'apposer son veto au Conseil de Sécurité, dans le cas où une résolution contre l'Iran venait à être votée, ce dernier a répondu : « *Le veto ne peut pas être utilisé de manière extensive. Nous devons voir s'il y a un fond à cette orientation [développement d'une arme atomique], et qui a la prérogative de le faire* »⁷¹⁴. Cette réponse était, en fait, une manière diplomatique de dire que le vote chinois dépendrait des preuves du développement d'ADM par l'Iran, mais aussi de l'attitude des autres membres permanents du Conseil de sécurité en la matière et, notamment, du leader.

Par contre, comme nous l'avons vu, Pékin a toute une série d'intérêts économiques et stratégiques qui sont mis en balance dans ses relations avec les États-Unis, dont la question énergétique et celle de Taïwan pour compenser une partie des coûts de son engagement à coopérer avec Washington au sein du groupe de Stackelberg sur la crise iranienne. Consciente de cela, Washington s'efforce, de manière calculée, de contrôler les coûts de son leadership en maintenant de bonnes relations avec Taiwan, tout en encourageant Pékin à s'engager à coopérer au sein du

⁷¹³ - Dingli Shen, « Iran's Nuclear Ambitions Test China's Wisdom », *The Washington Quarterly* “ (printemps 2006), 59.

⁷¹⁴ - Garver, *China and Iran*, 164.

groupe de Stakelberg. Pour ce faire, elle la ménage en refusant de soutenir le désir d'indépendance de l'île, et en ne lui fournissant, d'ailleurs, que des quantités limitées d'armes. Du point de vue énergétique, même si l'Iran ne lui fournit que 15% de ses approvisionnements en pétrole, elle reste un partenaire encore relativement important pour la Chine. Néanmoins, Pékin est bien plus dépendante des alliés arabes des États-Unis dans la région, et donc plus vulnérable aux pressions Américaines. En ce sens, un grand nombre de spécialistes estiment qu'un soutien des Américains pour une plus grande présence économique chinoise en Irak, notamment dans le secteur énergétique (exploitation du gisement d'Al-Ahdab) et pour un approfondissement des relations entre Ryad et Pékin, pourrait aider les États-Unis à obtenir une « attitude plus compréhensive » de la Chine sur le dossier du nucléaire iranien. Il faut ajouter à cela le propre désir des Chinois de maintenir de bonnes relations avec Washington, Ainsi, le bilan des coûts et des bénéfices de cet enjeu énergétique est très favorable à une coopération de la Chine dans le cadre du groupe de Stackelberg.

On comprend donc que Washington possède des moyens d'inciter la Chine à coopérer, si nécessaire. Ainsi, nous rappellerons que c'est suite à de fortes pressions américaines que la Chine a suspendu ses ventes de missiles antinavires et ses transferts de technologies nucléaires à l'Iran⁷¹⁵. Dans ce même contexte, cinq compagnies chinoises furent sanctionnées en 2002, par les États-Unis, pour avoir fourni des technologies de missiles à l'Iran⁷¹⁶. En tous les cas, depuis 2005, le

⁷¹⁵ - Michael Eisenstadt, « Living With a Nuclear Iran ? », *Survival* 41, 3 (automne 1999), 140.

⁷¹⁶ - Garver, *China and Iran*, 189.

groupe de Stackelber est bien installé et, jusqu'à preuve du contraire, la coopération conflictuelle semble ne plus devoir poser de réel problème.

C'est ainsi que Pékin soutient des sanctions « *ciblées et réversibles* » visant « *les secteurs économiques liés à la prolifération* », telle l'importation de missiles, de technologies de missiles, ou de matériels à usage dual dans leur programme nucléaire, ainsi que les individus ou des organisations de l'État iranien, comme les gardiens de la révolution. Cependant, ce type de sanctions a pour but de faire croître graduellement la pression sur Téhéran en ce qui concerne son programme nucléaire et de l'amener à un changement d'attitude, tout en préservant les intérêts économiques chinois.

3. La Russie : *Entre partenariat et rivalité*

3.1 La Russie et les États-Unis :

Depuis la fin de la guerre froide, les relations entre les États-Unis et la Russie ont été particulièrement complexes et marquées par des variations constantes. En effet, la politique extérieure de Moscou à l'égard de Washington a alterné entre des périodes d'alignement avec les États-Unis, pendant lesquelles elle semblait accepter leur puissance, et des périodes où, au contraire, elle montrait une volonté affichée de les contrebalancer, en favorisant l'émergence d'un système multipolaire.

Ainsi, de 1992 à 1995, sous l'impulsion de Boris Eltsine et de son ministre des Affaires étrangères, Andreï Kozyrev, Moscou a voulu se distancer des décennies précédentes de la confrontation avec l'Ouest, en optant pour un partenariat, voire

même un accommodement de la toute puissance américaine⁷¹⁷. En effet, pour Kozyrev⁷¹⁸ :

« La confrontation avec ce pays [Les États-Unis] a été développée artificiellement. Aujourd'hui, nous ne voyons pas de raisons qui pourraient empêcher la promotion d'une coopération fructueuse entre la Russie et les États-Unis ... Nous ne partageons pas les craintes selon lesquelles les États-Unis, qui émergent comme seule super puissance du monde, nous dicteront leur volonté... ».

Cette politique de rapprochement avec l'Ouest se révèle à travers toute une série de dossiers traités par les pays occidentaux que Moscou a soutenus. À cet égard, on notera qu'elle avait aussi ouvertement critiqué la Serbie lors de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, en 1991, et adhéré au vote onusien de 1992, décrétant un embargo sur les armes contre la République Fédérale de Yougoslavie (RFY). Durant cette même période, elle avait également soutenu l'entrée de la Croatie, de la Slovénie et de la Bosnie à l'ONU⁷¹⁹. Nous rappelons aussi qu'en novembre 1990, Moscou avait accepté de ratifier le TFC⁷²⁰ avec l'OTAN, en Europe, et de l'appliquer bien qu'il lui était défavorable. En effet, ce traité stipulait la destruction d'une quantité importante d'armes à un coût très élevé pour la Russie. De plus, il limitait le déploiement de forces russes en Europe à un tiers de celui du niveau des troupes de l'OTAN⁷²¹. Cependant, malgré ce rapport défavorable, le tandem Eltsine-Kozyrev a décidé de soutenir ce traité en signe de bonne volonté de rapprochement avec l'Ouest, et plus particulièrement avec les États-Unis.

⁷¹⁷ - Thomas Ambrossio, *Challenging America's Global Preeminence : Russia's Quest for Multipolarity*, (Aldershot, England : Ashgate, 2005), 2.

⁷¹⁸ - *Ibid*, 30-1.

⁷¹⁹ - *Ibid*, 36-7.

⁷²⁰ - TFC= Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe

⁷²¹ - Ambrossio, *Challenging America's Global Preeminence*, 41.

Toutefois, cette politique de rapprochement n'a pas eu les effets escomptés et a été durement critiquée par de nombreux cercles du pouvoir à Moscou pour lesquels les États-Unis poursuivaient une politique unilatéraliste en tenant peu compte des intérêts russes. Le différend principal résidait dans le fait que, contrairement aux promesses faites, les États-Unis poursuivaient la politique d'expansion de l'OTAN aux pays d'Europe de l'Est. Aussi, dès 1995, sous l'impulsion d'un nouveau Ministre des Affaires étrangères, Evgueni Primakov, la Russie a opéré un revirement de sa politique à l'égard de l'Occident. En effet, pour celui-ci, la Russie se devait de contrebalancer l'hégémonie / l'uni-polarité américaine par un soutien à l'émergence d'un système multipolaire. C'est ce que l'on appellera, plus tard, « *la doctrine Primakov* »⁷²². En fait, sans, pour-autant, diminuer l'importance de leurs relations avec l'Ouest, bien au contraire, Primakov considérait que la politique russe devait être, d'abord, guidée par ses propres intérêts nationaux, plutôt que par la volonté de se rapprocher des valeurs idéologiques de cette région⁷²³.

Pour cela, ces relations devaient être fondées sur un « *partenariat égalitaire* », reconnaissant à Moscou, le statut de grande puissance⁷²⁴. Cette politique s'est signalé par un rapprochement avec Pékin, avec laquelle Moscou a signé tout une série d'accords⁷²⁵, dont la création de l'Organisation de Coopération de Shanghai (OSC)⁷²⁶, et surtout par un rapprochement avec les « *États voyous* », dont notamment l'Iran. À vrai dire, ce rapprochement avec « *les États voyous* » avait deux objectifs bien avoués de la part de Moscou. Tout d'abord, celui de réaffirmer sa place au niveau

⁷²² - Ambrossio, *Challenging America's Global Preeminence*, 66.

⁷²³ - *Id.*

⁷²⁴ - *Id.*

⁷²⁵ - *Ibid*, 81- 4.

⁷²⁶ - *Ibid*, 86.

international en forgeant de nouvelles alliances⁷²⁷. De plus, certains de ces États étant ouvertement anti-américains, ils devenaient, pour Moscou, « *un plus* » lui permettant de contrer Washington et de se poser, par ailleurs, en arbitre entre eux et Washington, renforçant, de cette manière, son prestige et son influence⁷²⁸.

Mais, avec l'arrivée de Vladimir Putin et surtout après les attentats du 11 Septembre, la Russie a semblé vouloir renoncer à sa volonté de contrer les États-Unis, préférant opter pour un réalignement avec Washington. Ceci explique son soutien actif aux États-Unis en Afghanistan. C'est ainsi qu'elle a autorisé l'installation de bases militaires américaines au Kyrzygstan et dans le Caucase. En retour, Poutine espérait obtenir un certain nombre de concessions américaines, particulièrement sur les plans de la dette russe et de l'attribution d'un plus grand rôle au sein de l'OTAN, dont il espérait surtout en freiner l'expansion à l'Est⁷²⁹. Or il n'en a rien été. L'invasion de l'Irak en mars-avril 2003 a amené la Russie à retourner à la politique de Primakov.

Les relations entre les États-Unis et la Russie sont donc contrastées, marquées par des périodes de rapprochement et de confrontation. Pour beaucoup, ceci s'explique en partie par la faible interdépendance économique des deux pays. Ainsi, au cours de l'année 2007, les exportations vers les États-Unis n'ont représenté que 3,1% du total des exportations russes et 4,1% de leurs importations⁷³⁰. Cependant, même si les États-Unis constituent le troisième investisseur direct après Chypre et le

⁷²⁷ - Ambrossio, *Challenging America's Global Preeminence*, 90

⁷²⁸ - *Ibid*, 90.

⁷²⁹ - *Ibid*, 140

⁷³⁰ - William H Cooper, « Permanent Normal Trade Relations (PNTSR) Status for Russia and US-Russian Economic Ties », *CRS Report for Congress* (10 juillet 2007).

Luxembourg, ils n'en demeurent pas moins le principal, si on considère que les investissements des deux pays précédents ne sont en, réalité, que du capital russe rapatrié⁷³¹. De plus, par leur présence, les États-Unis sont pour la Russie, essentiels dans ses efforts en vue d'attirer des investissements étrangers et d'avoir le soutien d'institutions financières internationales par, notamment, son accession à l'OMC⁷³². Toutefois, ses échanges économiques avec les États-Unis restent modestes, faisant que Moscou n'a, en fait, que très peu d'influence sur Washington. En effet, à la différence de ses échanges économiques avec l'Europe, elle n'exporte aux États-Unis ni gaz ni pétrole⁷³³. Réciproquement, les grandes entreprises américaines sont globalement peu présentes en Russie.

On retrouve cette même complexité de rapport dans l'approche russe vis-à-vis de la non-prolifération. En réalité, tous les pays accusés d'être « *des États voyous* » sont, en fait, d'anciens États clients de l'ex URSS⁷³⁴. Et, à la différence des États-Unis, la possession de missiles ou d'ADM par ces États ne constitue pas une menace directe pour les troupes russes déployées à l'étranger⁷³⁵. En revanche, ils constituent d'importants clients pour l'industrie d'armement russe⁷³⁶.

Pourtant, la Russie a bien coopéré avec les États-Unis dans le domaine de la prolifération nucléaire, une coopération faite de soutien et de confrontation. Dans ce cadre, elle avait, en octobre 1995, passé un accord secret avec les États-Unis,

⁷³¹ - Cooper, "Permanent Normal Trade Relations".

⁷³² - Ponsard, *Russia, NATO*, 102.

⁷³³ - Dmitri Katsy, David H. Sacko et Konstantin Khdoley « Europ-Russia-United States : Whither are Drifting ? » dans Bolts, Changhe et Cross, *The United States, Russia and China*, 131-32.

⁷³⁴ - Richard Speier, Robert Gallucci, Robie Sabel et Viktor Mizin, « Iran-Russia Missile Cooperation » dans Joseph Cirincione Ed, *Repairing The Regime : Preventing The Spread of Weapons of Mass Destruction* (New York, United States : Routledge, 2000), 192-93.

⁷³⁵ - *Id.*

⁷³⁶ - *Id.*

« *l'Accord de Gore-Chernomyrdin* » par lequel elle prévoyait de limiter sa coopération militaire avec l'Iran⁷³⁷. C'est dans ce contexte qu'elle a donné suite aux pressions américaines, exercées sur elle entre 1998 et 1999, en acceptant de ne plus livrer de nouvelles armes à Téhéran au-delà de cette période. Puis, en échange d'une levée de sanctions à son encontre, les États-Unis ont également forcé un institut russe à renoncer à la vente d'un de ses réacteurs de recherche à l'Iran⁷³⁸. En ce qui concerne la crise nucléaire iranienne, Vladimir Poutine avait, en 2003, déclaré à CNN: « *Nous ne sommes pas seulement un participant et un signataire de ce traité (TNP), nous sommes de ceux qui défendent le plus son application. De plus, l'émergence d'une nouvelle puissance nucléaire à notre frontière sud n'est pas quelque chose de désirable du point de vue de nos intérêts* »⁷³⁹.

Ainsi, même si désormais la politique russe est plus influencée par ses propres intérêts nationaux et par sa sécurité dans la Communauté des États Indépendants (CEI)⁷⁴⁰, les dangers de la prolifération ne sont pas, pour autant, absents de la politique russe. Et pour cause, presque tous les pays proliférateurs se situent à la frontière ou à proximité de la Russie, ce qui explique clairement le soutien de la Russie aux diverses initiatives européennes et américaines. De plus, étant membre dépositaire du TNP, la Russie se doit de jouer un rôle actif en la matière.

⁷³⁷ - Mark N. Katz, "Putin, Ahmadinejad and The Iranian Nuclear Crisis", *Middle East Policy* 13, 4 (hiver 2006), 125.

⁷³⁸ - Mohiaddin Mesbahi, "Iran's Foreign Policy Toward Russia, Central Asia, and The Caucasus" dans John L. Esposito et R.K Ramazani, *Iran At The Crossroads* (New York : Palgrave, 2001), 152-53.

⁷³⁹ - Bulent Aras et Faith Ozbay, "Dances With The Wolves : Russia, Iran, And The Nuclear Issue", *Middle-East Policy* 13, 4 (hiver 2006), 134.

⁷⁴⁰ - Dmitri Trenin, « Russia's Nuclear Policy in the 21st Century Environment » dans *Proliferation Papers* (automne 2005), 23.

3.2 La Russie et l'Iran : *Un partenariat « non stratégique »*

Depuis la révolution iranienne de 1979, les relations entre la Russie et l'Iran, ont toujours été « *en dents de scie* », notamment à cause du soutien de Moscou à Bagdad durant la guerre Iran-Irak. Il faudra attendre juin 1989, pour qu'il y ait un réchauffement entre les deux pays. Ainsi, et suite à une visite d'Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, alors Président du parlement iranien, Moscou a annoncé la signature d'un contrat portant sur des livraisons d'armes, pour un montant total d'un milliard de dollars, en plus d'une déclaration de coopération scientifique entre les deux pays⁷⁴¹. Ce premier contrat a, dans les deux années qui ont suivi, ouvert la voie à d'autres contrats d'armement incluant trois sous-marins de type « Kilo », pour un montant de 4 à 6 milliards de dollars. Toutefois, seulement moins de la moitié de ces contrats a été mise à exécution pour cause de non paiement⁷⁴².

Cependant, dès le début des années 2000, la Russie annonçait, qu'elle ne se sentait plus engagée par l'accord « *Gore-Chernomyrdin* » de 1995, portant sur la cessation des ventes d'armes à l'Iran après 1999. Cette annonce fut concrétisée, dès 2001, par un accord entre Vladimir Putin et Mohamed Khatami, sur un grand nombre de contrats de ventes d'armes d'une valeur totale de 7 milliards de dollars⁷⁴³. Néanmoins, en octobre de la même année, le ministre iranien de la Défense, alors en visite à Moscou, n'a pu signer qu'un accord cadre portant sur la coopération technique. En septembre 2003, les exportations d'armes russes vers l'Iran ne

⁷⁴¹ - John Parker, *Persian Dreams : Moscow and Tehran Since the Fall of The Shah*, (Washington, D.C. : Potomac Books, 2009), 31.

⁷⁴² - *Ibid*, 34.

⁷⁴³ - *Ibid*, 211.

s'élevaient, en fait, qu'à 30 à 70 millions de dollars⁷⁴⁴. Plus encore, début de l'année 2004, un journal russe écrivait que les industriels militaires russes ne s'intéressaient plus au marché iranien tant ses perspectives étaient faibles. Cet article confirmait, sur le terrain, le gel, par la Russie, des livraisons d'armes à Téhéran et la réalité de la situation⁷⁴⁵.

Au niveau nucléaire, le principal apport de la Russie dans le programme iranien a été la construction de la centrale nucléaire de Busher. Signé en 1995 pour un montant de 800 millions de dollars, ce contrat n'a finalement été complété qu'en 2007-2008, après maints retards et arrêts. Ce projet fut vivement controversé et critiqué par les États-Unis qui essayèrent de le bloquer⁷⁴⁶. Mais, malgré la pression américaine, Boris Eltsine décida de s'y tenir pour diverses raisons, dont notamment le besoin cruel de devises de Moscou et la conviction que si une compagnie russe ne réalisait pas ce contrat, une compagnie occidentale le ferait. Plus grave, Viktor Mikhaylov, alors ministre de l'Énergie atomique, avait profité du climat de déliquescence qui prévalait alors en Russie pour vendre à l'Iran, sans en référer à Eltsine, des centrifugeuses à gaz, pouvant être utilisées pour la conversion du plutonium en plutonium militaire⁷⁴⁷.

En février 2002, Moscou signait un premier accord avec Téhéran portant sur la livraison de fuel nucléaire, à la condition « sine qua non » qu'il lui soit retourné après usage⁷⁴⁸. En juillet de la même année, un second contrat, d'une valeur de 8,5 milliards de dollars, était signé pour la construction de plusieurs installations

⁷⁴⁴ - Parker, *Persian Dreams*, 212.

⁷⁴⁵ - *Id.*

⁷⁴⁶ - *Ibid.*, 104

⁷⁴⁷ - *Id.*

⁷⁴⁸ - Bulent et Ozbay, « Dances With Wolves », 134.

nucléaires, d'abord à Busher (contrat Busher 2) et dans la région d'Ahfaz. Pour de nombreux analystes, ces projets en Iran révélaient le désir de Moscou, en montrant son savoir-faire en la matière, de se positionner sur le marché de la construction des centrales nucléaires⁷⁴⁹. En effet, ce marché pouvait rapporter près de 25 milliards de dollars, notamment en Europe et en Chine.

Cependant, quelle est l'évaluation de la Russie quant à « la menace » du nucléaire iranien, compte tenu de sa position, en apparence ambivalente, en raison, d'une part, de tiraillements entre ses impératifs stratégiques et sécuritaires et ses intérêts économiques d'autre part ? En effet, l'acquisition, par l'Iran, d'armes atomiques et de missiles capables de les transporter, constitue une menace directe pour Moscou, un sentiment confirmé par la vive inquiétude de l'establishment sécuritaire russe lorsque l'Iran a testé, pour la première fois, son missile Shahab-3 en juillet 1998. À l'époque, Mikhail Kirillin, un officier du FSB, déclarait que: « *La Russie est bien plus intéressée que les États-Unis à ne jamais voir, en aucune circonstance, des États, développant des missiles potentiellement de longue portée, apparaître à proximité de ses frontières sud* »⁷⁵⁰. De la même manière, Poutine a clairement indiqué, en 2002, que dans tous les cas, les technologies liées aux missiles et aux armes nucléaires ne seront jamais incluses dans la coopération entre les deux pays⁷⁵¹. Enfin, ne serait-ce que d'un point de vue économique et commercial, Moscou ne souhaite pas voir l'Iran maîtriser le cycle complet de production du combustible nucléaire qui

⁷⁴⁹ - Bulent et Ozbay, "Dances With Wolves", 134.

⁷⁵⁰ - Parker, *Persian Dreams*, 126.

⁷⁵¹ - *Ibid*, 213.

pourrait la concurrencer sur ce marché⁷⁵².

Néanmoins, l'Iran n'est pas, pour autant, perçue comme une menace directe. En effet, en s'éloignant de la rhétorique des débuts de la révolution islamique de 1979, elle s'est révélée être un partenaire de choix pour la Russie, en se comportant comme un acteur rationnel et « *responsable* » vis-à-vis des intérêts russes dans le Caucase. Elle s'est, de plus, abstenue de soutenir la révolution islamique dans la guerre civile qui a secoué la région du Tadjikistan, et a activement condamné les activistes tchéchènes. Du point de vue économique, l'Iran représente aussi un marché important pour la Russie. En effet, GAZPROM a signé, en 1997, un important contrat pour l'exploitation, en partenariat avec TOTAL, du domaine gazier de Pars en Iran. C'est la perspective de ce marché qui avait alors incité Moscou à vouloir se positionner, stratégiquement, de manière à éviter qu'un rapprochement américano-iranien ne se fasse aux dépens de ses intérêts en Iran⁷⁵³. En ce qui concerne ses exportations d'armes, l'Algérie, la Chine, l'Inde, le Venezuela et le Vietnam sont, de loin, les marchés les plus importants pour Moscou. Mais, aussi modestes qu'elles soient, ses exportations d'armes vers l'Iran seraient, sinon substantielles, surtout utiles du fait de leur potentiel instrumental présent dans la stratégie de jeux à niveaux multiples de Moscou vis-à-vis de Washington, notamment la question des missiles S-300. Nous y reviendrons. Ainsi, en octobre et

⁷⁵² - Alexei G. Arbatov, « The Inexorable Momentum of Escalation » dans Patrick Cronin, Ed., *Double Trouble : Iran and North Korea As Challenges to International Security* (Westport, Connecticut : Praeger Security International, 2008), 70.

⁷⁵³ - Katz, "Putin, Ahmadinejad", 126.

novembre 2005, Moscou et Téhéran ont signé un accord pour la livraison de systèmes de défense Tor-M1 pour un montant d'environ un milliard de dollars⁷⁵⁴.

En tous les cas, ces conflits d'intérêts entre, d'une part, les activités de la Russie en Iran et ses responsabilités en matière de sécurité nucléaire internationale, d'autre part, placent Moscou dans une situation de coopération conflictuelle avec les États-Unis qui l'oblige à adopter une stratégie de jeux à niveaux multiples à leur égard, mais, comme nous l'avons vu, des enjeux toutefois insuffisants pour que Moscou ne s'accommode pas d'un rôle de suiveur dans le groupe de Stackelberg.

D'ailleurs, Téhéran n'est pas dupe du rôle que joue la Russie dans la crise qui l'oppose aux occidentaux. En effet, la position de Moscou a souvent alterné entre un soutien aux États-Unis, qualifiés maintes fois par Vladimir Poutine de « *partenaire stratégique* », et une protection limitée envers l'Iran, qui n'a jamais été, quant à elle, qualifiée de partenaire stratégique par Moscou. Aussi, lorsque, entre 2006 et 2008, l'Iran persista dans son refus de cesser l'enrichissement d'uranium, la Russie appuya le vote de sanctions à son encontre au Conseil de Sécurité de l'ONU. Mais, à partir de 2008, Moscou sembla, à nouveau, se raidir à la perspective de l'intégration de l'Ukraine et de la Géorgie au sein de l'OTAN, et du déploiement d'un bouclier anti-missiles américain en Europe de l'Est.

3.3 Les montagnes russes : *L'OTAN et le bouclier antimissile*

3.3 (a) L'élargissement de l'OTAN :

Pour Moscou, l'élargissement de l'OTAN aux ex-pays du Pacte de Varsovie en 1999, puis aux pays Baltes en 2004, ainsi que les perspectives d'adhésion de la

⁷⁵⁴ - Katz, "Putin, Ahmadinejad", 126.

Géorgie et de l'Ukraine constituent une menace directe à sa sécurité nationale. En effet, la chute de l'ex URSS a affaibli certains paramètres liés à sa sécurité, tels l'accès aux hautes mers et/ou à des ressources critiques, ce qui a résulté en un risque d'isolement stratégique, que l'élargissement de l'OTAN n'a fait qu'accroître⁷⁵⁵. À la chute du bloc communiste, les ex pays de l'Est devaient, pour Moscou, à défaut d'être des alliés, constituer une zone tampon neutre la protégeant de l'OTAN⁷⁵⁶. De ce fait, l'intégration de ces pays au sein de l'Alliance a privé Moscou de cette garantie de sécurité et a considérablement affaibli sa position militaire. Ainsi, lors de l'élargissement de l'OTAN aux pays Baltes, en 2004, le Chef d'état-major de l'armée russe, Anatoly Kvashnin, déclarait que⁷⁵⁷ :

« Tout pas additionnel allant dans un sens d'un élargissement de l'OTAN vers l'Est et l'accession de pays d'Europe centrale et de l'est seront considérés comme un atteinte à notre sécurité nationale. L'accession de trois premiers pays d'Europe de l'Est à l'OTAN a déjà changé le ratio de puissance sur le continent et a résulté en un déséquilibre sévère en faveur de l'alliance »

Cependant, le plus grave ont été les annonces de plusieurs responsables de l'OTAN affirmant leur intention d'utiliser, malgré les réserves de Moscou, les anciennes installations militaires soviétiques, évacuées en 1993-1994⁷⁵⁸. En effet, la Russie « *aurait éventuellement toléré* » ces élargissements à condition qu'aucune arme nucléaire ni troupe alliée ne soient déployées dans ces pays, et qu'aucun exercice militaire ne soit conduit à proximité de ses frontières sans son accord⁷⁵⁹.

⁷⁵⁵ - Ponsard, *Russia, NATO and Cooperative Security*, 93.

⁷⁵⁶ - *Ibid*, 94.

⁷⁵⁷ - Cité dans Leonid A. Karabeshkin et Dina R. Spechler, «EU and NATO Enlargement: Russia's Expectations, Responses and Options for the Future», *European Security* 16, 3 (septembre 2007), 314-15.

⁷⁵⁸ - *Id*.

⁷⁵⁹ - Ponsard, *Russia, NATO and Cooperative Security*, 88.

Mais, c'était ignorer le fait que ces nouveaux pays de l'OTAN se voulaient, immédiatement, membres à part entière de l'Alliance⁷⁶⁰ à laquelle ils s'étaient joints pour s'extraire de l'influence russe. À cet égard, en avril 2004, le ministre russe de la Défense, Igor Ivanov, n'a pas manqué de souligner que l'établissement de larges bases militaires de l'OTAN dans les pays Baltes permettait à l'Alliance de contrôler et de surveiller le territoire russe⁷⁶¹. Ces inquiétudes ont été renforcées par le fait qu'aucun des pays baltes ni la Slovénie n'ont ratifié le Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe. Pour Ivanov, ceci constituait, *de facto*, « une zone grise » permettant à l'Alliance de déployer, dans ces pays, autant de troupes conventionnelles qu'elle le désirait⁷⁶². Plus clairement, et comme l'a exprimé Primakov lorsqu'il était responsable du SVR⁷⁶³, l'élargissement de l'OTAN veut dire que la plus grande et la plus puissante alliance militaire au monde, dotée d'un potentiel offensif énorme, se trouve à proximité de leurs frontières⁷⁶⁴.

Aussi, dès les premiers signes d'élargissement de l'OTAN vers les pays de l'Est, Moscou a décidé de se rapprocher des pays opposés à la domination américaine. C'est ainsi qu'en vue de former « *des coalitions anti-hégémoniques* » afin de contrer l'influence américaine, elle s'est rapprochée, dès 1997, de la Chine avec laquelle elle a signé plusieurs accords de coopération, mais aussi de pays qualifiés « *d'États voyous* », dont notamment l'Iran. En fait, beaucoup estiment que, la relation de Moscou avec Téhéran est révélatrice des relations entre

⁷⁶⁰ - Ponsard, *Russia, NATO and Cooperative Security*, 88.

⁷⁶¹ - Igor Ivanov, "As NATO Grows, So Do Russia's Worries", *Herald Tribune* (7 avril 2004).

⁷⁶² - *Id.*

⁷⁶³ - SVR : le Service de renseignement extérieur russe.

⁷⁶⁴ - Ambrosio, *Challenging America's Global Preeminence*, 112.

Washington et Moscou, au niveau systémique, plutôt que des conséquences plutôt limitées, sur la Russie, de la politique américaine à l'encontre de l'Iran. Ainsi, Pavel Felgengauer, explique que *« l'expansion de l'OTAN amène la Russie à chercher rapidement autour d'elle des alliées stratégiques. Dans ce cas-ci, le régime anti occidental et anti-américain en Iran pourrait être un partenaire naturel et très important »*⁷⁶⁵.

Ainsi, le début réel du rapprochement entre la Russie et l'Iran date de 1993, lorsque les États-Unis ont commencé à évoquer l'élargissement de l'OTAN aux pays de l'Est. Pour Yevgeny Bazhanov, un expert russe, c'est à ce moment là que les sentiments anti-américains ont commencé à apparaître dans les cercles du pouvoir russe, tandis que des sentiments pro-iraniens se faisaient entendre⁷⁶⁶. Ainsi, en 1997, Anatoly Chubays, membre du gouvernement russe, déclarait au sous-secrétaire d'État américain, Strobe Talbott, que *« les partisans d'une ligne dure exploitent les ressentiments créés par l'élargissement de l'OTAN pour favoriser 'un mariage stratégique de convenance' avec l'Iran »*⁷⁶⁷.

Certes, dès 1997, l'Administration Clinton a essayé de calmer les inquiétudes russes en créant le Conseil Conjoint Permanent Russie - OTAN. Cependant, ce Conseil fonctionnait de sorte que les membres de l'Alliance discutaient des politiques et prenaient des décisions qu'ils présentaient ensuite à Moscou, qui n'était donc pas consultée mais seulement informée⁷⁶⁸. En 2002, George W. Bush l'a transformé en *« un groupe de 20 »*, le Conseil Russie-OTAN, avec un seul siège à la Russie lui

⁷⁶⁵ - Cité dans Robert O. Freedman, « Russian-Iranian Relations in the 1990's » *Middle East Review of International Affairs* 4,2 (juin 2000).

⁷⁶⁶ - Parker, *Persian Dreams*, 91.

⁷⁶⁷ - Strobe Talbott, *The Russia Hand : A Memoir of Presidential Diplomacy* (New York : Random House, 2003), 255.

⁷⁶⁸ - Ambrosio, *Challenging America's Global Preeminence*, 136.

assurant un rôle dans la formulation des politiques, mais sans droit de veto sur les actions de l'OTAN⁷⁶⁹. Cependant, la ligne rouge a été franchie lorsque la Géorgie et l'Ukraine ont fait leurs demandes d'adhésion à l'OTAN. Cette demande a conduit Poutine à déclarer, lors d'une rencontre entre Bush et lui-même, en avril 2008, que « *l'OTAN ne peut pas garantir sa sécurité aux dépens de celle d'autres pays [la Russie]* », et à qualifier son élargissement de « *menace directe* » contre la Russie⁷⁷⁰.

À cet égard, la guerre de Géorgie en août 2008 et ses conséquences sur le dossier iranien sont évidentes. C'est ainsi que le 21 juillet 2008 à Genève, après une réunion du groupe des six, ou groupe de Stackelberg, avec l'Iran, les grandes puissances donnaient deux semaines à cette dernière pour répondre positivement aux nouvelles offres de résolution de la crise nucléaire⁷⁷¹. Condoleeza Rice avait, alors, clairement indiqué que si Téhéran rejetait ces propositions, elle s'exposerait à une quatrième batterie de sanctions du Conseil de Sécurité de l'ONU, ajoutant : « *nous sommes plus que jamais en position de force pour démontrer que si l'Iran n'agit pas, il sera temps de renouer avec la voie des sanctions* »⁷⁷². Or, juste après la guerre d'août 2008 avec la Géorgie, dont la volonté d'accès à l'OTAN avait avivé les tensions entre les deux pays, la Russie bloquait le vote des sanctions onusiennes contre Téhéran en septembre 2008. Sergey Lavrov, le Ministre des Affaires étrangères russes, affirmait alors que les États-Unis ne pouvaient essayer de punir la Russie pour ses actions dans le Caucase, et espérer, en même temps, sa coopération

⁷⁶⁹ - Ambrosio, *Challenging America's Global Preeminence*, 136.

⁷⁷⁰ - Steven Enlgerger, "Putin Criticizes NATO but has praise for Bush", *The Herald Tribune* (4 avril 2008).

⁷⁷¹ - Laurent Zecchini, « À Genève, l'Iran maintient son refus de geler son programme nucléaire », *Journal Le Monde* (21 juillet 2008).

⁷⁷² - "Condoleeza Rice menace Téhéran de nouvelles sanctions", *Journal Le Monde* (21 juillet 2008).

sur le dossier de la crise iranienne⁷⁷³. Ce faisant, il confirmait publiquement que dans **la stratégie russe de jeux à niveaux multiples au sein du groupe de Stackelberg, la question de l'expansion de l'OTAN en Europe, de même que celle du bouclier anti-missiles devaient être incluses.**

Et en effet, ceci était prévisible puisque nous avons pu voir que, dès le début du processus d'élargissement de l'Alliance, Moscou s'était vivement inquiétée d'avoir, à proximité de ses frontières, un déploiement de systèmes d'armes susceptible de menacer sa capacité de dissuasion. S'agissant du bouclier, on se rappellera que, dès son entrée en fonction en janvier 2001, le président Bush avait clairement indiqué sa volonté de déployer un système de défense anti-missile de protection des États-Unis contre la menace balistique provenant d'États voyous. Le fait que des éléments de ce système devaient être déployés en Pologne et en République Tchèque a, ainsi que nous allons le voir, fortement affecté les relations russo-américaines. En effet, ce lien entre deux des dossiers internationaux de niveaux les plus élevés montrent bien que la coopération de la Russie sur le dossier iranien est conditionnée à une concession du leader de Stackelberg sur celui de l'OTAN et du Bouclier anti-missile. Ce serait, vraisemblablement, une grave erreur de leadership, dans le cadre de la résolution de la crise iranienne, si les États-Unis décidaient d'ignorer ce signal russe. En effet, le blocage des dossiers de l'OTAN et du Bouclier mènerait à celui de la crise iranienne. Cela semble improbable tant la symétrie des positions respectives sur chacun des dossiers rend, dans l'ordre du jeu entre le leader de Stackelberg et son suiveur, un possible accord gagnant/gagnant.

⁷⁷³ - "Russia Shields Iran from Sanctions", *Kommersant* (29 septembre 2008).

3.3 (b) Le bouclier antimissile :

Suite à la guerre Iran-Irak, qui a vu une utilisation massive de missiles contre Téhéran par Bagdad et compte tenu de son environnement régional autant que des capacités de ses forces armées, l'Iran a mis en place, au début des années 90, une nouvelle doctrine militaire de défense⁷⁷⁴, largement articulée sur le développement d'une force balistique de dissuasion, lui donnant la capacité d'exercer des représailles contre toute attaque d'un éventuel agresseur⁷⁷⁵. Les renversements du régime des Talibans en 2001 et de Saddam Hussein en 2003, qui ont résulté dans le renforcement de la présence américaine dans la région, n'ont fait qu'accentuer le développement de ce programme balistique. Cependant, en raison du manque de précision de ces missiles, et de leur nombre limité, un grand nombre de spécialistes estiment que l'Iran n'a pas d'autre choix que de menacer d'en faire usage contre des cibles, dites stratégiques (grandes villes et autres centres de population), plutôt que contre des objectifs tactiques ou militaires⁷⁷⁶.

C'est dans ce contexte que les États-Unis ont commencé, à la fin des années 90, à développer leur programme de défense anti-missile. En fait, l'Administration Clinton avait pour but de déployer un seul programme de défense contre des missiles de longues portée, destinés à détruire des missiles individuels dans l'espace, ce qui, techniquement parlant, était encore loin d'être faisable⁷⁷⁷. Dès sa prise de fonction, George W Bush a, en décidant de déployer un système visant à intercepter plusieurs

⁷⁷⁴ - Steven R. Ward, "The Continuing Evolution of Iran's Military Doctrine", *Middle East Journal* 59, 4 (automne 2005), 559.

⁷⁷⁵ - *Id.*

⁷⁷⁶ - *Ibid.*, 571.

⁷⁷⁷ - James M. Lindsay et Michael E. O'hanlon, « Missile Defence After The ABM Treaty », *The Washington Quarterly* 25, 3 (été 2002), 163.

missiles de manière simultanée, provoqué les inquiétudes russes⁷⁷⁸. Cependant, pour rassurer Moscou, Bush déclarait, en mai 2001, que la menace principale à laquelle devait faire face les États-Unis ne provenait pas de plusieurs milliers de missiles russes, mais plutôt « *d'un petit nombre de missiles entre les mains de ces États... pour lesquels la terreur et le chantage sont une façon de vivre* »⁷⁷⁹. Ceci ne pouvait guère rassurer les Russes car, dans d'autres déclarations, le Président Bush souhaitait le déploiement d'un système plus robuste, capable d'intercepter bien plus que des missiles nord-coréens ou iraniens. De plus, il s'était aussi exprimé avec dédain sur les principes entourant le Traité AMB, et avait fait part de ses craintes sur un éventuel tir accidentel, impliquant, du moins théoriquement plusieurs dizaines de missiles russes⁷⁸⁰.

C'est ainsi qu'en 2002, les crédits demandés au Congrès, par l'Administration Bush, pour le bouclier antimissiles au titre de l'année 2003, montraient une augmentation de 60% par rapport à ceux prévus précédemment par l'Administration Clinton. Et alors que Clinton envisageait alors de déployer un système intermédiaire pour la destruction de missiles individuels, l'Administration Bush semble avoir visé le déploiement d'un système plus large, composé de 1000 à 2000 intercepteurs⁷⁸¹.

Initialement, la réaction russe a surtout été dictée par le pragmatisme. En effet, conscient de la détermination des États-Unis quant au déploiement d'un système de défense anti-missiles, Vladimir Poutine a consenti, en 2001 à considérer la décision américaine et à engager des discussions, notamment, sur la possibilité de

⁷⁷⁸ - Lindsay et O'hanlon, "Missile Defence", 163

⁷⁷⁹ - *Ibid*, 164.

⁷⁸⁰ - *Id.*

⁷⁸¹ - *Ibid*, 165.

développer, dans ce domaine, une coopération entre les deux pays⁷⁸². Ceci explique l'accord de Moscou sur le déploiement de la première phase du bouclier anti-missile sur le sol américain⁷⁸³. Mais, lorsque Washington a fait part, en 2007, de ses intentions de déployer des éléments d'un système de défense anti-missiles en Europe, à savoir une dizaine d'intercepteurs en Pologne et un puissant radar en République Tchèque, ceci a immédiatement provoqué la colère de Moscou⁷⁸⁴. Les États-Unis ont alors tenté de se justifier, arguant que ce système visait surtout à défendre ses alliés contre la menace potentielle que représentait l'Iran. Ils évoquaient, également, le fait que les systèmes qu'ils possédaient, dont notamment leurs radars en Grande Bretagne, dataient de la Guerre froide et avaient été, alors, destinés à la surveillance des missiles provenant de l'ex URSS. Ils devaient donc être réadaptés aux nouvelles menaces de missiles, pouvant provenir en suivant n'importe quelle trajectoire⁷⁸⁵.

Du point de vue russe, ce bouclier antimissile était, à tous égards, inacceptable. Et ce, d'autant plus, que Vladimir Poutine a, en 2007, expliqué que, pour les spécialistes russes, la menace balistique iranienne contre l'Europe était quasi-inexistante et que, par conséquent, ce bouclier visait essentiellement la Russie. Plus précisément, les Russes pensaient que les Américains ne se contenteraient pas de déployer seulement un radar et une dizaine d'intercepteurs en Pologne et en Tchéquie. Pour eux, il ne s'agissait là que des premiers éléments

⁷⁸² - Stephen J. Cimbala, *Shield Of Dreams: Missile Defense and U.S-Russian Nuclear Strategy* (Annapolis, Md. : Naval Institute Press, 2008), 13.

⁷⁸³ - *Ibid*, 14

⁷⁸⁴ - *Id.*

⁷⁸⁵ - Corey Michael Dvorkin, "Why Putin's Missile Defence Proposal For Europe Won't Work" *Directorate of Strategic Analysis, Background Paper* (18 septembre 2007).

d'un système beaucoup plus important et complexe⁷⁸⁶. Ainsi, ils ont estimé que la puissance du radar devant être installé n'en faisait pas qu'un radar d'alerte, mais également de bataille⁷⁸⁷. Enfin, il est nécessaire de souligner que ce système anti-missile se trouve près d'une partie importante des capacités stratégiques russes offensives, ce qui constitue une menace réelle pour eux⁷⁸⁸.

Pourtant, ce système, prétendument conçu afin de contrer les menaces provenant d'États « *voyous* » tels l'Iran ou la Corée du Nord, avait, à l'origine, plutôt séduit Moscou qui, en effet, s'inquiétait pour sa sécurité des conséquences du développement du missile Shahab 3. Aussi, dès l'année 2000, plusieurs experts russes dont Andrey Kkoshin, ancien secrétaire du Conseil de Sécurité Russe et député à la Douma, avaient exprimé de sérieuses réserves sur leur coopération militaire avec l'Iran dans le domaine des missiles, estimant, en outre, que ceci ne ferait que renforcer, aux États-Unis, les partisans d'un bouclier anti-missiles⁷⁸⁹. Pour Kkoshin, la Russie devait coopérer avec les Américains, étant, bien plus que l'Europe ou les États-Unis, exposée aux missiles iraniens⁷⁹⁰, une opinion d'ailleurs partagée par Vladimir Poutine à l'époque⁷⁹¹. Vers la même période, l'influent Sergey Rogov, un expert russe en sécurité internationale, s'est exprimé publiquement en faveur d'un bouclier anti-missile conjoint russo-américain, visant les États, dont l'Iran, se plaçant hors du TNP.⁷⁹²

⁷⁸⁶ - Daryl G. Kimball et Miles A Pomper, "A Fresh Start? An Interview With Russian Ambassador Sergey Kislyak", *Arms Control Today* 38 (décembre 2008).

⁷⁸⁷ - *Id.*

⁷⁸⁸ - *Id.*

⁷⁸⁹ - Parker, *Persian Dreams*, 146.

⁷⁹⁰ - *Id.*

⁷⁹¹ - *Id.*

⁷⁹² - *Ibid*, 208.

Aussi, après l'annonce des États-Unis de déployer des éléments du bouclier anti-missile en Europe de l'Est et les réactions russes initialement négatives, les déclarations de Vladimir Poutine, lors du sommet du G8 de Heiligendam en Allemagne en Juin 2007, ont pris tout le monde de court. En effet, Putin a proposé aux États-Unis de coopérer dans la mise en place d'un système anti-missile conjoint, qui utiliserait notamment les composants d'une station radar russe à Gabala en Azerbaïdjan⁷⁹³.

Quelques semaines plus tard, lors d'un sommet avec Bush à Kennebunkport dans le Maine, il s'est avancé plus loin, en déclarant qu'un tel système mènerait les relations américano-russes à un nouveau niveau. Dans cette perspective, il a proposé une modernisation du radar de Gabala, l'installation d'un système de détection et d'alerte de missiles dans le sud de la Russie⁷⁹⁴ et l'ouverture de deux centres d'échange d'informations ABM, l'un à Moscou et l'autre à Bruxelles⁷⁹⁵. À cet égard, il est à noter que Poutine n'avait même pas pris la peine de consulter et/ou d'informer son homologue iranien, alors qu'il a affirmé l'avoir fait avec Ilham Aliyev, le Président azerbaïdjanais⁷⁹⁶. La réaction de la presse iranienne fut très vive, soulignant que la Russie était prête à se déclarer hostile envers des pays avec lesquels elle avait, jusque-là, entretenu de très bonnes relations⁷⁹⁷. Par ailleurs, ne sachant pas comment réagir à cette nouvelle situation, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères iranien déclarait, de son côté : « *il semble que la Russie ne souhaite pas créer d'instabilité ... dans la région où il est situé* [le radar de

⁷⁹³ - Cimbala, *Shield Of Dreams*, 72

⁷⁹⁴ - Ibid, 73.

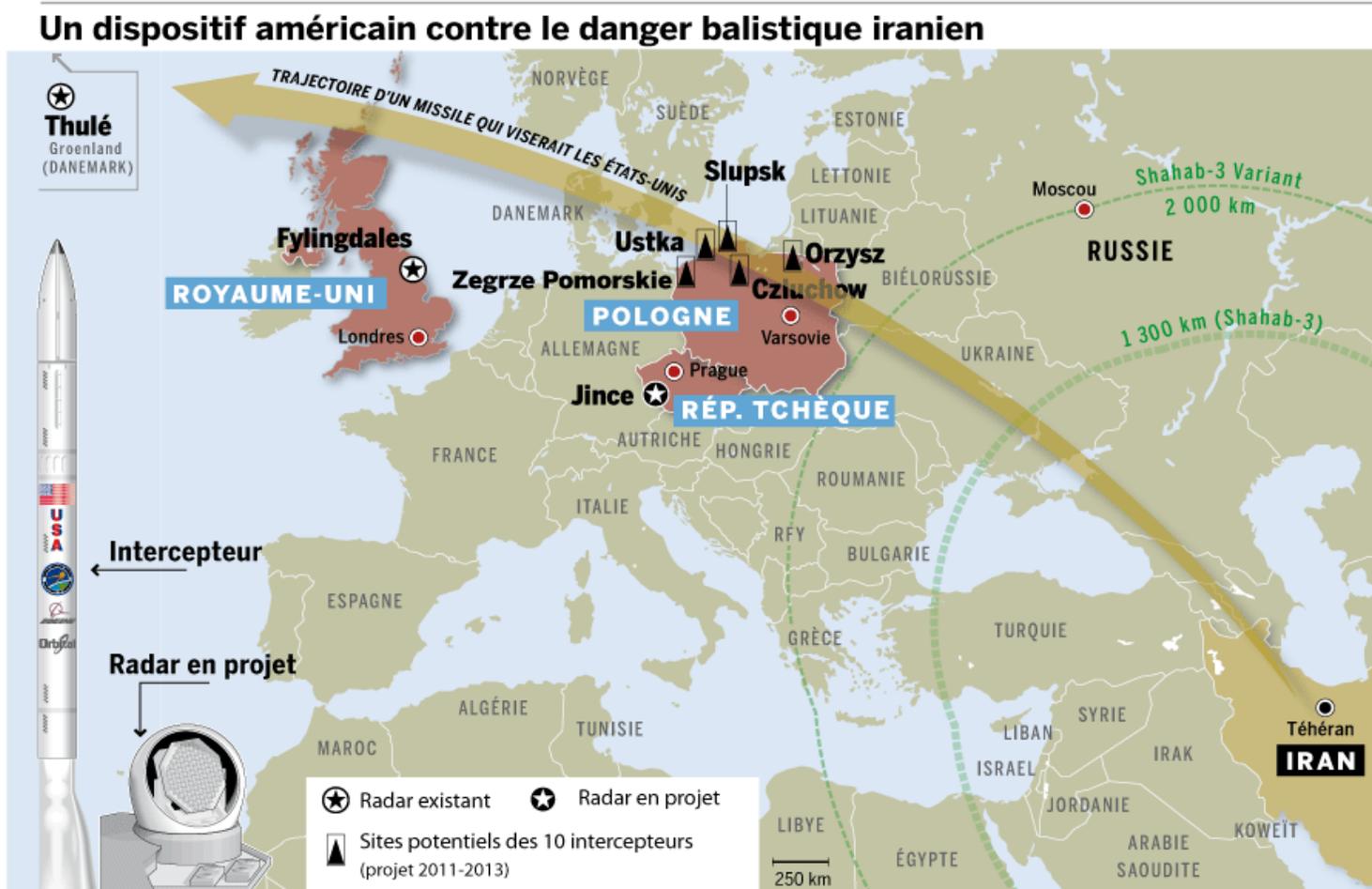
⁷⁹⁵ - *Id.*

⁷⁹⁶ - Parker, *Persian Dreams*, 304.

⁷⁹⁷ - *Id.*

Gabala] »⁷⁹⁸, ce qui était révélateur du trouble de Téhéran face aux propositions russes.

Infographie 6⁷⁹⁹ : *Le bouclier antimissile américain*



⁷⁹⁸ - Parker, *Persian Dreams*, 304.

⁷⁹⁹ - Source : infographie, Journal Le Monde

Toutefois, l'Administration Bush n'a pas vraiment donné suite aux propositions russes, sous prétexte de difficultés techniques ayant trait au radar de Gabala et à ses insuffisances en matière de capacités de repérage et de « discrimination » requises dans des opérations d'interception de missiles⁸⁰⁰. En avril 2008, lors d'une ultime rencontre entre Bush et Poutine à Sochi, au bord de la mer Noire, aucun progrès réel n'avait été fait par les deux parties, et les quelques déclarations communes n'exprimaient que le souhait de créer « *un système de réponse à une menace balistique potentielle, dans lequel la Russie, les États-Unis et l'Europe participeront comme partenaires égaux* »⁸⁰¹. Bush se contentait de proposer, à ses interlocuteurs russes, une autorisation d'inspection permanente des installations du bouclier américain en Pologne et en Tchéquie, ainsi que des échanges technologiques⁸⁰².

À partir d'août 2008, les discussions sur le bouclier anti-missiles furent quasiment gelées, tandis que les États-Unis prenaient partie pour Tbilissi lors de la brève guerre russo-géorgienne. Ceci a entraîné, *de facto*, un durcissement russe sur la question du bouclier anti-missiles et, par voie de conséquence, sur la question du nucléaire iranien. La récente proposition faite par la nouvelle Administration Obama, de geler, voire d'abandonner le projet de bouclier anti-missile en faveur d'une plus grande coopération russe sur le dossier iranien pourrait être porteuse d'espoir, bien que cette offre ait été, à priori, rejetée par Moscou. Nous y reviendrons.

⁸⁰⁰ - Cimbala, *Shield Of Dreams*, 72

⁸⁰¹ - Fabrice Nodé-Langlois, "Poutine et Bush pour un bouclier antimissiles commun" *Le Figaro* (7 avril 2008).

⁸⁰² - *Id.*

3.4 La Russie, un « suiveur de Stackelberg » :

Comme nous l'avons rappelé dans le cas de la Chine, les conditions d'émergence d'un groupe de Stackelberg sur le dossier iranien devraient permettre aux États-Unis, le leader, et à la Russie de s'engager à la résolution de cette crise en développant leur coopération conflictuelle dans le cadre stratégique de jeux à niveaux multiples.

Pour ce qui est de la Russie, celle-ci ne souhaite nullement voir émerger à sa frontière sud un Iran nucléaire qui constituerait, à bien des égards, une plus grande menace à son encontre qu'elle ne le serait pour les États-Unis ou l'Europe. De plus, elle estime que les États-Unis sont un partenaire stratégique, capital pour eux, ce que ne peut être l'Iran. C'est ce qui explique la vaine tentative des Iraniens qui, au cours des années 90, avaient constamment cherché à établir un partenariat stratégique avec les russes. Il faudra attendre l'année 2003 pour qu'ils affichent clairement leur désillusion, comme l'illustre la déclaration de Kamel Kharrazi, ministre iranien des Affaires étrangères, à l'Institut des relations internationales de Moscou : *« les relations irano-russes ne peuvent être qualifiées de stratégiques, car ce terme implique une profondeur complète des relations »*, ce qui n'est pas le cas entre Moscou et Téhéran⁸⁰³.

À l'inverse, depuis le début de la crise iranienne, les positions américaines et russes sur la question nucléaire ont toujours été relativement proches. Ainsi, bien que Moscou ait continué de coopérer avec l'Iran sur la centrale de Busher, au premier sommet Bush-Poutine en juin 2001, les deux leaders avaient exprimé leurs

⁸⁰³ - Parker, *Persian Dreams*, 211.

mêmes craintes de voir l'Iran se doter d'une arme nucléaire. Il faut rappeler que cette centrale est entièrement sous contrôle de l'AIEA, et qu'elle ne peut, en aucun cas, produire de l'uranium enrichi à 90%, nécessaire à la construction d'une bombe atomique : un fait sur lequel tous les pays, États-Unis inclus, s'accordent⁸⁰⁴. En fait, un responsable, anonyme, de l'AIEA estime que l'inquiétude majeure des États-Unis concerne le fuel utilisé dans le projet de la centrale de Busher. Mais, l'Iran ayant accepté de le rendre à la Russie après utilisation, Washington n'a plus émis d'objection sur ce projet. Enfin, en vue de rassurer les États-Unis, la Russie a proposé de créer un centre international, chargé de fournir de l'uranium faiblement enrichi aux pays désireux de développer un programme civil nucléaire. Cette proposition a obtenu l'aval des États-Unis et le soutien de Téhéran, à la condition que ce centre soit établi en Iran, une condition lui assurant un certain contrôle sur ses activités d'enrichissement, et que le régime ne manquerait pas, si nécessaire, d'exploiter sur le plan de la politique intérieure⁸⁰⁵.

Par ailleurs, et ainsi que nous allons le voir dans le chapitre suivant, Moscou, a toujours conditionné sa coopération avec Téhéran à la poursuite et à l'application d'accords avec la Troïka européenne, prévoyant notamment de placer l'ensemble des activités iraniennes sous contrôle de l'AIEA. À cet égard, Moscou a, en 2005, soulevé une controverse lors de sa livraison de systèmes d'armes anti-aériens TOR-M1 et Peschiera à Téhéran⁸⁰⁶. Pourtant, il faut souligner que ces armes sont de courte portée, et ne sont donc pas en mesure de défendre des sites

⁸⁰⁴ - Entrevue avec un responsable anonyme de l'AIEA, Vienne, Autriche (mai 2008).

⁸⁰⁵ - *Id.*

⁸⁰⁶ - Parker, *Persian Dreams*, 303.

nucléaires contre des frappes américaines effectuées à haute altitude. Cependant, Poutine déclarait que, ce faisant, le but de Moscou était « *d'éviter que l'Iran ne sente acculée le dos au mur* »⁸⁰⁷. En réalité, pour que ces systèmes soient efficaces, il aurait fallu les compléter par un système de missiles à longue portée S-300⁸⁰⁸. Or, en janvier 2006, à la suite de l'échec des discussions entre l'U.E et Téhéran, Moscou a interrompu ses négociations sur la livraison des S-300, et a conclu un accord avec l'Algérie, en mars de la même année, pour la livraison de tels systèmes⁸⁰⁹. On peut, ici, penser que cet accord est de nature compensatoire et n'aurait été conclu qu'avec l'approbation, tacite, des américains. Et même, si plusieurs rumeurs ont circulé, depuis, sur la conclusion, voire la livraison de ces missiles à l'Iran, elles ont toujours été systématiquement démenties par la Russie, jusqu'à ce que Dimitri Medvedev révèle qu'effectivement un contrat avait bien été conclu pour la livraison de S-300, mais qu'il n'avait jamais exécuté.

Enfin, il y a lieu de rappeler que la Russie n'avait pas hésité à voter trois batteries de sanctions contre l'Iran entre 2006 et 2008, une période également marquée par plusieurs retards dans l'exécution de leur contrat sur le chantier de Busher, retards officiellement justifiés par des problèmes de non paiement⁸¹⁰. En réalité, tout cela semblait refléter la colère de Moscou à l'encontre de Téhéran qu'elle rendait responsable de l'échec des négociations avec l'UE. Dans tous les cas, nous remarquerons que la réalisation du contrat de Busher, tout comme les rumeurs sur les S-300 ont commencé, fin 2007, après les annonces de Washington

⁸⁰⁷ - Parker, *Persian Dreams*, 303.

⁸⁰⁸ - *Id.*

⁸⁰⁹ - "Iran Shields Its Nuclear Activities by Russian Milles" *Journal Kommersant* (27 décembre 2007)

⁸¹⁰ - Parker, *Persian Dreams*, 303.

sur le bouclier antimissiles, s'intensifiant en 2008, juste après la crise de Géorgie, elle-même partiellement conséquente à la volonté de ce pays de se joindre à l'OTAN. Elles ne résultent pas du non aboutissement des négociations russo-américaines sur le bouclier anti-missile.

Certes les relations entre l'Iran et la Russie restent importantes, notamment du point de vue économique, mais il n'en demeure pas moins que les États-Unis et ses alliés sont encore plus importants aux yeux des Russes. À cet égard, on notera que, dans une volonté d'éloigner un peu plus Moscou de Téhéran, l'Arabie Saoudite s'est considérablement rapprochée de la Russie. Ainsi, Vladimir Poutine a rencontré, en février 2008, le ministre saoudien des Affaires étrangères, qui a invité Moscou à signer plusieurs contrats d'investissements et de coopération, pour une valeur totale de 50 milliards de dollars sur cinq ans⁸¹¹. En juillet de la même année, Poutine et Medvedev ont négocié des contrats d'armes pour une valeur de 3 milliards de dollars avec Ryad⁸¹². Notons que la délégation saoudienne était menée par le Prince Bandar Bin Sultan, réputé proche des États-Unis où il fut ambassadeur pendant 20 ans. En octobre 2008, le prince déclarait que Ryad « *percevait avec compréhension la logique des actions russes durant la récente crise [guerre russo-géorgienne]* »⁸¹³. Le message des Saoudiens aux Russes se voulait clair : « *renoncez à vos contrats avec l'Iran et, en échange, nous sommes prêts à les remplacer, et même à aller plus loin* ». En vérité, et compte-tenu de la proximité

⁸¹¹ - Dépêche, "Saudi Arabia Eager to Replace Iran", Journal *Kommersant* (15 février 2008).

⁸¹² - Dépêche, "The Arab Seduction" Journal *Kommersant* (15 juillet 2008).

⁸¹³ - Mark N. Katz, "Saudi-Russian Relations Since The Abdullah-Putin Summit" *Middle East Policy* 13, 1(printemps 2009), 114.

des relations entre Washington et Ryad, il est tout à fait improbable que tout ceci se soit fait sans l'accord tacite, voire l'encouragement de Washington.

En fait, comme nous l'avons observé, le principal sujet de controverse entre Washington et Moscou n'est pas l'Iran, mais le bouclier anti-missiles et, par extension, l'élargissement de l'OTAN⁸¹⁴. C'est ce qu'a souligné Lavrov, le ministre russe des Affaires étrangères, en 2007 en déclarant : « *Les lignes rouges sont [pour nous] les projets d'installations de bases antimissiles en Europe centrale...* »⁸¹⁵. L'Iran n'y est aucunement mentionné. Il faut d'ailleurs rappeler, qu'en 2006, un officiel russe déclarait que, dans le cas où toutes les autres approches, visant à empêcher l'Iran de se doter de l'arme atomique, échouaient et que les États-Unis aient recours à la force, alors la « *Russie exprimerait sa préoccupation..., et sa compréhension* »⁸¹⁶.

Finalement, le dernier élément à prendre en considération est le fait que, tout comme pour la Chine, les États-Unis n'ont pas hésité à prendre des mesures à l'encontre de compagnies russes, soupçonnées de transfert de technologies sensibles à l'Iran. C'est ainsi qu'en 2006, des sanctions ont été infligées à l'encontre de deux compagnies, au commerce essentiel pour l'économie russe, Rosoboronexport et Sukhoi, accusées de transferts d'armes à l'Iran⁸¹⁷.

En conséquence, il est clair que la Russie est prête à s'aligner sur les États-Unis quant à la question iranienne, moyennant la prise en compte de ses intérêts

⁸¹⁴ - Voir notamment Corey Michael Dvorkin, "Why Putin's Missile Defence Proposal For Europe Won't Work" *Directorate of Strategic Analysis, Background Paper* (18 septembre 2007).

⁸¹⁵ - Voir Journal Le Monde, « Moscou fait du Kosovo et du Bouclier antimissiles ses 'lignes rouges » Journal Le Monde (23 septembre 2007). .

⁸¹⁶ - François Heisbourg, *Iran : Le choix des armes* (Paris : Editions Stock, 2007), 172.

⁸¹⁷ - Helen Cooper et Steven Lee Meyers, « U.S. Puts Sanctions on 7 Foreign Companies Dealing With Iran », *The New York Times* (6 août 2006).

stratégique vis-à-vis de l'élargissement de l'OTAN et du bouclier anti-missiles, autant que de ses intérêts économiques en Iran, dont notamment le marché des centrales nucléaires qui, à terme, peut être très lucratif pour Moscou. En ce sens, elle semble avoir obtenu satisfaction puisque tout élargissement de l'OTAN à Kiev et à Tbilissi est, pour le moment, écarté. Par ailleurs, dans une lettre secrète à Dimitri Medvedev en mars 2009, le nouveau Président américain, Barack Obama, a proposé de renoncer au bouclier anti-missile, en échange d'une plus grande aide russe sur le dossier iranien⁸¹⁸. Certes, cette proposition a été officiellement rejetée par Moscou, mais il semblerait qu'elle y soit, en coulisse, sérieusement à l'étude.

Tout ce qui précède montre que, finalement, la Russie s'est installée, depuis 2005, dans un véritable rôle de « suiveur de Stackelberg », ajustant son comportement en fonction de celui du leader, afin d'empêcher l'Iran de développer un programme militaire nucléaire, tout en défendant au mieux ses propres intérêts politiques et économiques. Aussi, pour Moscou, autant que pour Pékin et l'Union Européenne, des sanctions ciblées et réversibles seront imposées à Téhéran afin de l'amener à renoncer à son programme nucléaire. Au vu de cet objectif, aucun des suiveurs ne subit, seul ou sans compensation, les coûts économiques et politiques imposés par la résolution de la crise iranienne et, à l'évidence, les Russes sont prêts à coopérer pleinement, avec Washington. Comme l'explique Robert Litwack, si les États-Unis abandonnent l'idée d'un élargissement de l'OTAN à la Géorgie et à

⁸¹⁸ - Peter Baker, "Obama Offered Deal to Russia in Secret Letter" *The New York Times* (4 mars 2009).

l'Ukraine, la Russie contribuera à la résolution du dossier nucléaire iranien⁸¹⁹ en s'y impliquant, cela va sans le dire, dans le rôle de suiveur.

4. Le groupe de Stackelberg et l'Iran :

Ainsi, les grandes puissances semblent être d'accord sur le fait que l'Iran ne doit pas être en mesure de développer une arme nucléaire. Si, pour l'Europe, la menace que représenterait une Iran nucléaire est, dans l'immédiat, relativement limitée, cela ne saurait être le cas à long terme. Plus généralement, et comme nous avons pu le voir, tout en suivant une politique de suivisme avec Washington sur la crise nucléaire iranienne, l'UE a, pendant longtemps, favorisé un dialogue avec les Iraniens, les sanctions n'étant que le résultat de l'échec de ce dialogue. En ce sens, la politique de l'U.E, vis-à-vis de l'Iran, est celle d'un « *Soft Bandwagoning* » avec les États-Unis.

À l'opposé, pour Moscou et Pékin, l'Iran semblent être une carte qu'ils utilisent comme moyen de pression dans leurs relations avec les États-Unis. C'est ainsi que Pékin conditionne sa coopération sur le dossier iranien par une attitude plus compréhensive des États-Unis sur la question de Taiwan, et par une garantie de ses intérêts pétroliers au Moyen-Orient. C'est aussi le cas de Moscou pour la question du bouclier anti-missiles et sur celle de l'élargissement de l'OTAN.

Cependant, ultimement, ni Moscou ni Pékin ne veulent voir une Iran nucléaire émerger. Ceci ne représenterait, en fait, qu'un problème supplémentaire pour eux et, qui plus est, ne permettrait pas de régler leurs différends avec Washington. En ce sens, cette analyse des jeux multiples permet de mettre en lumière les différents

⁸¹⁹ - Réponse de Robert Litwack à un courriel de l'auteur.

dossiers qui vont peser lourd dans la décision de l'Europe, mais surtout de la Russie et la Chine, de coopérer ou non sur ce dossier, et d'adopter des stratégies de « *suiveurs de Stackelberg* » avec les États-Unis, notamment au niveau du vote des sanctions.

En effet, comme nous le verrons, dans le chapitre suivant, être d'accord sur une structure de sanctions ciblées et réversibles ne suffit apparemment pas à favoriser la coopération des Chinois et des Russes sur la question du nucléaire iranien.

Chapitre 7

La sécurité collective dans une structure unipolaire :

Les prises de décision, le régime de sanctions et la répartition de ses coûts

Ainsi que nous l'avons vu, la sécurité collective qui part d'un idéal de coopération, dans un système anarchique, conduit au paradoxe selon lequel la guerre est inévitable, mais qu'elle doit et peut être empêchée par l'effet dissuasif d'une puissance écrasante qui s'exercerait sur des États, suffisamment rationnels, pour ne pas prendre le risque d'une défaite assurée⁸²⁰. À cet égard, bien que le groupe de Stackelberg ne corresponde qu'à un multilatéralisme formel basé sur la coopération conflictuelle entre ses membres, conduite sous le leadership de l'un d'eux, et opérant sur la base de résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU et de rapports de son agence, l'AIEA, son action s'inscrit dans la dynamique et la logique implicites de la sécurité collective. Ainsi légitimé et disposant, par ailleurs d'une puissance écrasante, ce groupe qui découragerait tout État doté du minimum de rationalité de se risquer dans une confrontation perdue d'avance et vouée à une défaite assurée⁸²¹, a la capacité de mener des négociations, au besoin, appuyées par des sanctions, voire par l'usage de la force du Conseil de Sécurité, afin de ramener à l'ordre international, tout pays dont le comportement pourrait en être une menace. À cet

⁸²⁰ - Claude, *Swords Into Plowshares*, 255

⁸²¹ - *Ibid*, 256.

égard, le régime de sanctions se conçoit en support à un objectif précis de conditions de négociations.

Au chapitre précédent, nous avons vu qu'afin de contraindre l'Iran à accepter des conditions de développement de son programme nucléaire, prouvant à la communauté internationale sa nature civile, le Groupe des 6 s'était donné, pour objectif de mettre en œuvre des « *sanctions ciblées et réversibles* ». Ces sanctions, mises en place à partir de 2006, ont pour objectif de contraindre le régime de Téhéran à négocier avec le Groupe de Stackelberg, dans des termes acceptables par la communauté internationale. Pour ce faire, elles devaient être entérinées par des résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU. Ces sanctions, qui avaient donc pour objet de soutenir ces résolutions et conduire ainsi le régime iranien à réviser ses positions de négociation, visaient un changement de comportement et non plus un changement de régime comme ce fut le cas pour l'Irak dans les années 90. Plus encore, c'est dans le cadre des luttes intestines du régime iranien que réside le blocage actuel des discussions et le risque d'échec des négociations avec le Groupe de Stackelberg qui rendrait le recours à la force inévitable. En tous les cas, demander à de tels régimes de négocier, ce qui est dans leur perception et leurs fins n'est ni sans grands risques ni coûts dangereusement élevés.

Enfin, sur le plan théorique, inclure un tel objectif aurait pour effet de réduire, à quasiment zéro, l'ombre du futur des Iraniens, c'est-à-dire leurs perspectives de survie du régime, de rendre, par voie de conséquence, sans objet les sanctions, et donc presque inévitablement le recours aux ultimatums puis à la force. S'agissant encore des sanctions, il faut rappeler que l'évaluation de leur efficacité dans l'appui

aux négociations conduit aux questions suivantes : à quelles sanctions recourir et comment les mettre en application ? Quels en seraient les coûts, tant pour les grandes puissances que pour l'Iran ? Et, quels sont les mécanismes de prise de décision du groupe ? À cet égard, des analyses récentes tendent à démontrer que, dans un cadre collectif, l'efficacité de mesures coercitives dépend de plusieurs facteurs, dont notamment : leur légitimité, c'est-à-dire leur degré de conformité aux lois internationales et aux standards moraux; le niveau et la représentativité de la participation internationale à leur application; et leur impact sur les États qui les imposent⁸²².

Enfin, même si sur le plan comptable les coûts liés à la coopération conflictuelle peuvent être imputés aux négociations qui, sans elles, ne pourraient être menées, nous avons choisi, de les distinguer, ci-après, des coûts des sanctions, que ceux associés directement à leur seule mise en œuvre. D'ailleurs, les coûts de la coopération conflictuelle qui, pour l'essentiel, ont déjà été étudiés et pris en compte au chapitre précédent, continuent à faire l'objet de réévaluations chaque fois que de nouvelles sanctions sont susceptibles de conséquences non encore envisagées dans les stratégies à niveaux multiples de chacune des grandes puissances impliquées. Ce n'est, en fait, qu'à l'issue des séries de sanctions, lorsque le cycle de négociation sera effectivement sur le point de débiter avec l'Iran, que tous les coûts de la coopération conflictuelle auront été comptabilisés. En effet, à ce stade, le Groupe des six disposera alors d'un projet d'accord négociable, attestant qu'un équilibre de Stackelberg aura été atteint, et qui devra servir jusqu'à la fin du cycle de négociation.

Dans ce qui suit, notre analyse sera structurée sous la forme de réponses aux

⁸²² - Dingli Shen, « Can Sanctions Stop Proliferation ? », *The Washington Quarterly* (été 2008), 90.

questions associées aux trois variables que sont : (1) le mode de prise de décision; (2) la nature du régime de sanctions; et (3) le mode de répartition des coûts. Pour chacune de ces variables, nous verrons que le leadership des États-Unis est déterminant.

1. Le mode de prise de décision :

1.1 Sanctions unilatérales vs sanctions internationales :

Les sanctions internationales à l'encontre d'un pays reflètent souvent le mécontentement de la communauté internationale ou de certains de ses membres à l'égard du comportement de celui-ci dans le cadre de sa politique intérieure (atteintes aux droits de l'Homme) ou dans celui de sa politique extérieure (terrorisme, expansion, ou prolifération)⁸²³. À cet effet, leur efficacité dépend, tout d'abord, du cadre décisionnel dans lequel elles sont prises. Plus précisément, la variable « *mode de prise de décision* » détermine le processus par lequel les sanctions sont décidées, dans le cadre d'une action collective, à l'encontre d'un contrevenant à l'ordre défendu. Ainsi, nous reviendrons plus loin sur les interrogations suivantes : sont-elles décidées à l'unanimité ou à la majorité des membres? Le sont-elles au sein d'une institution ? Et selon quelle procédure ?

À cet égard, les récentes études, dont celles réalisées par Lisa Martin⁸²⁴, montrent que ces sanctions coûtent cher, tant financièrement que diplomatiquement, notamment à l'État qui est à l'origine de la demande, mais elles sont efficaces puisque son action [celle de l'État demandeur] ne requiert pas la coopération d'autres États. Toutefois, et c'est la thèse avancée par les néolibéraux, si un

⁸²³ - Shen, « Can Sanctions Stop Proliferation ? », 89-90.

⁸²⁴ - Voir Martin, *Coercive Cooperation*.

certain nombre d'acteurs importants coopèrent, comme dans le cas du modèle de Stackelberg, alors un transgresseur peut être plus efficacement puni⁸²⁵. Par ailleurs, la décision de sanctionner un tel État dépend de deux éléments⁸²⁶ : (1) la capacité de bien le cibler; et (2) celui de l'amener à coopérer avec les autres États. À ce sujet, les sanctions contre un État souvent échouent du fait de la méfiance entre l'État demandeur et ceux dont il requiert la coopération.

Finalement, il semblerait que lorsque ces sanctions sont prises dans le cadre d'organisations formelles, elles ont plus de chances d'aboutir et d'être efficaces⁸²⁷ que quand elles le sont dans le cadre de coalitions « *ad hoc* »⁸²⁸. En effet, dans un tel cadre, certains États se montrent plus réfractaires à la prise de sanctions, et ont donc souvent tendance à ne pas s'y associer. Par contre, la présence d'une organisation internationale permet de transformer des accords fragiles de coopération en coalitions robustes. Elle offre aussi plus d'informations et de meilleurs mécanismes de coordination, de manière à rassurer tous les États membres sur les intentions des uns et des autres⁸²⁹. Ces aspects sont, dans notre modèle, pris en compte par les implications décisives de l'AIEA et du Conseil de Sécurité de l'ONU. De plus, si la non-prolifération n'est pas encore une norme, c'est une quasi-norme formalisée par un traité, certes perfectible, le TNP, et dont la création du groupe de Stackelberg témoigne, d'une certaine manière, de l'urgence de pallier à ses insuffisances.

⁸²⁵ - Voir notamment Duncan Snidal, « The Limits of Hegemonic Stability Theory », *International Organization* 39 4 (1985), 579–614

⁸²⁶ - Daniel Drezner, « Bargaining, Enforcement and Multilateral Economic Sanctions », *International Organization* 54, 1 (Hiver 2000), 74.

⁸²⁷ - Certainement car ces organisations ne sont que la formalisation d'une norme ou d'une institution.

⁸²⁸ - Drezner, « Bargaining, Enforcement, 75

⁸²⁹ - *Ibid*, 74.

1.2 Processus de décision des sanctions dans la crise iranienne :

De l'unilatéralisme au chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Les premières sanctions à l'encontre de l'Iran ont été décidées, de manière unilatérale, par les États-Unis en avril 1980, après la prise d'otage de l'ambassade américaine à Téhéran. Dans les années 90, la stratégie du « *Dual Containment* » de l'Administration Clinton avait pour objet d'arrêter le développement des industries gazières et pétrolières iraniennes à travers « l'ILSA »⁸³⁰. Ainsi, l'ILSA renforçait les sanctions financières et commerciales imposées aux compagnies américaines et étrangères investissant dans le secteur énergétique iranien. Compte-tenu de leur caractère unilatéral, ces sanctions ont été durement critiquées, particulièrement par l'U.E, au point que l'Administration Clinton a dû renoncer à les appliquer contre la compagnie française TOTAL et ses partenaires russes de GAZPROM pour un contrat, de l'ordre de deux milliards de dollars, signé avec l'Iran en 1997⁸³¹. Par ailleurs, afin de limiter l'impact de l'ILSA, l'Iran a tenté de diversifier ses partenaires économiques, en se rapprochant des pays asiatiques, dont notamment la Chine. Elle a aussi essayé d'établir trois zones de libre échange dans le Golfe Persique et a présenté sa candidature à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), qui a été refusée en raison du veto américain⁸³².

Toutefois, les conséquences de ces sanctions sur l'économie iranienne ont, dans un premier temps, été limitées. Ainsi, jusqu'en 2001, l'Iran a signé des contrats avec des compagnies étrangères dans le domaine de l'énergie pour un

⁸³⁰ - ILSA = Iran-Libya Sanctions Acts

⁸³¹ - Hadi Salehi Esfahani et Hashem Pesaran, « Iranian Economy in the Twentieth Century : A Global Perspective » : une présentation faite à l'Université de Toronto dans le cadre de la conférence « Iran and the Iranian Studies in the 20th Century », (mars 2008), 17.

⁸³² - *Id.*

montant total de neuf milliards de dollars⁸³³. De plus, si ces sanctions ont entraîné une détérioration des relations entre les États-Unis et l'Europe, elles n'ont pas, par contre, empêché le Japon d'entretenir des relations commerciales avec Téhéran⁸³⁴. Par conséquent, sur le plan économique iranien, l'impact des sanctions américaines a été relativement restreint, sans être négligeable pour autant. En effet, on estime, qu'entre 1995 et 2005, la croissance économique iranienne a été pénalisée de 1,1%, ce qui est très important quand on sait que le taux annuel moyen de l'Iran était d'environ 3% à l'époque⁸³⁵, un niveau loin, s'en faut, des besoins du pays. Cela aurait pu être pire si l'Iran n'avait pas, malgré tout, réussi, mais à quel prix, à trouver de nouveaux partenaires économiques. Mais, conscients des insuffisances de ces sanctions unilatérales sur un régime iranien autoritaire, religieux, nationaliste et sûr de son emprise sur son opinion publique, ainsi que de leur affaiblissement conséquent à leur invasion de l'Irak, les États-Unis ont, à l'éclatement de la crise nucléaire iranienne, décidé, pour y faire face, d'adopter, à partir de la fin 2003, une approche collective.

Ainsi, sans s'impliquer directement dans les négociations engagées par l'UE avec l'Iran entre 2003 et début 2006, les États-Unis, conjointement avec la Russie et la Chine, les ont appuyées. Par exemple, on se rappellera que Moscou avait conditionné sa poursuite de la construction de la centrale de Busher à un avancement des négociations avec la Troïka européenne. Mais, après leur échec, en 2005, l'implication américaine, dans le cadre du Groupe des 6, est devenue directe.

⁸³³ - Akbar Torbat, « Impact of The US Trade and Financial Sanctions on Iran », *The World Economy* 28, 3 (mars 2005), 421.

⁸³⁴ - *Ibid*, 412.

⁸³⁵ - Esfahani et Pesaran, « Iranian Economy », 18.

Le dossier iranien a alors été soumis, en 2006, au Conseil de Sécurité de l'ONU, qui dans sa Résolution 1696 du 23 décembre de la même année qui s'en est suivie, a demandé à l'Iran de suspendre ses activités d'enrichissement d'uranium et d'entrer en négociation afin de régler le problème de son programme nucléaire. Devant le refus de Téhéran, trois séries de sanctions ont depuis été votées, quasiment, à l'unanimité.

Cette démarche des grandes puissances est originale et tout à fait nouvelle. En effet, jusque-là, toute sanction proposée contre un pays devait être d'abord présentée au Conseil de Sécurité par le pays « *demandeur* », [généralement un pays faisant partie des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité], puis débattue par l'ensemble des pays membres avant d'être éventuellement votée. Dans le cas iranien, la situation a été totalement différente. C'est ainsi que, dans un souci de cohésion et de solidarité commune affichées, les grandes puissances se sont, en 2005, constituées en un groupe informel, composé des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité et de l'Allemagne, pour soumettre conjointement leurs projets de résolutions successifs. Et, c'est de cette façon que ce groupe dénommé « *G5 + 1* » a, comme nous l'avons vu, émergé rapidement en un « *Groupe de Stackelberg* », comportant trois niveaux de consultations et de décisions⁸³⁶.

Au premier niveau, se trouvent les directeurs des ministères des Affaires étrangères des six pays, qui se rencontrent à intervalles réguliers afin d'évaluer l'état d'avancement des négociations avec l'Iran et de discuter des sanctions éventuelles à prendre. Le deuxième niveau comprend les ministres des Affaires étrangères du groupe qui, à la suite des consultations des directeurs, se réunissent afin de décider,

⁸³⁶ - Entrevue avec un responsable anonyme de l'AIEA, à Vienne, Autriche, en mai 2008.

collectivement, des sanctions nécessaires à prendre, de les poursuivre si elles existent déjà, ou encore de les suspendre⁸³⁷. On notera que l'appel éventuel à reprendre des négociations suspendues est de leur ressort et de celui de la partie iranienne. Le troisième niveau est celui du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce niveau est, plus précisément, celui où les décisions et les propositions de résolutions élaborées lors des réunions du niveau 2 sont rédigées puis soumises au Conseil de Sécurité pour y être ratifiées. À l'évidence, le but recherché est d'aboutir à un consensus de l'ensemble des États afin d'éviter les divisions qui avaient, en d'autres circonstances, précédé l'invasion américaine de l'Irak en 2003.

L'autre élément important à souligner dans le cas du dossier iranien est que les résolutions soumises au Conseil de Sécurité sont collectivement proposées par tous les membres permanents du Conseil et non pas par un pays seulement. Enfin, le recours au Conseil de Sécurité de l'ONU a, pour l'essentiel, un objectif double : celui de légitimer les sanctions prises et de les faire appliquer par tous les pays. Plus précisément, et comme le soulignait Koffi Annan, l'ancien Secrétaire général de l'ONU, « *la légitimité que possède l'ONU permet de s'assurer que les États, en nombre le plus grand possible, peuvent et veulent prendre collectivement des mesures contre des menaces collectives* »⁸³⁸.

Ainsi, dès février 2006, après le transfert du dossier iranien de la Troïka européenne au Conseil de Sécurité de l'ONU, Washington avait exigé qu'un projet de résolution soit collectivement soumis et voté au titre du chapitre VII de la Charte des Nations-Unies, déclarant le programme nucléaire iranien comme une menace, de

⁸³⁷ - Entrevue avec un responsable anonyme de l'AIEA, à Vienne, Autriche, en mai 2008.

⁸³⁸ - Cité dans Ian Hurd, *After Anarchy : Legitimacy and Power in the United Nations Security Council* (Princeton, N.J. : Princeton University Press, 2007), vii.

fait, pour la sécurité internationale, et donc passible de sanctions, voire d'un recours à la force⁸³⁹. Cependant, et suite à l'échec du premier cycle de négociations formelles entre le *G5+1* et l'Iran qui s'en est suivi, entre juin et juillet 2006, la Résolution 1696 fut votée. Placée sous le chapitre VII de la Charte, conformément aux exigences de Washington, et en application de l'Article 40 de la Charte, un ultimatum de 60 jours avait été donné à l'Iran afin de cesser ses activités d'enrichissement de l'uranium, sous peine de sanctions passé ce délai.⁸⁴⁰ Cette résolution qui avait été adoptée par le Conseil de Sécurité à la quasi-unanimité de 14 voix contre une seule abstention, constituait un véritable acte fondateur du Groupe de Stackelberg et de sa stratégie d'engagement de l'Iran dans un processus de reconstruction de la confiance internationale à l'égard de son programme nucléaire. Nous y reviendrons.

D'autres tentatives de discussions avec Téhéran s'en suivirent, avec pour conséquences les votes, entre décembre 2006 et mars 2008, de trois séries de sanctions du Conseil de Sécurité. C'est ainsi que les deux premières Résolutions 1737 et 1747 de la Charte interdisaient toute importation d'équipements et toute assistance technique et/ou financière aux programmes iraniens d'enrichissement de l'uranium, de traitement de l'eau lourde et de développement de missiles⁸⁴¹. Ces sanctions prévoyaient également l'interdiction à l'encontre de plusieurs officiels iraniens impliqués dans le programme nucléaire de se déplacer, ainsi que le gel de

⁸³⁹ - Heisbourg, *Iran*, 112.

⁸⁴⁰ - *Id.*

⁸⁴¹ - Harnisch, « The EU Faces Iranian Nuclear Challenge » dans Bouterin dir, *Europe Facing Nuclear Weapons Challenges*, 145.

leurs avoirs à l'étranger⁸⁴². La troisième Résolution 1803, votée en mars 2008 par onze membres du Conseil de Sécurité, a non seulement élargi la liste des personnes ciblées, mais elle touche également un certain nombre de banques iraniennes dont les avoirs ont été gelés en raison de soupçons portant sur leur éventuelle implication dans le programme nucléaire. Enfin, cette résolution prévoyait l'inspection de toutes les cargaisons maritimes et aériennes, jugées suspectes, en provenance et à destination de l'Iran⁸⁴³. Nous y reviendrons.

Ce qui est moins connu, mais tout aussi important, est que « *le G5+1* » a aussi exercé d'énormes pressions financières contre Téhéran, particulièrement à travers le GAFI⁸⁴⁴, un organisme intergouvernemental implanté à Paris et composé de 34 pays, dont les cinq grandes puissances et l'Allemagne, et qui a essentiellement pour objet de combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ainsi, d'octobre 2007 à février 2009, cet organisme n'a cessé d'exiger de ses membres qu'ils requièrent de leurs institutions financières une extrême vigilance dans leurs relations avec l'Iran. Il leur avait aussi donné, pour instruction, de prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre les activités financières iraniennes illicites, notamment, celles de leurs « *compagnies écrans* » impliquées dans la prolifération des ADM⁸⁴⁵. Dans le même contexte, l'OCDE⁸⁴⁶, [incluant les États-Unis, la Grande Bretagne, la France et l'Allemagne], qui avait également entamé un processus d'élargissement à plusieurs autres pays, dont la Chine et la Russie, avait

⁸⁴² - Melman, et Javeddanfar, *The Nuclear Sphynx of Teheran*, 174.

⁸⁴³ - Maurin Picard, « L'ONU durcit les sanction contre l'Iran », *Le Figaro* (3 mars 2008).

⁸⁴⁴ - GAFI= Groupe d'Action Financière, en anglais Financial Action Task Force (FATF).

⁸⁴⁵ - Matthew Levitt et Michael Jacobson, « Punitive Power- Combating Proliferation With Sanctions », *Jane's Intelligence Review* (mai 2009).

⁸⁴⁶ - OCDE = Organisation pour la Coopération et le Développement Économique

placé son évaluation du risque encouru par les pays en affaires avec l'Iran au niveau 6 [sur une échelle de 7] en 2006⁸⁴⁷ : une décision économiquement très pénalisante.

Toutes ces sanctions internationales, notamment financières, qui se sont ajoutées aux propres sanctions américaines, se sont faites en concertation avec les institutions spécialisées d'autres pays. Ainsi, pour en maximiser l'impact, le département du Trésor américain avait engagé, dès 2006, un travail de rapprochement avec les gouvernements de nombreux États, ayant des liens financiers avec l'Iran, et avec plus d'une quarantaine d'institutions financières internationales privées, non-américaines⁸⁴⁸. Lors des réunions groupant toutes les parties concernées, les officiels américains ont présenté l'ensemble des usages iraniens en cours, visant à contourner les sanctions internationales, dont notamment le recours à des compagnies financières « écrans », et ont appelé les participants à redoubler de vigilance⁸⁴⁹. Ils ont eu aussi plusieurs rencontres avec des responsables de compagnies pétrolières voulant investir en Iran sur lesquels ils ont fait pression pour que leurs compagnies annulent ou retardent leurs contrats⁸⁵⁰.

Ainsi, les décisions des grandes puissances portant sur les sanctions à l'encontre de l'Iran ont été conçues, débattues et négociées dans un cadre multilatéral, jusqu'à obtention d'un accord unanime, puis soumises aux institutions internationales pour approbation, légitimation et mise en œuvre. À ce égard, on se rappellera que la décision de mettre en place des sanctions internationales dépend de

⁸⁴⁷ - Levitt et Jacobson, « Punitive Power ».

⁸⁴⁸ - Michael Jacobson, « Sanctions Against Iran : A Promising Struggle », *The Washington Quarterly* 31, 3 (été 2008), 72.

⁸⁴⁹ - *Id.*

⁸⁵⁰ - *Id.*

deux facteurs inter-reliés : (1) la nature/structure de ces sanctions; et (2) la répartition des coûts y afférant entre les grandes puissances.

2. La structure des sanctions et la répartition des coûts :

On a remarqué que, depuis le début des années 90, les grandes puissances, ont essayé, à travers l'ONU, d'imposer des sanctions internationales de manière progressive, afin de parvenir à leurs objectifs politiques. On se souviendra, notamment, des sanctions internationales à l'encontre de l'Irak et de la Libye dans les années 90, mais aussi de celles contre la Serbie en 1993. La guerre étant, au niveau international, le dernier recours dans la résolution d'un problème, le vote de sanctions a surtout pour but d'imposer à un transgresseur de l'ordre international, des coûts économiques et/ou politiques à même de le convaincre de changer de comportement, en en négociant les conditions⁸⁵¹. Pour beaucoup, les sanctions économiques sont aussi efficaces que l'usage de la force, et surtout moins coûteuses en vies humaines. Cependant, l'embargo total exercé contre l'Irak a suscité beaucoup d'interrogations, tant sur son coût humanitaire que sur son efficacité, et a soulevé la question de savoir qui des sanctions ciblées ou d'un embargo total est le plus efficace. Ainsi, s'il a été démontré que des sanctions unilatérales sont, et pour cause, bien moins efficaces que des sanctions multilatérales, leur efficacité dépend aussi de leur structure, pouvant aller de l'embargo total à des sanctions ciblées.

Par ailleurs, tout système de coopération et de sanctions implique, par définition, des coûts dont dépendra le niveau d'implication des États. Aussi, plus ces coûts seront élevés, plus les États seront réticents à coopérer. Et, de ce fait, **la**

⁸⁵¹ - Shen, "Can Sanction", 90.

présence d'un leader, capable d'en absorber une partie importante est déterminante, particulièrement, en matière de sécurité internationale dont les coûts sont élevés et essentiellement assumés dans le cadre de stratégies de jeux à niveaux multiples.

Ainsi que nous l'avons vu au chapitre 3, la détermination de la répartition des coûts entre le leader et les autres membres du groupe ou de la collectivité, dans le cadre de leurs actions contre le contrevenant à la norme, relève de la nature du leadership. C'est ainsi que nous avons observé que, dès le début de la crise nucléaire iranienne, les États-Unis, qui en avaient la capacité⁸⁵², ont adopté une attitude de leader de type D, impliquant une répartition résiduelle des coûts.⁸⁵³ Pour ce faire, les Américains ont fait en sorte qu'une part des coûts soit assurée par les membres du groupe, eux-mêmes prenant en charge le reste, généralement la majeure partie, en se faisant aider, au besoin, de leurs proches alliés, dont l'Australie, certains pays européens et des États arabes du Golfe, concernés au premier chef par la crise iranienne. Ce comportement du leader correspond à la première phase de l'action collective dans laquelle il s'applique à mettre en confiance le groupe, en le mobilisant autour de lui. Puis, dans une seconde phase, le leader essaye d'adopter, si possible, un leadership de type B⁸⁵⁴, en changeant les mécanismes de distribution pour opter en faveur d'un système dans lequel la part du coût à la charge du leader reste importante, voire très importante, mais fixe. À présent, mis en confiance les membres du groupe, c'est-à-dire les autres pays, sont alors à même d'accepter plus

⁸⁵² - Voir page 119 de notre thèse.

⁸⁵³ - Voir Bianco et Lindsay, "Collective Action and Leadership" dans Downs Ed., *Collective Security After The Cold War*, 90.

⁸⁵⁴ - *Id.*

facilement les décisions du leader, même si leurs parts dans la prise en charge des coûts risquent d'augmenter en cas de durcissement excessif de la crise.

En tous les cas, comme pour les coûts de la coopération conflictuelle, le leadership américain a continué, de la même manière, à assurer une part très importante des coûts spécifiques à la mise en œuvre des sanctions, dans lesquelles ils étaient déjà engagés unilatéralement. En fait, les États-Unis s'efforcent d'obtenir de leurs suiveurs une contribution aussi élevée que possible, eux-mêmes prenant en charge le reste des coûts liés : (1) à la coopération conflictuelle inter-puissances selon le modèle de Stackelberg; et (2) aux sanctions décidées dans le cadre de la stratégie du groupe d'engagement de l'Iran à démontrer ses intentions pacifiques. Dans les deux situations, le leader s'est appuyé sur un mécanisme de distribution résiduelle des coûts, en adoptant un leadership de type D⁸⁵⁵, et en sollicitant, au besoin, comme nous l'avons rappelé, l'aide de ses alliés. Enfin, la nature résiduelle du mécanisme de distribution des coûts est encore plus apparente quand on relève que les États-Unis s'efforcent de « *multilatéraliser* », autant faire que se peut, leurs sanctions unilatérales qu'ils maintiennent afin d'être en mesure de peser de façon additionnelle sur les sanctions multilatérales, et garantir ainsi que le poids global sur l'Iran est à la hauteur de ce qu'ils jugent indispensable en tant que leader.

2.1 L'efficacité des sanctions économiques : *Des embargos aux sanctions ciblées.*

Le débat sur l'efficacité des sanctions économiques, comme substitut à une confrontation armée, date de la fin de la Guerre froide. Ainsi, dans une vaste étude

⁸⁵⁵ - Voir Bianco et Lindsay, "Collective Action and Leadership" dans Downs Ed., *Collective Security After The Cold War*, 90.

portant sur les sanctions internationales de 1914 à 1990, Gary Hufbauer, Jeffrey Schott et Kimberly Ann Elliott ont examiné 115 cas de sanctions, dont 40 seulement, soit environ 35% d'entre-elles, ont atteint leurs objectifs⁸⁵⁶. Bien que ce taux soit inférieur à 50%, les auteurs estiment que cette proportion est suffisamment élevée pour affirmer que des sanctions internationales sont une option capable de remplacer l'usage de la force. Pour Elizabeth Rogers, les sanctions économiques sont certainement un moyen de pression plus efficace qu'on ne le dit, mais elles ont été, jusque-là, sous-estimées car personne ne s'en était jamais réellement fait l'avocat⁸⁵⁷. En fait, l'auteur pense que les échecs, qui leur sont attribués, sont exagérés par ceux qui préfèrent faire appel à d'autres moyens pour atteindre rapidement leurs objectifs, et qui ont donc tendance à trop en minimiser les succès. Bien sûr, il est difficile d'en évaluer, comme ci-dessus, l'efficacité, estimée en termes de coûts, sans tenir compte de la rapidité des résultats, et donc d'établir des arbitrages. C'est, en l'occurrence, l'objet de l'estimation de la variable temps.

Pour sa part, Robert Pape considère que des sanctions économiques contre un État moderne sont généralement vouées à l'échec⁸⁵⁸. Il explique que de nombreux États et sociétés auront probablement tendance à résister, et donc accepteront de subir des dommages considérables, principalement par nationalisme et au vu de leur vision de l'intérêt national du pays. De plus, il estime que les États ont des administrations modernes, capables de limiter l'impact de ces sanctions par des

⁸⁵⁶ - Gary Clyde Hufbauer, Jeffrey J. Schott et Kimberly Ann Elliott, *Economic Sanctions Reconsidered: History and Current Policy* (Washington, DC : Institute for International Economics, 1990).

⁸⁵⁷ - Elizabeth S. Rogers, « Economic Sanctions to Control Regional Conflicts », *Security Studies* 5, 4 (été 1996), 72.

⁸⁵⁸ - Robert A. Pape, « Why Economic Sanctions Do not Work », *International Security* 22, 2 (automne 1997), 93.

substituts ou par d'autres techniques. Finalement, les élites dirigeantes sont, pour lui, en mesure de contourner l'impopularité générée par ces sanctions, en en faisant porter le fardeau à des groupes marginalisés au sein de leur population. Drury Cooper⁸⁵⁹ et, dans une certaine mesure, Kimberley Ann Elliott⁸⁶⁰, co-auteurs de *Economic Sanctions Reconsidered*, sont de l'avis de Pape. En effet, tous deux considèrent que l'efficacité des sanctions économiques est extrêmement aléatoire et soumise à de trop nombreuses conditions, qui en limitent considérablement l'impact sur le comportement de l'État visé.

Pour d'autres auteurs, ce n'est pas le principe des sanctions qui est en cause, mais plutôt le type des sanctions appliquées. C'est ainsi que Jaleh Dashti-Gibson, Patricia Davis et Benjamin Radcliff⁸⁶¹ notent que les sanctions, portant sur les importations et exportations du pays ciblé, touchent d'abord sa population, n'affectant que très peu ses décideurs, c'est-à-dire les élites dirigeantes. Cela s'est particulièrement vérifié dans le cas de l'Irak et de la Serbie, où les populations ont été très durement frappées sans que les leaders de ces deux pays ne le soient, eux-mêmes, réellement⁸⁶². Mais, en dépit de cela, les sanctions n'ont réussi, en fait, qu'à exacerber les sentiments nationalistes des populations.

Pour leur part, William Kaempfer et Anton Lowenberg sont convaincus que des sanctions internationales, notamment financières, sont plus susceptibles d'être efficaces si elles se concentrent sur les revenus des groupes privilégiés, bénéficiaires

⁸⁵⁹ - Voir A. Cooper Drury, « Revisiting Economic Sanctions Reconsidered », *Journal of Peace Research* 35, 4 (1998).

⁸⁶⁰ - Kimberley Ann Elliott, « The Sanctions Glass : Half Full or Completely Empty », *International Security* 23, 1, (1998).

⁸⁶¹ - Jaleh Dashti-Gibson, Patricia Davis et Benjamin Radcliff, « On the Determinants of the Success of Economic Sanctions: An Empirical Analysis », *American Journal of Political Science* 41, 2 (avril 1997), 610.

⁸⁶² - *Id.*

des politiques de l'État visé⁸⁶³. En effet, celles-ci seront probablement plus en mesure de les toucher directement puisque, dans la plupart des cas, ces groupes dépendent lourdement des avoirs financiers qu'ils détiennent à l'étranger. Cette approche est également partagée par Jonathan Kirshner⁸⁶⁴ qui considère que, plutôt que de cibler l'État en tant que tel, il serait plus judicieux de cibler les groupes dirigeants, à l'intérieur même de cet État. Pour l'auteur, ce sont plus le gouvernement et leurs groupes clés de soutien, ayant donc leur mot à dire dans la formulation de la politique du pays, qui doivent être affectés par ces sanctions.

Les sanctions financières font partie des « *smart sanctions* », plus connues, en français, sous la terminologie de « *sanctions ciblées* ». Ces dernières sont destinées à maximiser, autant que possible, les coûts subis par un régime politique tout en minimisant les souffrances causées à sa population⁸⁶⁵. Elles visent donc, principalement, les responsables du régime, en évitant le plus possible des dommages collatéraux. Ces sanctions incluent, le plus souvent, le gel des avoirs financiers détenus à l'étranger par les responsables gouvernementaux, l'interdiction qui leur est faite de voyager, mais aussi l'embargo sur les livraisons d'armes à des pays tiers⁸⁶⁶.

Finalement, la réussite de n'importe quel type de sanctions dépend, en fait, de

⁸⁶³ - Voir William H. Kaempfer and Anton D. Lowenberg, *International Economic Sanctions: A Public Choice Perspective* (Boulder, Colorado : Westview, 1992).

⁸⁶⁴ - Jonathan Kirshner, «The Microfoundations of Economic Sanctions», *Security Studies* 6, 3 (mars 1997).

⁸⁶⁵ - Voir David Cortright et George A. Lopez, Ed., *Smart Sanctions : Targeting Economic Statecraft* (Lanham et Oxford : Rowman & Littlefield, 2002).

⁸⁶⁶ - *Id*

l'objectif politique ciblé. Ainsi que le font remarquer Gibson, Davis et Radcliff, le recours aux sanctions est déterminé par deux types d'objectifs politiques possibles : le premier a pour but d'inciter un État à changer de politique, comme ce fut le cas pour l'Afrique du Sud, tandis que le second vise à déstabiliser le régime, lui-même, comme dans les cas de Cuba et de l'Irak de Saddam Hussein⁸⁶⁷. Cependant, ces trois auteurs pensent que des sanctions ont plus de chances d'atteindre leurs objectifs dans le cadre du premier cas, à savoir celui d'un changement de comportement et donc de politique, plutôt que dans le second, par la déstabilisation d'un régime en tant que tel. **C'est à ce constat que l'Administration Bush s'est finalement rendue en ce qui concerne l'Iran**, puisque l'objectif du *G5+1* est d'amener ce pays à s'engager dans la reconstruction de la confiance internationale quant à la nature pacifique de son programme nucléaire (voir la Résolution 1696). De plus, Gibson, Davis et Radcliff soulignent que les sanctions financières sont à même de mieux atteindre cet objectif en se concentrant, notamment, sur les élites dirigeantes⁸⁶⁸.

À cet égard, conscients, d'une part, de la nécessité de prendre en compte les intérêts économiques et politiques de l'UE, de la Russie et de la Chine en Iran, (voir chapitre 6), et ne voulant pas, d'autre part, renouveler l'expérience des années 90, celle de l'embargo de l'Irak qui avait terriblement frappé la population, sans pour autant en déstabiliser le régime, les États-Unis ont dû opter pour **des « sanctions ciblées et réversibles » contre l'Iran**, et de les mettre en œuvre efficacement en tant que leader de Stackelberg. Ces sanctions veulent amener le régime à renoncer à développer une arme atomique et, elles ont notamment, conformément au cadre des

⁸⁶⁷ - Gibson, Davis et Radcliff, « On the Determinants of the Success of Economic Sanctions », 610.

⁸⁶⁸ - *Ibid*, 615-17.

Résolutions 1737, 1747 et 1803, pris pour cibles les acteurs politiques, militaires et scientifiques du régime, ainsi que les organisations et entreprises étatiques impliquées dans le programme nucléaire iranien, faisant ainsi en sorte de ne pas affecter la population iranienne.

Les leçons du passé ont été retenues et plaident en effet pour des sanctions ciblées et réversibles, largement plébiscitées par les auteurs revus ci-dessus. Cependant, on n'oubliera pas que l'embargo américain décidé unilatéralement dans au cours des années 1990 est toujours en vigueur.

2.2 La structure des sanctions contre l'Iran : ciblées et réversibles

De décembre 2006 à mars 2008, le Conseil de Sécurité de l'ONU a voté trois résolutions comportant des sanctions ciblées contre le régime iranien. Les deux premières Résolutions 1737, de décembre 2006, et 1747, de mars 2007, visaient essentiellement à empêcher l'Iran d'importer des équipements et technologies sensibles liées à son programme nucléaire et aux missiles. Quant aux personnes physiques et morales, ces sanctions étaient aussi très focalisées, puisqu'elles ne concernaient que des personnes ou entreprises iraniennes, directement impliquées dans le programme nucléaire et dans celui des missiles, et dont elles avaient gelé les avoirs financiers à l'étranger.

À cet égard, la Résolution 1737, qui a mis sur une liste noire, douze personnes et une dizaine d'entreprises iraniennes soupçonnées d'être associées aux activités nucléaires et balistiques, a obligé tous les pays du groupe à geler leurs avoirs et à

signaler les déplacements des individus concernés⁸⁶⁹. Pour ce qui est de la Résolution 1747⁸⁷⁰, celle-ci a étendu le gel des avoirs aux Gardiens de la révolution, allongeant ainsi la liste déjà mentionnée plus haut, et en envoyant, de surcroît, un signal fort significatif aux milieux financiers iraniens, puisque la banque Sepah, la 4^e banque la plus importante d'Iran, qui s'est retrouvée « *de facto* » exclue de toute transaction avec le système financier international. L'autre point intéressant de cette résolution est qu'elle interdit à l'Iran d'exporter des armes, mais pas d'en importer. Cette clause veut, sans doute, ménager Moscou qui avait conclu des accords substantiels de livraisons d'armes à l'Iran. Dans le même temps, l'interdiction d'exporter des armes a été probablement dirigée contre les liens qu'entretient l'Iran avec la Syrie et surtout avec le Hezbollah, auxquels Téhéran fournit une quantité importante d'armes. C'était, là, une manière de réduire l'influence iranienne dans la région.

Toutes ces mesures, initiées donc en application des Résolutions 1737 et 1747, montrent bien que la démarche des grandes puissances ne consiste encore qu'à développer et à faire appliquer des sanctions ciblées et graduelles, qui font maintenant consensus, en raison de leur efficacité calculée et de leur impact minimisé sur les populations. En outre, elles ont pour but de démontrer à Téhéran que les cinq grands sont solidaires et fermement décidés à faire usage de l'arme financière⁸⁷¹. À cet égard, le soutien accordé sans réserve à ces deux résolutions, par

⁸⁶⁹ - Conseil de Sécurité de l'ONU, « Résolution 1737 », Organisation des Nations Unies (27 décembre 2006). En ligne : « http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/IaeaIran/unsc_res1737-2006.pdf », (page consultée le 31 août 2009).

⁸⁷⁰ - Conseil de sécurité de l'ONU, « Résolution 1747 », Organisation des Nations Unies, (24 mars 2007). En ligne : « http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/IaeaIran/unsc_res1747-2007.pdf », (page consultée le 31 août 2009).

⁸⁷¹ - Matthew Levitt, « Make Iran Feel The Pain », *Wall Street Journal* (2 juillet 2007).

Moscou et Pékin, a été ressenti comme « *une gifle* » par le régime iranien. En effet, le Président Ahmadinejad avait, en personne, affirmé, avec grande assurance, que jamais la Russie et la Chine ne voteraient de sanctions contre l'Iran⁸⁷² et qu'elles empêcheraient même toute résolution onusienne à leur encontre. Ce revirement des Russes et des Chinois a provoqué une onde de choc brutale au sein des classes dirigeantes et professionnelles iraniennes qui, pour la première fois, se sont senties complètement isolées sur les plans diplomatique et économique⁸⁷³.

C'est dans ce contexte que, dès juin 2007, l'Iran a signé, avec l'AIEA, un accord dans lequel elle s'est engagée à répondre aux questions portant sur l'historique de ses activités nucléaires⁸⁷⁴. Cet accord a entraîné une réaction plutôt favorable des Russes et des Chinois, qui ont pu obtenir le renvoi du vote d'une troisième résolution de sanctions. Mais, en novembre de la même année, les nouvelles discussions entamées entre les grandes puissances et l'Iran ont échoué à cause du refus de celle-ci de suspendre ses activités d'enrichissement de l'uranium⁸⁷⁵. Finalement, en mars 2008, après de longues négociations entre les cinq grands, le Conseil de Sécurité votait la Résolution 1803⁸⁷⁶, contenant une troisième batterie de sanctions bien plus sévères que les deux premières. En effet, cette troisième résolution rallongeait encore la liste noire des personnes et des entités ciblées, interdisait à l'Iran la vente de tout matériel à usage dual, autorisait l'inspection de tout cargo suspect en provenance ou à destination de l'Iran, et

⁸⁷² - Levitt, « Make Iran Feel The Pain ».

⁸⁷³ - *Id.*

⁸⁷⁴ - Jacobson, « Sanctions Against Iran », 75.

⁸⁷⁵ - L.S, « Nouvelle impasse sur le nucléaire iranien », *Le Figaro* (30 novembre 2007).

⁸⁷⁶ - Conseil de Sécurité de l'ONU, « Résolution 1803 », Organisations des Nations-Unies (3 mars 2008). En ligne : « <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/257/81/PDF/N0825781.pdf?OpenElement> », (page consultée le 31 août 2009).

appelait tous les pays à faire preuve de vigilance dans leurs transactions financières avec Téhéran. On soulignera que le rajout, dans la liste noire, des banques Saderat et Melli, deux banques iraniennes de première importance, est également un point significatif de cette résolution.

Enfin, et en complément de ces sanctions multilatérales, les États-Unis ont, à travers leur tout puissant Département du Trésor, imposé des sanctions financières à Téhéran. Ainsi, prenant avantage de leur statut de centre financier international, Washington a influencé de nombreuses institutions financières à travers le monde, en les invitant, notamment, à réduire, sinon cesser, toutes leurs transactions financière avec l'Iran. Pour Henry Paulson, alors Secrétaire américain au Trésor, « *le Département du Trésor peut utiliser, de manière d'autant plus efficace, les outils de pressions financières, que les États-Unis sont le centre clé du système financier global : nous sommes les banquiers du monde* »⁸⁷⁷. Aussi, même si cette affirmation est quelque peu exagérée, elle n'en est pas moins fondée. Et, pour les banques internationales, risquer de perdre l'accès au marché américain, pour un maintien des relations avec l'Iran, n'était donc pas [et n'est toujours pas] envisageable.

C'est ainsi que, de juin 2005 à octobre 2007, plus de 40 individus ou entités iraniennes ont été, au titre de l'ordre exécutif no.13382, sanctionnés par le Département du Trésor américain. Parmi ceux-ci, on citera les banques Sepah et Saderat, auxquelles l'accès aux marchés financiers américains a été interdit, au motif de leur soutien à des groupes terroristes⁸⁷⁸. De plus, comme nous l'avons dit plus

⁸⁷⁷ - Jacobson, « Sanctions Against Iran », 73.

⁸⁷⁸ - *Id.*

haut, elles ont été, à la demande de Washington, ajoutées à la liste noire établie par le Conseil de Sécurité, dans le cadre des sanctions requises par le Groupe des 6 contre l'Iran. Par ailleurs, on notera, qu'afin d'éviter « *de passer sous les fourches caudines* » du Département du Trésor américain, certaines banques internationales à travers le monde ont, d'elles-mêmes, mis ces sanctions en application⁸⁷⁹. Celles qui avaient refusé de le faire ont été lourdement pénalisées, dont notamment la banque hollandaise ABN AMRO qui s'est vue infliger une amende de 80 millions de dollars par le Département du Trésor⁸⁸⁰. Enfin, en 2008, deux banques britanniques, la Lloyds TSB et la Barclays Bank ont été à leur tour placées sous surveillance, par le Département américain de la Justice pour avoir violé le régime des sanctions contre Téhéran⁸⁸¹. Pour l'Iran, cette situation devenait d'autant plus grave que toutes les transactions pétrolières se font en dollars américains⁸⁸². En effet, dans le cadre de ce type de transactions, toutes les banques internationales convertissent leurs avoirs en dollars US, et donc dans le système financier américain en général. De ce fait, elles s'exposent quasi-directement aux sanctions du Département du Trésor américain en cas d'un éventuel non-respect de ses directives⁸⁸³. Selon Stuart Eizenstadt, ancien Secrétaire d'État-adjoint au Trésor sous l'Administration Clinton, contre un État « *voyou* », les sanctions financières, « *représentent l'élément clé de la stratégie américaine dans la mesure où elles peuvent s'appliquer à n'importe quelle banque et autres institutions financières partout dans le monde* »⁸⁸⁴. C'est pourquoi,

⁸⁷⁹ - Jacobson, « Sanctions Against Iran », 73.

⁸⁸⁰ - *Id.*

⁸⁸¹ - *Ibid*, 74.

⁸⁸² - *Id.*

⁸⁸³ - *Id.*

⁸⁸⁴ - *Id.*, 71.

tel qu'expliqué par un responsable de l'OPEP à Vienne, l'Iran, qui en est membre, avait à plusieurs reprises, et en toute logique, demandé lors de réunions de cette organisation à ce que les prix du pétrole soient libellés en euros et non plus en dollars US. Leur requête resta sans suite essentiellement en raison de l'opposition déterminante de l'Arabie Saoudite, proche alliée des États-Unis⁸⁸⁵.

Ainsi, comme nous venons de l'observer, malgré leur nature unilatérale, ces sanctions ont donc reçu un large soutien des gouvernements et des institutions qui conduisaient leurs activités internationales en consultation étroite avec les responsables du Trésor américain. C'est aussi le cas de l'OCDE, dont l'Allemagne, la France et les États-Unis sont membres, mais aussi le cas de la Russie et de la Chine qui souhaitent l'intégrer. En effet, dès 2006, l'OCDE a classé les relations d'affaires avec l'Iran au niveau 6 du risque pays sur une échelle de 8⁸⁸⁶. Et comme l'explique Stuart Levey, un officiel du Trésor américain, ce classement a contraint plusieurs entreprises à réduire leurs activités avec l'Iran, estimant que les coûts dus au risque devenaient beaucoup trop élevés, comparativement aux gains escomptés⁸⁸⁷. Par ailleurs, en août 2008, l'UE a appliqué ses propres sanctions, dont notamment l'interdiction de tout prêt et/ou de crédit public à l'exportation aux compagnies en affaires avec Téhéran. Finalement, cette fermeture de l'accès de l'Iran au système financier international a été renforcée par les avertissements du GAFI aux institutions financières de ses membres, dont celles des cinq grands plus

⁸⁸⁵ - Entrevue avec un responsable anonyme de l'OPEP en mai 2008, à Vienne, Autriche.

⁸⁸⁶ - Levitt et Jacobson, « Punitive Power ».

⁸⁸⁷ - *Id.*

l'Allemagne, sur le risque de s'engager en affaires avec Téhéran, et en les appelant à faire preuve de grande vigilance à l'égard des sociétés écrans iraniennes⁸⁸⁸.

2.3. Les conséquences sur l'Iran et sur la crise nucléaire :

L'Iran a ressenti très durement l'impact de toutes ces sanctions. En effet, la majorité des grandes banques internationales installée sur place, tels le Crédit Suisse, la Deutsche Bank ou la HSBC, suivies par la plupart des institutions financières japonaises, puis en partie par les banques chinoises et par celles des Émirats Arabes Unis y ont cessé toutes leurs activités⁸⁸⁹. C'est ce que confirme Levey dans sa déclaration : « *Toutes les banques auxquelles nous avons parlé ont réduit leurs activités avec l'Iran : la réponse a été universelle* »⁸⁹⁰. C'est ainsi que, depuis 2006, le nombre de banques étrangères en activité dans ce pays est tombé de 46 à 20, tandis que les exportations de l'U.E vers l'Iran ont chuté de 18 milliards de dollars, en 2005, à 13 milliards en 2006⁸⁹¹. Enfin, l'inflation de l'ordre de 20%, est, en partie, une conséquence de ces sanctions financières, mais aussi de celle de la politique économique menée par le Président Ahmadinejad. En effet, les importateurs iraniens sont maintenant tenus de payer leurs marchandises à l'avance, marchandises dont les coûts ont augmentés de 20 à 30%, et pour lesquelles ils n'ont plus accès aux lignes de crédits renouvelables⁸⁹². En juillet 2008, la banque Sepah était sur le point de s'effondrer, tandis que la banque Sedarat voyait le nombre de ses

⁸⁸⁸ - Levitt et Jacobson, « Punitive Power ».

⁸⁸⁹ - Jacobson, « Sanctions Against Iran », 76.

⁸⁹⁰ - *Id.*

⁸⁹¹ - *Id.*

⁸⁹² - *Id.*

partenariats avec les banques étrangères se réduire de 29 à 8⁸⁹³. La production de pétrole a également chuté et va, sans doute, continuer à le faire.

Plus grave, ces sanctions américaines et internationales ont durement affecté le taux de croissance économique iranienne qui, selon des experts français, a, depuis 2007, baissé de 6 à 4,5% en dépit des prix élevés du pétrole.⁸⁹⁴ Analysant la situation économique du pays, ces experts pensent que, malgré les moyens coûteux développés par l'Iran pour contourner ces sanctions, l'économie du pays se dirige, à terme, vers un décrochage, par rapport à celles des autres pays du Moyen-Orient, lesquels ont pu profiter de leurs mannes pétrolières pour mettre en place des programmes de développement économiques⁸⁹⁵. Enfin, le manque d'investissements dans le secteur des hydrocarbures pourrait, à terme, faire de l'Iran un importateur de gaz alors que, paradoxalement, ce pays détient d'énormes réserves gazières non-développées [2^e rang mondial derrière la Russie]⁸⁹⁶. De plus, les faibles capacités de raffinage du pétrole forcent depuis très longtemps le régime à imposer un rationnement de la consommation de l'essence et d'autres produits raffinés, et à devenir toujours plus dépendant de ses importations. En effet, l'Iran importe près de 40% de l'essence qu'elle consomme. Certes, Téhéran s'est stratégiquement tournée vers la Russie qui n'exporte, pour le moment, pas ou très peu de produits raffinés en Iran, mais surtout vers la Chine d'où lui provient le tiers de ses importations⁸⁹⁷ pour combler ses manques. Cependant, la modernisation du secteur des hydrocarbures

⁸⁹³ - Jacobson, « Sanctions Against Iran », 76.

⁸⁹⁴ - Natalie Nougayréde, « Selon une étude française, l'Iran subit l'effet des sanctions sans fléchir sur le nucléaire » *Le Monde* (24 avril 2009).

⁸⁹⁵ - *Id.*

⁸⁹⁶ - *Id.*

⁸⁹⁷ - Un tiers des importations iraniennes de produits raffinés (30 à 40 000 barils/jour) provient de Chine qui, elle-même, importe de 700 000 à 1 million de barils/j de pétrole brut d'Iran, son troisième fournisseur.

nécessiterait un investissement financier de près de 100 milliards de dollars sur cinq ans, un apport qui est bien au-delà des capacités chinoises ou russes.

Au niveau de la crise nucléaire, elle-même, ces sanctions ne semblent apparemment pas avoir altéré le comportement de l'Iran qui a poursuivi ses activités d'enrichissement de l'uranium et le développement de nouvelles capacités de centrifugation. Toutefois, il faut noter que, bien qu'elle soit, en la matière, en violation des demandes du Conseil de Sécurité de l'ONU, le processus d'enrichissement est resté, tout au long de ces années, sous surveillance de l'AIEA, particulièrement, en ce qui concerne les sites de Natanz et d'Arak⁸⁹⁸. Par ailleurs, le rapport du « *National Intelligence Estimate* » de novembre 2007 affirmait que l'Iran avait suspendu son programme militaire nucléaire depuis 2003, et soulignait que cette suspension « *était une réponse à une surveillance et à des pressions internationales qui faisaient suite à ses précédentes activités nucléaires non-déclarées* »⁸⁹⁹. Le régime a, aussi, connu certains changements. C'est ainsi qu'en mars 2007, l'Ayatollah Khomeini a écarté Yahya Rahim Safavi, commandant des Gardiens de la révolution depuis près de dix ans et placé sur la liste noire établie par l'ONU. À la même période, Motjtaba Hashemi Samarah, vice-ministre de l'Intérieur et proche du président Ahmadinejad a été également congédié, deux mesures révélatrices des tensions prévalant au sein du régime et non sans lien avec les sanctions. Enfin, la récente reprise des négociations, concernant le transfert d'uranium à l'étranger, sont les signes d'un certain fléchissement de la position iranienne, avec la possibilité, en

⁸⁹⁸- « Iran Agrees to UN Inspections of Disputed Reactor », *The New York Times* (13 Juillet 2007).

⁸⁹⁹- National Intelligence Council, « Iran Nuclear Intentions and Capabilities » (novembre 2007).
En ligne « http://www.dni.gov/press_releases/20071203_release.pdf » (page consultée le 15 septembre 2009).

application des résolutions réversibles correspondantes, d'un gel des sanctions contre celui de la suspension de l'enrichissement de l'uranium. Ce fléchissement iranien s'explique par la situation rendue très difficile par les sanctions internationales

Ainsi, en imposant des sanction ciblées et réversibles, visant prioritairement les personnes et les entreprises iraniennes impliquées dans le programmes nucléaire, et en s'ajustant, ainsi, sur les intérêts des autres grandes puissances, en particulier la Russie et la Chine, les États-Unis ont réussi à maintenir la cohésion du « *groupe de Stackelberg* », dans une action collective ayant abouti à trois résolutions du Conseil de Sécurité et à une mise en application de sanctions correspondantes, avec un succès certain. Mais, il faut noter que cette action collective n'a pu être conduite sans une répartition des coûts induits.

2.4 Le mode de répartition des coûts :

Avant d'aller plus loin sur ce thème, on notera la grande rareté et le caractère général des données et évaluations économiques de mise en œuvre des sanctions onusiennes contre l'Iran, données et évaluations qui, en général, semblent se limiter à justifier un positionnement, à priori, favorable ou, au contraire, et le plus souvent, opposé à ce type de sanctions. Les études universitaires sur cette question sont quasiment inexistantes et essentiellement théoriques.

Nous distinguerons dans ce qui suit, deux types de coûts : les coûts de la coopération conflictuelle et les coûts des sanctions proprement dits. Le premier type de coûts fait référence aux différents coûts politiques et économiques engendrés par la coopération entre les membres du Groupe de Stackelberg, et de leur absorption

par le leader. Le second type de coûts fait directement référence à ceux de la mise en œuvre des sanctions contre l'Iran.

Ceci dit, on relèvera que dans le cas de la crise iranienne, l'élément fondamental, confirmant que le Groupe de Stackelberg a, jusque là, surmonté le caractère conflictuel des intérêts de ses membres et a démontré son opérationnalité, a été sa capacité à décider de sanctions : une capacité attestée, depuis 2006, par l'observation de leur réussite à faire voter, chaque fois que le comportement de l'Iran ne se conformait pas leurs attentes, quatre résolutions et à en supporter, collectivement, la mise en œuvre. La première a été une demande à Téhéran de cesser ses activités d'enrichissement d'uranium, sous peine de mesures coercitives. Les trois autres font suite au rejet de la première, et sont des résolutions de sanctions graduées et ciblées. Dans ce contexte, les États-Unis, comme nous l'avons déjà rapporté principalement au chapitre 4, ont adopté un comportement de leader de type D, selon la typologie établie par Bianco et Lindsay⁹⁰⁰. Un comportement caractérisé par une répartition résiduelle des coûts, en en assumant l'essentiel directement, ou indirectement par le biais de ses proches alliés à l'extérieur du groupe. Par « *alliés à l'extérieur du groupe* », nous entendons des pays ne comptant pas parmi ses suiveurs au sens de « *Stackelberg* », mais qui sont ses alliés et qui se sentent directement concernés par l'aboutissement des actions entreprises contre l'Iran. Ainsi, les Américains, qui supportent l'essentiel des coûts économiques et politiques de la coopération conflictuelle, et presque entièrement ceux de leurs sanctions unilatérales, assument ainsi leur leadership dans la résolution de la crise iranienne. Ce faisant, ils assurent à travers le groupe de Stackelberg les conditions

⁹⁰⁰ - Voir page 105 de notre thèse.

préalables à l'engagement politico-économique de la communauté internationale à des sanctions et à la mise en œuvre des résolutions correspondantes que le Groupe demande au Conseil de Sécurité de voter. À cet égard, la mise en œuvre des mesures de coercition à l'intérieur des pays relève, en application de l'Article 25 de la Charte de l'ONU, de la responsabilité de chacun d'eux.

2.4 (a) Les coûts de la coopération conflictuelle :

Ce coût fait référence aux concessions que doit faire le leader aux suiveurs dans le domaine stratégique et économique, afin de les inciter à coopérer. Ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'UE, au regard de cette crise, suit une politique de « *soft bandwagoning* » avec les États-Unis. Et, de ce fait, ces derniers n'ont pas eu à faire de concessions majeures aux Européens pour les amener à coopérer, puisque c'est l'UE, elle-même, qui avait opté pour des sanctions ciblées et réversibles, une démarche à laquelle les États-Unis s'étaient finalement associés.

Par contre, les Américains ont dû faire des concessions importantes à l'égard de la Chine et de la Russie afin d'obtenir leur coopération sur ce dossier, et ont donc assumé tous les coûts politico-stratégiques pour les en convaincre.

Ainsi, en ce qui concerne la Chine, rappelons que sur le dossier iranien, Pékin avait, dès 1992, conditionné sa coopération à une attitude plus compréhensive de la part des États-Unis sur la question de Taiwan, et plus spécifiquement sur leur ventes d'armes à celle-ci.

De ce fait, et consciente de l'importance de la Chine dans le règlement de cette crise, l'Administration Bush avait essayé, dès 2002, de maintenir un certain équilibre entre leurs engagements vis-à-vis de Taiwan et leur politique de

rapprochement avec Pékin. À cet égard, l'ancien secrétaire-adjoint à la Défense, Gordon England affirmait, lors d'une déclaration visant à définir les principes américains dans leurs contacts avec l'armée chinoise, que parmi les raisons ayant motivé le renforcement des liens avec l'APL, figuraient celles visant (1) à encourager la Chine à jouer un rôle constructif dans la région Asie-Pacifique [face à la menace nord-coréenne]; (2) à agir en tant que partenaire fiable face aux défis communs; et enfin (3) à émerger en tant qu'acteur responsable sur la scène internationale⁹⁰¹. Les ventes d'armes américaines à Taiwan en 2001, et plus récemment en 2009, ont certes provoqué la colère de Pékin. Toutefois, on notera que les armes vendues à Taipei ne représentent pas une menace fondamentale pour la Chine et, de ce fait, ne constituent pas une raison suffisante pour qu'elle cesse sa coopération avec Washington sur la question du nucléaire iranien.

Au niveau énergétique, les intérêts chinois ont été également pris en considération. En ce sens l'Arabie Saoudite et l'Irak, alliés de Washington, ont absorbé les coûts de la coopération puisque Ryad a signé une série d'accords avec Pékin, portant sur la construction d'une usine de raffinage en Chine d'une valeur de 3.5 milliards de dollars, ainsi que la construction d'un complexe de stockage pétrolier d'une capacité de 62.5 millions de barils/jour. On rappellera aussi que des entreprises chinoises ont été invitées à participer à un programme de développement en Arabie Saoudite, évalué à 624 milliards de dollars⁹⁰². Pour sa part, l'Irak a également signé un accord avec la Chine pour l'exploitation du site pétrolier d'Al-

⁹⁰¹ - Kan, « U.S.- China Military Contacts », 13.

⁹⁰² - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 33.

Ahdab, ce qui pourrait aussi ouvrir la voie à d'autres accords⁹⁰³. Finalement fin 2009, plusieurs accords d'exploitations de champs pétroliers en Irak ont été signés entre Bagdad et Pékin⁹⁰⁴.

En retour, Pékin a coopéré avec Washington sur le dossier iranien. C'est ainsi que depuis 1997, la Chine a constamment invité l'Iran à se conformer à ses obligations dans le cadre du TNP, « *une manière diplomatique* » d'inciter Téhéran à suspendre son programme nucléaire.⁹⁰⁵ Plus encore, dès 2002, et surtout au cours des années 2004-2005, Pékin a joué un rôle de premier ordre au niveau de l'AIEA, en vue de convaincre l'Iran de signer le protocole additionnel qui renforçait les mesures d'inspection de ses sites nucléaires, suspendait l'enrichissement de l'uranium et, plus globalement, prenait toutes les mesures nécessaires aux fins de rassurer « *les inquiétudes légitimes de la communauté internationale* »⁹⁰⁶. Le choix de ces derniers mots confirmait bien l'alignement de Pékin avec les grandes puissances sur la question du nucléaire iranien. Puis, suite à l'échec, en 2006, des négociations avec l'UE, Pékin a voté toutes les sanctions contre Téhéran, tout en maintenant le dialogue avec elle pour tenter de la convaincre. Elle lui avait aussi clairement précisé que la poursuite de son programme nucléaire ne mènerait qu'au renforcement des sanctions et, de là, à son isolement sur la scène internationale, mais, en aucun cas, au renforcement de sa sécurité⁹⁰⁷. C'était une autre manière,

⁹⁰³ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 41.

⁹⁰⁴ - Keith Bradsher, "As Iraq Stabilizes, China Builds on its Oil Fields", *International Herald Tribune* (30 juin 2009).

⁹⁰⁵ - Alterman et Garver, *The Vital Triangle*, 46.

⁹⁰⁶ - *Id.*

⁹⁰⁷ - *Id.*

pour Pékin, d'indiquer que si Téhéran persistait dans la poursuite de son programme, alors elle ne lui apporterait plus aucun soutien.

Pour ce qui est de la Russie, et ainsi que nous l'avons vu, deux problèmes majeurs se posaient, à savoir l'expansion de l'OTAN et le déploiement du bouclier anti-missiles en Europe de l'Est : deux facteurs clés pour elle, et pour lesquels un compromis russo-américain en la matière générerait, sans aucun doute, une coopération plus étroite de sa part sur le dossier du nucléaire iranien.

En fait, Vladimir Poutine, partant du principe selon lequel la Russie n'était pas assez forte pour rivaliser avec la puissance américaine, estimait qu'il valait mieux s'allier avec les États-Unis, ce qui pourrait alors inciter les décideurs politiques américains à tenir compte des intérêts russes⁹⁰⁸. Selon Clifford Kupchan, Moscou voulait être dans une position similaire à celle de la France, c'est-à-dire « *un allié qui pose des problèmes* »⁹⁰⁹, suggérant que « *des alliés n'ont pas toujours besoin d'être d'accord sur tout, pour avoir de bonnes relations* ». Ainsi, aux yeux de Poutine, un partenariat, même difficile, avec les États-Unis était encore profitable à la Russie.

Comme l'a expliqué Stanislav Kondrashov, un analyste russe, « *La Russie est territorialement trop grande et historiquement trop fière pour être un partenaire junior, mais elle est trop faible pour être un partenaire égal* ».⁹¹⁰

Aussi, tenant compte de ce principe, et conscient du fait que Moscou ne pouvait pas faire grand chose pour s'y opposer, Poutine dût accepter, en 2004, la seconde

⁹⁰⁸ - Ambrosio, *Challenging America's Global Preeminence*, 137.

⁹⁰⁹ - *Ibid*, 136.

⁹¹⁰ - Stanislav Kondorashov, cité dans David Filipov, « Sticky Issues Abound For The Bush-Putin Summit », *Boston Globe*, (du 23 mai 2002).

vague d'élargissement de l'OTAN aux pays de l'Est, qualifiant le processus « *d'erreur* », sans plus⁹¹¹. Plus encore, lorsque les premiers signes que les États-Unis voulaient élargir leur zone d'influence dans le Caucase, notamment en Géorgie et dans l'Azerbaïdjan sont apparus, Poutine réagit en déclarant que « *ceci n'était pas une tragédie* ». Là aussi, il replaça la politique américaine dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et qualifia les États-Unis de « *partenaires* »⁹¹². Cependant la possible extension de l'OTAN à la Géorgie et à l'Ukraine et le déploiement d'un bouclier anti-missiles en Europe changèrent la donne amenant Moscou à se lancer, fin 2007, dans une politique de résistance aux visées américaines en Géorgie et en Ukraine.

Ainsi, de 2006 à 2008, Moscou a mené une « *politique d'équilibre* », en essayant de maintenir de bonnes relations avec l'Iran, tout en faisant, en même temps, pression sur elle sur la question du nucléaire. C'est ce qui explique qu'entre décembre 2006 et mars 2008, Moscou a voté les trois batteries de sanctions onusiennes à l'encontre l'Iran. Et, lorsqu'Ali Khamenei, le Guide la révolution iranienne, a fait parvenir une lettre à Poutine, en janvier 2007, dans laquelle il proposait une alliance stratégique entre les deux pays, incluant une coopération conjointe au Moyen-Orient et en Asie centrale, Poutine écarta sa proposition poliment mais clairement⁹¹³. Ceci fit dire à Sadeq Kharrazi, un proche de Khamenei que « *compter sur Moscou sur la question nucléaire était une erreur, et ce depuis le début* »⁹¹⁴. Autre fait révélateur de l'état d'esprit de Poutine qui,

⁹¹¹ - Ambrosio, *Challenging America's Global Preeminence*, 137.

⁹¹² - *Ibid*, 134-5.

⁹¹³ - Parker, *Persian Dreams*, 302.

⁹¹⁴ - *Id.*

ignorant la remarque du président Ahmadinejad qui venait juste de qualifier Moscou de pays allié, déclara, lors de la conférence des pays riverains de la mer Caspienne qui s'est tenue à Téhéran en Octobre 2007, que l'Iran et la Russie entretenaient « des relations de bon voisinage ». Plus grave encore, lors d'une rencontre avec les médias iraniens, à la question d'un journaliste qui l'interrogeait sur les éventuelles promesses russes relatives à la construction de Busher 2 et 3, Poutine lui répondit froidement : « **Je n'ai fait des promesses qu'à ma mère, et seulement quand j'étais enfant** »⁹¹⁵. On peut donc penser que c'est le refus de toute concession de Washington sur les questions de l'OTAN et des boucliers antimissiles qui ont conduit Moscou à geler sa coopération sur le dossier iranien à partir de l'année 2008.

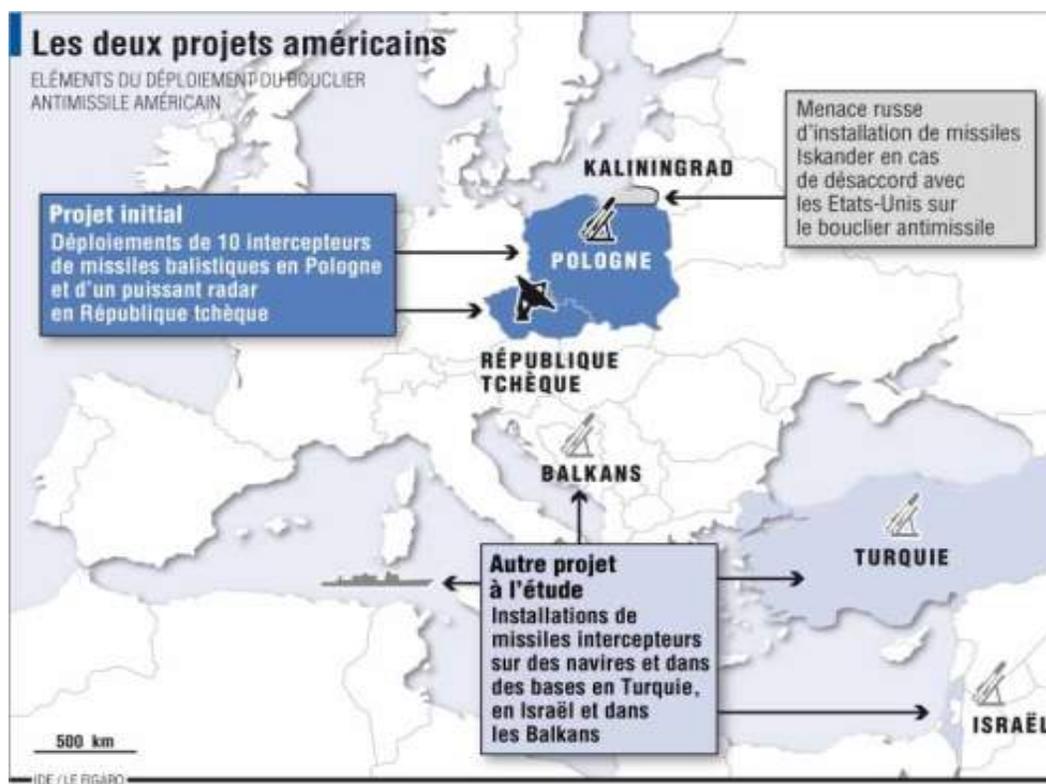
Néanmoins, contrairement à celle de Bush, l'Administration Obama semble prête à assumer ces coûts. En mars 2009, le Président Obama faisait parvenir une lettre au Président Medvedev, lui laissant entendre qu'il était prêt à renoncer au bouclier anti-missile, en échange d'une plus grande aide de la Russie sur le dossier iranien. Puis, en août 2009, plusieurs informations circulèrent sur l'intention d'Obama de déplacer le système de défense anti-missile vers les Balkans et/ou la Turquie. Il fut aussi question d'autres alternatives, dont notamment le déploiement de radars en Israël et de missiles intercepteurs sur des frégates, ce qui fut confirmé fin septembre 2009⁹¹⁶. Enfin, l'éventualité d'un élargissement de l'OTAN à la Géorgie et à l'Ukraine a été écartée, autant par les États-Unis que par plusieurs autres membres de l'OTAN. Aussi, pour beaucoup d'analystes en la matière, tant que les États-Unis

⁹¹⁵ - Parker, *Persian Dreams*, 306.

⁹¹⁶ - Voir Judy Dempsey et Peter Baker, "U.S. Mulls Alternatives for Missile Shield", *The Herald Tribune* (28 août 2009). Voir également Isabelle Lasserre, « Washington tenté de réduire son bouclier antimissile », *Le Figaro* (du 28 août 2009).

auront besoin de la Russie sur les dossiers iranien et nord-coréen, mais aussi sur celui de l'Afghanistan, cet élargissement ne se produira pas avant longtemps⁹¹⁷.

Infographie 7⁹¹⁸ : *Le nouveau projet américain de bouclier antimissile*



Pour sa part, Ryad a suivi exactement la même démarche avec Moscou qu'avec Pékin. Elle l'a, en effet, invité à participer à des projets de développement en Arabie Saoudite, pour un montant d'environ 50 milliards de dollars⁹¹⁹. De plus, si la Russie

⁹¹⁷ - Dimitri K. Simes, « An Uncertain Reset : Can The United States and Russia Find A Common Language », *Foreign Affairs* (juillet 2009).

⁹¹⁸ - Dans l'article d'Isabelle Lasserre, « Washington tenté de réduire son bouclier antimissile », *Le Figaro* (du 28 août 2009).

⁹¹⁹ - Dépêche, « Saudi Arabia Eager to Replace Iran », *Kommersant* (du 15 février 2008).

acceptait de cesser ses livraisons d'armes à l'Iran, dont notamment ses fameux missiles « S-300 », alors des contrats de ventes d'armes pourraient être conclus entre eux, pour un montant de 3 milliards de dollars⁹²⁰. Là, encore, ces projets devraient largement compenser les pertes conséquentes aux sanctions que pourrait subir la Russie, notamment dans le domaine de ses exportations d'armes.

2.4 (b) Le coût des sanctions :

Le deuxième type de coûts auquel doivent faire face le leader, et plus globalement les membres de notre « Groupe de Stackelberg » est celui de la répartition du coût des sanctions à l'égard de l'Iran.

En fait, la mise en place des sanctions onusiennes contre l'Iran s'est trouvée dès le début affaiblie par un élément majeur à savoir l'absence d'équipes de surveillance de l'ONU (*monitor teams*). En effet, les résolutions de l'ONU appelaient chaque pays à faire un rapport concernant les mesures prises pour la mise en place de ces sanctions sans plus. Comme l'expliquent Matthew Levitt et Michael Jacobson « *les mérites de cette approche sont questionnables étant donné qu'il est probable que chaque pays sera 'candide' quant à ses propres échecs* ». ⁹²¹ De ce fait, et sans violer les sanctions, la Chine a facilité la poursuite du commerce international de l'Iran après le départ des compagnies européennes, en augmentant considérablement son commerce avec Téhéran. De son côté, si l'U.E a effectivement bien réduit son commerce avec l'Iran, la mise en place des sanctions est loin d'être cohérente, en partie à cause du manque d'efforts ou de volonté de certains États d'y mettre les ressources nécessaires. Ainsi, l'Italie n'a affecté que 15 personnes à son bureau de

⁹²⁰ - Dépêche, « The Arab Seduction », *Kommersant* (du 15 juillet 2008).

⁹²¹ - Levitt et Jacobson, « Punitive Power ».

contrôle des exportations, dont 8 seulement sont des enquêteurs. Étant donné que Rome est un partenaire commercial majeur de Téhéran, cela constitue une « *carence flagrante* ». Enfin, et c'est là, sans doute, le problème majeur de la mise en place de ces sanctions, les États-Unis se sont essentiellement concentrés sur l'aspect financier des sanctions, et n'ont pas appliqués les mêmes types de contrôle dans d'autres secteurs. Cependant, depuis la fin 2008, on peut remarquer qu'il y a eu un renforcement des contrôles des marchandises en provenance et à destination de l'Iran. Ainsi, en août 2009, les Émirats Arabes-Unis (EAU) annonçaient la saisie d'un navire contenant des armes en provenance de la Corée du Nord, et à destination de l'Iran. Cet arraisonnement constituait, en fait, une première, puisque les EAU avaient affiché, jusqu'à très récemment encore, une attitude plutôt favorable aux Iraniens.

De plus, il faut noter que les pays non membres du Groupe de Stackelberg constituent, vis-à-vis de la coopération conflictuelle, une tierce partie pour ce qui est des décisions du groupe. C'est ainsi qu'ils subissent, individuellement, tous les coûts de mise en œuvre des sanctions et de leurs conséquences directes sur eux. Néanmoins, l'Article 50 du Chapitre 7 de la Charte de l'ONU stipule que « *tout pays, membre de l'ONU ou pas, confronté à des problèmes économiques spécifiques en relation directe avec des sanctions onusiennes, a le droit de consulter le Conseil de Sécurité afin d'y trouver des solutions à ses problèmes* ». Cette disposition permet de mieux redistribuer les coûts encourus directement par ces pays, d'en permettre une répartition effective, et de limiter toute défection éventuelle « *free-riding* ». C'est le cas des Résolutions 1737 (de 2006), 1747 (de 2007) et 1803 (de

2008) du Conseil de Sécurité, et dont les sanctions essentiellement financières et ciblées, ont induit, pour la grande majorité des pays, des coûts de mise en œuvre économiques et politiques bas et, en tous les cas, conformes aux attentes.

À titre indicatif, on notera que pour les États-Unis, le coût de l'application de la loi « *Iran Sanction Act* » s'est élevée à un total de 173 millions de dollars pour l'année 2009, et devrait, selon le bureau du budget du Congrès, atteindre près de 600 millions de dollars pour la période allant de 2009 à 2013. Cette loi prévoit d'allouer, pour l'année 2009, 117 millions de dollars au département américain du Trésor pour la mise en place des sanctions financières, parmi lesquels 46 millions de dollars, constituent la contribution américaine à l'AIEA.⁹²² De plus, il est nécessaire de noter que, dans le cadre de cette loi, les États-Unis ont importé pour un montant d'environ 173 millions de dollars de marchandises d'Iran, et y en ont exporté pour près de 146 millions de dollars⁹²³. Autant dire que les échanges commerciaux entre les deux pays sont pratiquement insignifiants et que, de ce point de vue, ces sanctions n'ont nullement affecté les États-Unis.

Enfin, dans un mémo relatif à la note SI 2007/1374, portant sur le règlement de la communauté européenne sur les sanctions à l'encontre de l'Iran, et présenté devant le Parlement anglais par le département américain du Trésor, il est rapporté que⁹²⁴ :

⁹²² - Congressional Budget Office Cost Estimate, "Iran Sanction Act of 2008", United States Congress, (28 juin 2008). En ligne : <http://www.cbo.gov/ftpdocs/95xx/doc9509/IranSanctions.pdf> », (page consultée le 7 septembre 2009).

⁹²³ - *Id.*

⁹²⁴ - Gouvernement britannique, "Explanatory Memorandum to the Iran (European Community Financial Sanctions) Regulations 2007 No. 1374" (2007). En Ligne: "http://www.opsi.gov.uk/si/si2007/uksi_20071374_en_1", (page consultée le 25 novembre 2009).

« Les infractions de certaines interdictions de mise en vigueur de certaines sanctions financières ..., et certains autres actes et omissions sont des offenses criminelles ... Il y a, pour les institutions financières, quelques coûts d'application des sanctions financières. Le gouvernement anglais en est conscient et cherche à assurer que les régimes de sanctions soient bien ciblés et fondés sur de bonnes informations d'identification, afin d'aider les institutions financières à les administrer ».

Pour sa part, le résumé de présentation au Conseil de Sécurité par le Président du comité de mise en place des sanctions contre l'Iran⁹²⁵ ne relève aucun problème et tend, de la sorte, à confirmer que le mode de répartition des coûts décrits dans ce passage est correctement opérationnel.

Plus globalement, pour l'Union Européenne, l'impact des coûts des sanctions varie également. En effet, parmi les trois pays composant la Troïka européenne [Grande Bretagne, France et Allemagne], seule la Grande Bretagne a très peu de relations économiques avec l'Iran. En effet, en 2006, Berlin a exporté pour près de 5.6 milliards de dollars de produits vers Iran, tandis que les exportations françaises se montaient à environ 2.6 milliards de dollars⁹²⁶. D'autres pays de l'UE, tels l'Autriche et l'Italie, considèrent Téhéran comme un partenaire commercial majeur. C'est ainsi que les échanges commerciaux entre l'Italie et l'Iran se sont élevés à près de 7 milliards de dollars pour l'année 2006⁹²⁷. Par ailleurs, en juillet 2007, un accord préliminaire était signé entre l'Iran et la Turquie, permettant l'exportation de gaz iranien vers l'Europe⁹²⁸. À cela, les journaux iraniens annonçaient, en février

⁹²⁵ - Security Council briefed by Chairman of 1737 Committee on Implementation of Sanctions against Iran. UN Department of Public Information – News Media Division- March 10 2009.

⁹²⁶ - Kenneth Katzman, « Iran: US Concerns and Policy Responses » *CRS Report For Congress* (6 août 2009). En ligne : « http://assets.opencrs.com/rpts/RL32048_20090806.pdf » (page consultée le 11 septembre 2009).

⁹²⁷ - Kenneth Katzman, « Iran: US Concerns and Policy Responses » *CRS Report For Congress* (6 août 2009). En ligne : « http://assets.opencrs.com/rpts/RL32048_20090806.pdf » (page consultée le 11 septembre 2009).

⁹²⁸ - Kenneth Katzman, « Iran Sanctions » *CRS Reports for Congress* (9 juillet 2009). En ligne : « <http://www.fas.org/sgp/crs/mideast/RS20871.pdf> » (page consultée le 11 septembre 2009).

2009, que l'Iran et la Turquie allaient créer une entreprise en participation [*joint venture*] pour l'exportation d'environ 35 milliards de mètres cubes de gaz vers l'Europe.

En ce qui concerne la Russie et la Chine, la situation est encore plus complexe. En effet, comme nous avons pu le voir, la Russie exporte d'importantes quantités de marchandises en Iran, mais aussi du matériel sensible, dont notamment des armes. On rappellera aussi qu'elle est également directement associée à la construction de l'usine nucléaire de Busher. Pour sa part, la Chine semble avoir quasiment cessé toute exportation d'armes ou de matériel nucléaire vers l'Iran. Toutefois, elle persiste dans le maintien de ses bonnes relations avec Téhéran, et essaie, dans une certaine mesure, de la protéger des sanctions internationales. Ceci se justifie par son besoin en pétrole, un facteur déterminant pour sa croissance économique, dont une quantité appréciable est importée d'Iran par Pékin.

En fait, si les pertes conséquentes aux sanctions pourraient être élevées et grandement ressenties en Iran sur le plan économique, la nature même de ces sanctions, « *ciblées et réversibles* », permet néanmoins d'éviter, ou du moins de limiter, un impact trop lourd sur les relations commerciales entre l'U.E, la Russie, la Chine et l'Iran. De plus, les nouvelles sanctions envisagées impliquent un embargo sur les exportations de produits raffinés, dont notamment d'essence, à destination de l'Iran, soit environ 30% de la consommation iranienne d'essence, et non sur les exportations iraniennes gazières ou pétrolières.

En effet, l'ajout d'un embargo sur les importations iraniennes de produits raffinés ne dérogerait pas au principe des sanctions ciblées et réversibles, à maints

égards, indicatrices d'une multilatéralisation progressive des sanctions unilatérales américaines. De plus, sans réel impact direct sur les marchés pétroliers, et avec des coûts de mise en œuvre réduits, cette nouvelle sanction n'imposerait qu'un effort supplémentaire limité à la communauté internationale. S'agissant, plus précisément, des membres du Groupe de Stackelberg, les déclarations tactiques américaines, russes et chinoises ne conduiraient, au pire, qu'à des réajustements de leurs stratégies conflictuelles, c'est-à-dire à un recalage limité de la répartition des coûts de la coopération conflictuelle, visant à compenser la Chine de la perte du revenu de ses ventes de 40 000 barils/jour de produits raffinés à l'Iran.

En ce qui concerne, les E.A.U, qui sont un partenaire commercial important de l'Iran et par lesquels transitent 75% des importations d'essence iraniennes, soit environs 2,8 milliards de dollars par an, même si l'aspect économique est important, cette perspective de nouvelles sanctions pose un problème, plus du point de vue politique, à cause de l'importance de leurs relations avec l'Iran, et en même temps avec les États-Unis, plutôt que réellement économique. Mais compte tenu que Dubaï est un allié très proche des États-Unis, l'Émirat devrait s'aligner sur ces derniers. La récente saisie par les E.A.U d'un cargo d'armes nord-coréen à destination de l'Iran est le signe de ce fléchissement de Dubaï.

Quant aux grands groupes pétroliers, le titre du Wall Street Journal « *Big Oil Traders Cut Shipments to Tehran Amid Sanctions Talk* » indique bien qu'ils se préparent, dès maintenant, à un possible embargo sur les importations iraniennes de produits raffinés⁹²⁹. Ainsi, après le groupe Exxon-Mobil, déjà engagé par les

⁹²⁹ - Spencer Swartz, "Big Oil Traders Cut Shipment to Teheran Amid Sanctions Talk", *Wall Street Journal* (24 Septembre 2009).

sanctions unilatérales américaines, les autres grands groupes pétroliers, dont Total en tête, ont annoncé que si une telle loi d'embargo était votée, ils s'y conformeraient. En 1995, Clinton n'avait pu obtenir une telle décision de la part de Total et Gazprom.

En réaction, Téhéran a menacé d'arrêter ses fournitures de pétrole brut à l'Occident. Toutefois ceci semble correspondre à une volonté de dramatisation de la situation, sans pour autant être en mesure de peser dans la décision du Groupe de Stackelberg. En effet, d'une part, des récents chiffres de l'OPEP font apparaître des excédents de capacités de production de l'Organisation de l'ordre de 7 millions de barils/jour en 2009, qui devraient, à partir de 2010, se stabiliser au minimum à 5 millions de barils/jour, équivalents au double des exportations iraniennes. D'autre part l'A.I.E.A), en charge pour l'OCDE de la surveillance des marchés énergétiques et du déclenchement, en cas de crise, des mesures d'urgence, n'a, à ce jour, donné aucun signe d'alerte. Enfin, les événements passés, dont notamment les guerres Iran/Irak, Kuwait/Irak, et l'embargo sur les exportations libyennes aux potentiels disruptifs plus élevés que celui de cette éventuelle crise, a montré que l'OPEP, sous le leadership saoudien, a toujours augmenté sa production, afin de compenser celles qui sont venues à manquer.

Ainsi, en toute logique, la menace iranienne est relativement contrôlable et le coût de cette nouvelle sanction se répartirait très largement, à travers l'augmentation prévisible des prix des hydrocarbures, entre tous les pays importateurs de pétrole. En conséquence, l'application de sa menace serait, pour Téhéran, contreproductive et intenable.

Bien entendu, des sanctions contre l'Iran, non associées à une stratégie de négociation, ne mèneraient à rien, et Téhéran, pour qui les coûts économique et politique subis dépassent de loin celui de la construction, en toute transparence, d'une industrie nucléaire pacifique, se serait, entre-temps, conformée à la demande de la communauté internationale. Par ailleurs, s'agissant des Résolutions 1696, 1737, 1747, 1803, et de l'éventualité d'une nouvelle sanction, envisagée juste avant leur objectif d'obtenir de l'Iran la suspension de ses activités d'enrichissement d'uranium, n'est, à l'évidence, qu'un premier pas préalable nécessaire à une reprise des discussions. Ultimement, l'objectif des sanctions est d'obtenir des conditions de négociations qui s'inscrivent dans un processus de reconstruction de la confiance entre l'Iran et la communauté internationale, quant à la nature pacifique de son programme nucléaire.

3. La stratégie de la réciprocité et la sécurité collective :

Comme nous l'avons déjà vu au chapitre 3, une coopération conflictuelle n'est envisageable que dans la mesure où une stratégie de réciprocité l'est aussi dans le futur. Cette coopération est tributaire de l'existence d'intérêts mutuels, de l'ombre du futur [plus les gains futurs seront élevés, plus il y aura coopération], mais aussi du contexte des interactions et du contexte institutionnel. C'est, en fait, la réunion de l'ensemble de ces facteurs qui a permis aux grandes puissances de coopérer ensemble et de voter unanimement les sanctions à l'encontre de l'Iran.

Il est clair que le fait que les États-Unis aient agi dans un contexte institutionnel, international et multilatéral, en l'occurrence onusien, a pleinement contribué à rassurer les autres puissances, et plus particulièrement la Chine et la

Russie sur la démarche à suivre, quant à la question du nucléaire iranien. De plus, ces sanctions « *ciblées* », non seulement prises dans le cadre de négociations entre les grandes puissances, mais aussi légitimées au niveau de l'ONU, ont favorisé cette coopération à priori conflictuelle. En fait, cette coopération n'est possible que dans le cadre des jeux à niveaux multiples qui permettent de redistribuer les coûts de la solution de la crise iranienne, à laquelle tous les membres ont, intrinsèquement, un intérêt mutuel qu'ils évaluent différemment, le leader accordant plus de valeur que les autres, prend en charge plus de coûts. En fin de compte, lorsque les conditions de la réprocité sont réunies, la somme, pour chaque pays, des coûts et des bénéfices économiques et politiques escomptés est positive, et l'engage dans un contexte global d'intérêts mutuels. En effet, pour les États-Unis, tout comme pour l'UE, l'acquisition d'une arme atomique par l'Iran constituerait une menace évidente pour leurs intérêts dans une région vitale pour eux. En ce qui concerne la Chine et la Russie, on a souvent pensé que leurs attitudes ambiguës découlaient de leur perception commune, à savoir qu'un Iran nucléaire ne représentait aucun danger pour les deux pays. Or, la situation est bien plus complexe et ne pourrait se résoudre, comme nous venons de le rappeler, dans un contexte de stratégie de coopération conflictuelle et de mise en œuvre, dans le cadre d'un groupe de Stackelberg avec pour leader les États-Unis, dont le rôle est crucial.

En effet, pour Moscou, un Iran nucléaire serait, en fait, une menace directe puisqu'elle est, géographiquement, bien plus à la portée des missiles iranien que ne le sont l'Europe ou les États-Unis. De plus, après la Corée du Nord, la Chine, l'Inde et le Pakistan, un Iran nucléaire l'amènerait à avoir une frontière supplémentaire

avec un pays, nouvellement doté de cette arme, ce qui n'est pas pour favoriser, non plus, son environnement stratégique. Finalement, il y a toute une série de question sur lesquelles butent Moscou et Téhéran, dont notamment la question de la mer Caspienne. Enfin, même si l'Iran s'est montré compréhensive vis-à-vis de Moscou sur le problème des islamistes au Tadjikistan et en Tchétchénie, rien n'indique, cependant, qu'une Iran nucléaire et qui, donc, aurait moins besoin de l'aide russe, le resterait toujours à son égard. Les réalistes diront : « *Les intentions sont changeantes, seules les capacités comptent* ». Finalement un Iran nucléaire ne changerait en rien les problèmes stratégiques auxquels la Russie est actuellement confrontée et qui sont la question de l'expansion de l'OTAN et celle du bouclier anti-missile. Aussi, pour Moscou, l'Iran ne constitue, dans la logique des jeux à niveaux multiples, qu'un moyen de pression sur Washington afin de lui arracher des concessions sur l'OTAN et sur le projet de défense anti-missile. À cet égard, rappelons que Vladimir Poutine avait, sur la question iranienne, coutume de dire : « *Nos vues [avec Washington] sont plus proches qu'elles n'en ont l'air* ». Cette déclaration, implicite, dit bien ce qu'elle veut dire: un Iran nucléaire représenterait, pour Moscou, un coût et une menace supplémentaires, certes moins élevés que pour Washington, mais qu'elle ne souhaite nullement.

C'est absolument la même position pour la Chine. Pékin estime aussi qu'une Iran nucléaire pourrait engendrer une course aux armements dans la région et des tensions sur les marchés pétroliers susceptibles d'affecter durement sa croissance. De plus, pour les Chinois l'Iran n'est qu'un partenaire parmi d'autres dans la région, comparativement à l'Arabie Saoudite qui, en réalité, est leur principal partenaire.

Enfin, il faut tenir compte du fait que la Chine veut être un acteur crédible sur la scène internationale, en mesure d'assumer des responsabilités. Et, même si une Iran nucléaire n'affecte pas la Chine au niveau international, les Chinois, tout comme les Russes, se situent, eux aussi, dans une logique de jeux à niveaux multiples pour pouvoir peser sur les Américains dans la résolution de la question de Taiwan. Ainsi, bien que Pékin n'ait pas intérêt à ce que l'Iran acquiert une arme atomique, le fait qu'elle affiche une inquiétude moindre que celle de Washington quant à cette perspective, lui permet d'utiliser la crise du nucléaire iranien comme levier de pression sur Washington dans différents enjeux, et plus particulièrement sur la question Taiwan.

C'est donc dans une perspective globale d'enjeux aux intérêts mutuels et de coûts que nous avons analysé la coopération, en termes de coûts/bénéfices, entre les grandes puissances, sous le leadership américain, pour empêcher l'Iran d'acquérir une arme atomique.

C'est ainsi que le contexte international, la prise en compte de l'ombre du futur de chacune des puissances, et l'existence d'intérêts mutuels entre les grands acteurs ont permis à ces derniers des choix de stratégies de la réciprocité, indispensables au multilatéralisme. En effet, les États-Unis, l'U.E, la Russie et la Chine ont, chacun à tour de rôle, ajusté leurs intérêts, mais aussi les sanctions à l'égard de l'Iran, en fonction des uns et des autres, favorisant ainsi la coopération entre eux. Enfin, en plaçant ces sanctions sous le chapitre VII de la Charte des Nations-Unies, la communauté internationale a voulu clairement démontrer que le programme nucléaire iranien représentait une menace pour la sécurité internationale, et que leurs

actions communes s'inscrivaient, en l'occurrence, dans le cadre du maintien de la sécurité collective, et plus spécifiquement de celui de la norme qu'est devenue la non-prolifération.

Conclusion

La sécurité collective et la non-prolifération nucléaire au 21^e siècle

« Il est dans la nature de la crise d'être l'échéance d'une décision qu'on attend. Et la décision attendue reste incertaine. Dans l'insécurité générale d'une situation critique, il y a donc cette seule certitude qu'une fin de l'état critique se prépare, sans qu'on sache quand et comment on y parviendra ».

Reinhart Koselleck : *« Le règne de la critique »*, Heidelberg, 1959.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001 et, plus particulièrement, depuis l'invasion de l'Irak en 2003, un profond débat divise les analystes en sécurité internationale entre, d'une part, ceux pour lesquels le monde se dirigerait vers un ordre dans lequel les normes, les valeurs et les institutions internationales correspondantes comptent et, d'autre part, ceux qui pensent qu'il sera plutôt hobbesien, fondé sur la confrontation, la rivalité, la force et la raison du plus fort. À cet égard, la politique menée, durant les années 2000 à 2003, par les néoconservateurs américains a pu faire craindre, à beaucoup, un retour vers un système international établi sur la force (*Power Politics*).

Notre recherche a montré, qu'en réalité, dans un monde où certains États, les cinq grandes puissances membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, possèdent d'extraordinaires capacités militaires et économiques, où d'autres pays, relativement nombreux, dont des 'États voyous', sont tentés de prendre avantage des failles du TNP pour se lancer dans des activités de prolifération d'ADM, et où des groupes terroristes mènent des actions meurtrières, la sécurité collective, celle de

l'idéalisme, i.e. du *multilatéralisme institutionnel normatif*, n'est pas, notamment en raison de l'urgence de la situation, la réponse requise. C'est donc à la recherche d'une réponse plus appropriée que notre travail a été consacré. Dans ce but, la théorie que nous avons développée, qui repose sur un positionnement épistémologique néolibéral, c'est-à-dire sur un *individualisme méthodologique*, et sur une caractérisation unipolaire et non hégémonique du monde, est falsifiable et s'énonce en quatre propositions : (1) les États-Unis ont la volonté et la capacité de constituer, sous leur leadership, avec l'Europe, la Russie et la Chine un Groupe de Stakelberg; (2) ce groupe est en toute probabilité, en mesure, dans un équilibre du même nom, d'empêcher, sans recours à la guerre, la nucléarisation militaire de l'Iran; (3) le recours à la guerre, en cas de déséquilibre de Stackelberg insurmontable, est très improbable mais pas exclu. En fait, ce recours n'est envisageable que dans une des situations exceptionnelles suivantes : erreur stratégique du leader, défection inopinément critique d'un suiveur ou encore du comportement suicidaire du régime iranien.

Nous proposons, donc, une sécurité collective, au *multilatéralisme formel*, fondée sur la coopération entre les grandes puissances sous le leadership de l'une d'elle, en l'occurrence les États-Unis et, qui s'appuie sur les grandes institutions de l'ONU, Conseil de Sécurité et AIEA. Notons que ce leadership se caractérise par une « *autorité peut être discutable, mais largement acceptée* »⁹³⁰. En effet, même si les membres du groupe ont un *objectif commun*, celui de défendre la norme anti-prolifération des ADM, dont ils peuvent, par ailleurs, ressentir l'intensité de la force

⁹³⁰ - Hoffman, *Gulliver Unbound*, 119.

différemment, leur coopération n'en reste pas moins de nature *conflictuelle* et donc conditionnée, au sens de la théorie des jeux, à un *intérêt mutuel*.

C'est dans cette perspective que nous faisons, ci-après, la synthèse des arguments déterminants de la pensée qui nous a guidé dans la première partie de notre thèse, et les principaux éléments d'observation, sous l'angle de notre théorie, des comportements des acteurs, les membres du Groupe et l'Iran. Observations qui ont permis, dans sa deuxième partie, de faire l'évaluation empirique de notre théorie et de démontrer sa *plausibilité*, la crise iranienne, encore en cours, ne permettant pas d'en établir la vérification hypothético-déductive. Finalement, nous verrons, dans quelle mesure, cette 'sécurité collective', basée sur l'émergence, dans une *urgence particulière* du contexte mondial actuel, d'un Groupe de Stackelberg, peut être étendue et servir à satisfaire, plus largement, les besoins sécuritaires de la communauté internationale du 21^e siècle.

1. Résumé des arguments :

1.1 L'argumentaire théorique :

Après avoir montré que la structure du système international actuel est unipolaire et non hégémonique, et justifié notre positionnement épistémologique néolibéral, notre recherche a pu s'appuyer sur *la théorie des institutions néolibérales de coopération*, en particulier, de celle du Modèle du leader/suiveur de Stackelberg. En effet, cette théorie explique qu'il est possible de concevoir, dans un monde anarchique, une coopération décentralisée et conflictuelle et de décrire les variables de la forme organisationnelle qui la sous-tend.

L'individualisme méthodologique montre que l'existence d'une structure sociale adaptée fait qu'un acteur égoïste décide, pourtant, d'agir de manière collective et surmonte ainsi le dilemme de l'action collective. A cet égard, le dilemme du prisonnier est le modèle de la théorie des jeux utilisé pour décrire les comportements des États confrontés au dilemme de la sécurité collective qu'ils surmontent du fait de l'existence d'un *intérêt mutuel* en interagissant suivant une structure de coopération conflictuelle. Dans notre cas, l'existence d'un tel intérêt des États est avérée par leur préférence pour la *coopération de tous* à celle de la *défection de tous* qui est pourtant *individuellement dominante* et correspond à un *équilibre*. Alors que, au contraire, la stratégie de la coopération de tous, celle de l'intérêt mutuel, n'est pas un équilibre et laisse, en conséquence, chaque État tenté par *la défection unilatérale* (transgresseur ou 'free rider'). Par conséquent, pour que la coopération conflictuelle se réalise, il faut que les joueurs se préviennent de toute éventuelle défection de l'un ou de plusieurs d'entre eux. Dans le cas de jeux non-répétitifs, cela est éventuellement rendu possible par des décisions unilatérales de joueurs visant à transformer la structure des interactions en une structure de coopération non conflictuelle, *tacite*. Dans les cas les plus fréquents, les joueurs se retrouvent, de manière répétée, devant des dilemmes du prisonnier, la stratégie de la coopération mutuellement bénéfique s'impose du fait que tout joueur tenté par la défection reste sous la menace que les autres réagissent, en faisant, à leur tour, défection en application du *principe de la réciprocité* ('tit for tat'), c'est-à-dire de la stratégie des *Représailles Permanentes*. Ce résultat se généralise aux cas de plus de deux joueurs, mais en se compliquant, progressivement, quand leur nombre croît et que la

détection d'un tricheur en devient donc plus complexe. Plus précisément, les déterminants de la réciprocité, et à fortiori de la coopération en matière de sécurité collective, sont *l'intérêt mutuel, l'ombre du futur, le nombre d'acteurs et le contexte d'interaction.*

Et, comme nous l'avons rapporté dans la première partie de notre recherche, l'existence d'un intérêt mutuel associé à la menace crédible d'une stratégie de représailles permanentes assure que la coopération conflictuelle prévaudra. Pour cela, encore faut-il, que les autres conditions de la réciprocité soient garanties, la première étant que l'ombre du futur de chacun des acteurs ne soit pas nulle mais, au contraire, suffisamment étendue pour que les coûts d'une possible défection que la stratégie des représailles lui ferait subir, en s'accumulant, année après année, jusqu'à l'horizon de son ombre du futur, deviennent dissuasifs. De plus, pour qu'un État ressente pleinement le risque de son éventuelle transgression, la probabilité que celle-ci soit indiscernable, doit être faible. Pour cela, le nombre d'États doit être réduit et limité. En outre, un contexte d'interaction institutionnel pouvant favorablement modifier les préférences des joueurs et rendre la coopération de ce jeu moins conflictuelle est aussi une condition de la réciprocité. S'agissant du contexte d'interaction de jeux à niveaux multiples, il résulte de l'élargissement du domaine du jeu focal à d'autres jeux, et de l'extension de son horizon afin de créer un jeu plus global dans lequel l'intérêt mutuel initial est intégré dans celui d'une coopération tacite élargie, assurant, ainsi, que la dernière condition de la réciprocité du jeu focal soit satisfaite.

De plus, l'existence d'une superpuissance unipolaire et non hégémonique coopérant avec d'autres puissances dont les enjeux associés à son action collective qui sont bien plus importants, lui font accorder une ***plus grande valeur à la réalisation de leur intérêt*** mutuel et motive son engagement à assurer le ***leadership*** du groupe ***et les coûts qui vont avec***. En conséquence, en plus des variables classiques d'une institution néolibérale de coopération, notre modèle de Stackelberg en compte une supplémentaire, relative au type de leadership. A cet égard, le facteur d'incitation à la coopération le plus important est la capacité du leader à en absorber une part substantielle des coûts, notamment, de ceux de la mise en œuvre ***des sanctions*** décidées à l'encontre de tout contrevenant à l'ordre défendu. Sa légitimité est aussi dépendante de sa capacité à surmonter les oppositions intérieures et à rendre les menaces de punitions du groupe et ses promesses de récompenses plus crédibles. Son leadership sera aussi d'autant plus légitime qu'il s'exerce dans le ***cadre des institutions internationales***. Outre, la catégorisation entre les différents joueurs, ***leader, suiveur et suiveur de la périphérie*** ainsi que leurs comportements rapportés juste avant, ce modèle introduit les notions ***d'équilibre de Stackelberg***. Cet équilibre éventuel est atteint itérativement quand le processus d'interactions s'arrête à l'initiative du leader après qu'il ait atteint son revenu optimal. Les suiveurs de la périphérie s'alignent alors sur le groupe en y ajustant leurs décisions. Ceci revient, en termes de négociations, ***aux membres du Groupe de Stakelberg, à établir leur accord de coopération en conformité avec leurs intérêt mutuel et conditions de la réciprocité***. Accord qui s'impose, dans un cadre onusien, aux suiveurs périphériques qui doivent donc en négocier uniquement les modalités d'application, i.e. ***leurs***

seules conditions de la réciprocité. En ce sens, un équilibre de Stackelberg est socialement supérieur à un équilibre de Nash et est atteint quand le leader est en mesure d'assumer le rôle attendu, celui notamment de la prise en charge d'une grande part des coûts. Finalement, les variables de notre modèle, celles d'une organisation néolibérale, sont : 1) *les règles d'adhésion*; 2) *l'étendue de son champ d'action*; 3) *la centralisation*; 4) *le mode de prise de décision*; 5) *la flexibilité des arrangements et*; 6) *le G5+1* comptant un leader, *une variable supplémentaire, référant à son type, complète le modèle.*

1.2 La validation empirique :

Immédiatement, après l'échec de la troïka européenne, les États-Unis, l'Angleterre, la France, la Russie, la Chine et l'Allemagne se sont constitués, dès la fin 2005, en un groupe informel, le *G5+1*, et s'y sont engagés, sous le leadership des américains et en coopération avec le Conseil de Sécurité de l'ONU et l'AIEA, à empêcher l'Iran de développer un programme nucléaire militaire. L'étude de ce groupe consiste, du point de vue formel, à en évaluer les six variables. Ainsi, en matière d'adhésion, les membres sont *volontaires et cooptés*, et se distinguent du fait qu'ils sont constitués des cinq grandes puissances économique-nucléaires disposant de sièges permanents au Conseil de Sécurité de l'ONU plus l'Allemagne et, tous particulièrement impliquées dans la résolution, sans recours à la force, de cette crise internationale. À cet égard, si l'ensemble des options non-militaires venait à échouer, les américains, les anglais et les français n'excluent pas, un tel recours alors que les allemands, les Russes et les Chinois y sont beaucoup plus réservés. Quant à la seconde variable, l'étendue de l'action du groupe de Stackelberg proprement dit, celle du *G5+1*, qui inclut le leader, ses suiveurs immédiats et les suiveurs de la

périphérie, est donc *mondiale*. S'agissant donc de ce groupe qui engage, collectivement, six pays, dans des négociations avec un seul suiveur de la périphérie, l'Iran, et qui est supporté en matière d'information par l'AIEA et rapporte au seul Conseil de Sécurité, la décentralisation n'y est que *très marginale* et ses décisions sont soumises à *l'unanimité*. De plus, la flexibilité des arrangements est *plutôt limitée*, notamment, par l'exigence affichée de la Chine et de la Russie obligeant le leadership américain de *type D* à s'exercer, à l'égard des autres membres du *G5+1*, dans *le respect des règles internationales*. Ainsi, le *G5+1* possède tous les attributs d'une organisation de coopération néolibérale informelle avec leader, celle d'un Groupe de Stackelberg dans lequel, les Européens exhibent un comportement de suiveur qualifiable de « soft bandwagoning » alors que Chinois et Russes ont des comportements de suiveurs plus conventionnels et que le suiveur de la périphérie constitue le principal risque de défection.

Les six membres du *G6* sont donc engagés dans une stratégie de coopération conflictuelle avérée par l'observation des conditions de leurs réciprocités. A cet égard, le chapitre 4 de notre thèse rapporte que *l'affaiblissement dangereux de la norme anti-prolifération nucléaire* et la menace dramatique sur le TNP qui en résulte, et le précédent fatal pour le traité que constituerait un État, dit voyou, militairement nucléarisé, l'Iran, dont les liens avec le terrorisme ne peuvent être exclus. Cette perspective prouve, à l'évidence, que la coopération conflictuelle des membres du *G5+1* du jeu focal visant à empêcher l'Iran à devenir une puissance nucléaire, leur est, à tous, individuellement préférable à la défection générale qui conduirait à *l'effondrement du TNP et, à l'impuissance contre la prolifération et*

au risque cauchemardesque de voir le terrorisme accéder à de telles armes. C'est donc dans l'empêchement de ces conséquences catastrophiques que réside l'intérêt mutuel mis en évidence au chapitre 4. Par ailleurs, la revue du contexte international actuel montre qu'aucun des membres du Groupe 5 +1 ne peut se sentir en danger de disparition du fait d'un ou de plusieurs de ses autres membres. Et de ce fait, leurs horizons du futur respectifs sont lointains et les enjeux, de telles puissances, sont stables. Ceci ajouté à la fiabilité de leurs informations et à la rapidité du feedback, notamment, attestées par les votes de leurs quatre résolutions en quatre ans, font que leurs ombres du futur ne sont pas nulles. Enfin, le nombre six des États de ce groupe rend, toute tentative de défection, très difficilement indiscernable. S'agissant du contexte institutionnel international, on observe que l'action du groupe est engagée, en coopération avec le Conseil de Sécurité et l'AIEA, dans le cadre du TNP et se développe dans un système d'interaction, respectueux de règles internationales, de la norme anti-prolifération, certes affaiblie, mais encore suffisante pour affecter favorablement les préférences des États *du G5+*, ou au moins pour ne pas empêcher la coopération conflictuelle de prévaloir. Au total, ce contexte institutionnel d'interaction contribue à rendre la structure du jeu focal moins conflictuelle. Enfin, le statut d'État voyou de l'Iran, ses réserves pétrolière et gazière de tout premier rang, et son appartenance à la région non seulement stratégique pour les approvisionnements énergétiques mondiaux mais à l'instabilité politique critique pour la sécurité internationale, établissent les liens avec différents enjeux mondiaux, lutte anti-terroriste, sécurité énergétique, stabilité de la région, expansion de l'OTAN, défense anti-missile, relation sino-taiwanaise. Des enjeux qui, nous

l'avons constaté, constituent un contexte international d'interaction de jeux à niveaux multiples des membres du *G5+1* particulièrement actif. En outre, ces jeux sont d'une importance déterminante en raison de la quasi-impossibilité et la quasi-absence du recours à la menace traditionnelle de sanctions contre toute éventuelle défection. Ainsi, avons-nous souligné que les interactions dans le jeu focal, entre la Chine et les États-Unis, ont été particulièrement intenses et corrélées avec celles liant ces deux pays aux questions de l'énergie et de Taiwan et, entre américains et russes avec celles qu'ils ont dans le problème de l'expansion de l'OTAN et celui du bouclier antimissile.

Nous pouvons donc déduire de ce qui précède que les conditions de la réciprocité sont réunies. Enfin, les interactions entre les six puissances qui prennent place dans le contexte des jeux à niveaux multiples, correspondent, en fait, à une redistribution des coûts de la coopération conflictuelle du jeu focal à l'avantage des suiveurs en laissant la plus grande part, à la charge de leur puissant leader, les États-Unis. C'est par cette redistribution que la cohésion du groupe est renforcée et avec elle les conditions de la réciprocité et au besoin réajustée au cours des interactions et notamment chaque fois qu'une nouvelle sanction est envisagée. Sanctions dont les coûts de mise en œuvre sont, également, pour l'essentiel pris en compte par le leader de Stackelberg.

Et, comme prévu par la théorie, les termes sur l'intérêt mutuel, dans notre cas, ceux de la non-prolifération nucléaire, et de leurs conditions de réciprocité respectives sont négociés entre les grandes puissances, tandis que tout suiveur de la périphérie du groupe suspecté de défection, en l'occurrence l'Iran, est « *invité à coopérer en adhérant à l'intérêt mutuel et en négociant ses conditions de la réciprocité* ».

C'est là le but du processus de reconstruction de la confiance mutuelle entre l'Iran et la communauté internationale, mis en place par le *G5+1*, et appuyé, à sa demande, par quatre résolutions, dont trois de sanctions votées à la quasi-unanimité du Conseil de Sécurité chacune sur la base d'un rapport de l'AIEA. Ce qui est remarquable dans ce processus, c'est qu'en dépit de la quasi-impossibilité de prouver les violations des Articles II et III du TNP faisant que ***son ombre du futur n'est pas nulle, l'Iran ne peut, cependant, plus, sans danger, faire trainer indéfiniment les négociations.*** Et en effet, sans la menace d'une épée de Damoclès, le régime de Téhéran est invité à prouver son adhésion à l'intérêt mutuel défendu par le *G5+1* et son implication dans le processus de reconstruction de la confiance mutuelle. Ce processus auquel l'Iran participe, devrait déboucher sur les négociations, dans le respect des règles internationales, de ses conditions de réciprocité. En effet, cette reconstruction dont la durée maximum n'est pas infinie, car elle est non-conditionnée à une ***improbable preuve*** de violation du traité, mais à un rapport de l'AIEA ***jugeant*** l'Iran en situation de violation. Jugement qui, en ouvrant au vote, à la demande collective des membres du *G6*, d'une résolution du Conseil de Sécurité, déciderait du recours à la force et enjoindrait Téhéran à accepter les conditions de reprise des négociations avant la fin du délai de l'ultimatum. Sans exclure totalement l'éventualité d'un tel dénouement, le mécanisme de sanctions, légitimité par l'ONU, en retrouvant, dans cette perspective, toute la crédibilité et la force que lui donne le Groupe de Stackelberg, aura, en toute probabilité, ramené l'Iran à accepter les conditions de la négociation, puis a trouvé un accord international mettant fin à la crise iranienne.

2. Implications théoriques et questions :

À partir de tout ce qui précède, notre thèse nous a amené à nous poser deux questions fondamentales. Tout d'abord celle relative à l'hypothèse selon laquelle un système unipolaire non hégémonique favorise la sécurité collective et au contraire la multipolarité la rendrait plus difficile. La seconde question concerne les limites de notre modèle théorique de Stackelberg.

2.1 Unipolarité, multipolarité et sécurité collective :

Pour beaucoup de spécialistes, notamment les néoréalistes, le système multipolaire est le plus instable et le plus dangereux à cause de la flexibilité des alliances. En effet, les États peuvent décider de changer d'alliances et donc faire défection beaucoup plus facilement que dans monde bipolaire⁹³¹. C'est l'avis de Kenneth Waltz qui estime que, dans un système multipolaire, il y a trop de puissances pour permettre à chacune d'elle de distinguer clairement un allié d'un adversaire⁹³². À l'inverse, ils considèrent que la paix en Europe, qui a suivi le Congrès de Vienne, de 1815 à 1852 résulte d'un maintien de l'équilibre des puissances européennes, alors quasi parfait. Ainsi donc, dans un système multipolaire, la sécurité collective serait, dans tous les cas, tout simplement inconcevable.

En ce qui nous concerne, nous n'estimons pas que la sécurité collective est incompatible avec un système multipolaire, mais nous pensons qu'elle est plus difficile à réaliser car, en l'absence d'un leader actif, leur coopération conflictuelle ne dépend que de leurs conditions de la réciprocité. D'ailleurs, si nous partageons

⁹³¹ - Waltz, *Theory of International Politics*, 165

⁹³² - *Ibid*, 168

l'avis des réalistes sur le fait que la multipolarité a mené aux terribles guerres qui ont secoué le 18^e siècle et le début du 20^e, nous estimons que ce fut surtout l'insuffisance, parmi les conditions de la réciprocité, de celles relatives au contexte institutionnel international, formelles ou informelles, et favorables à une coopération conflictuelle suffisamment forte, qui en fut la cause. Et ce, contrairement au cas du Concert européen où durant la période de 1815-1848, les institutions, les normes et les valeurs ont contribué notablement à la sécurité collective européenne. Là encore, l'existence d'un leader, la Grande Bretagne, certes bien moins puissant que les États-Unis d'aujourd'hui, a également contribué au fonctionnement de ce concert.

2.2 Les limites du modèle du leader Stackelberg :

Notre modèle théorique repose sur la notion de leadership et, par voie de conséquence, les limites du modèle sont donc celles du leader.

Aussi, l'un des problèmes majeur lié au leadership est celui faisant qu'à la longue, le leader ne soit plus en mesure de fournir un niveau de compensations suffisant nécessaires au maintien de la stabilité du système⁹³³. C'est ce que soulignent Paul Kennedy⁹³⁴, Robert Gilpin⁹³⁵ et George Modelski⁹³⁶ dans leurs écrits, expliquant qu'un déséquilibre de puissance peut assurer la stabilité d'un système, tandis que le déclin ou la disparition d'un leader peut, à l'inverse, mener à l'instabilité internationale et, donc, à des conflits (*power transition theory*).

⁹³³ - Downs et Lida " Assessing the theoretical case" dans Downs ed, *Collective Security*, 24.

⁹³⁴ - Voir Paul Kennedy, *The Rise and Fall of the Great Powers : Economic Change and Military Conflict From 1500 to 2000* (New York, NY : Random House, 1987).

⁹³⁵ - Gilpin, *War and Change*.

⁹³⁶ - Voir George Modelski, *Long Cycles in World Politics* (Seattle : University of Washington Press, 1987).

Aussi, une question demeure: quelle est la cause du déséquilibre entre les gains et les subsides fournis par le leader ? Dans leur étude sur le modèle d'alliance avec un leader, Mancur Olson et Richard Zeckhauser montrent qu'en dehors des situations de guerre totale où règne une très grande incertitude quant à leur sécurité, la participation des suiveurs aux coûts afférant au maintien d'une alliance est généralement toujours moindre que celle du leader⁹³⁷. Ils pensent donc que ce déséquilibre est associé à des dynamiques d'exploitation du leader par les suiveurs, inhérentes au fonctionnement d'alliances où un leader prédomine. À l'inverse, Paul Kennedy estime, pour sa part, que ce déséquilibre est dû à une erreur de calcul du leader, voire à son « *Hubris* » [arrogance /démensure]⁹³⁸. Finalement et comme le soulignent Downs et Lida, même dans le cas où le leader fournit une part de subsides plus grande que celles des suiveurs, il ne peut faire que des menaces de mettre fin à l'alliance sans réellement pouvoir les mettre à exécution⁹³⁹.

Finalement, et plus précisément, pour ce qui est du modèle de Stackelberg, deux limites ont été spécifiquement identifiées : une situation dans laquelle au moins un joueur se croirait, à tort, leader, ou, au contraire, une situation dans laquelle un joueur contesterait de manière erronée son statut de suiveur. Ainsi, dans le premier cas, le pseudo leader incapable d'obtenir de ses compétiteurs qu'ils se comportent en suiveurs, entrainerait le groupe dans un processus instable correspondant à un déséquilibre de Stackelber, improbable dans le cas iranien, comme nous l'avons vu. Processus qui dans le meilleur des cas, se stabiliserait par l'émergence d'un nouveau

⁹³⁷ - Mancur Olson et Richard Zechhauser, "An Economic Theory of Alliances", *Review of Economics and Statistics* 48 (1966), 266-79.

⁹³⁸ - Downs et Lida "Assessing the theoretical case" dans Downs ed, *Collective Security*, 24.

⁹³⁹ - *Ibid.*

leader ou plus difficilement d'un équilibre de Nash⁹⁴⁰. Dans le pire, le groupe se décomposerait. Dans le cas d'un suiveur qui s'obstinerait à contester son statut, son attitude conduirait le groupe à faire usage de la force bien que celle-ci corresponde à l'option de dernier recours. Certes peu vraisemblable dans la situation iranienne, ce scénario ne peut totalement être exclu.

Enfin, il est également nécessaire de souligner que la décision d'adopter l'attitude d'un leader de Stackelberg est contextuelle au problème. En effet, l'acteur qui opte pour une telle position est celui ayant le plus d'intérêt et n'est donc pas nécessairement le plus puissant. Ainsi, si les États-Unis adoptent une position de leader sur la question de la non-prolifération, il est possible qu'ils adoptent une position de suiveur dans d'autres questions de moindre importance pour eux. Toutefois, un leader de Stackelberg doit posséder des capacités à la hauteur de la part des coûts de la coopération conflictuelle qui lui revient et sans laquelle les conditions de réciprocité ne seraient pas satisfaites quand bien même il valoriserait plus que tout autre l'intérêt mutuel associé au jeu. N'est donc pas leader de Stackelberg qui veut.

Au-delà de ces aspects, la sécurité collective a été, et est toujours, perçue, au mieux, comme une utopie et, au pire, comme un instrument ou une excuse que les grandes puissances utilisent afin de mieux justifier leurs actions. En tous les cas, dans un système international unipolaire, non-hégémonique, appelé à le demeurer pendant longtemps encore, il est important de nous interroger sur l'avenir de la sécurité collective au 21^e siècle et, pour commencer, sur celui de la crise nucléaire iranienne.

⁹⁴⁰ - Voir chapitre 3.

3. La sécurité collective au 21^e siècle :

Dans ce qui suit, nous nous pencherons sur l'avenir de la crise iranienne et plus globalement sur les menaces que fait peser, sur la communauté internationale, la prolifération nucléaire en relations avec le terrorisme et l'effritement de la norme qui sous tend le TNP. Finalement, nous concluons notre recherche en traitant de l'avenir de la sécurité collective sous le leadership américain.

3.1 Iran : *Les possibles scénarios d'une sortie de crise*

Au stade actuel de la crise iranienne, l'avenir reste encore incertain. Comme l'expliquait Olli Heinonen, bien qu'aucune preuve formelle (« *smoking gun* ») n'ait été découverte et qu'il n'y ait eu, jusque-là, que des soupçons et de fortes présomptions⁹⁴¹, il n'en reste pas moins que la détermination de Téhéran à poursuivre ses activités d'enrichissement de l'uranium, les découvertes de nouveaux sites nucléaires en Iran, dont celui de Qom, ainsi que d'activités connexes cachées, telle que celle de la poursuite de son programme de missiles ne sont pas pour rassurer la communauté internationale.

Toutefois, dans le même temps, on ne manquera pas de noter les signaux positifs envoyés par Téhéran à l'AIEA en autorisant ses inspecteurs à se rendre à Qom, de même que les récentes négociations à Vienne, sous l'égide de l'ONU, entre *le G5+1* et l'Iran, qui ont permis de parvenir à un accord avec ses représentants à Vienne pour le transfert de 70% à 80% de l'uranium iranien afin d'être ré-enrichi en Russie et en France. Certes, après plus d'un mois d'hésitation, Téhéran a refusé de valider l'accord. Cependant, ceci est dû à des luttes internes dans le régime

⁹⁴¹ - Entrevue réalisée à Vienne, Autriche (Juin 2008).

iranien que Téhéran tente, cependant de dépasser en relancer par ailleurs les discussions en proposant des échanges progressifs d'uranium.

Par ailleurs, les relations entre les États-Unis et les autres membres du Groupe de 5+ 1 se sont nettement améliorées depuis l'arrivée de Barack Obama, permettant un net rapprochement de Washington et de Moscou sur ce dossier. Concrètement, cela s'est traduit de la part de Moscou par un assouplissement sur la question de sanctions contre l'Iran si la nouvelle politique « *d'engagement* » menée par l'administration américaine échoue. De plus, en septembre dernier, en marge de l'assemblée générale de l'ONU et à l'issue d'une rencontre entre Barack Obama et Dimitri Medvedev, ce dernier a déclaré que « *les sanctions mènent rarement à des résultats positifs, mais que, dans certains cas, elles sont inévitables* »⁹⁴². Pour sa part, Obama confirmait : « *Nous sommes tous les deux d'accord sur le fait que si l'Iran ne répond pas à des négociations sérieuses, alors nous serons obligés de prendre des mesures additionnelles* »⁹⁴³.

De plus, concernant la vente de missiles S-300 à l'Iran, là encore Moscou a envoyé des signaux positifs. En effet, en juin 2009, Medvedev indiquait au ministre israélien des Affaires étrangères, que si une tierce partie se portait acquéreur de ces missiles, alors Moscou renoncerait à les vendre à Téhéran⁹⁴⁴. À cet égard, l'Arabie Saoudite, s'est proposé d'acheter des missiles S-400⁹⁴⁵, plus performants et plus chers. Enfin, en octobre 2009, le vice-premier ministre russe, Serguei Ivanov,

⁹⁴² - Laure Mandeville, « Moscou n'exclut plus de sanctions contre l'Iran », *Le Figaro* (25 septembre 2009).

⁹⁴³ - *Id.*

⁹⁴⁴ - Brak Ravid, « Netanyahu to Putin : Stop Selling Missiles to Iran », *Haaretz* (26 juin 2009).

⁹⁴⁵ - Natalie Nougayrède, « La Russie est mise sous pression par les occidentaux à propos de l'Iran » *Le Monde* (28 octobre 2009)

confirmait que, si Moscou avait bien conclu un accord de vente de missiles S-300 avec l'Iran il y a de cela quelques années, ceux-ci n'ont, cependant, jamais été livrés⁹⁴⁶.

Pour sa part, la Chine continue de poursuivre son jeu quelque peu ambigu à l'égard de l'Iran en s'opposant à de nouvelles sanctions à son encontre⁹⁴⁷, en raison, probablement, de la décision d'Obama confirmant la vente d'armes à Taiwan en décembre 2009. Ceci étant, Zhu Feng, le directeur-adjoint du Centre des études internationales et stratégiques de l'Université de Pékin estime que : « *Si l'Iran montre peu de sincérité afin qu'une solution soit trouvée avec les pays occidentaux, je ne pense pas que Pékin continuera à s'opposer à des sanctions à son encontre* »⁹⁴⁸.

À partir de tout ce qui précède, quels pourraient être, alors, les scénarios possibles de sortie de la crise iranienne? Ces nouvelles données renforcent les résultats de notre analyse empiriques. Ainsi, un usage de la force contre l'Iran est, à court terme, exclu. D'ailleurs, l'Administration Obama semble donner sa préférence à la voie de la négociation et, le cas échéant, à des sanctions internationales et collectives contre l'Iran, afin de l'amener à un accord global sur son programme nucléaire. En ce sens, l'appui de l'U.E, mais aussi leur rapprochement avec Moscou et Pékin devraient permettre aux Etats-Unis de parvenir à un consensus sur des sanctions plus dures à son encontre si jamais les négociations actuelles avec l'Iran venaient à échouer.

⁹⁴⁶ - Agence de Presse russe, RIA Novostie, « Pas de livraison de systèmes S-300 à l'Iran », (28 octobre 2009).

⁹⁴⁷ - Bruno Philip, « La Chine cultive l'ambiguïté sur le dossier nucléaire iranien », *Le Monde* (19 septembre 2009).

⁹⁴⁸ - *Id.*

Enfin, dans le cas où tous les pays impliqués parvenaient à un accord global, satisfaisant pour tous, ce qui serait sans doute la meilleure option et la plus probable compte tenu de l'évaluation de la capacité et de la crédibilité de notre groupe de Stackelberg. Selon Olli Heinonen, il faudra en outre que les États-Unis procèdent, non seulement, à la levée de leurs sanctions unilatérales contre l'Iran, mais qu'ils lui fournissent aussi des garanties claires de sécurité, quant à, notamment, la survie de son régime et, qu'ils reconnaissent aussi ses intérêts et son rôle historique dans la région⁹⁴⁹.

On peut aussi penser, à juste titre, que l'UE lui fournira une aide économique substantielle, analogue à celle qui lui avait été offerte lors des négociations avortées de 2004 - 2006. En échange l'Iran devra lever toutes les zones d'ombre sur son programme nucléaire, répondre clairement à toutes les questions qui lui seront régulièrement posées par l'AIEA, et mettre toutes ses installations nucléaires sous contrôle de l'ONU. Mais, selon Olli Heinonen, il faudra dans tous les cas impérativement éviter des accords semblables à ceux signés, en 1994 et en 2008, avec la Corée du Nord, qui n'avaient pas, réussi à l'empêcher de développer une arme atomique. Ce serait là les conditions de la réciprocité de l'Iran consacrant son retour à la coopération à la concrétisation de l'intérêt mutuel en matière de sécurité nucléaire collective. C'est sans doute aussi l'option la plus viable à long terme et la plus souhaitable.

⁹⁴⁹ - Entrevue avec Ollie Heinonen à Vienne, Autriche en juin 2008.

3.2 Terrorisme et prolifération au 21^e siècle :

Dans l'immédiat, et, au moins jusqu'à moyen terme, l'usage du modèle de Stackelberg poursuivra, pour l'essentiel dans sa composition actuelle, la lutte contre la prolifération des ADM. Cependant, le leadership pourra varier en fonction des degrés d'implication et d'intérêts respectifs des membres américain, européen, russe et chinois. Pour des problèmes de moindre envergure, notamment locaux, des groupes de nature différente pourront voir le jour avec des compositions variant en fonction de la région, de l'intérêt mutuel et des enjeux des membres potentiels du groupe. En tous les cas, notre Groupe continuera à viser la même frange d'États et en particulier ceux susceptibles de faire jonction avec le terrorisme international et lui ouvrir un accès aux ADM. La menace donc d'un terrorisme non autonome d'États potentiellement déviants vis-à-vis de la non-prolifération constituera encore un facteur renforçant des conditions de la réciprocité du *G5+1*. Par contre, celui-ci se trouvera impuissant contre l'éventuelle prolifération d'ADM par des mouvements terroristes autonomes de toute tutelle étatique. La résolution de ce problème réside dans la coopération internationale des services nationaux de lutte contre le terrorisme, les mafias et leurs réseaux dans les secteurs d'activités nucléaires, et dans le renforcement des conventions, notamment du TNP, associées à ces questions. A ce sujet, on ne peut exclure que de tels groupes se développent. Quelle que soit la probabilité de ce danger, ses conséquences dramatiques font que cette menace demeurera une priorité de premier ordre en la matière.

Plus concrètement, il est particulièrement important d'identifier le type de terrorisme en mesure de recourir aux ADM. La typologie actuelle distingue

essentiellement les groupes selon qu'ils réunissent un ou plusieurs des trois critères suivants ⁹⁵⁰: (1) ils sont prêts à faire abstraction des coûts politiques liés à l'usage de telles armes ; (2) ils sont capables de les fabriquer, eux-mêmes ou de les acquérir, et; (3) ils ont la capacité de les disséminer et d'en faire usage. En fait, seul un groupe terroriste, réunissant ces trois conditions pourrait réellement faire usage d'ADM dans l'exécution d'attentats massivement dévastateurs en pertes civiles. Et, quand bien même la probabilité calculée d'une telle action serait quasiment, voire totalement, nulle, le principe de précaution, rappelé juste avant, recommande la vigilance extrême. À cet égard, aujourd'hui, seul Al Qaïda ne peut, à priori, être écarté de cette catégorie de menace contre la communauté internationale. Cependant, cette question dont nous avons esquissé les éléments fondamentaux, relève d'un autre domaine de la lutte contre la prolifération des ADM.

3.3 L'effritement de la norme de non prolifération et le modèle de

Stackelberg :

En tous les cas, le modèle Stackelberg qui est fondé sur un multilatéralisme au contexte institutionnel faiblissant, doit, comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, être, de ce point de vue, renforcé. C'est, là, l'objet du cycle des conférences quinquennales des signataires du TNP, d'évaluation du Traité relancé depuis 1990.

Dans cette perspective, parmi les décisions susceptibles d'être rapidement prises et de renforcer le TNP, nous citerons celle de la systématisation de l'obligation du Protocole additionnel à l'Accord sur les Garanties de l'AIEA d'abord, et son élargissement aux pays militairement nucléarisés après que les progrès en matière de

⁹⁵⁰ - Jessica Stern, « Terrorist Motivations and Unconventional Weapons » dans Peter R. Lavoy, Scott D. Sagan et James J. Wirtz ed, *Planning The Unthinkable : How New Powers Will Use Nuclear, Biological and Chemical Weapons*. (Ithaca : Cornell University Press, 2000), 203.

désarmement l'ait justifié. Plus généralement cela concerne le renforcement des articles II et III. Cependant les progrès dans les aspects formel et procédurier du contexte institutionnel international d'interaction ne suffiront pas sans un renforcement de la norme anti-prolifération qui le sous-tend. Norme, dont l'affaiblissement apparaît comme la principale menace sur le TNP, est du à la forte résistance des puissances nucléaires, notamment des États-Unis, à lier les négociations sur le désarmement, la non-prolifération et l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, les trois piliers du Traité. Ainsi, le comité de préparation de la Conférence 2010 excluait, dans ses deux premières réunions en 2007 et 2008, le thème du désarmement tel que l'ONG « *Comité Désarmement, Paix et Sécurité* »⁹⁵¹ le rapportait dans sa publication de septembre 2009:

*«Plusieurs délégations dont l'Australie, l'Égypte, la France, l'Iran, la Corée du Sud, la Russie et le Royaume Uni ont exprimé leurs préoccupations en se plaignant du **manque d'équilibre entre les recommandations relatives aux trois piliers du TNP** ... La délégation américaine, sur une note quelque peu différente, a demandé au Comité de Préparation de la Conférence de 'reporter' certains des détails des recommandations jusqu'en 2010 (quand les États-Unis auront complété les réévaluations, en cours, de leur position en matières de nucléaire et de défense). »*

Cependant, la même ONG relève, néanmoins avec prudence, des raisons d'espérer. Ainsi, la troisième et dernière réunion préparatoire avant la Conférence de 2010, tenue en 2009, a été en comparaison des deux autres, un succès, certes mitigé. En effet, les délégations ont, fait sans précédent, été capables de se mettre d'accord sur une proposition d'Agenda de la Conférence dans une atmosphère qui a été, en contraste absolu avec les années passées, de manière écrasante positive et à l'optimisme. Optimisme dû, en grande partie, au regain d'intérêt de la délégation

⁹⁵¹ - Ray Acheson and Michael Spies, "Committee on Disarmament, Peace & Security"
En ligne : "www.reachingcriticalwill.org", (page consultée le 20 décembre 2009).

américaine sur le désarmement. De fait, un premier projet de recommandations soumis au comité, par son président, avec un espoir raisonnable qu'il emporte un consensus, incluait des dispositions visant à faire progresser l'agenda sur le désarmement en y incluant, pour considération, une convention sur les armes nucléaires. Convention, entres autres, supportée par le Secrétaire Général de l'ONU et dont les dispositions auraient pu, avec peu, ou sans, modification, être acceptées par la vaste majorité des États signataires du TNP, membres de l'OTAN inclus. La seconde version du projet de recommandations ne contenait plus, à la demande des américains d'en différer certains détails jusqu'en 2010, ces dispositions (voir la citation précédente).

Ainsi, il est raisonnable de penser qu'à moyen terme, la norme anti-prolifération et les articles du TNP devraient être renforcés et qu'en conséquence le contexte institutionnel d'interaction le soit à son tour. Ce faisant, le multilatéralisme de notre modèle s'améliorerait, en renforçant le leadership, en réduisant l'écart entre les exigences de réciprocité des suiveurs du Groupe de Stackelberg et de ceux de sa périphérie. Les coûts de la coopération conflictuelle et les risques de défection s'en trouveraient réduits. Sans quoi, le modèle de Stackelberg se retrouverait rapidement face à un nombre grandissant de pays potentiellement proliférateurs dont la majorité ne serait pas des États voyous et dans un contexte énergétique faisant appel de manière croissante au nucléaire civil, incapable d'en empêcher les risques. Seule une relance du désarmement des grandes puissances pourrait infléchir l'affaiblissement de la norme puis inverser la tendance et maintenir la pertinence, au delà du moyen terme, d'un groupe de Stackelberg en matière de sécurité nucléaire. À cet égard, les résultats

de la Conférence de réévaluation du TNP et la nature de l'évolution de la crise iranienne font de 2010 une année potentiellement pleine d'enseignements sur cet avenir.

3.4 L'avenir de la sécurité collective :

Enfin, le double échec de la Société des Nations, dans les années 1920-1930, mais aussi des nombreux échecs de l'ONU, notamment « *sa paralysie* » durant la Guerre froide, de même que son impuissance lors de l'invasion américaine en Irak en 2003 n'ont fait que renforcer le scepticisme à l'encontre de toute idée de sécurité collective même au multilatéralisme formelle. De plus, les nombreux cas de violation, par certains États, de résolutions du Conseil de Sécurité, restés impunis, font également pointer du doigt ses échecs. En réalité, cela montre simplement que la sécurité collective ne fonctionne pas tout le temps, dans toutes les situations, mais ne l'invalide pas pour autant. En l'occurrence l'une des principales menaces actuelles à la sécurité internationale est la prolifération nucléaire contre laquelle, toutes les grandes puissances et la grande majorité des États coopèrent dans le cadre d'un groupe de Stackelberg. Et, c'est donc là, en toute plausibilité, une situation dans laquelle une sécurité collective fonctionne. Nous l'avons observée dans notre évaluation empirique.

Finalement, le retour des États-Unis au multilatéralisme, leur volonté affichée d'agir dans le cadre d'institutions internationales, principalement de l'ONU dans le rôle de « *leader de Stackelberg* » dans l'action collective ayant pour objectif la réalisation d'un intérêt mutuel des États de la communauté internationale, tout cela

devrait donner une nouvelle impulsion à la dynamique de construction de modèles de sécurité collective.

BIBLIOGRAPHIE

- **Monographie à un ou plusieurs auteurs :**

Ambrossio, Thomas. 2005. *Challenging America's Global Preeminence : Russia's Quest for Multipolarity*. Aldershot, England : Ashgate.

Alterman, Jon B. et John W. Garver, 2008. *The Vital Triangle : China, the United States, and the Middle East*. Washington : Center for Strategic and International Studies Press.

Art, Robert J. 2003. *A Grand Strategy for America*. Ithaca, New York : Cornell University Press.

Art, Robert et Robert Jervis, 2003. *International Politics : Enduring Concepts and Contemporary Issues*. Toronto : Longmann.

Axelrod, Robert. 1984. *The Evolution of Cooperation*. New York : Basic Books.

Baldwin, David A. dir. 1993. *Neoréalism and Neoliberalism : The Contemporary Debate*. New York : Columbia University Press.

Barber, Benjamin. 2003. *L'empire de la peur : terrorisme, guerre, démocratie*. Paris : Éditions Fayard.

Barrett, Nancy Smith. 1974. *The Theory of Microeconomic Policy*. Toronto: Lexington, Mass.: D. C Heath.

Barzan, Nader. 2006. *L'Iran nucléaire*. Paris : Editions l'Harmattan.

Bates, Gill. 2007. *Rising Star : China's New Security Diplomacy*. Washington : Brookings Institution Press. Betts, Richard K., dir. 2001. *Conflict After The Cold War*. New York.: McMillan Publishing.

Betts, Richard K., dir. 2001. *Conflict After The Cold War*. New York. McMillan Publishing.

Beyer Cornelia. 2008. *Violent Globalisms : Conflict in Response to Empire* Aldershot, England : Ashgate.

Bolt, J. Paul, SU Changhe et Sharyl Cross, dirs. 2008. *The United States, Russia and China : Confronting Global Terrorism and Security Challenges in 21st Century*, Westport, Connecticut : Praeger Security International.

Boutherin, Gregory, Ed. 2008. *Europe Facing Nuclear Weapons Challenges* Bruxelles : Éditions Bruylant.

- Brawley, Mark. 1998. *Turning Points : Decisions Shaping the Evolution of The International Political Economy*. Peterborough : Broadview Press.
- Buzan, Barry. 2004. *The United States and The Great Powers : World Politics in the Twenty First Century*. Cambridge, MA : Polity.
- Chubin, Shahram. 2006. *Iran's Nuclear Ambition*. Washington, D.C. : Carnegie Endowment for International Peace.
- Cimbala, Stephen J. 2008. *Shield Of Dreams : Missile Defense and U.S.-Russian Nuclear Strategy*. Annapolis, Md. : Naval Institute Press.
- Cirincione, Joseph, Ed, 2000. *Repairing The Regime : Preventing The Spread of Weapons of Mass Destruction*. New York : Routledge.
- Cirincione, Joseph. 2007. *Bomb Scare : The History and Future of Nuclear Weapons*. New York : Columbia University Press.
- Claude, Inis. 1962. *Power and International Relations*. New York : Random House.
- Claude, Inis. 1961. *Swords Into Plow-Shares*. New York : Random House.
- Cortright, David t et George A. Lopez, Ed. 2002. *Smart Sanctions : Targeting Economic Statecraft*. Lanham et Oxford : Rowman & Littlefield.
- Craig, Gordon A. et Alexander L. George. 1995. *Force and Statecraft : Diplomatic Problems of Our Time*. New York : Oxford University Press.
- Crocker, Chester A., Fen Osler Hampson et Pamela R. Aall, Ed. 1999. *Managing Global Chaos : Sources and Responses to International Conflict*. Washington: United States Institute of Peace Press.
- Cronin, Patrick, Ed. 2008. *Double Trouble : Iran and North Korea As Challenges to International Security*. Westport, Connecticut : Praeger Security International.
- Daalder, Ivo, Nicole Gnesotto et Philip Gordon, Ed. 2006. *Crescent of Crisis : U.S. - European Strategy For The Greater Middle East*. Washington, D.C. : Brookings Institution Press.
- Daadler, Ivo et James Lindsay. 2003. *America Unbound : The Bush Revolution in Foreign Policy*. Washington : Brooking Institution Press.
- Dahl, Robert. A. 1971. *Polyarchie : Participation and Opposition*. New Haven, CT : Yale University Press.

- David, Charles-Philippe et David Grondin. 2006. *Hegemony or Empire : The Redefinition of US Power Under Georges Bush*. Aldershot, England: Ashgate.
- Delpech, Thérèse. 2007. *Le grand perturbateur : réflexions sur la question Iranienne*. Paris : Éditions Grasset.
- Delpech, Thérèse. 2006. *L'Iran, la bombe et la démission des nations*. Paris : Collection CERI/Autrement.
- Downs, George W., dirs. 1994. *Collective Security Beyond The Cold War*. Ann Arbor : University of Michigan Press.
- Downs Strecker, Erica 2002. *China's Quest for Energy Security*. Santa Monica, California : Rand.
- Doyle, Michael. 1986. *Empires*. Ithaca, New York : Cornell University Press.
- Échaudemaison Claude-Danièle. 1993. *Dictionnaire d'Économie et de Sciences Sociales*. Paris : Éditions Nathan.
- Eiseinstadt, Michael. 1996. *Iranian Military Power: Capabilities and Intentions*. Washington : The Washington Institute for Near East Policy.
- Elster, Jon. 1989. *The Cement of Society : A Study of Social Order* . Cambridge: Cambridge University Press.
- Esposito, John L. et R.K. Ramazani. 2001. *Iran At The Crossroads*. New York: Palgrave.
- Finnemore, Martha. 1996. *National Interest in International Society*. Ithaca : Cornell University.
- Fergusson, Niall. 2004. *Colossus The Price of America's Empire*. New York : The Penguin Press.
- Fergusson, Niall. 2002. *Empire : The Rise and Demise of The British World Order and The Lesson for Global Power*. New York : New York basic Books.
- Foot, Rosemary, Neil MacFarlane et Michael Mastanduno. 2003. *US Hegemony and International Organizations*. Oxford : Oxford University Press.
- Fortmann, Michel, Gérard Hervouet, et Albert Legault, dirs. 2006. *Les Conflits dans le Monde*. Québec : Presses de l'Université Laval.

- Frederking, Brian. 2000. *Resolving Security Dilemmas : A Constructivist Explanation of The INF Treaty*. Aldershot : Alshgate.
- Frohlich, Norman et Joe A. Oppenheimer. 1978. *Modern Political Economy*. Englewood Cliffs : Prentice-Hall.
- Fukuyama, Francis. 2006. *America at the Crossroads : Democracy, Power, And The Neoconservative Legacy*. New Haven and London : Yale University Press.
- Garver, John. 2006. *China and Iran : Ancient Partners in A Post-Imperial World*. Seattle and London : University of Washington Press.
- Gazibo, Mamoudou et Jane Jenson 2004. *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théorique*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- George, Alexander L. 1993. *Bridging The Gap : Theory and Practice in Foreign Policy* (Washington, D.C. : United States Institute of Peace Press).
- Géré, François. 2006. *L'Iran et le nucléaire, les tourments perses*. Paris: Éditions Lignes de repères.
- Gilpin, Robert. 1981. *War and Change in World Politics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Goodarzi, Jobin M. 2006. *Syria and Iran: Diplomatic Alliance and Power Politics In The Middle East*. New York : Tauris Academic Studies.
- Goldstein, Joshua S. 1988. *Long Cycles: Prosperity and War in the Modern Age*. New Haven : Yale University Press.
- Haass , Richard N. 2005. *The Opportunity : America's Moment to Alter History's Course*. New York : Public Affairs, c2005.
- Haglund, David G, Ed. 1995. *The Centre-Periphery Debate in International Security* (Kingston, Ontario : Centre for International Relations, Queen's University).
- Halper, Stephan et Jonathan Clarke. 2004. *America Alone : The Neo-Conservative and The Global Order*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Halperin, Morton H., Jeffrey Laurenti, Peter Rundlet et Spencer P. Boyer, dirs. 2007. *Power and Superpower : Global Leadership and Exceptionalism in the 21st Century*. New York : Century Foundation Press.

- Hardt, Michael et Antonio Negri. 2000. *Empire*. Cambridge : Harvard University Press.
- Harik, Palmer Judith. 2007. *Le Hezbollah : Un nouveau visage du terrorisme* Québec : Éditions Stanke.
- Heisbourg, François. 2007. *Iran : Le choix des armes*. Paris : Editions Stock.
- Hobbes, Thomas. Réédition 1974. *Léviathan, Book 2*. New York and London : Collier McMillan
- Hoffmann, Stanley. 2006. *Chaos and Violence : What Globalization, Failed States and Terrorism Mean for US Foreign Policy*. Lanham, Md. : Rowman & Littlefield.
- Hoffmann, Stanley. 2004. *Gulliver Unbound : America's Imperial Temptation and The War in Iraq*. Lanham : Rowman & Littlefield Publishers.
- Hurd, Ian. 2007. *After Anarchy : Legitimacy and Power in the United Nations Security Council* , (Princeton, N.J. : Princeton University Press).
- Huntington, Samuel. 2000. *Le choc des civilisations*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- Hufbauer, Gary Clyde, Jeffrey J. Schott et Kimberly Ann Elliott. 1990. *Economic Sanctions Reconsidered : History and Current Policy* . Washington, DC : Institute for International Economics.
- Ikenberry, John. 2001. *After Victory : Institutions, Strategic Restraint and The Rebuilding of Order After Major Wars*. Princeton : Princeton University Press.
- Jervis, Robert. 2005. *American Foreign Policy in A New Era*. New York : Routledge.
- Kaempfer, William H. and Anton D. 1992. Lowenberg, *International Economic Sanctions : A Public Choice Perspective*. Boulder, Colorado : Westview.
- Kagan, Robert. 2008. *The Return of History and the end of dreams*. New York: Alfred A. Knopf Random House Inc.
- Kagan, Robert. 2003. *Power and Paradise : America and Europe in The New World Order*. London : Atlantic Books.

- Kant, Emmanuel. Réédition 1985. *Pour la paix perpétuelle*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Kaplan, Lawrence F. et William Kristol. 2003. *The War Over Iraq : Saddam's Tyranny and America's Mission*. San Francisco : Encounters Book.
- Kapstein, Ethan et Michael Mastanduno. 1999. *Unipolar Politics : Realism and State Strategies After The Cold War*. New York : Columbia University Press.
- Kegley, Charles et Gregory Raymond. 1994. *A Multipolar Peace ? Great Power Politics in The Twentieth Century*. New York : Saint Martin Press.
- Kemp, Geoffrey et Robert E. Harkavy. 1997. *Strategic Geography and The Changing Middle-East*. Washington DC : Carnegie Endowment for International Peace in Cooperation with Brooking Institution Press.
- Kennedy, Paul. 1987. *The Rise and Fall of the Great Powers : Economic Change And Military Conflict From 1500 to 2000*. New York, NY : Random House.
- Keyley, Charles et Gregory Raymond. 2007. *After Iraq :The Imperiled American Imperium*. New York,Oxford : Oxford University Press.
- Keohane, Robert. 1989. *International Institutions and States Power : Essays in International Relations Theory*. Boulder : Westview Press.
- Keohane, Robert. 1984. *After Hegemony : Cooperation and Discord in The World Economy*. Princeton : Princeton University Press.
- Keohane, Robert and Joseph Nye. 1977. *Power and Independence : World Politics in Transition*. Boston : Little Brown Book Group.
- Kile, Shannon N., Ed. 2005. *Europe and Iran : Perspectives on Non Proliferation*. Oxford : Oxford University Press.
- Kindleberger, Charles. 1973. *The World in Depression, 1929-1939*. Berkeley : University of California Press.
- Krasner, Stephan Ed. 1983. *International Regimes*. Ithaca : Cornell University Press.
- Lake, David et Peter Morgan. 1997. *Regional Orders : Building Security in A New World*. University Park : Pennsylvania State University Press.

- Lampton, M. David Ed. 2001. *The Making of Chinese Foreign and Security Policy In The Era of Reform, 1978-2000*. Stanford, California : Stanford University Press.
- Lapid, Yosef et Friedrich Kratochwill. 1993. *The Return of Culture and Identity in International Theory*. Boulder, Colorado : Lynne Rienner Publishers.
- Larsen, Jeffrey A. Ed. 2002. *Arms Control : Cooperative Security in A Changing Environment*. Boulder and London : Lynne Rienner Publishers
- Lavoy, Peter R., Scott D. Sagan et James J. Wirtz, dirs. 2003. *Planning The Unthinkable : How New Powers Will Use Nuclear, Biological and Chemical Weapons*. Ithaca : Cornell University Press.
- Legault, Albert et Michel Fortmann, 1993. *Prolifération et Non-prolifération Nucléaires: stratégies et contrôles*. Sainte-Foy, Québec : Centre québécois de relations internationales. Fondation pour les études de défense nationale.
- Lennon, Alexander JT et Camille Eiss. 2004. *Reshaping Rogue States : Preemption, Regime Change and US Policy Towards Iran, Iraq and North Korea*. Cambridge, Massachussets : MIT Press.
- Litwak, Robert S. 2007. *Regime Change : US Strategy Through the Prism of 9/11*. Washington : Woodrow Wilson Center Press.
- Litwak, Robert S. 1999. *Rogue States and US Foreign Policy : Containment After The Cold War*. Baltimore, Maryland : John Hopkins University Press.
- Maghoori, Ray et Ramberg Bennett. 1982. *Globalism Versus Realism : International Relations Third Debate*. Boulder, Colorado : Westview Press.
- Mankiw, Gregory N. 1998. *Principles of Economics*. Forth Worth : The Dryden Press.
- Martin, Lisa L. 1992. *Coercive Cooperation : Explaining Multilateral Economic Sanctions*. Princeton, N.J. : Princeton University Press.
- Mearsheimer, John. 2001. *The Tragedy of Great Powers Politics*. New York : Norton.
- Melman, Yossi et Meier Javedanfar. 2007. *The Nuclear Sphinx of Tehran : Mahmoud Ahmadinejad and The State of Iran*. New York : Carrol and Graff Publishers.

- Miller, Benjamin. 1995. *When Opponents Cooperate : Great Power Conflict and Collaboration in World Politics* . Ann Arbor : University of Michigan Press.
- Modelski, George. 1987. *Long Cycles in World Politics*. Seattle : University of Washington Press.
- Mowle, Thomas S. et David H. Sacko. 2007. *The Unipolar World : An Unbalanced Future*. New York : Palgrave Mcmillan.
- Morgenthau, Hans. 1960-1966. *Politics Among Nations : The Struggle for War and Peace* New York : Alfred A. Knopf.
- Nye, Joseph. 2002. *The Paradox of American Power : Why The World Only Super Power Can't Got It Alone ?* Oxford : Oxford University Press.
- Olson, Mancur. 1965. *The Logic of Collective Action: Public Goods and The Theory of Groups*. Cambridge : Harvard University Press.
- Ordeshook, Peter C. 1986. *Game Theory and Political Theory*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Parker, John. 2009. *Persian Dreams : Moscow and Tehran Since the Fall of The Shah*. Washington, D.C. : Potomac Books.
- Paul, TV, James Wirtz et Michel Fortmann. 2004. *Balance of Power : Theory and Practice in The 21st Century*. Stanford, California : Stanford University Press.
- Paul, TV et John A. Hall, dirs. 1999. *International Order and The Future of World Politics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Ponsard, Lionel. 2007. *Russia, NATO and Cooperative Security : Bringing The Gap*. London, New York : Routledge.
- Reiss, Mitchell et Robert Litwak, Ed., 1994. *Nuclear Proliferation After The Cold War*. Washington : Woodrow Wilson Center Press.
- Risse-Kappen, Thomas. 1995. *Cooperation Among Democracies : The European Influence on US Foreign Policy*. Princeton : Princeton University Press.
- Roseneau, James et Mary Dufee. 1995. *Thinking Theory Thoroughly : Coherent Approaches to An Incoherent World*. Boulder, Colorado : Westview Press.
- Russel, Richard L. 2005. *Weapons Proliferation and War in The Greater Middle-East*. New York : Routledge.

- Russett, Bruce et John R. O'neal. 2001. *Triangulating Peace : Democracy, Interdependence and International Organizations*. New York : Norton,
- Saint Pierre, Charles. Réédition 1981. *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*. Paris : Éditions Garnier Frères.
- Sandler, Todd. 1992. *Collective Action : Theory and Applications*. Ann Arbor : University of Michigan Press.
- Smith, Derek D. 2006. *Deterring America : Rogue States and The Proliferation of Weapons of Mass Destruction*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Smith, Barrett, Nancy. 1974. *The Theory of Microeconomic Policy*. Lexington, Mass : D. C. Heath & Co.
- Stackelberg Von, Heinrich. 1952. *The Theory of Market Economy*. London : William Hodge.
- Talbott, Strobe. 2003. *The Russia Hand : A Memoir of Presidential Diplomacy*. New York : Random House.
- Tammen, Ronald L., Jack Kugler, Douglas Lemke, Allan C. Stam III, Mark Abdollahian, Carole Alsharabati, Brian Efird, et AK.K Organski. 2000. *PowerTransitions : Strategies For the 21st Century*. New York : Chatham House Publishers.
- Telo, Mario. 2006. *Europe : A Civilian Power ? European Union, Global Governance, World Order*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire, New York : Palgrave MacMillan.
- Van Ham, Peter. 1993. *Managing Non-Proliferation Regimes in the 1990's : Power, Politics and Policies*. New York : The Royal Institute of International Affairs.
- Walt, Stephan. 2005. *Taming American Power : The Global Response to US Primacy*. New York : Norton.
- Walt, Stephan. 1987. *The Origins of Alliances*. Ithaca : Cornell University Press.
- Waltz, Kenneth. 1979. *Theory of International Politics*. New York : McGraw Hill.
- Weiss, Thomas ed. 1993. *Collective Security in a Changing World*. Boulder and London : Lynne Rienner Publishers.
- Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory of International Relations*. New York : Cambridge University Press.

Ziring Lawrence, Robert Riggs et Jack Plano. 2000. *The United Nations : International Organization and World Politics*. Orlando: HarcourtBrace Publishers.

- **Articles de revues scientifiques :**

Amuzegar, Jahangir. 2006. “Nuclear Iran : Perils and Prospects”, *Middle-East Policy* 12, 2 (été).

Aras, Bulent et Faith Ozbay. 2006. “Dances With The Wolves : Russia, Iran, And The Nuclear Issue”. *Middle-East Policy* 13, 4 (hiver).

Ashley, Richard. 1984. « The Poverty Of Neorealism », *International Organizations* 32, 2 (printemps).

Axelrod, Robert. 1981. « The Emergence of Cooperation among Egoists », *American Political Science Review* 75, 2 (juin).

Barber, Benjamin. B. 1992. “Jihad vs McWorld”, *Atlantic Monthly* 273, 3 (mars).

Bianco, William T. et Robert H. Bates. 1990. « Cooperation by Design : The Role of Leadership in Collective Dilemmas », *American Political Science Review* 84,1 (mars).

Brooks Stephen G. et William C. Wohlforth. 2005. “ International Relations Theory and The Case Against Unilateralism”, *Perspectives on Politics* 3, 3 (septembre).

Calabrese, John. 1998. « China and The Persian Gulf : Energy and Security », *Middle East Journal* 52, 3, (été).

Calvert, Randall L. 1992. « Leadership and Its Basis in Problems of Social Coordination », *International Political Science Review* 13, 1.

Caprioli, Mary et Trumbore, Peter F. 2003. “Identifying ‘Rogue’ States and Testing Their Interstate Conflict Behavior”, *European Journal of International Relations* 9, 3,

Chubin, Shahram. 2009. “ Iran’s Power In Context”, *Survival* 51, 1 (février), 166.

Colomer, Joseph M. 1995. « Leadership Games in Collective Action », *Rationality and Society* 7. 2.

Conybeare, John. 1985. « Trade Wars : A Comparativve Study of Franco Italian and Hawley-Smoot Conflict » *World Politics* 38,1 (octobre).

- Cortell, Andrew P. et James W. Davis. 1996. « How Do International Institutions Matter ? The Domestic Impact of International Rules and Norms », *International Studies Quarterly* 40.
- Cox, Robert W. 1983. “Gramsci, Hegemony and International Relations”, *Journal Of International Studies : Millennium* 12.
- Cronin, Bruce. 2001. “ The Paradox of Hegemony: America’s Ambiguous Relations With The United Nations”, *European Journal Of International Relations* 7, 1 (mars).
- Dashti-Gibson Jaleh, Patricia Davis et Benjamin Radcliff. 1997. « On the Determinants of the Success of Economic Sanctions : An Empirical Analysis», *American Journal of Political Science* 41, 2 (avril).
- Dassa Kaye, Dalia et Frederic M. Wherey. 2007. “A Nuclear Iran : The Reactions of Neighbors”, *Survival* 49, 1 (été).
- Djalili, Mohamed-Reza. 2008. « ‘La politique arabe de l’Iran’ : dans la Palestine et les conflits du Moyen-Orient ». *Revue A contrario*, 5, 2. Éditions Antipodes.
- Delpéch, Thérèse. 2005. «Trois européens à Téhéran », *Politique Internationale* 106 (hiver).
- Delpéch, Thérèse. 2005. « Trois Européens à Téhéran, suite et fin ? », *Politique Internationale* 109 (automne).
- Dorraj, Manochehr et Carrie L. Currier. 2008. « Lubricated With Oil : Iran China Relations in a Changing World », *Middle East Policy* 15, 2 (été).
- Douglas, John. Keefer, Matthew B. Nelson et Kevin Schwartz. 2006. “Fueling the Dragon’s Flame : How China's Energy Demands Affect its Relationships in the Middle East”, article présenté pour la *US-China Economic and Security Review Commission*, (14 septembre).
- Drezner, Daniel. 2000. “Bargaining, Enforcement and Multilateral Economic Sanctions”, *International Organization* 54, 1 (hiver).
- Drury, A. Cooper. 1998. « Revisiting Economic Sanctions Reconsidered», *Journal of Peace Research* 35, 4.
- Dryburgh, Lynn. 2008. “The E.U as a Global Actor ? E.U Policy Towards Iran”. *European Security* 17, 2 (juin).
- Dvorkin, Corey Michael. 2007. “Why Putin’s Missile Defense Proposal For Europe Won’t Work”. *Directorate of Strategic Analysis. Background Paper* (18 septembre).

- Eisenstadt, Michael. 1999. « Living With a Nuclear Iran ? », *Survival* 41, 3 (automne).
- Elliott, Kimberley Ann. 1998. « The Sanctions Glass : Half Full or Completely Empty », *International Security* 23, 1 (été).
- Esfahani, Hadi Salehi et Hashem Pesaran. 2008. « Iranian Economy in the Twentieth Century : A Global Perspective ». *Présentation faite à l'Université de Toronto dans le cadre de la conférence : « Iran and the Iranian Studies in the 20th Century »* (mars).
- Fergusson, Niall. 2004. « A World Without Power », *Foreign Policy* (juillet/août).
- Frederking, Brian. 2003. “Constructing Post-Cold War Collective Security”, *The American Political Science Review*, 97,3 (août).
- Freedman, Robert O. 2000. « Russian-Iranian Relations in the 1990's » *Middle East Review of International Affairs* 4,2 (juin).
- Frohlich, Norman et Joe A. Oppenheimer. 1997. “Tests of Leadership Solutions to Collective Action Problems” *Simulation and Gaming* 28, 2 (juin).
- Frohlich, Norman et Joe A. Oppenheimer. 1970. « I Get By With a Little Help From My Friends », *World Politics* 23, 1(octobre).
- Fudenberg, Drew et Eric Maskin. 1986. « The Folk Theorem in Repeated Games with Discounting or with Incomplete Information », *Econometrica* 54, 3 (mai).
- Fukuyama, Francis. 1989. “The End of History”, *The National Interest* 16 (été).
- Gause, Gregory. F III. 1994. « The Illogic of Dual Containment », *Foreign Affairs*, (mars/avril), 57
- Ghafouri, Mahmoud. 2009. « China's Policy in The Persian Gulf », *Middle East Policy* 16, 2 (été).
- Ghafouri, Mahmoud. 2008. “The Caspian Sea : Rivalry and Cooperation”, *Middle-East Policy* 15, 2, (été).
- Gill, Stephen R. et David Law. 1989. “Global Hegemony and the Structural Power of Capital”, *International Studies Quarterly*, 33.
- Glaser, Charles L. 1994-1995. “Realist as Optimists: Cooperation as Self-Help”, *International Security* 19,3 (hiver).

- Harnisch, Sebastian. 2007. "Minilateral Cooperation and Transatlantic Coalition-Building : The E3/EU- 3 Iran Initiative", *European Security* 16, 1 (mars).
- Hart, Jeffrey. 1976. " Three Approaches to the Measurement of Power in International Relations", *International Organization* 30, 2 (printemps).
- Hermann, Richard K. et Vaughn P. Shannon. 2001. « Defending International Norms : The Role of Obligation, Material Interest, and Perception in Decision Making », *International Organization* 55, 3 (été).
- Hopf, Ted. 1998. "The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security* 23, 1 (été).
- Huntington, Samuel. 1999. «The Lonely Superpower », *Foreign Affairs* 78, 2 (mars - avril).
- Ikenberry, John. 2005. "Power and Liberal Order : America's Postwar Order In Transition". *International Relations of The Asia-Pacific* 5.
- Ikenberry, John. 1998. « Institutions, Strategic Restraint and The Persistence of Postwar Order », *International Security* 23 (hiver).
- Jacobson, Michael. 2008. « Sanctions Against Iran : A Promising Struggle », *The Washington Quarterly* 31, 3 (été).
- Jervis, Robert. 1988. "Realism, Game Theory, and Cooperation". *World Politics* 40 (avril).
- Jervis, Robert. 1992. « A Political Science Perspective On The Balance Of Power And The Concert », *American Historical Review* 97,3 (juin).
- Kaplan, Robert. 1994. « The Coming Anarchy », *Atlantic Monthly* 273, 2 (février).
- Karabeshkin, Leonid A. et Dina R. Spechler. 2007. «EU and NATO Enlargement: Russia's Expectations, Responses and Options for the Future», *European Security* 16, 3 (septembre).
- Katz, Mark N. 2009. "Saudi-Russian Relations Since The Abdullah-Putin Summit" *Middle East Policy* 13, 1(printemps).
- Katz, Mark N. 2006. " Putin, Ahmadinejad and The Iranian Nuclear Crisis", *Middle- East Policy* 13, 4 (hiver).
- Keohane, Robert et Lisa L. Martin. 1995. "The Promise of Institutional Theory", *International Security* 20, 1 (été).

- Kimball, Daryl G. et Miles A Pomper. 2008. "A Fresh Start? An Interview With Russian Ambassador Sergey Kislyak", *Arms Control Today* 38 (décembre).
- Kirshner, Jonathan. 1997. « The Microfoundations of Economic Sanctions », *Security Studies* 6, 3 (mars).
- Koremenos, Barbara, Charles Lipson et Duncan Snidal, 2001. « The Rational Design for International Institutions », *International Organization* 55, 4 (automne).
- Koslowski, Rey et Friedrich Kratochvill. 1994. "Understanding Change in International Politics : The Soviet's Empire Demise and The International System" *International Organization* 48, 2 (printemps).
- Krasner, Stephen. 1976. « State Power and the Structure of International Trade » *World Politics* 28, (avril).
- Krauthammer, Charles. 2002/2003. "The Unipolar Moment Revisited", *National Interest* 70, (Winter)
- Kupchan, Charles. 1998. « After Paxa Americana: Benign Power, Regional Integration, and The Sources of A Stable Multipolarity", *International Security* 23, 2 (automne).
- Kupchan, Charles A. et Clifford A. Kupchan. 1991. « Concerts, Collective Security, and The Future of Europe », *International Security* 16, 1(été).
- Lake, Anthony. 1994. « *Confronting Backlash States* », *Foreign Affairs* 73, 2 (mars / avril).
- Lake, David. 1993. « Leadership, Hegemony and The International Economy : Naked Emperor or Tattered Monarch With Potential ? », *International Studies Quarterly* 37,4 (December).
- Layne, Christopher. 2006. « The Unipolar Moment Revisited : The Coming to an End of The United States Unipolar Moment », *International Security* 31, 2, (automne).
- Layne, Christopher. 1993. "The Unipolar Illusion : Why New Great Powers Will Rise". *International Security* 17, 4 (printemps).
- Levitt, Matthew et Michael Jacobson. 2009. « Punitive Power - Combating Proliferation With Sanctions », *Jane's Intelligence Review* (mai).

- Lindsay, James M. et Michael E. O’hanlon. 2002. « Missile Defence After The ABM Treaty », *The Washington Quarterly* 25, 3 (été).
- Litwak, Robert. 2008. “Living With Ambiguity: Nuclear Deals With Iran and North Korea”, *Survival* 50, 1 (février/-mars), 101-02.
- Litwak, Robert S. 2002. “What’s In a Name? The Changing Foreign Policy Lexicon”, *Journal of International Affairs* 54, 2(printemps).
- Lebow, Richard Ned et Robert Kelly. 2001. “Thucydides and Hegemony : Athens and The United States”, *Review of International Studies* 27,4.
- Mansfield, Edward. 1993. « Concentration, Polarity and Distribution of Power », *International Studies Quarterly* 37.
- Martin, Lisa L. 1993. « Credibility, Costs, and Institutions: Cooperation on Economic Sanctions », *World Politics* 45, 3 (avril).
- Mastanduno, Michael. 1997. « Preserving The Unipolar Moment : Realist Theories and US Grand Strategy After the Cold War », *International Security* 21, 4 (printemps).
- Mearsheimer, John, 1994-1995. « The False Promise of International Institutions», *International Security* 19,3 (hiver).
- Olson, Mancur et Richard Zechhauser. 1966, “An Economic Theory of Alliances”, *Review of Economics and Statistics* 48 (été).
- Ned Lebow, Richard et Robert Kelly. 2001. “Thucydides and Hegemony: Athens and The United States”. *Review of International Studies* 27,4 (Fall-Winter).
- Oye, Kenneth A. 1985. « Explaining Cooperation Under Anarchy : Hypotheses and Strategies ». *World politics* 38,1 (octobre).
- Pape, Robert A. 1997. « Why Economic Sanctions Do not Work », *International Security* 22, 2 (automne).
- Paul, TV. 2003. “Systemic Conditions and Security Cooperation: Explaining the Persistence of the Nuclear Non-proliferation Regime 1”, *Cambridge Review Of International Affairs*. 16, 1 (avril).
- Pei, Minxin. 2006. « Assertive Pragmatism : China’s Economic Rise and Its Impact on Chinese Foreign Policy », *Proliferation Papers* (automne).
- Rice, Condoleezza. 2000. « Campaign 2000 : Promoting National Interest », *Foreign Affairs* (janvier-février).

- Rosecrance, Richard. 1966. « Bipolarity, Multipolarity, and The Future ». *Journal of Conflict Resolution* (septembre).
- Rogers, Elizabeth S. 1996. « Economic Sanctions to Control Regional Conflicts », *Security Studies* 5, 4, (été)
- Ryning, Sten. 2007. “Peripheral or Powerful ? The European Union’s Strategy to Combat the Proliferation of Nuclear Weapons”, *European Security* no. 3, 4, (septembre).
- Rubin, Barry. 1999. “China’s Middle-East Strategy”, *Middle East Review of International Affairs* 3, 1, (mars).
- Ruggie, John Gerard. 1992. “Multilateralism : The Anatomy of An Institution”, *International Organization* 46, 3 (été).
- Shen, Dingli. 2008. « Can Sanctions Stop Proliferation ? », *The Washington Quaterly* (été).
- Shen, Dingli. 2006. « Iran’s Nuclear Ambitions Test China’s Wisdom », *The Washington Quarterly*, (printemps).
- Sick, Gary. 1998. « Rethinking Dual Containment », *Survival* 40, 1 (janvier).
- Simes, Dimitri K. 2009. « An Uncertain Reset : Can The United States and Russia Find A Common Language », *Foreign Affairs* (juillet).
- Snidal, Duncan. 1985. “The Limits of Hegemonic Stability Theory”, *International Organization* 39 4.
- Stagemann, Klaus. 1989. « Policy Rivalry Among States : What Can We Learn From Models Of Strategic Trade Policy », *International Organizations* 43, 1 (hiver).
- Sterling, James. 2001. “Neither Hegemony Nor Dominance: Reconsidering German Power in Post Cold-War Europe”, *British Journal Of Political Science* 31,2 (avril).
- Torbat, Akbar. 2005. « Impact of The US Trade and Financial Sanctions on Iran », *The World Economy* 28, 3 (mars).
- Trenin, Dmitri. 2005. « Russia’s Nuclear Policy in the 21st Century Environment» dans *Proliferation Papers* (automne).
- Twoney, Christopher P. 2009. « Chinese- US Strategic Affairs: Dangerous Dynamism », *Arms Control Today*, (janvier / février).

- Volgy, Thomas et Lawrence Imawalle. 1995. « Hegemonic and Bipolar Perspectives on the New World Order », *American Journal Of Political Science* 39, 4, (novembre).
- Waltz, Kennet. 2000. “Structural Realism After The Cold War”, *International Security* Vol. 25, 1 (été).
- Waltz, Kenneth. 1993. “The Emerging Structure of International Politics”, *International Security* 18, 2 (automne).
- Ward, Steven R. 2005. “The Continuing Evolution of Iran’s Military Doctrine”, *Middle East Journal* 59, 4 (automne).
- Wendt, Alexander. 1995. “Constructing International Politics”, *International Security* 20, 1 (été).
- Wendt, Alexander. 1992. « Anarchy is What States Make of it : The Social Construction of Power Politics », *International Organization* 46, 2 (printemps).
- Wilkinson, David. 1999. « Unipolarity Without Hegemony », *International Studies Review* 1, 2 (été).
- Wohlforth, William C. 2007. “Testing Balance of Power Theory in World History”, *European Journal of International Relations* 13, 2.
- Wohlforth, William C. 1999. « The Stability of A Unipolar World », *International Security* 24,1 (été).

- Documents électroniques :

- AIEA. 2003. “Statement by the Iranian Government and Visiting E.U Foreign Ministers”, (21 octobre). En ligne : http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/iaeaIran/statement_iran21102003.shtml », (page consultée le 25 juin 2009).
- Bush, George W. 2002. « *The National Security Strategy of the United States of America* » Washington, Maison Blanche. (septembre). En ligne : <http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf> », (page consultée le 20 août 2007).
- Conférence de l’ambassadeur Tang Guoqiang, Représentant permanent de la République Populaire de Chine à l’Organisation des Nations Unies, au 3^e séminaire international de l’OPEP. 2006. « China’s Energy Situation and It’s Future and The New Energy Security Concept », (Vienne, Autriche, le 12 septembre). En ligne : « [http://www.opec.org/opecna/Speeches/2006/OPEC_Seminar/PDF/Guoqiang %20Tang.pdf](http://www.opec.org/opecna/Speeches/2006/OPEC_Seminar/PDF/Guoqiang%20Tang.pdf) », (page consultée le 13 juillet 2009).

Congressional Budget Office Cost Estimate. 2008. “Iran Sanction Act of 2008”, United States Congress, (28 juin). En ligne : « <http://www.cbo.gov/ftpdocs/95xx/doc9509/IranSanctions.pdf> », (page consultée le 7 septembre 2009).

Conseil de Sécurité de l’ONU. 2008. « Résolution 1803 », Organisations des Nations-Unies (3 mars). En ligne : « <http://daccessdds.un.org/doc/UNDO/GEN/N08/257/81/PDF/N0825781.pdf?OpenElement> », (page consultée le 31 août 2009).

Conseil de sécurité de l’ONU. 2007. « Résolution 1747 », Organisation des Nations Unies, (24 mars). En ligne : « http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/IaeaIran/unsc_res1747-2007.pdf », (page consultée le 31 août 2009).

Conseil de Sécurité de l’ONU. 2006. « Résolution 1737 », Organisation des Nations Unies (27 décembre). En ligne : « http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/IaeaIran/unsc_res1737-2006.pdf », (page consultée le 31 août 2009).

Cooper, William H. 2007. « Permanent Normal Trade Relations (PNTSR) Status for Russia and US- Russian Economic Ties », *CRS Report for Congress* (10 juillet) En ligne : « <http://www.fas.org/sgp/crs/row/RS21123.pdf> », (page consultée le 19 juillet 2009).

CRS Report for Congress,. 2007. « China’s Trade With The US and The World » (4 janvier). En ligne : « <http://www.italy.usembassy.gov/pdf/other/RL31403.pdf> » (source consultée le 21 octobre 2007).

Delpech, Thérèse. 2005. « Qui a peur du Conseil de Sécurité ? ». (30 novembre). En ligne : « <http://www.iran-resist.org/article971> », (page consultée le 7 novembre 2007)

Dumbaugh, Kerry. 2009. « China-US relations in the 110th Congress : Issues and Implications for US Policy », *CRS Reports for Congress* (10 février). En ligne: « http://assets.opencrs.com/rpts/RL33877_20090210.pdf », (page consultée le 2 septembre 2009).

Fergusson, Niall. 2004. « A World Without Power », *Foreign Policy* (juillet/août). En ligne http://www.niallferguson.org/publications/A_World_Without_Power_as_published_in_Foreign_Policy.pdf », (page consultée le 27 août 2007).

Gelb, Bernard A. 2006. “Caspian Oil and Gas: Production and Prospects”, *CRS Report for Congress* (6 septembre), 2. En ligne : <http://www.usembassy.it/pdf/other/RS21190.pdf>, (page consultée le 3 juin 2009).

International Atomic Energy Agency (IAEA). “Statute of IAEA”. En ligne : « http://www.iaea.org/About/statute_text.html », (page consultée le 20 juillet 2009).

Kan, Shirley A. 2009. « U.S.- China Military Contacts : Issues for Congress », *CRS Reports for Congress* (6 août), 12. En ligne : « http://assets.opencrs.com/rpts/RL32496_20090806.pdf », (page consultée le 2 septembre 2009).

Kan, Shirley A. 2009. “Taiwan : Major US Arms Sales Since 1990’s”, *CRS Report for Congress*, (11 février). En ligne : « <http://www.fas.org/sgp/crs/weapons/RL30957.pdf> », (page consultée le 10 juillet 2009).

Katzman, Kenneth, 2009. « Iran Sanctions », *CRS Reports for Congress* (9 juillet). En ligne : « <http://www.fas.org/sgp/crs/mideast/RS20871.pdf> » (page consultée le 11 septembre 2009).

Katzman, Kenneth. 2009. « Iran: US Concerns and Policy Responses », *CRS Report For Congress* (6 août). En ligne: « http://assets.opencrs.com/rpts/RL32048_20090806.pdf », (page consultée le 11 septembre 2009).

Ministère des Affaires Étrangères Chinois. 2007. « Hun Jintao Meets With Special Envoy of Iranian Supreme Leader and President Larijani », (5 janvier). En ligne : « <http://jm.china-embassy.org/eng/xw/t292842.htm> », (page consultée le 9 juillet 2009).

Ministère des Affaires Étrangères Chinois. 2006. « Hun Jintao Meets With President Ahmadinejad », (16 juin). En ligne : « <http://www.chinaconsulatesf.org/eng/xw/t258618.htm> », (page consultée le 9 juillet 2009).

Morrison, Wayne M, 2009. “Chinas - US Trade Issues”, *CRS Report for Congress*, (31 mars). En ligne : « <http://www.fas.org/sgp/crs/row/RL33536.pdf> », (page consultée le 27 juin 2009).

National Intelligence Council. 2007. « Iran Nuclear Intentional and Capabilities » (novembre). En ligne : « http://www.dni.gov/press_releases/20071203_release.pdf », (page consultée le 15 septembre 2009).

Nye, Joseph. 2002. « America can’t get it alone : Unilateralism vs Multilateralism », *International Herald Tribune*, (13 juin). En ligne : http://www.iht.com/articles/2002/06/13/ednye_ed3_.php?page=1, (page consultée le 5 septembre 2007).

Pei, Minxin. 2006. « Assertive Pragmatism : China’s Economic Rise and Its Impact on Chinese Foreign Policy », *Proliferation Papers* (automne). En ligne : « http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Prolif_Paper_Minxin_Pei.pdf », (page consultée le 20 octobre 2007).

OPEC, “Iran Facts and Figures”. 2009. En ligne : « <http://www.opec.org/aboutus/member%20countries/iran.htm> », (page consultée le 2 juin 2009).

OPEC, *Annual Statistical Bulletin*. 2007. En ligne : « <http://www.opec/library/Annual%20Statistical%20Bulletin/pdf/ASB2007.pdf> », (page consultée le 3 juin 2009).

OPEC. 2006. Conférence de l’ambassadeur Tang Guoqiang, Représentant Permanent de la République Populaire de Chine à l’Organisation des Nations Unies, au 3e séminaire international de l’OPEP, « China’s Energy Situation and It’s Future and The New Energy Security Concept », Vienne, Autriche, (12 septembre). En ligne : « [http://www.opec.org/opecna/Speeches/2006/OPEC Seminar/PDF/Guoqian%Tang.pdf](http://www.opec.org/opecna/Speeches/2006/OPEC_Seminar/PDF/Guoqian%Tang.pdf) », (page consultée le 13 juillet 2009).

Samore, Gary. 2005. “Meeting Iran’s Nuclear Challenge”, *The Weapons of Mass Destruction Commission* (21 janvier). En ligne : « <http://www.wmdcommission.org/files/No21.pdf> », (page consultée le 13 octobre 2008).

Security Council. 2006. « Resolution 1736 (2006) », *United Nations : Security Council*, (23 décembre). En ligne : « http://medias.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20070222/875319_resolution_1737.pdf », (page consultée le 2 novembre 2007).

Site Total. 2008 “South Pars : Le défi d’un géant gazier” (8 septembre). En ligne : « http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/exploration_production/main_projects/south_pars_663.htm », (page consultée le 3 juin 2009).

The Center for Arms Control and Non-Proliferation. 2008. “US Military Spending vs The World in 2008”, *The FY 2009 Pentagon Spending Request - Global Military Spending* (22 février). En ligne : « http://www.armscontrolcenter.org/policy/securityspending/articles/fy09_dod_request_global/index.html », (page consultée le 24 juillet 2008).

The White House. 1995. “A National Strategy of Engagement and Enlargement” (février). En ligne : « http://www.dtic.mil/doctrine/jel/research_pubs/nss.pdf », (page consultée le 17 octobre 2007).

Union Européenne. 2008. « Iran : E.U Bilateral Trade and Trade With the World » (Bruxelles, 10 septembre). En ligne : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc_113392.pdf », (page consultée le 25 juin 2009).

Union Européenne. 2003. « Stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive » adoptée lors du Conseil Européen ». En ligne : http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/misc/78341.pdf », (page consultée le 4 juillet 2009).

- **Articles de presse :**

Baker, Peter. 2009. "Obama Offered Deal to Russia in Secret Letter", (*Journal The New York Times* (4 mars 2009)).

Cooper, Helen et Steven Lee Meyers. 2006. « U.S. Puts Sanctions on 7 Foreign Companies Dealing With Iran », (*Journal le New York Times* du 6 août).

De La Grange, Arnaud. 2007. « Une tête brûlée du djihad ». (*Journal Le figaro du 15 octobre*).

De la Grange, Arnaud. 2007. « A bord de l'USS John Stennis », (*Journal Le Figaro* du 11 avril).

Dempsey, Judy et Peter Baker. 2009. « U.S. Mulls Alternatives for Missile Shield », (*Journal The Herald Tribune* du 28 août).

Dépêche du Figaro Magazine. 2007. « Des armes aussi pour les Talibans », (*Journal du Figaro Magazine* du 10 octobre).

Dépêche du journal Kommersant. 2008. « Russia Shields Iran from Sanctions », (*Journal Kommersant* du 29 septembre).

Dépêche du journal Kommersant. 2008. « The Arab Seduction ». (*Journal Kommersant* du 15 juillet).

Dépêche du journal Kommersant. 2008. « Saudi Arabia Eager to Replace Iran », (*Journal Kommersant* du 15 février).

Dépêche du journal Kommersant. 2007. « Iran Shields Its Nuclear Activities by Russian Missiles », (*Journal Kommersant* du 27 décembre).

Dépêche du journal Le monde (AFP). 2009. « Nucléaire Iranien : Washington juge nécessaire de coopérer avec Pékin », (*Journal Le Monde* du 14 octobre).

Dépêche du journal Le Monde (AFP). 2008. « Condoleeza Rice menace Téhéran de nouvelles sanctions ». (*Journal Le Monde* du 21 juillet).

Dépêche du journal Le Monde (AFP). 2007. « Les Six appuient de nouvelles sanctions contre l'Iran », (*Journal Le Monde* du 2 novembre).

Dépêche du journal Le Monde (AFP). 2007. « Moscou fait du Kosovo et du bouclier antimissile ses 'lignes rouges' » (*Journal Le Monde* du 23 septembre).

Dépêche du journal *Le Monde* (AFP). 2007. « Le Conseil de Sécurité de l'ONU inflige de nouvelles sanctions à l'Iran », (*Journal Le Monde* du 24 mars).

- Dépêche du New York Times. 2007. « Iran Agrees to UN Inspections of Disputed Reactor », (*Journal The New York Times du 13 juillet*).
- Dépêche de RIA Novostie, (Agence de presse russe). 2009. « Pas de livraison de systèmes S-300 à l'Iran », (*article du 28 octobre*).
- Enlenger, Steven. 2008. "Putin Criticizes NATO but has praise for Bush", (*Journal The Herald Tribune du 4 avril*).
- Filipov, David. 2002. « Sticky Issues Abound For The Bush-Putin Summit ». (*Journal The Boston Globe du 23 mai*).
- Genté, Régis. 2007. « Riche en hydrocarbures, la Mer Caspienne suscite toutes les convoitises », (*Journal Le Figaro du 8 novembre*).
- Heuze, Richard. 2009. « Frattini : Il faut impliquer l'Iran dans la recherche d'un règlement en Afghanistan », (*Journal Le Figaro du 17 mars*).
- Ivanov, Igor. 2004. "As NATO Grows, So Do Russia's Worries", (*Journal Herald Tribune du 7 avril*).
- Krauthammer, Charles. 2008. « The Holocaust Declaration ». *Journal The Washington Post* du 11 Avril.
- Lantratov, Konstantin. 2007. "Mig's Will Defend Syria and Iran", (*Journal Kommersant du 9 juin*).
- Lasserre, Isabelle. 2008. « Washington tenté de réduire son bouclier antimissile, (*Journal Le Figaro du 28 août*).
- Levitt, Matthew. 2007. « Make Iran Feel The Pain », (*Wall Street Journal du 2 juillet*).
- L.S. 2007. « Nouvelle impasse sur le nucléaire iranien », (*Journal Le Figaro du 30 novembre*).
- Malbrunot, Georges. 2007. « L'Europe à portée du nouveau missile iranien », (*Journal Le Figaro du 28 novembre*).
- Mandeville, Laure. 2009. « Moscou n'exclut plus de sanctions contre l'Iran », (*Journal Le Figaro du 25 septembre*).
- Mével, Jean-Jacques. 2009. « L'Iran donne des gages à Obama », (*Journal Le Figaro du 31 mars*).

Minoui, Delphine. 2007. « Téhéran n'a pas l'intention d'attaquer Israël » : Interview de Mojtaba Rahmandoust, Conseiller du Président Mahmoud Ahmadinejad. (*Journal Le Figaro du 15 octobre*).

Nodé-Langlois, Fabrice. 2008. « Poutine et Bush pour un bouclier antimissile commun », (*Journal Le Figaro du 7 avril*).

Nougayrède, Natalie. 2009. « La Russie est mise sous pression par les occidentaux à propos de l'Iran », (*Journal Le Monde du 28 octobre*).

Nougayrède, Natalie. 2009. « Selon une étude française, l'Iran subit l'effet des sanctions sans fléchir sur le nucléaire », (*Journal Le Monde du 24 avril*).

Nougayrède, Natalie. 2007. « Nicolas Sarkozy : Un Iran doté de l'arme nucléaire est inacceptable ». (*Journal Le Monde du 27 août*).

Nye, Joseph. 2002. « The Power We Must Not Squander », (*Journal Le New York Times du 3 janvier*).

Pedatzur, Reuven. 2009. « Israël - Iran: les risques et périls d'une attaque », (*Journal Le Monde du 20 mai*).

Philip, Bruno. 2009. « La Chine cultive l'ambiguïté sur le dossier nucléaire iranien », (*Journal Le Monde du 19 septembre*).

Picard, Maurin. 2008. « L'ONU durcit les sanction contre l'Iran », (*Journal Le Figaro du 3 mars*).

Ravid, Brak. 2009. « Netanyahu to Putin : Stop Selling Missiles to Iran », (*Journal Haaretz du 26 juin*).

Rousselin, Pierre. 2007. « Irak : l'espoir régional », (*Journal Le Figaro du 14 octobre*).

Vernet, Daniel. 2007. « Washington réfléchit à changer sa stratégie diplomatique globale », (*Journal Le Monde du 6 novembre*).

Zecchini, Laurent. 2008. « À Genève, l'Iran maintient son refus de geler son programme nucléaire », (*Journal Le Monde du 21 juillet*).

Walt, Stephen. 2006. « Nous découvrons ce que la puissance américaine peut et ne peut pas faire », (*Journal Le Monde du 21 janvier*).

Washington Hillenbrand, Barry. 2001. “ Bush Backs Arms Sales With Tough Talk”, (*Journal Time Magazine du 27 avril*).

Article du World Tribune. 2007. « Pentagon seeks huge new bunker-buster for Iran », (*Journal le World Tribune du 30 octobre*).

Annexe A : Attestation de l'AIEA**IAEA***Atoms for Peace*

الوكالة الدولية للطاقة الذرية

国际原子能机构

International Atomic Energy Agency

Agence internationale de l'énergie atomique

Международное агентство по атомной энергии

Organismo Internacional de Energía Atómica

Wagramer Strasse 5, PO Box 100, 1400 Wien, Austria

Phone: (+43 1) 2600 • Fax: (+43 1) 26007

Email: Official.Mail@iaea.org • Internet: <http://www.iaea.org>

In reply please refer to:

Dial directly to extension: (+431) 2600-21269

2008-05-23

TO WHOM IT MAY CONCERN

This is to confirm that Mr Djallil Lounnas held discussions with a number of Agency staff at IAEA Headquarters in Vienna on 23 May 2008 in the context of his PhD dissertation research.

Tariq Rauf

Head, Verification and Security Policy Coordination
Office of External Relations and Policy Coordination

Annexe B : Le traité de non prolifération

Les États qui concluent le présent Traité, ci-après dénommés les "Parties au Traité"

Considérant les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples,

Persuadés que la prolifération des armes nucléaires augmenterait considérablement le risque de guerre nucléaire,

En conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies demandant la conclusion d'un accord sur la prévention d'une plus grande dissémination des armes nucléaires,

S'engageant à coopérer en vue de faciliter l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aux activités nucléaires pacifiques,

Exprimant leur appui aux efforts de recherche, de mise au point et autres visant à favoriser l'application, dans le cadre du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du principe d'une garantie efficace du flux de matières brutes et de produits fissiles spéciaux grâce à l'emploi d'instruments et autres moyens techniques en certains points stratégiques,

Affirmant le principe selon lequel les avantages des applications pacifiques de la technologie nucléaire, y compris tous les sous-produits technologiques que les États dotés d'armes nucléaires pourraient obtenir par la mise au point de dispositifs nucléaires explosifs, devraient être accessibles, à des fins pacifiques, à toutes les Parties au Traité, qu'il s'agisse d'États dotés ou non dotés d'armes nucléaires,

Convaincus qu'en application de ce principe, toutes les Parties au Traité ont le droit de participer à un échange aussi large que possible de renseignements scientifiques en vue du développement plus poussé des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et de contribuer à ce développement à titre individuel ou en coopération avec d'autres États,

Déclarant leur intention de parvenir au plus tôt à la cessation de la course aux armements nucléaires et de prendre des mesures efficaces dans la voie du désarmement nucléaire,

Demandant instamment la coopération de tous les États en vue d'atteindre cet objectif,

Rappelant que les Parties au Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ont, dans le préambule du dit Traité, exprimé leur détermination de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin,

Désireux de promouvoir la détente internationale et le renforcement de la confiance entre États afin de faciliter la cessation de la fabrication d'armes nucléaires, la liquidation de tous les stocks existants desdites armes, et l'élimination des armes nucléaires et leurs vecteurs des arsenaux nationaux en vertu d'un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace,

Rappelant que, conformément à la Charte des Nations Unies, les États doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, et qu'il faut favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde,

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Tout État doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ; et à n'aider, n'encourager ni inciter d'aucune façon un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs.

Article II

Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ; à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs ; et à ne rechercher ni recevoir une aide quelconque pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Article III

1. Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à accepter les garanties stipulées dans un accord qui sera négocié et conclu avec l'Agence

internationale de l'énergie atomique, conformément au statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au système de garanties de ladite Agence, à seule fin de vérifier l'exécution des obligations assumées par ledit État aux termes du présent Traité en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques vers des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Les modalités d'application des garanties requises par le présent article porteront sur les matières brutes et les produits fissiles spéciaux, que ces matières ou produits soient produits, traités ou utilisés dans une installation nucléaire principale ou se trouvent en dehors d'une telle installation. Les garanties requises par le présent article s'appliqueront à toutes matières brutes ou tous produits fissiles spéciaux dans toutes activités nucléaires pacifiques exercées sur le territoire d'un tel État, sous sa juridiction, ou entreprises sous son contrôle en quelque lieu que ce soit.

2. Tout État Partie au Traité s'engage à ne pas fournir :

- a) de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux, ou
- b) d'équipements ou de matières spécialement conçus ou préparés pour le traitement, l'utilisation ou la production de produits fissiles spéciaux, à un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à des fins pacifiques, à moins que lesdites matières brutes ou lesdits produits fissiles spéciaux ne soient soumis aux garanties requises par le présent article.

3. Les garanties requises par le présent article seront mises en œuvre de manière à satisfaire aux dispositions de l'article IV du présent Traité et à éviter d'entraver le développement économique ou technologique des Parties au Traité, ou la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques, notamment les échanges internationaux de matières et d'équipements nucléaires pour le traitement, l'utilisation ou la production de matières nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du présent article et au principe de garantie énoncé au Préambule du présent Traité.

4. Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité concluront des accords avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour satisfaire aux exigences du présent article, soit à titre individuel, soit conjointement avec d'autres États conformément au statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La négociation de ces accords commencera dans les 180 jours qui suivront l'entrée en vigueur initiale du présent Traité. Pour les États qui déposeront leur instrument de ratification ou d'adhésion après ladite période de 180 jours, la négociation de ces accords commencera au plus tard à la date de dépôt dudit instrument de ratification ou d'adhésion. Lesdits accords devront entrer en vigueur au plus tard 18 mois après la date du commencement des négociations.

Article IV

1. Aucune disposition du présent Traité ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la

production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles I et II du présent Traité.

2. Toutes les Parties au Traité s'engagent à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ont le droit d'y participer. Les Parties au Traité en mesure de le faire devront aussi coopérer en contribuant, à titre individuel ou conjointement avec d'autres États ou des organisations internationales, au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement.

Article V

Chaque Partie au Traité s'engage à prendre des mesures appropriées pour assurer que, conformément au présent Traité, sous une surveillance internationale appropriée et par la voie de procédures internationales appropriées, les avantages pouvant découler des applications pacifiques, quelles qu'elles soient, des explosions nucléaires soient accessibles sur une base non discriminatoire aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité, et que le coût pour lesdites Parties des dispositifs explosifs utilisés soit aussi réduit que possible et ne comporte pas de frais pour la recherche et la mise au point. Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité seront en mesure d'obtenir des avantages de cette nature, conformément à un accord international spécial ou à des accords internationaux spéciaux, par l'entremise d'un organisme international approprié où les États non dotés d'armes nucléaires seront représentés de manière adéquate. Des négociations à ce sujet commenceront le plus tôt possible après l'entrée en vigueur du Traité. Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité pourront aussi, s'ils le souhaitent, obtenir ces avantages en vertu d'accords bilatéraux.

Article VI

Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Article VII

Aucune clause du présent Traité ne porte atteinte au droit d'un groupe quelconque d'États de conclure des traités régionaux de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs.

Article VIII

1. Toute Partie au Traité peut proposer des amendements au présent Traité. Le texte de tout amendement proposé sera soumis aux gouvernements dépositaires qui le communiqueront à toutes les Parties au Traité. Si un tiers des Parties au Traité ou davantage en font alors la demande, les gouvernements dépositaires convoqueront une conférence à laquelle ils inviteront toutes les Parties au Traité pour étudier cet amendement.

2. Tout amendement au Présent Traité devra être approuvé à la majorité des voix de toutes les Parties au Traité, y compris les voix de tous les États dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité et de toutes les autres parties qui, à la date de la communication de l'amendement, sont membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'amendement entrera en vigueur à l'égard de toute Partie qui déposera son instrument de ratification dudit amendement dès le dépôt de tels instruments de ratification par la majorité des parties, y compris les instruments de ratification de tous les États dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité et de toutes les autres Parties qui, à la date de la communication de l'amendement, sont membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Par la suite, l'amendement entrera en vigueur à l'égard de toute autre Partie dès le dépôt de son instrument de ratification de l'amendement.

3. Cinq ans après l'entrée en vigueur du présent Traité, une Conférence des Parties au Traité aura lieu à Genève (Suisse), afin d'examiner le fonctionnement du présent Traité en vue de s'assurer que les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation. Par la suite, à des intervalles de cinq ans, une majorité des Parties au Traité pourra obtenir en soumettant une proposition à cet effet aux gouvernements dépositaires, la convocation d'autres conférences ayant le même objet, à savoir examiner le fonctionnement du Traité.

Article IX

1. Le présent Traité est ouvert à la signature de tous les États. Tout État qui n'aura pas signé le présent Traité avant son entrée en vigueur conformément au paragraphe 3 du présent article pourra y adhérer à tout moment.

2. Le présent Traité sera soumis à la ratification des États signataires. Les instruments de ratification et les instruments d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui sont par les présents désignés comme gouvernements dépositaires.

3. Le présent Traité entrera en vigueur après qu'il aura été ratifié par les États dont les gouvernements sont désignés comme dépositaires du Traité, et par quarante autres États signataires du présent Traité, et après le dépôt de leurs instruments de ratification. Aux fins du présent Traité, un État doté d'armes nucléaires est un État

qui a fabriqué et a fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif nucléaire explosif avant le 1er janvier 1967.

4. Pour les États dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés après l'entrée en vigueur du présent Traité, celui-ci entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

5. Les gouvernements dépositaires informeront sans délai tous les États qui auront signé le présent Traité ou y auront adhéré de la date de chaque signature, de la date de dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion, de la date d'entrée en vigueur du présent Traité et de la date de réception de toute demande de convocation d'une conférence ainsi que de toute autre communication.

6. Le présent Traité sera enregistré par les gouvernements dépositaires, conformément à l'article 102 de la Charte des Nations unies.

Article X

1. Chaque Partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, aura le droit de se retirer du Traité si elle décide que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du présent Traité, ont compromis les intérêts suprêmes de son pays. Elle devra notifier ce retrait à toutes les autres Parties au Traité ainsi qu'au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec un préavis de trois mois. Ladite notification devra contenir un exposé des événements extraordinaires que l'État en question considère comme ayant compromis ses intérêts suprêmes.

2. Vingt-cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité, une conférence sera convoquée en vue de décider si le Traité demeurera en vigueur pour une durée indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée. Cette décision sera prise à la majorité des Parties au Traité.

Article XI

Le présent Traité, dont les textes anglais, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sera déposé dans les archives des gouvernements dépositaires. Des copies certifiées conformes du présent Traité seront adressées par les gouvernements dépositaires aux gouvernements des États qui auront signé le Traité, ou qui y auront adhéré.

En foi de quoi les soussignés, dûment habilités à cet effet, ont signé le présent Traité.

Signé à Londres, Moscou et Washington, le premier juillet mil neuf cent soixante-huit.

Annexe C : Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

I. Introduction :

1. Le présent rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) porte sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009.
2. Au cours de la période considérée, le Bureau était présidé par Yukio Takasu (Japon), les délégations du Burkina Faso et du Costa Rica assurant la vice présidence. On trouvera le site Web du Comité à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1737/index.shtml>.

II. Historique :

3. Par sa résolution 1737 (2006), le Conseil de sécurité a imposé certaines mesures concernant la République islamique d'Iran. Il s'agissait notamment d'un embargo relatif aux activités nucléaires posant un risque de prolifération et aux vecteurs d'armes nucléaires, et de mesures ciblées, comprenant un gel des avoirs et une obligation de notifier leurs déplacements imposés aux personnes ou entités désignées dans l'annexe à la résolution et à toute autre personne ou entité désignée par le Conseil ou le Comité. Le gel des avoirs s'applique également aux avoirs détenus par des personnes ou entités agissant au nom ou sur les instructions des personnes ou entités désignées, ou des entités qui sont leur propriété ou sont sous leur contrôle. En outre, le Conseil a engagé tous les États à empêcher que des ressortissants iraniens reçoivent un enseignement ou une formation spécialisés dans des disciplines qui favoriseraient les activités nucléaires de la République islamique d'Iran posant un risque de prolifération et la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires.
4. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) a été chargé d'entreprendre les tâches énoncées au paragraphe 18 de la résolution, c'est-à-dire : solliciter de tous les États des informations concernant les mesures qu'ils ont prises pour appliquer efficacement les mesures pertinentes et toutes autres informations qu'il jugerait utiles à cet égard; solliciter de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des renseignements concernant les mesures prises par l'Agence pour appliquer efficacement les mesures concernant la coopération technique offerte à la République islamique d'Iran par l'Agence et toutes autres informations qu'il jugerait utiles à cet égard; examiner les informations faisant état de violations des mesures pertinentes de la résolution 1737 (2006) et y donner la suite qui convient; examiner les demandes de dérogation aux mesures pertinentes et se prononcer à leur sujet; déterminer, s'il y a lieu, les articles supplémentaires dont la fourniture à la République islamique d'Iran serait interdite; désigner, s'il y a lieu, d'autres personnes et entités passibles du gel des avoirs et de l'obligation de notifier leurs déplacements; arrêter les directives qui pourraient être nécessaires; adresser au moins tous les 90 jours au Conseil un rapport sur ses travaux.
5. Par sa résolution 1747 (2007), le Conseil de sécurité a arrêté des mesures supplémentaires concernant la République islamique d'Iran. Il a notamment interdit l'exportation depuis ce pays de toute arme et tout matériel connexe, et désigné

d'autres personnes comme devant être assujetties au gel d'avoirs et à l'obligation de notifier leurs déplacements, ainsi que d'autres entités dont les avoirs devraient être gelés. De plus, le Conseil a engagé tous les États à faire preuve de vigilance et de retenue concernant la fourniture à la République islamique d'Iran des sept catégories d'armes classiques définies aux fins du Registre des armes classiques de l'ONU et des services connexes, et a engagé tous les États et toutes les institutions financières internationales à ne pas souscrire de nouveaux engagements aux fins de l'octroi de subventions, d'une assistance financière et de prêts assortis de conditions libérales au Gouvernement de la République islamique d'Iran, si ce n'est à des fins humanitaires et de développement.

6. Par sa résolution 1803 (2008), le Conseil de sécurité a arrêté de nouvelles mesures supplémentaires concernant la République islamique d'Iran. Il a notamment élargi le champ d'application de l'embargo relatif aux activités nucléaires posant un risque de prolifération et aux vecteurs d'armes nucléaires, pris une mesure d'interdiction de voyager visant les personnes désignées dans l'annexe I de la résolution ainsi que toute autre personne désignée par le Conseil de sécurité ou par le Comité et ajouté de nouveaux noms à la liste des personnes ou entités assujetties au gel des avoirs et à l'obligation de notifier leurs déplacements.

7. En outre, le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de faire preuve de vigilance s'agissant de l'appui financier public aux échanges commerciaux avec la République islamique d'Iran et des activités menées par leurs institutions financières avec des banques en République islamique d'Iran et, en accord avec leurs autorités légales et leur législation et dans le respect du droit international, en particulier le droit de la mer et les accords sur l'aviation civile internationale, de faire inspecter dans leurs aéroports et ports maritimes les chargements à destination et en provenance de la République islamique d'Iran des aéronefs et navires que possèdent ou contrôlent deux compagnies iraniennes, pour autant qu'il existe des motifs raisonnables de penser que tel aéronef ou navire transporte des biens prohibés par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) ou 1803 (2008) du Conseil de sécurité. Lorsque de telles inspections sont menées, le Conseil demande à tous les États de lui soumettre dans les cinq jours ouvrables un rapport écrit sur l'inspection.

8. Par sa résolution 1803 (2008), le Conseil de sécurité a également élargi le mandat du Comité tel qu'il ressortait du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006), afin que ledit mandat s'étende aux mesures imposées par les résolutions 1747 (2007) et 1803 (2008).

9. Par sa résolution 1835 (2008), le Conseil de sécurité a réaffirmé ses résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008), ainsi que sa résolution 1696 (2006) et a également réaffirmé son engagement à rechercher rapidement une solution négociée par une approche à double voie de la question nucléaire iranienne et s'est félicité des efforts continus déployés à cet égard. Il a aussi exhorté la République islamique d'Iran à s'acquitter pleinement et sans délai des obligations que lui imposaient les quatre résolutions susmentionnées et à se conformer aux exigences du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA.

III. Résumé des activités du Comité Informations reçues de l'Agence internationale de l'énergie atomique :

10. Au paragraphe 16 de sa résolution 1737 (2006), le Conseil de sécurité a décidé que la coopération technique offerte à l'Iran par l'AIEA ou sous ses auspices pourrait servir uniquement à des fins alimentaires, agricoles, médicales, de sûreté ou d'autres fins humanitaires, ou être utilisée aux fins de projets directement liés aux articles visés aux alinéas b) i) et b) ii) du paragraphe 3 de ladite résolution, mais qu'il ne pourrait être fourni aucune coopération technique ayant un lien avec les activités nucléaires posant un risque de prolifération visées au paragraphe 2 de la résolution. À l'alinéa b) du paragraphe 18 de la même résolution, le Conseil a chargé le Comité de solliciter du secrétariat de l'AIEA des renseignements concernant les mesures prises par l'Agence pour appliquer efficacement les mesures imposées par le paragraphe 16 de ladite résolution et toutes autres informations qu'il jugerait utiles à cet égard.

11. Le 12 janvier 2009, dans une lettre datée du 30 décembre 2008 émanant du secrétariat de l'AIEA, le Comité a reçu copie du rapport du Directeur général de l'Agence intitulé « Coopération technique : projet de programme de l'Agence pour 2009-2011 », accompagné d'une annexe intitulée « Évaluation de la coopération technique à fournir à l'Iran pendant le cycle de coopération technique 2009-2011 ». Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA avait approuvé ce rapport et était d'accord avec l'évaluation de la coopération technique à fournir à l'Iran conformément aux résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) du Conseil de sécurité.

Rapports sur l'application des dispositions de la résolution reçus d'États Membres et note d'information pour l'aide à la mise en œuvre des résolutions publiées par le Comité :

12. Au paragraphe 19 de sa résolution 1737 (2006), le Conseil de sécurité a décidé que tous les États rendraient compte au Comité, dans un délai de 60 jours à compter de l'adoption de la résolution, des mesures qu'ils auraient prises afin de mettre efficacement en application les dispositions des paragraphes 3 à 8 et des paragraphes 10, 12 et 17 de ladite résolution. Au paragraphe 8 de sa résolution 1747 (2007), le Conseil a engagé tous les États à rendre compte au Comité, dans un délai de 60 jours à compter de l'adoption de la résolution, des mesures qu'ils auraient prises afin de mettre efficacement en application les dispositions du paragraphe 2 et des paragraphes 4 à 7 de ladite résolution. Au paragraphe 13 de sa résolution 1803 (2008), le Conseil a demandé à tous les États de rendre compte au Comité, dans un délai de 60 jours suivant l'adoption de la résolution, des mesures qu'ils auraient prises pour donner effectivement suite aux dispositions des paragraphes 3 et 5 et des paragraphes 7 à 11 de ladite résolution.

13. À la fin de la période considérée, le Comité avait reçu 91 rapports au titre de la résolution 1737 (2006), 78 rapports au titre de la résolution 1747 (2007) et 67 rapports au titre de la résolution 1803 (2008). Certains étaient des rapports uniques valant pour deux des résolutions ou pour les trois. Les rapports ont été publiés en tant que documents officiels de l'Organisation des Nations Unies, à moins que l'État concerné n'ait demandé que son rapport demeure confidentiel (pour plus de détails à ce sujet, voir l'appendice au présent rapport). Le document d'orientation publié le 19

mai 2008 et destiné à aider les États Membres à établir leurs rapports, qui a été revu par les membres du Comité mais n'a pas été approuvé par celui-ci, est disponible sur le site Web du Comité.

14. Le 24 juillet 2009, ayant reçu d'un État Membre des informations concernant le transfert depuis l'Iran de matériel à potentiel militaire, en violation des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), le Comité a approuvé le texte d'une « note d'information pour l'aide à la mise en œuvre des résolutions »; celle-ci contenait des informations sur la violation dont le Comité considérait qu'elles pourraient être utiles aux États Membres aux fins de l'exécution de leurs obligations au titre des trois résolutions. Le texte de cette note est disponible sur le site Web du Comité.

Notifications reçues d'États Membres :

15. Au paragraphe 5 de sa résolution 1737 (2006), le Conseil de sécurité a demandé aux États de notifier au Comité la fourniture, la vente ou le transfert de tous articles, matières, équipements, biens et technologies visés dans le document S/2006/814 et dont l'exportation en République islamique d'Iran n'est pas prohibée en vertu de l'alinéa b) du paragraphe 3 de la résolution 1737 (2006) et de l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 1803 (2008). Au cours de la période considérée, le Comité a reçu deux notifications d'un État Membre se référant au paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006) concernant la fourniture d'articles destinés à la construction de la centrale nucléaire de Bushehr (République islamique d'Iran).

16. Le paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) prévoit une dérogation au gel des avoirs pour l'exécution ou la réception de paiements, ou l'autorisation du déblocage de fonds, au titre de contrats passés avant l'inscription des personnes ou entités sur les listes figurant dans les annexes aux résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008), dès lors que les États concernés en ont informé le Comité. En 2009, le Comité a reçu d'un État Membre cinq notifications de cette nature.

Rapports trimestriels au Conseil de sécurité :

17. Aux termes de l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006), le Président doit adresser au moins tous les 90 jours au Conseil de sécurité un rapport sur les travaux du Comité. Le Président a donc fait des exposés au Conseil les 10 mars, 15 juin, 9 septembre et 10 décembre 2009.

Réponses aux questions reçues d'États Membres :

18. Dans le cadre de son rôle de suivi de la mise en œuvre des mesures imposées par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) du Conseil de sécurité, le Comité a répondu à trois demandes que des États Membres lui avaient adressées par écrit et à une demande écrite émanant du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie.

IV. Violations et violations présumées du régime de sanctions :

19. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu trois rapports faisant état de violations des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007) imposant à la République islamique d'Iran un embargo sur l'exportation d'armes et de matériel connexe. Conformément aux dispositions de son mandat relatives à l'examen des informations relatives aux violations alléguées du régime de sanction et la prise de

mesures appropriées à cet égard, le Comité a soigneusement étudié ces rapports. Les trois violations signalées concernaient, outre la République islamique d'Iran, un autre État. Toutes trois concernaient aussi la Islamic Republic of Iran Shipping Lines (IRISL), qui avait affrété le navire transportant le matériel de la République islamique d'Iran vers l'autre État en question.

20. Dans le premier cas, le Comité a reçu d'un État Membre une lettre datée du 3 février 2009 concernant la présence d'une cargaison suspecte, en provenance d'Iran et à destination d'un autre État, à bord du M/V *Monchegorsk*, navire affrété par IRISL. Le navire a été dérouté vers un poste de mouillage dans les eaux territoriales de l'État ayant signalé les faits, où les autorités nationales, conformément à la législation nationale de ce même État et avec le consentement du capitaine du navire, ont procédé à deux inspections à bord. Selon cet État encore, la cargaison contenait du matériel à potentiel militaire. Le Comité ayant fourni des orientations, à la demande dudit État, la cargaison a été déchargée, inspectée de nouveau et, finalement, retenue et placée dans un entrepôt par l'État.

21. Dans le deuxième cas, le Comité a reçu des lettres émanant de deux États Membres et datées des 15 et 16 octobre 2009, respectivement, concernant la présence à bord du M/V *Hansa India*, affrété par IRISL, d'une cargaison suspecte en provenance de la République islamique d'Iran et à destination d'un autre État. Le navire a été dérouté vers un port de l'un des États ayant signalé les faits, où la cargaison a été déchargée et inspectée. Selon ledit État, la cargaison contenait du matériel à potentiel militaire. Ce même État a indiqué que, conformément à ses obligations internationales, il avait retenu et déchargé cette cargaison et l'avait placée dans un entrepôt, et qu'il veillerait à ce que ces articles n'atteignent pas leur destination prévue ni ne soient renvoyés à leur lieu d'origine.

22. Dans le troisième cas, le Comité a reçu d'un État Membre une lettre datée du 18 novembre 2009, concernant la présence à bord du *Francop*, navire là encore affrété par IRISL, d'une cargaison suspecte en provenance de la République islamique d'Iran et à destination d'un autre État. Avec le consentement des autorités compétentes, des éléments de la marine de l'État qui avait signalé les faits sont montés à bord du navire et l'ont inspecté. Selon cet État, la cargaison contenait du matériel à potentiel militaire. Ce même État a indiqué que, conformément à ses obligations internationales, il avait retenu et déchargé cette cargaison et l'avait placée dans un entrepôt, et qu'il veillerait à ce que ces articles n'atteignent pas leur destination prévue ni ne soient renvoyés à leur lieu d'origine.

23. En réponse à chacun de ces rapports, le Comité a adressé des lettres aux deux États impliqués dans le transfert du matériel à potentiel militaire pour les inviter à fournir, dans un délai fixé, toutes informations supplémentaires pertinentes ou une explication concernant la transaction. Le Comité a en outre rappelé aux deux États l'obligation qui leur incombait d'accepter et d'exécuter les décisions du Conseil de sécurité en vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies. Il a à ce jour reçu deux réponses de l'État de destination présumé, l'un au sujet du M/V *Monchegorsk*, l'autre au sujet du *Hansa India*. La première réponse ne contenait aucune information pertinente; dans la seconde, que le Comité a reçue après le délai fixé, l'État de destination présumé maintenait qu'il n'avait trouvé aucun document indiquant que le *Hansa India* devait se rendre dans l'un de ses ports, et déclarait

qu'il menait une enquête dont il communiquerait les résultats au Comité. L'État d'origine présumé n'a pas répondu au Comité en dépit des demandes d'explication répétées que ce dernier lui a adressées.

24. Le Comité a par ailleurs adressé des lettres à chacun des quatre États qui lui ont fait rapport, leur exprimant ses remerciements et les invitant à communiquer toutes autres informations qu'ils pourraient mettre au jour et, dans deux des trois affaires en question, les exhortant à continuer de coopérer étroitement avec lui et avec tous autres États susceptibles de mener des enquêtes à leur sujet. Enfin, le Comité a adressé des lettres aux États présumés avoir des liens avec le *Francop*, les invitant à fournir toutes informations supplémentaires pertinentes. À cet égard, l'État du pavillon a par la suite communiqué des documents confirmant que le navire transportait bien du matériel à potentiel militaire en provenance de la République islamique d'Iran.

25. Comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus, le Comité a émis une note d'information pour l'aide à la mise en œuvre des résolutions, dont le texte est disponible sur son site Web.

V. Observations et conclusions :

26. La responsabilité première de la mise en œuvre des mesures imposées par le Conseil de sécurité revient aux États Membres. Le Comité a constaté avec une profonde préoccupation qu'il a reçu de multiples rapports sur les violations des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007) – constituant ce qui semble être des violations systématiques – impliquant les mêmes États. Il a rappelé que la violation par les États Membres des obligations que leur impose la Charte est chose grave. Pour sa part, en facilitant et en contrôlant la mise en œuvre des mesures pertinentes, le Comité continuera de s'acquitter de son mandat de la manière la plus efficace et productive possible, et il demeure disposé à examiner toutes propositions relevant de sa compétence.